





NOUVELLE BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE, OU HISTOIRE LITTERAIRE

De l'Allemagne, de la Suisse, & des Pays du Nord,

Par Mr. SAMUEL FORMEY,

Professeur en Philosophie & Sécretaire Perpétuel de l'Académie Royale de Prusse.

JANVIER, FEVRIER & MARS 1750.

TOME SIXIEME.

Première Partie.



A AMSTERDAM,

Chez PIERRE MORTIER.

M. DCC. L.

AVERTISSEMENT.

En mettant deformais mon nom à la tête de cet Ouvrage, je n'ai pas befoin d'entrer ici dans un grand détail. Cela veut dire affez clairement, que je m'oblige envers le Public à donner tous les foins dont je fuis capable à la perfection de ce Journal. On fait par quelles mains il a paffé depuis fon origine; j'ai eu d'illuftres devanciers; nouveau motif à faire de mon mieux pour fuivre leurs traces.

J'ai déjà invité tous les Savans d'*Allemagne* à concourir à mes vues, en m'adreffant foit leurs Ouvrages, foit les Piéces qu'ils jugeront propres à entrer dans mon plan. Je réitére ici cette invitation, & l'étens à Mrs. les Savans de *Suiffe* & de *Genéve*. J'aurai de mon côté toute l'attention poffible à faire valoir les Productions qui me feront adreffées, autant que les Loix de la Vérité & de l'Equité le permettront.

TABLE DES ARTICLES.

ART. I. COmmentarii Academiæ Scientiarum Petropolitanæ, *Tomus IX.* Pag. 1
II. ZIMMERMANNI *Dissertatio*, in quâ probatur Examen Religionis, quod secundum Protestantium principia omnibus est instituendum, Indifferentismo non patrocinari, neque Tranquillitati Societatis Civilis, &c. 18
III. ELOGE *de Mr.* BERNOUILLI. 30
IV. *Christ. Aug.* CRUZII, &c. Weg zur gewisheit der Menschlichen Erkæntenis, &c. 47
V. *Joh. Henr.* à SEELEN Stromata Lutherana. 81
VI. *Principes du Droit Naturel par Mr.* BURLAMAQUI. 2. Extrait. 90
VII. EXAMEN *de la Question*, S'il y a quelque chose de juste & d'injuste avant la Loi. 121
VIII. Versuche und Abhandelungen der Naturförschenden Gesellschafft in DANTZIG. c. à d. *Mémoires de la Société de Physique de* DANTZIG. 129
IX. Suite de *l'Exposition abrégée du* Plan *du* ROI *pour la* Réformation de la Justice, *par* Mr. FORMEY. 139
X. *Le Loisir Philosophique, par Mr.* DE VATTEL. 158
XI. De Jure Stapulæ ac Nundinarum Civitatis LIPSIÆ Dissertationes duæ,

duæ, Auctore & Responsore JAC. HENR. BORN. 169

ART. XII. Dænische Bibliothec, &c. c. à d. *Bibliothèque Danoise. V. Partie.* 186

XIII. *Histoire de l'*ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES. Année MDCCXLVII. 191

XIV. *Description complette, ou second Avertissement sur les grands Globes terrestre & céleste, auxquels la Société Cosmographique, établie à Nuremberg, fait travailler actuellement, par* George-Maurice LOWIZ. 210

XV. *Histoire de la* MISSION DANOISE *dans les Indes Orientales. Trad. de l'Allemand de* Mr. Jean-Lucas NIECAMP. 214

XVI. NOUVELLES LITTERAIRES. 220

De St. Pétersbourg. ibid.

De Stockholm. 222

De Lunden en Scanie. 225

De Coppenhague. 226

De Genéve. 227

De Bâle. 228

De Zurich. ibid.

De Hambourg. 229

De Leipzig. ibid.

De Jéna. 230

De Tubingue. 231

D'Augsbourg. ibid.

De Halle. ibid.

De Francfort sur l'Oder. 232

De Stettin. 233

De Berlin. ibid.

NOU-



NOUVELLE BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE.

Pour les Mois de

JANVIER, FEVRIER & MARS MDCCL.

ARTICLE PREMIER.

Commentarii Academiæ Scientiarum Petropolitanæ. *Tomus* IX. ad Annum MDCCXXXVII.

C'est-à-dire,

Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences de Pétersbourg. Tome IX. pour l'Année MDCCXXXVII. A *Pétersbourg* de l'Imprimerie de l'Académie 1744. *in Quarto* pp. 452. sans la Dédicace & la Table des Articles.

Ce Volume est dédié à S. M. Impériale l'Impératrice ELIZABETH, à présent glorieusement régnante.

Immédiatement après la Dédicace, on trouve le précis d'une Correſpondance formée entre l'Académie Impériale de *Pétersbourg* & l'Académie Royale d'Hiſtoire de *Lisbonne*. La premiére ayant trouvé une occaſion de faire parvenir à l'autre quelques Livres du crû de *Pétersbourg*, l'Académie de *Lisbonne* répondit non ſeulement à cette démarche par la Lettre la plus obligeante, mais elle chargea le Comte d'*Ericeira* de faire un Extrait de ces Livres, qui fut imprimé *in Quarto* en 1738. à *Lisbonne*, & communiqué auſſi-tôt à l'Académie de *Pétersbourg*. Meſſieurs de *Lisbonne*, pour avoir leur revanche entiére, ont auſſi envoyé une quantité fort conſidérable de Livres *Portugais* à l'Académie de *Pétersbourg*, qui en a placé la liſte à la tête de ce Volume, avec l'Extrait de deux Ouvrages, les ſeuls de tout l'envoi qui ſoient écrits en Latin, & dont voici les titres. 1. *Expeditio Hiſpanica Apoſtoli S. Jacobi Majoris*, *aſſerta Authore* Emmanuele Cajetano Souſa, *Clerico Regulari*, *Regiæ Majeſtati à Conſiliis*, *Bullæ Sanctæ Cruciatæ Pro-Commiſſario Generali Apoſtolico*, *& Regalis Academiæ Quinque-Viro Cenſore*. Anno 1727. 2. *De vitâ & rebus geſtis* Nonni Alvareſii Pyreriæ *Luſitaniæ Comitis ſtabilis*, *Auctore* Antonio Roderico Coſtio, *Reg. Acad. Socio*. 1733. Il eſt agréable de voir les deux extrémités de notre Continent former des liaiſons d'amitié & de ſavoir, & ſe donner réciproquement les

les témoignages de l'eſtime qu'elles méritent effectivement.

Ce Volume contient vingt & un Mémoires, dix pour la Claſſe Mathématique, neuf pour la Claſſe Phyſique, un pour la Claſſe Hiſtorique, & une Obſervation Aſtronomique.

Les Mémoires de la Claſſe Mathématique ſont 1. Joh. Bernoullii *Diſſertatio Hydraulica de motu aquarum, per vaſa, aut per canales, quamcunque figuram habentes, fluentium.* 2. Leon. Euleri *de communicatione motus, in colliſione corporum, ſeſe non directè percutientium.* 3. J. W. Krafftii *Specimen Algebræ ad Architecturam militarem applicatæ.* 4. Leon. Euleri *de Conſtructione Æquationum.* 5. Ejuſdem *de Fractionibus continuis.* 6. F. Moula, *de maximis in figuris rectilineis.* 7. L. Euleri *variæ Obſervationes circa ſeries infinitas.* 8. Dan. Bernoullii *de variatione motuum à percuſſione excentricâ.* 9. L. Euleri *Solutio Problematis Geometrici circa lunulas à circulis formatas.* 10. Ejuſdem *de variis modis circuli quadraturam numeris proxime exprimendi.* Nous allons nous borner à propoſer les conſidérations générales que Mr. *Bernouilli* a miſes à la tête de ſa Diſſertation Hydraulique *a*).

L'Hydroſtatique, qui traite des Eaux tranquilles contenues dans des vaſes fermés

(*a*) [Elle ſe trouve auſſi dans l'Edition de ſes Oeuvres en 4 voll. *in Quarto.*]

més par embas, a ses loix déterminées & ses principes tirés de la Raison, qui démontrent tous les Effets & tous les Phénoménes d'une maniére si distincte, que cette Science est presque à son point de perfection. Il n'en est pas de-même de l'Hydraulique, où il est non seulement question de la gravitation des Eaux & de leurs pressions, mais encore du mouvement qui en résulte; si les Eaux peuvent s'écouler par une ouverture donnée, ou si elles sont forcées de passer d'un tuyau dans un autre de grandeur différente; & il s'agit de déterminer démonstrativement divers effets admirables qui accompagnent ce mouvement. L'Hydraulique est donc une Science encore remplie de difficultés, & qu'on n'a pu jusqu'à présent ramener à des Loix fixes & à des Règles Méchaniques. Tout ce que quelques Auteurs en ont écrit, n'est appuyé que sur l'Expérience, ou sur des raisons incertaines & peu solides.

Le Fils de Mr. *Jean Bernouilli*, digne d'un tel Pére & du nom qu'il porte, a publié un Ouvrage Hydrodynamique, où il conduit presque cette Théorie au point desiré; mais Mr. son Pére remarque qu'il s'est servi d'un fondement indirect, c'est la conservation des forces vives, qui quoique très-vraie, & démontrée par Mr. *J. Bernouilli* même, n'est pourtant pas encore reconnue par tous les Philosophes. Mr. *Jean Bernouilli* est même le premier qui ait

ait employé cette hypothéſe dans la Dynamique des Solides (à l'exemple de *Huygens*, qui s'étoit ſervi du même principe pour déterminer le centre d'oſcillation) & il fit voir que cette hypothéſe fourniſſoit conſtamment la même ſolution que donnent les principes ordinaires de Dynamique admis par tous les Géométres. Cette conformité perpétuelle de ſolutions, quoique déduites par deux voies différentes, ſuffiroit ſeule pour confondre l'obſtination des adverſaires de cette hypothéſe. Perſonne cependant n'a donné juſqu'ici une Méthode directe, par laquelle on puiſſe *à priori*, & par les ſeuls principes de la Dynamique, déterminer la nature du mouvement des Eaux, qui s'échappent par des ouvertures des vaiſſeaux qui les contiennent, & qui coulent par des canaux d'une largeur inégale.

Notre ſavant Géométre, ſurpris des difficultés dont ce ſujet étoit comme hériſſé, & de ce que l'application des Principes Dynamiques ne réuſſiſſoit pas dans les Fluïdes comme dans les Solides, eſt parvenu par une forte méditation ſur ce ſujet à découvrir la véritable origine de la difficulté, qu'il fait conſiſter en ce qu'on a négligé de remarquer, qu'au paſſage de l'Eau d'un canal plus large dans un plus étroit, il ſe faiſoit un emmoncellement d'eau (que Mr. *J. Bernouilli* nomme *gurges*) qui ne pouvoit être formé ſans conſumer une partie des forces preſſantes. Cet-

te confidération avoit donc été omife, comme n'étant d'aucune importance, parce que ce *gurges* eft formé par une quantité de fluïde très-peu confidérable, & prefque infiniment petite. On peut diftinguer deux fortes de *gurges*, celui qui fe fait au paffage d'un fluïde d'un lieu plus large dans un lieu plus étroit, & celui qui fe fait dans le cas oppofé. Dans le premier cas, le *gurges* fe forme avant le paffage, dans le fecond après. Mr. *J. Bernouilli* démontre, que quelque petite que foit la quantité de fluïde requife pour la formation, elle requiert pourtant une force de preffion, qui n'eft point infenfible, ni infiniment petite, mais qui étant finie & déterminée, mérite d'entrer dans le calcul. Car, ce qui eft bien remarquable, la force requife pour cet effet, ne dépend point du tout de l'étendue du *gurges*, qui peut être conçu plus petit ou plus grand, (pourvu néanmoins qu'on le fuppofe toujours fort petit) fans qu'il faille moins de force de preffion pour le former, toutes les autres circonftances demeurant les mêmes.

Mr. *J. Bernouilli* fait donc deux chofes principales dans fa Differtation. D'abord il confidére les Phénoménes des Eaux qui coulent, & s'écoulent par des vafes cylindriques ou prifmatiques, foit fimples, foit compofés, comme le font les canaux formés de l'affemblage de tuyaux, ou fiphons cylindriques de diverfe largeur.

En-

Ensuite il fournit sa démonstration générale, applicable aux vaisseaux quelconques, de figure réguliére ou irréguliére, qui sont percés, & auxquels on a adapté des canaux, ou tuyaux.

Il avertit au reste que dans toute cette Théorie il fait abstraction des obstacles étrangers & accidentels, qui pourroient altérer le mouvement déterminé par les régles. Tels sont, la fluïdité imparfaite de l'*Eau*, son adhésion ou son frottement contre les côtés du vase, la trop grande petitesse des tuyaux, celle des trous ou ouvertures, la ténacité des particules fluïdes qui en rend la séparation difficile, & d'autres choses de cette nature. Il n'est pas non plus nécessaire que les lits des Eaux soient toujours conçus dans une situation horizontale; il est plus commode de se les représenter perpendiculaires à la direction du mouvement de l'Eau. Ainsi, par exemple, quand l'Eau passe d'un vaisseau plus large dans un tuyau plus étroit dont l'ouverture a son aire dans un plan vertical & droit à l'égard du côté du tuyau, on peut fort bien concevoir l'Eau contenue dans le tuyau, comme divisée en couches verticales, & paralléles au plan de l'ouverture; & cela d'autant plus que la Nature elle-même affecte cette situation. Car dans un tuyau dont le diamétre n'excéde pas beaucoup deux lignes, on voit la colomne d'Eau avoir ses deux surfáces extrêmes disposées dans une situa-

tion perpendiculaire aux côtés du tuyau, quoique le tuyau même soit oblique à l'horizon, ou même tout-à-fait horizontal.

Les neuf Mémoires de la Classe Physique sont 1. G. W. Krafftii *de Thermometris Dissertatio Experimentalis*. 2. J. Weitbrecthii *Observationes Anatomicæ ad historiam & actionem musculorum, labiorum, ossis hyoïdis, faucium linguæ, laryngis pertinentes*. 3. Ejusdem *Observata in sectione juvenis* 1735. *cujus manus & pedes erant monstrosi*. 4. Ejusdem *Explicatio difficiliorum experimentorum circa ascensum aquæ in tubos capillares*. 5. J. Ammani *de Alsinanthemo Thalii, seu trientali herba Joh. Bauhini*. 6. Ejusdem *de Betula pumila, folio subrotundo*. 7. G. W. Krafftii *Observationum Meteorologicarum ab anno* 1726. *usque in finem anni* 1736. *factarum, comparatio, Prælectio prima*. 8. Ejusdem *Prælectio secunda*. 9. Ejusdem *Observationes Meteorologicæ anno* 1737. *institutæ*.

Les Observations Météorologiques de Mr. *Krafft* paroissent dressées avec beaucoup de soin & d'intelligence, & il est attentif à en tirer diverses conséquences, qui répandent du jour sur plusieurs points de la Physique. Ces Observations avoient été commencées en Février 1726 par Mr. *F. C. Meier*, lequel étant mort le 24 Novembre 1729, Mr. *Krafft* a été chargé du soin de les continuer, & s'en est acquité avec tout le succès possible. Au bout de dix années d'Observations, en comptant cel-

celles de son Prédécesseur, il s'est cru en état, non seulement de les produire, mais encore de développer l'usage qu'on pouvoit en tirer pour l'explication de divers Phénoménes. Nous détacherons quelques-unes de ces Remarques, suivant qu'elles nous paroîtront plus propres à intéresser les Lecteurs.

La plus grande hauteur du Barométre qui ait été observée pendant onze ans, fut de (*a*) 30.68, le 22 Janvier au matin; la moindre de 28. 18, le 12. Octobre 1729. vers midi. Le Mercure n'est parvenu qu'une fois à ces degrés d'élevation & d'abaissement, pendant tout le tems de ces Observations. Cela donne donc pour différence 2. 50, c'est-à-dire précisément deux pouces & demi de Londres. Les *Transactions Anglicanes* rapportent que Mr. *Derham* dans la seule année 1698. trouva pour plus grande hauteur 30. 40, & pour moindre 28. 28, dont la différence est 2. 12. On trouve dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences de Paris* que la plus grande hauteur du Barométre simple a été 28 pouces 4 lignes, mesure de *Paris*, & la moindre 26 p. 4 l. ce qui fait deux pouces: & en prenant la proportion du pied de *Londres* au pied de *Paris* = 15:16, cette différence ira à 2. 13, ce qui coïncide presque avec celle que Mr. *Derham* a

(*a*) Le premier chiffre exprime un pouce de Londres, le second les centiémes de ce pouce.

a trouvée en *Angleterre*. De plus les *Transactions* disent encore, que dans l'Ile de la *Jamaïque*, qui est à 20°. de latitude Septentrionale, toute la variation du Mercure dans le Barométre ne va jamais au-dela de $\frac{3}{10}$ du pouce de *Londres*, ce qui réduit à la mesure dont se sert Mr. *Krafft*, fait 30 pouces. En dressant donc une Table, où les latitudes des Lieux & les différences du Barométre soient rapportées, on aura

Latit.		*Var. du Bar.*
20°.	La Jamaïque . .	0. 30 *pouc.*
49.	Paris . . .	2. 13
51.	Londres . .	2. 12
60.	Pétersbourg . .	2. 50.

Il résulte assez sensiblement de-là, que les variations du Barométre vont en augmentant, à mesure que les Lieux sont plus voisins du Pôle. Par les Observations que Mr. *de l'Isle de la Croyére* a faites à *Archangel* pendant l'espace d'environ un an, on voit que la plus grande hauteur a été 27 pouces, 11$\frac{5}{6}$ de ligne, pied de *Paris*, le 25 Avril 1729. N. St. par un tems fort serein; & la moindre de 26 p. 2$\frac{7}{12}$ l. le 12 Juin 1727. N. St. ce qui fait une différence d'un p. 9$\frac{1}{4}$ l. ou, suivant la mesure de Mr. *Krafft* 1. 89. Cela ne paroît pas d'abord favorable à l'hypothése qu'on vient de proposer; mais la briéveté du tems pendant lequel ces Observations ont été faites, en est la cause. Pour revenir à *Pétersbourg*, la plus grande & la moindre

dre hauteur du Barométre y donne pour hauteur moyenne 29. 43, pouces de *Londres*; & autant qu'on peut en faire l'estimation, les Observations faites dans cette Ville ont été prises à une élevation d'environ 30 pieds de *Londres* au-dessus de la surface de la *Mer Baltique*.

Une autre conséquence que Mr. *Krafft* tire de ses Observations, se rapporte aux variations du Barométre, entant qu'elles sont rélatives aux divers mois de l'Année. On apperçoit au premier coup d'œil qu'elles sont constamment plus grandes dans les premiers & dans les derniers mois, & moindres dans ceux du milieu. On remarque la même chose dans les Observations faites à *Utrecht* par Mr. *Musschembroek* pour l'année 172[illegible]. & celles de Mr. *de la Croyére*, dont on vient de faire mention, s'y accordent. Mr. *Krafft* n'y a trouvé que fort peu d'exceptions pendant onze ans. On peut rendre raison par-là de la petitesse de la variation totale que le Barométre souffre à la *Jamaïque*, & qui égale à peine $\frac{3}{10}$ de pouce. C'est sans doute la chaleur perpétuelle de l'air qui en est la cause, comme c'est elle qui dans les mois d'Eté resserre ailleurs les excursions du Mercure.

Les Aurores Boréales étant fort fréquentes à *Pétersbourg*, Mr. *Krafft* donne une description exacte de toutes celles qui ont paru depuis le 16 Mars 1726 jusqu'au 20 Novembre 1736. V. St. On y trouve en par-

particulier au 4 Février 1730. celle dont Mr. *de Chairan* a fait mention, disant l'avoir observée *avec une bande rouge Zodiacale*. C'est la plus considérable de celles que Mr. *Krafft* rapporte; elle commença vers les 9 heures du soir, tout le Ciel paroissoit être en feu, & toutes les verges, colomnes, couleurs & autres circonstances qui peuvent rendre ce Phénoméne merveilleux s'y trouvérent. Les onze années d'Observation de Mr. *Krafft* lui ont fourni au moins 141. Aurores Boréales; il a remarqué qu'elles étoient plus fréquentes vers les tems des deux Equinoxes, & il prétend avoir plusieurs indices que leur matiére existe dans notre Atmosphére même.

Voici une Remarque que Mr. *Krafft* insinue avec une espéce de retenue. C'est que tous les ans le commencement de la gelée arrive sous quelque aspect singulier des Planétes. Je mettrai dans ses propres termes la réflexion dont il accompagne cette Observation. *Non hæc dico eum in finem, ut vanæ illi & superstitiosæ Astrologiæ patrocinari velim; optime enim scio, quam multa frivola & scientiis indigna ibi contineantur. Sed multiplici experientiâ edoctus impetrare à me nequeo, ut credam, nihil plane harmoniæ, non dico influxus, stellarum aspectibus & positionibus intercedere cum tempestatibus vagis; atque in eâ opinione sum, ut limites transilire eos putem, qui nimis heroïco ausu falsa forsan, cum veris profligant,*

&

& omnia huc pertinentia susque deque faciunt.

Le retour des Hirondelles, messagéres de l'Eté, n'a pas échappé aux Observations de Mr. *Krafft* sur les années 1730-1736. il trouve pour tems moyen de leur apparition le 3. Mai.

Le célébre *Halley* avoit déjà remarqué à l'égard des Thermométres de *Florence*, que l'Esprit de vin qu'ils contiennent perd avec le tems sa force d'expansion. Mr. *Krafft* s'en est convaincu dans l'espace de deux ans. Le 838. degré d'un Thermométre de Mercure qui répondoit en 1734. au 120. degré d'un Thermométre de *Florence*, ne se rapportoit en 1736 qu'au 95. Et il allégue divers autres exemples semblables choisis dans la foule de ceux qu'il a eu occasion de remarquer.

Une Pendule d'*Angleterre* excellente, tenue dans un appartement qu'on ne chauffoit point, à l'abri pourtant du vent, a perdu deux fois son mouvement par la seule force du froid, savoir le 18 & 19 Novembre 1730. & le 10 Janvier 1731.

On voit quelquefois à *Pétersbourg* des gelées très-fortes au milieu du mois de Mai, comme cela est arrivé le 12. & le 16 en 1731.

Les Observateurs de *Breslau* ont avancé, que quand la chaleur ne cesse pas après le tonnerre, c'est une marque qu'on l'entendra bientôt de-nouveau. Mr. *Krafft* a remar-

marqué la même chose, & il en donne diverses preuves avec les dates.

Entre les années 1726 & 1736, la plus humide à *Pétersbourg* a été l'an 1729: & le terme moyen pour chaque année va à 40 jours entiers destinés aux pluyes & aux neiges.

Il arrive souvent dans la même Ville, que la *Néwa*, Riviére qui y passe, se débonde, & inonde les Campagnes voisines, tantôt plus, tantôt moins, suivant la force du vent qui est le principe de ces inondations. C'est toujours un grand vent de Sud-Ouëst, dont la véhémence & la durée déterminent celles du débordement.

Un changement subit dans le Barométre est ordinairement le présage d'une tempête. Cependant Mr. *Krafft* a vu bien des exemples de violentes tempêtes qui n'ont point été annoncées par le Barométre. Le mois d'Octobre dans ces Contrées est le plus sujet aux tempêtes; après lui Septembre, Mars & Janvier. Dans une de ces tempêtes le 10 Septembre 1736. Mr. *Krafft* a observé que la force du vent étoit telle qu'elle enlevoit un petit aix, dont la largeur étoit de $\frac{208}{1000}$ pieds de *Rhin*, la longueur $\frac{382}{1000}$ & le poids de 346 grains, jusqu'à former un angle de 80 degrés, & cela non par saut, mais tout de suite. Sur cela notre Observateur dresse un Calcul Géométrique, dont le résultat donne pour force au vent qui souffloit alors, celle de parcourir $123\frac{2}{10}$ p. de *Rhin* en une seconde.

Il

Il fournit auſſi une liſte des Parhélies, des Halos, & des Couronnes autour de la Lune qu'il a obſervée pendant les années ſuſdites.

Mr. *Sédileau* eſt, à ce qu'il paroît, le premier qui ait obſervé que la Glace, malgré ſa dureté, perdoit continuellement de ſon poids par voye d'exhalaiſon (*a*). Mais il avoit cru que cette exhalaiſon ne devenoit ſenſible qu'au bout de quelques jours. Mr. *Krafft*, en tenant un morceau de glace dans une balance, y a trouvé preſque à chaque minute une diminution ſenſible de poids. Et le 10 Janvier 1732. à quatre heures après-midi, par un tems fort ſerein, & qui n'étoit pas bien froid, il a vu diſtinctement s'élever à la hauteur de quelques pieds des vapeurs abondantes & épaiſſes, qui s'exhaloient des glaces de la *Néwa*.

La Claſſe Hiſtorique n'a fourni pour ce Volume qu'une Piéce. Elle eſt de feu Mr. *Bayer*, Geographia *Ruſſiæ vicinarumque regionum circiter A. C.* DCCCXLVIII. *Ex Conſtantino Porphyrogenetâ.* L'Empereur *Conſtantin Porphyrogénéte* a donné dans ſon Livre *ſur le Gouvernement de l'Empire*, une Deſcription des Païs ſitués ſur le *Danube*, le *Boryſthéne*, le *Pont*, le *Volga* & au-delà, dont Mr. *Bayer* a jugé qu'on pouvoit tirer de grands ſecours pour illuſtrer les Origines de *Ruſſie*. Cette Deſcription ré-

(*a*) Voy. *Mém. de Math. & de Phyſ.* 1692.

répond au tems du Régne de *Sphendosthlabus*, ou *Suiatoslaus*, Fils d'*Ingor*, peu après la prise de *Kiovie* par *Olégus*.

Il est possible de déterminer avec précision le tems auquel l'Empereur Grec écrivoit son Ouvrage. Car il l'adresse à son Fils *Romain*, πρὸς τὸν θεοστεφῆ καὶ Πορφυρογέννητον Βασιλέα; & il fait mention de son sacre & de son installation dans la Dignité Impériale, comme d'une chose récente, sur quoi il fonde les conseils qu'il lui adresse pour le Gouvernement de l'Empire. Or *Romain* fut associé à l'Empire par son Pére à la Fête de Pâques de l'an 948. & *Constantin* mourut le 15 Novembre 959. Il est donc déjà clair que *Constantin* n'a pas travaillé à son Livre avant l'an 948. puisque c'est l'utilité de son Fils qui lui en a fait naître l'idée. Mais pour déterminer celle des douze années qui restent jusqu'à sa mort, on pourroit demeurer en suspens, sans la mention expresse de la proximité du Sacre de *Romain*, qui ne permet guéres de reculer cette date au-delà de l'an 949.

Un autre fait qui peut guider sur le même sujet, c'est ce que l'Empereur rapporte des *Turcs*, savoir que cinquante-cinq ans auparavant les Pazinacites les pressant, ils avoient été chassés des bords du *Borysthéne*, & s'étoient retirés en *Pannonie*. Si *Constantin* écrivoit en 948 ou 949. il faut placer l'événement qui concerne les *Turcs* en 893 ou 894. Or c'est

ce

ce que font les autres Auteurs, qui ont traité cette Histoire. C'en est assez pour lever tout doute sur l'époque de l'Ouvrage en question.

Mr. *Guillaume de l'Isle*, Membre de l'Académie Royale des Sciences de *Paris*, avoit dressé sur ce Livre de *Constantin Porphyrogénéte* une Carte Géographique pour l'Ouvrage du P. *Anselme Banduri* sur l'Empire Oriental, que Mr. *Bayer* a d'abord jugée propre à lui épargner le même travail. Mais en l'examinant avec attention, il y a trouvé diverses fautes, que l'obscurité du sujet, ajoûte-t-il modestement, rendoit presque inévitables. Il a remarqué aussi que Mr. *de l'Isle* rendoit rarement raison des positions qu'il déterminoit; précaution qui est néanmoins utile, pour ne pas dire nécessaire. Car c'est, suivant Mr. *Bayer*, un extrême dommage que les Cartes des meilleurs Géographes ne soient pas accompagnées de Commentaires qui rapportent les autorités qui les ont déterminés, ou, au défaut des autorités, les raisons, les conjectures même en conséquence desquelles ils ont fixé leurs positions. Ce seroit l'unique moyen de fixer les limites du certain & de l'incertain, du vrai & du faux.

Après avoir censuré ce défaut, on peut bien croire que Mr. *Bayer* n'y tombe pas. Aussi toute la Dissertation est-elle un Commentaire perpétuel de la Carte qu'il a mise à la tête. Au témoignage de *Constan-*

tin, il a joint divers Monumens de ces tems-là, qui servent à expliquer les Païs situés sur la *Mer Balthique* & la *Vistule*. Il n'est pas possible de donner une idée plus circonstanciée de son travail, qui demande l'inspection continuelle de la Carte.

La derniére Piéce de ce Volume est une Observation Astronomique de Mr. *G. Heinsius*, qui rend compte d'une Eclipse de Lune observée à *St. Pétersbourg* le 3 Septembre, N. St. 1737.

ARTICLE II.

Dissertatio in quâ probatur Examen Religionis, quod secundum Protestantium principia omnibus est instituendum, Indifferentismo non patrocinari, neque tranquillitati Societatis Civilis officere, &c.

C'est-à-dire,

Dissertation, *dans laquelle on prouve que le principe de l'Examen adopté par les Protestans ne conduit point à l'Indifférentisme &c. par* Mr. Zimmermann. *A* Zurich, *chez* Gessner. *in Quarto* 1745. pp. 54.

Nous avons entrepris de rendre compte (*a*) de la maniére dont Mr. *Zimmer-*

(*a*) [*Bibliothéque* Tome IV. Part. II. *Art.* IV.]

mermann travaille à la décharge des *Protestans* au sujet de l'accusation semée contre eux en divers endroits, & intentée formellement par Mr. *de Ramsay*, savoir, que leurs Principes ménent au Fanatisme, où à l'Indifférentisme. L'Extrait précédent a roulé sur le premier de ces chefs, il s'agit à présent du second.

Voici d'abord le précis des argumens sur lesquels on fonde l'imputation d'Indifférentisme. Les *Protestans*, dit-on, imposent à tous les *Chrétiens* la néceſſité de l'Examen. Il en résulte que, cet examen étant fait, chacun doit s'en tenir à ce qui lui a paru conforme aux Saintes Lettres. Mais outre que la plupart des hommes n'ont pas les qualités de l'esprit qui conviennent à un semblable examen, l'extrême différence d'opinions qui se trouve entre les Interprétes, & la multitude prodigieuse des Controverses, doivent nécessairement embarasser les Examinateurs, les accabler, & les conduire à une conséquence fort naturelle; c'est qu'il est égal de se ranger à quelque Parti que ce soit, n'y en ayant aucun où ne se rencontre un mélange d'Erreur & de Vérité, qui répand un doute général sur tous les Articles de la Religion. On ajoûte qu'en appellant tous les hommes à l'Examen, il est impossible qu'il ne s'en trouve plusieurs qui ayent du goût pour les Paradoxes & les Nouveautés, & qui ne se fassent un point d'honneur d'avoir été plus pénétrans que les

les autres, & d'avoir fait des découvertes particuliéres. Ici l'on en appelle à l'expérience, & l'on objecte aux *Protestans* ces disputes perpétuelles, dont leurs Eglises, leurs Synodes & leurs Académies, ont été remplies depuis la *Réformation*, & la vicissitude d'opinions qu'on a vu régner parmi eux. Il faut absolument que ceux qui vivent au milieu de ces dissensions, & qui ne veulent pas s'échauffer à dogmatiser, contractent une disposition à l'Indifférentisme, qui est le Principe de la Tolérance universelle. Enfin le mal est sans remède, puisque les *Protestans* n'accordent aucun droit, ni aux Princes, ni aux Conducteurs de l'Eglise, sur la conscience des hommes; il ne reste aucune ressource pour ramener les Errans. Telles sont les difficultés, écoutons les réponses.

Si l'Examen est une chose indispensablement nécessaire, les abus qui peuvent en résulter, & qui en résultent effectivement, ne sont pas une raison suffisante d'y renoncer; & il en sera comme de tant d'autres choses excellentes, qui sont sujettes aux plus fâcheux abus. Or quand on recherche le but que Dieu peut s'être proposé en accordant la Religion aux hommes, on n'en découvre point d'autre, sinon d'en faire l'objet de leur connoissance, & de les conduire par cette connoissance à la vraie félicité. L'Eglise *Romaine* ne sauroit indiquer d'autres fins de la Révélation. Il est vrai qu'elle ajoûte cet-

te

te clause, c'est que pour acquérir la connoissance salutaire de la Religion, il faut la recevoir de la bouche du Juge infaillible, du Souverain Pontife. Mais quand cette Infaillibilité (qui seroit, il faut l'avouer, fort désirable) seroit constatée par la Démonstration la plus solide, encore faudroit-il un examen qui mît en état de comprendre cette Démonstration, & d'en sentir la force. Il y a plus: une pareille Démonstration ne pouvant être fondée que sur des principes tirés de la Révélation, il faudroit encore un autre examen pour s'assurer de l'autenticité de cette Révélation; desorte que l'on ne gagne rien, & c'est au contraire une double peine à essuyer. Mais il faut examiner cette Controverse avec une plus grande précision.

Premiérement donc, il y a eu effectivement des Juges infaillibles en matiére de Religion, N. S. & ses Apôtres, & cependant ils n'ont pas prétendu en être crus sur leur parole; ils ont invité les hommes à discuter, à juger, à se procurer toute sorte de conviction sur les Dogmes qui leur étoient annoncés. Le Nouveau Testament renferme les déclarations & les exhortations les plus fortes sur ce sujet; il seroit superflu de les citer.

En *second lieu*, quand on réfléchit sur la nature de la Foi, on ne peut pas méconnoître qu'elle demande un examen préalable. Pour être *Chrétien*, il faut d'abord connoître les argumens généraux qui prouvent la vérité du *Christianisme*; mais il faut

outtre cela démêler les preuves particuliéres qui concernent chaque Article de Foi, ne fût-ce que pour s'assurer qu'il est effectivement contenu dans la Révélation.

Les Miracles, en *troisiéme lieu*, sont une des plus importantes bases de la Religion. Mais y eût-il jamais matiére qui demandât un examen plus circonspect & plus détaillé ; & n'avons-nous pas des preuves d'expérience sans replique des risques que l'on court, en négligeant ces précautions ?

En *quatriéme lieu*, il seroit bien étrange que les règles de prudence qu'on observe dans la conduite de la vie, & dont la négligence deshonore ceux qui s'y laissent aller, que ces règles, dis-je, fussent proscrites de l'affaire la plus importante de notre vie. Mr. *Zimmermann* allégue là-dessus un beau passage de LACTANCE. *Oportet in eâ re maximè, in quâ vitæ ratio versatur, sibi quemque confidere, suoque judicio ac propriis sensibus uti, ad investigandam percipiendamque veritatem, quam credentem alienis erroribus decipi, tanquam ipsum rationis expertem. Dedit omnibus Deus pro virili portione sapientiam, ut & inaudita investigare possent, & audita perpendere.* Tout le *Christianisme* est rempli de Fanatiques & d'Imposteurs, les Docteurs *Catholiques-Romains* n'en disconviennent pas. Y a-t-il d'autre moyen que celui de l'Examen, pour éviter de tomber dans des piéges aussi dangereux ?

Enfin, que signifiéroient les fortes repre-

prehenſions du Sauveur aux *Juifs* de ce tems, ſur ce qu'ils refuſoient de chercher dans l'Ancien Teſtament les vrais caractéres du Meſſie, & de les appliquer à JESUS-CHRIST? Pourquoi les Apôtres reprochent-ils aux *Gentils* de n'avoir pas fait attention à *ce qui peut être connu de Dieu*, τὸ γνωςὸν τȣ̃ Θεȣ̃? D'où tout cela peut-il procéder, ſi le Fils de Dieu & ſes Diſciples ont eu deſſein d'établir dans le Monde une Religion ennemie du raiſonnement, de la méditation, de l'examen?

Après avoir propoſé ces preuves directes en faveur du Principe des *Proteſtans*, Mr. *Zimmermann* paſſe à ſon ſujet propre; c'eſt de diſcuter, ſi l'Examen entraîne inévitablement après ſoi les dangereuſes erreurs de l'*Indifférentiſme* & du *Scepticiſme*. Ces erreurs, on ne ſauroit le diſſimuler, ne ſont que trop en vogue; mais la Communion *Romaine* n'en eſt pas plus exemte que la nôtre, & nos principes n'y ménent pas plus directement que les ſiens.

Et d'abord, ſi cela étoit, il faudroit qu'il y eût dans la nature même de l'Examen quelque raiſon ſecrette qui pouſsât & déterminât les hommes à revêtir les diſpoſitions dont il s'agit. Mais que ceux qui avanceroient une pareille aſſertion, voient s'ils ſont en état de la ſoutenir. L'Examen n'eſt autre choſe qu'un raiſonnement, ou une ſuite de raiſonnement, ſur un ſujet dont on ſe propoſe d'acquérir une idée diſtincte. Et qu'eſt-ce qu'un raiſonnement?

ment? C'est la comparaison de deux idées avec une troisiéme, à laquelle l'Ame faisant attention en infére une conséquence. Où est le mal, & le danger? Est-ce dans la comparaison des idées, ou dans l'attention de l'Ame? En ce cas, il faudroit que les hommes s'abstinssent desormais de l'usage de la Parole, de la culture des Sciences, de la pratique des Arts; car toutes ces choses demandent qu'on examine & qu'on raisonne. Mais il ne faut pas insister sur cette premiére idée; elle est trop grossiére pour avoir nombre de Partisans.

On se retranchera donc à dire, que si l'Examen en soi n'a rien de dangereux, celui de l'Ecriture au moins est accompagné de périls manifestes, & qu'il faut recevoir la Religion avec une soumission qui interdit toute critique & toute discussion. Mais, bon Dieu! à quoi cela ne méneroit-il pas? En suivant ces principes, le *Juif* & le *Payen* auroient-ils jamais embrassé l'Evangile, & chacun n'auroit-il pas dit? „ A moi n'appartient point d'examiner la Religion dans laquelle je suis né, „ & de lui comparer la nouvelle Doctrine „ qu'on me propose; je veux vivre & mourir dans la créance où le Ciel m'a fait naître". Il n'est que trop ordinaire de voir les hommes adopter tacitement ces maximes, qui favorisent leur paresse naturelle; mais il n'en est pas moins vrai qu'elles sont diamétralement opposées à tout progrès dans la Vérité & dans la Vertu.

Ce-

Cependant, s'il y avoit dans le caractére même de la Religion Naturelle, ou de la Rèligion Révélée, quelque chose qui fût manifestement propre à induire les hommes en erreur, cela changeroit le cas. Il semble que ce soit-là l'idée favorite des Adversaires de l'Examen, & ils l'insinuent sans beaucoup de ménagemens. Mais quelles sont leurs preuves? Certaines choses difficiles à comprendre, non seulement pour les Laïques, mais pour les Savans eux-mêmes. Nous convenons de ces difficultés, mais de-là jusqu'à la Proposition qu'on voudroit établir, que la Révélation, dans les choses mêmes nécessaires à salut, est perplexe, obscure, &, pour trancher le mot, remplie de contradictions, il y a une extrême distance, & l'on ne sauroit la franchir sans se jetter dans le Déisme. L'Eglise *Romaine*, en professant une pareille Doctrine, s'impose pour jamais la Loi de garder le silence avec quelque Adversaire que ce soit; car d'où tireroit-elle ses réponses? Aussi quand elle écrit contre des Hérétiques, elle bâtit sur de tout autres fondemens. Mr. *Zimmermann* en donne un exemple remarquable, tiré d'un Ouvrage que le célébre *Muratori* a publié sous le nom de *Lamindus Pritanius*, & sous le titre, *De Ingeniorum moderatione in Religionis negotio*. Je n'en citerai que les paroles suivantes, qui se rapportent directement au sujet de la Controverse; *Et quale, quæso, Dei optimi ac sapientissimi con-*

filium fuisset, mortalium genus edocere Religionem veram, nisi vera ejus hæc Religio, inter reliquas falsas prodere se, & suam reverà præcellentiam manifestè semper aperire potuisset, ac posset? Quid hominibus profuisset, atque prodesset, divinum beneficium, si nemini unquam contingeret sine dubitatione perspicere, atque cognoscere, quænam sit unica illa cælestis Religio? Nonne apud Deum excusare se meritò posset quicunque erraret in RELIGIONIS DELECTU, *quando abditum, obscurum & dubium semper foret, quæ una sit amplectenda? Ergo frustrà Christus nos docuisset. Ergo frustrà Spiritus S. locutus fuisset per Prophetas, Apostolos atque Evangelistas.*

Les plus habiles Controversistes de l'Eglise *Romaine* comprenant donc bien qu'il n'est pas possible de prouver que par soi-même l'Examen de la Religion précipite dans l'erreur, prennent un tour plus spécieux, & se délectent à étaler les disputes innombrables qui ont été enfantées dans le sein de la *Réformation* depuis son origine; d'où ils concluent que le Peuple, aux oreilles duquel ces divisions retentissent, doit naturellement se réfugier dans l'asyle de l'Indifférentisme. C'est-là, disent-ils, la cause de ce grand nombre de Déistes ou d'Indifférentistes qu'on rencontre dans les Assemblées *Protestantes*.

Une réponse générale à ce raisonnement, c'est qu'il ne peut porter aucun préjudice à l'Examen considéré en soi; car il se

ſe réduit à ceci. Tel ou tel s'y eſt mal pris dans l'examen de la Religion; donc il n'eſt pas permis de faire un ſemblable examen. Mais voici quelques réflexions plus particuliéres de notre judicieux Théologien.

I. Nous reconnoiſſons les δυσνόητα de l'Ecriture Sainte, & nous ne ſommes point ſurpris du partage des Interprétes & des Critiques ſur ces endroits-là. Chaque choſe doit être reçue & crue à proportion du degré de conviction que l'on peut s'en procurer. Le vrai moyen de devenir Indifférentiſte, ce ſeroit d'admettre tout pêle-mêle, le certain, le probable, le douteux. La maxime NON LIQUET, bien loin d'être un principe d'Erreur, en eſt au contraire le meilleur préſervatif. Après cela, s'il y a des Docteurs vains, qui veulent ſe faire un nom par des conjectures téméraires, & qui prétendent tout applanir dans les Saintes Lettres, c'eſt une ſuite inévitable de la variété des génies & des tempéramens; & ils ſont à cet égard ce que ſont les gens audacieux & turbulens dans la Société.

II. Il y a des *Indifférentiſtes* parmi les *Proteſtans*, cela eſt vrai. Mais il faut prendre garde de ne pas donner ce nom à tous ceux qui ne veulent pas adhérer indiſtinctement à tous les Dogmes du Parti dans lequel ils vivent. Ce ſont-là proprement des Théologiens *Eclectiques*, & cette diſpoſition n'a rien de blâmable.

L'E-

L'Eglise *Romaine* n'en renferme pas moins de cette espéce que nos Communions, comme il seroit aisé de le prouver par les Ouvrages de la plupart de ses Auteurs.

III. La diversité des Sentimens n'est point propre à jetter un homme sensé dans l'Indifférentisme. Est-ce la Religion seule qui est exposée à cette diversité, & ne la remarque-t-on pas dans toutes les choses qui sont l'objet des Connoissances Humaines? Après cela cette diversité ressemble fort aux *Variantes* du N. T. D'abord le nombre en est effrayant, mais quand on voit sur quoi la plupart roulent, sur des minuties, sur des logomachies, sur des questions dans lesquelles les incidens multipliés dérobent le fond de la cause, on se tranquilise aisément, & l'on comprend que la réalité du mal n'a aucune proportion avec les apparences.

IV. Enfin on se persuade mal à propos que le Peuple prenne un si grand intérêt aux Controverses des Théologiens. Il va toujours son train, & à moins que quelque Faction Politique ne s'enveloppe du manteau de la Religion, le Vulgaire regarde tout aussi paisiblement les démêlés des Théologiens que ceux des Médecins, & des Artistes en tout genre. De cent Bourgeois y en a-t-il deux qui veuillent approfondir des matiéres de Critique & de Controverse? Cela étoit plus commun pendant le séjour des *Réformés* en *France*; c'étoient des agaceries continuelles qui en-

engageoient chaque Particulier à faire une petite provision d'armes défensives, ou même offensives au besoin. Mais hors de semblables circonstances nos Troupeaux ordinaires ne savent des Controverses qui pourroient les inquiéter, que ce que quelques Prédicateurs ont l'imprudence d'en porter en Chaire.

Concluons. Les Argumens contre la nécessité de l'Examen prouvent trop, & par conséquent ne prouvent rien. Si les erreurs où l'on peut tomber en examinant la Religion, étoient une raison suffisante de s'abstenir de cet examen, elles auroient dû, ou empêcher Dieu lui-même de donner la Religion aux hommes, ou l'engager à prévenir par quelque miracle, fût-ce aux dépens de la liberté de l'homme, des suites aussi funestes. On ne sauroit admettre ces derniéres conséquences, sans favoriser le Scepticisme universel, ou l'Athéisme. Et cependant elles découlent nécessairement de la Doctrine de ceux qui rejettent l'Examen.

C'est donc plutôt faute d'examiner qu'on tombe dans les inconvéniens qui sont mal à propos imputés à l'Examen. *La Bruyére* l'a bien senti, & ce qu'il dit des Grands est appliquable à tous les hommes. „ Les „ Grands qui en sont les plus soupçonnés (d'Athéisme & de Déisme) sont „ trop paresseux pour décider en leur esprit, que Dieu ou la Providence n'est „ pas. Leur indolence va jusqu'à les rendre

„ dre *froids & indifférens* ſur cet article ſi
„ capital, comme ſur la nature de leur
„ Ame, & ſur les conſéquences d'une
„ vraie Religion: ils ne nient ces choſes,
„ ni ne les accordent, ils n'y penſent
„ point.

ARTICLE III.

Eloge *de Monſieur* Bernoulli (*a*).

Jean Bernoulli, Docteur en Philoſophie & en Médecine, célébre Géométre & Profeſſeur en Mathématiques, nâquit à Bâle le 27. Juillet *V. St.* 1667. de *Nicolas Bernoulli* & de *Marguerite Schoenauer*. On n'oublia rien pour cultiver des talens naiſſans qui ſe faiſoient déjà diſtinguer. A ſix ans il fut envoyé au Collége, & le 5 Septembre 1682. ayant fini le Cours de ſes Humanités, il fut reçu Etudiant en Philoſophie. Peu après on l'envoya à *Neufchâtel* pour apprendre le François, & les Principes du Négoce, ſi ſon inclination ſe tournoit de ce côté-là. Né pour de plus grandes choſes, ſon panchant l'entraîna dans le parti des Etudes, & de retour en ſa Patrie, au bout d'une année, il continua à s'apliquer avec cette ardeur qui

(*a*) Nous donnons cet Article, tel qu'il nous a été communiqué.

qui lui étoit naturelle, & aux Belles-Lettres & aux Sciences. Il reçut en 1684 le Degré de Bachelier en Philosophie. Il fit, à cette occasion, une Harangue de *Igne lambente*; & en 1685. celui de Maître-ès-Arts, ou de Docteur en Philosophie. Le Discours qu'il prononça alors, étoit en Grec, & tendoit à montrer que *les Princes sont faits pour les Sujets.* C'est de la Philosophie que Mr. *Bernoulli* fit sa plus grande occupation, & où il a acquis une réputation immortelle.

Mr. *Jaques Bernouilli* son Frére, plus âgé que lui de treize ans, lui inspira le premier du goût pour les Mathématiques, qu'il avoit déjà poussées fort loin. Notre jeune Philosophe trouva tant de satisfaction dans cette étude, où l'on marche toujours le flambeau de l'évidence à la main., que dans peu il eut parcouru & compris les Ecrits des Mathématiciens tant anciens que modernes. Les deux Fréres, animés du même esprit pour les Mathématiques, tombérent fortuitement sur un petit Ecrit du célébre Mr. *de Leibnitz*, inséré dans les *Actes de Leipzig* 1684., où en très-peu de pages il donne l'idée du fameux *Calcul différentiel.* Quoique Mr. *de Leibnitz* ne se fût découvert qu'à demi dans cet Ecrit, pour piquer sans doute la curiosité & l'émulation des Mathématiciens de son tems, il n'en falut pas davantage à Mrs. *Bernoulli* pour en pénétrer tout le secret, & ils en donnérent des preuves par plusieurs Piéces qu'ils

qu'ils publiérent sur la matiére des *Infiniment-petits*. Cette premiére découverte conduisit notre Docteur infatigable & pénétrant à celle du *Calcul intégral*. Ce fut lui qui, pour faire sentir la bonté & l'utilité de sa méthode, proposa le Problême de *la Chaînette*. Ce Problême ayant été proposé dans les *Actes de Leipzig*, il n'y eut que trois Mathématiciens qui le résolurent; Mr. *de Leibnitz*, Mr. *Huygens*, & notre Docteur. On n'a qu'à consulter les *Actes de Leipzig* de l'an 1691.

A l'exemple des anciens Philosophes Mr. *Bernoulli* voulut voyager pour connoître de plus près les Savans d'alors, & leurs découvertes. Il commença son voyage en 1690, & s'arrêta d'abord à *Genéve*, où il demeura huit mois. Il s'y lia particuliérement avec Mr. *Daniel le Clerc*, Médecin, Conseiller, & Auteur de *l'Histoire de la Médecine*, & avec Mr. *Cristophle Fatio de Duillier*, auquel il donna réguliérement une heure par jour pour l'initier dans les nouvelles Analyses, qu'il poussa fort loin par son application extraordinaire. L'année suivante, vers le commencement de l'Automne, il se rendit à *Paris*. Sa premiére connoissance fut celle du célébre *Malebranche*, qui lui fit l'accueil le plus gracieux, & qui l'invita à se trouver à une assemblée de Savans qui se faisoit chez lui réguliérement un jour fixé dans la semaine.

La premiére fois que notre Philosophe s'y

s'y trouva, il y vit Mr. le Marquis *de l'Hopital*, qui passoit alors pour un des plus grands Mathématiciens de l'*Europe*. La doctrine des Calculs étoit alors si peu connue, que Mr. *de l'Hopital* fut surpris de voir résoudre à Mr. *Bernoulli*, comme en se jouant, des Problêmes que ce Mathématicien *François* regardoit comme insolubles. Il goûta donc avec admiration les nouvelles Méthodes, & pria notre savant Voyageur de lui dévoiler ces précieux mystéres. Mr. *Bernoulli*, nullement avare de ses connoissances, satisfit l'ardeur de Mr. *de l'Hopital*, qui ne se contenta pas des leçons de vive voix, mais qui les voulut avoir par écrit de peur de les oublier. Notre Docteur eut encore cette complaisance. Tous les deux jours il lui portoit une longue leçon écrite, dont le Marquis a su faire usage dans la suite. En 1692. Mr. le Marquis s'étant retiré sur une de ses Terres, savoir à *Ouques* près de *Blois*, pour y passer quelque tems en famille, pria Mr. *Bernoulli* de l'y accompagner. Il se rendit à cette invitation, & pendant trois ou quatre mois qu'il y fut, il fortifia son illustre Disciple dans l'usage des nouveaux Calculs pour résoudre tous les Problêmes Physico-Mathématiques. C'est dans ce séjour que notre Docteur, toujours appliqué, toujours inventif, découvrit un troisiéme Calcul, qu'il nomme *exponentiel* ou *parcourant*, & dont il a publié les principes dans les *Actes de Leipzig de* 1697. Le

P. *Charles Reyneau*, Prêtre de l'Oratoire & Professeur de Mathématiques à *Angers*, ayant appris que Mr. *Bernoulli* étoit à *Ouques*, s'y rendit pour tâcher de pénétrer dans les secrets des nouvelles Méthodes. Notre Docteur ne lui en fit aucun mystére; & le P. *Reyneau* crut, mais un peu trop tôt, d'en avoir assez appris pour en parler, sur le ton de Maître, dans la seconde partie d'un gros Livre qui a pour titre *l'Analyse démontrée*, & qui fut publiée l'an 1708. sans qu'il fît honneur de ses connoissances à celui qui les lui avoit généreusement communiquées. De retour à *Paris* Mr *Bernoulli* se lia avec plusieurs savans Academiciens. Mr. *Cassini* le Pére, Mr. *de la Hire* le Pére, & surtout avec Mr. *Varignon*, avec qui il a été en commerce de Lettres jusques à la mort de ce savant Géométre & Analyste. Il revint dans sa Patrie au mois de Novembre 1692. Peu après il lia une correspondance très étroite avec le fameux Mr. *de Leibnitz*, qui a duré jusqu'au décès de ce grand Ornement de l'*Allemagne*. En 1693. Mr. *de Leibnitz* fut chargé de la part du Duc ANTOINE-ULRIC d'inviter Mr. *Bernoulli* à se rendre à *Wolfenbuttel* pour y occuper une Chaire de Mathématiques; mais un mariage vint à la traverse, & l'empêcha d'accepter cette Vocation. Avant que de se marier, notre Philosophe reçut, avec les solemnités ordinaires, le Bonnet de Docteur en Médecine. Huit jours

jours après il épousa une personne d'un solide mérite, de beaucoup d'esprit, & d'une ancienne famille de *Bâle*, qui depuis très-longtems a donné à l'Etat une suite de Magistrats distingués, savoir Mlle. *Dorothée Falckner*, dont le Pére étoit Conseiller & Scholarque. Les Curateurs de l'Université de *Groningue* adressérent en 1695. à M. *Bernoulli* une Vocation très-honorable pour la Profession des Mathématiques. Il l'accepta, & arriva à *Groningue* avec sa famille naissante le 22 Octobre. Il se distingua si avantageusement, & par ses Leçons, qui étoient connues, & par les Théses que l'on soutenoit sous sa Présidence, qu'on le pria de faire des Expériences Physiques en public, lui procurant tous les Instrumens nécessaires. Ce fut au milieu de ces Expériences qu'il découvrit le *Phosphore mercuriel*. Le Roi de *Prusse* FREDERIC I. à qui l'Auteur fit présenter un de ces Phosphores, l'honora d'une belle Médaille d'or de 40 ducats, & d'une Place dans l'Académie Royale des Sciences de *Berlin*, que l'on venoit d'établir sous la direction de Mr. *de Leibnitz*. Deux ans auparavant, savoir en 1699. l'Académie Royale des Sciences de *Paris* s'associa notre Docteur & Mr. son Frére aîné, quoiqu'il n'y ait que huit Places pour les Etrangers. Dans la suite plusieurs autres Sociétés savantes voulurent agréger Mr. *Bernoulli* à leur Corps; la Société Royale de *Londres*; l'Institut de

P. Charles R
& Professeur de
avant appris que
ouer s'y rendit pour
leurs les secrets des
Notre Docteur ne
re; & le P. Reyneau
trop tôt, d'en avoir
parler, sur le ton de
conde partie d'un gros
titre l'Analyse démontré
l'an
connoissances à celui
nereusement commun
Paris Mr Bernoulli
sçavans Academiciens
Mr. de la Hire le P
Mr. Varignon, ave
merce de Lettres
savant Géometre
sa Patrie au
après il lia
e avec le sa
é jusqu'au
de l'Al
fut
cha
vant que
reçus

depuis le matin
Classes. Un E-
de voir un fa-
à la main pour
lieu d'une trou-
endroit n'est
vie de notre
descendre aux
ufes, il n'a
les Scien-
u'il a voulu
C'est ce
de Piéces
inale, &
es Jour-
es. Fi-
eux qui
corps,
Mor-
es font
Lausane
vol. *in*
e savan-
n de ses
rélation
qu'il y a eu
ilosophes &
M. *de Leib-*
, le Marquis
le Mairan, *de*
mann, le Che-
tuis, *Tschirnhaus*,
ne, *Poleni*, *de Crouz*
s'Gravesande, *Scheu-*

zer,

Boulogne; & l'Académie Impériale de *Pétersbourg*, où il eut la satisfaction d'avoir pour Collégues deux de Messieurs ses Fils, qui y occupoient des Chaires de Professeur.

Pendant que Mr. *Bernoulli* étoit à *Groningue*, le Magistrat d'*Utrecht* lui fit offrir en 1703. la Chaire de Mathématiques avec de très-bons Appointemens; mais le Magistrat de *Groningue* para le coup, & lui augmenta sa Pension. Comme on eut le vent à *Utrecht* en 1705. que notre Professeur étoit sur le point de retourner dans sa Patrie, on lui députa Mr. *Burman*, alors Recteur de l'Université d'*Utrecht*, pour tâcher de l'attirer par tous les moyens possibles; mais toute l'éloquence de l'illustre Mr. *Burman*, & toutes ses offres ne purent contrebalancer le désir qu'il avoit de satisfaire sa Famille, & surtout Mr. son Beaupére qui souhaitoit son retour. Il partit donc de *Groningue* au grand regret des Curateurs & de l'Université. Arrivé à *Amsterdam* il y apprit la mort de Mr. son Frére, & il vit bien que l'on ne manqueroit pas de lui donner la Chaire de Mathématiques qu'il laissoit vacante. En passant par *Utrecht* Mr. *Burman* le conduisit chez Mr. le Président *de Sypensteen*, chargé de la part du Conseil de le tenter par toutes sortes d'endroits. L'amour de la Patrie en triompha encore, de-même que de la tentative que l'on fit à *Leyde* pour l'attirer dans cette fameuse Uni-

ni-

niversité. Enfin, après dix ans d'absence il arriva heureusement à *Bâle*, où il étoit souhaitté. Peu après le Sénat Académique vint en Corps lui offrir la Chaire vacante de Mathématiques, & ce Conseil, à la sollicitation de l'Académie, lui accorda une gratification personnelle. Il prit possession de son Emploi le 17. Novembre 1705. par un Discours *de fatis novæ Analyseos & Geometriæ sublimis*. Depuis ce tems-là il ne cessa de donner des Leçons publiques & particuliéres avec autant d'exactitude que de succès. Sa brillante réputation lui a attiré de fort loin des Ecoliers de distinction & déjà fort avancés dans les Sciences sublimes, des Professeurs, des Docteurs, des Académiciens, de *Suéde*, d'*Angleterre*, de *France*, d'*Italie*, de *Suisse*, de *Genéve*, & du fond de l'*Allemagne*. On leur a souvent ouï dire, qu'outre la clarté ils trouvoient en lui un fond inépuisable, & que lorsqu'ils croyoient de n'avoir plus rien à apprendre de lui, il leur ouvroit de nouvelles routes qui leur étoient profondément inconnues. En 1707. il fut fait Membre du Sénat Académique, & il a porté toutes les Charges qui y sont annexées, ayant été huit fois Doyen de la Faculté en Philosophie & deux fois Recteur de l'Université; Emploi qu'il remplissoit encore en 1741. pour la seconde fois. Mr. *de Volder*, Professeur de Mathématiques à *Leyde*, étant mort, le célébre Mr. *Noodt*,

Profeſſeur en Droit, lui écrivit en 1709. pour l'engager à venir remplacer le défunt; mais tant de raiſons, qui l'attachoient à ſa Patrie, lui firent refuſer cette vocation tentante, & pluſieurs autres qui lui furent offertes dans la ſuite, comme celle de l'Univerſité de *Padouë* en 1714. plus avantageuſe encore que les précédentes; & celle des Curateurs de l'Univerſité de *Groningue* qui en 1717. n'omirent rien pour le rappeller chez eux; preuve évidente qu'ils en étoient parfaitement ſatisfaits. Il fut député en 1722. par le Sénat Académique, conjointement avec feu Mr. *Théodore Zwinger*, Docteur & Profeſſeur en Médecine, auprès de l'Evêque de *Bâle*, à *Porentru*, pour lui demander, comme au Chancelier de l'Univerſité de *Bâle*, le renouvellement des Priviléges & du Vice-Cancellariat, cérémonie qui ſe renouvelle tous les dix ans. Le Collége public où les Jeunes-gens commencent l'étude des Humanités, étant tombé dans un aſſez grand déſordre, le Magiſtrat en 1725. jetta les yeux ſur Mr. *Bernoulli*, connoiſſant ſes lumiéres, ſon aſſiduïté, & ſa fermeté, ſurtout eſſentielle dans ces occaſions, pour tracer un nouveau plan aux Régens, & pour le faire exécuter. Il voulut bien s'en charger, malgré la fatigue & les deſagrémens qui ſont naturellement attachés à l'emploi de Réformateur. Il s'y appliqua avec beaucoup de ſuccès pendant une année, ſe trou-

trouvant tous les jours, depuis le matin jusqu'au soir, dans ces Classes. Un Etranger auroit été surpris de voir un fameux Géométre, la plume à la main pour corriger des thêmes au milieu d'une troupe de jeunes Enfans. Cet endroit n'est pas le moins brillant de la vie de notre Docteur. Comme il a su descendre aux occupations les moins flatteuses, il n'a pas moins su s'élever à ce que les Sciences ont de plus sublime, lorsqu'il a voulu suivre tout le vol de son génie. C'est ce qui paroît par le grand nombre de Piéces qui sont sorties de sa plume originale, & qui se trouvent dispersées dans les Journaux des différentes Sociétés savantes. Finalement il a cédé aux désirs de ceux qui ont souhaitté qu'il rassemblât en un corps, pendant sa vie, tous ces précieux Morceaux, & toutes ces Oeuvres réunies sont très-proprement imprimées à *Lausane* chez *Marc-Michel Bousquet* en 4 vol. *in Quarto* 1743. La correspondance savante de Mr. *Bernoulli* n'est pas un de ses moindres ouvrages. Il a été en rélation depuis longtems avec tout ce qu'il y a eu de plus distingué entre les Philosophes & les Mathématiciens, avec MM. *de Leibnitz*, *Newton*, *de Fontenelle*, le Marquis *de l'Hopital*, *de Moivre*, *de Mairan*, *de Montmort*, *Varignon*, *Hermann*, le Chevalier *Renau*, *de Maupertuis*, *Tschirnhaus*, *Michelotti*, *Craig*, *Cheyne*, *Poleni*, *de Crouzas*, *Cramer*, *Bulfinger*, *s'Gravesande*, *Scheuzer*,

zer, &c. Si les nouvelles Découvertes de Mr. *Bernoulli* lui ont attiré un grand nombre d'admirateurs, elles lui ont aussi suscité plusieurs adversaires de toute espéce. Ces sortes de contentions ne sont pas toujours des plus paisibles. Les Philosophes eux-mêmes, qui devroient être au-dessus de la région des passions, ne gardent pas toujours les justes bornes de la modération, parce que leur Philosophie n'est pas assez pratique. Lorsqu'en *Angleterre* on s'éleva contre Mr. *de Leibnitz* pour lui disputer l'honneur de l'invention du Calcul des *Infiniment-petits*, Mr. *Bernoulli* se vit comme seul chargé de défendre les droits de son Ami, qui étoit mort, & cela contre une foule d'ennemis, tels que MM. *Keil*, *Taylor*, *Pemberton*, *Robins*, &c. ce qui fait que le spirituel & savant Mr. *de Fontenelle* compare notre Athléte Mathématicien aux fameux *Coclès*, qui seul sur un pont soutint l'effort d'une armée entiére. A l'occasion des *Forces vives* Mr. *Bernoulli* a eu plusieurs contredisans, quoique son sentiment soit adopté pour un bon nombre de savans hommes, & gagne tous les jours du terrein. L'esprit de parti se glisse même entre les Philosophes. Outre ces démêlés Géométriques Mr. *Bernoulli* en a eu quelques autres: 1. avec Mr. le Chevalier *Renau* sur la manœuvre des Vaisseaux; dispute qui occasionna un Traité de notre Docteur, avec ce titre, *Essai d'une nouvelle Théorie de la manœuvre des Vaisseaux*,

&c.

&c. à *Bâle* 1714: 2. avec Mr. *Jurin*, sur un principe d'Hydraulique: 3. avec Mr. *Brook Taylor* sur une Formule différentielle de Mr. *Cotes* à intégrer, qu'on avoit proposée comme un défi à tous les Mathématiciens non *Anglois*: 4. avec Mr. *Keil* sur différentes matiéres, & qui reprochoit à notre Philosophe d'avoir publié les fautes qu'il avoit découvertes dans les Ouvrages de Mr. *Newton*: 5. avec Mr. *Pemberton* sur les Courbes trajectoires réciproques: 6. avec Mr. *Herman*, pendant qu'il étoit Professeur à *Francfort sur l'Oder*: 7. avec Mr. le Comte *Riccati*, *Italien*, sur la figure des Orbites planétaires. Mr. *Bernoulli* a remporté plusieurs prix; & dans une occasion il a eu la plus douce satisfaction qu'un Pére puisse goûter, c'est de le partager avec un de ses Fils, Mr. *Daniel Bernoulli*. En 1730. il remporta le prix sur cette question. *Quelle est la cause physique de la figure ellyptique des Planétes & de la mobilité de leurs aphélies*. En 1734. sur celle-ci, *Quelle est la cause physique de l'inclinaison des orbites des Planétes par rapport au plan de l'Equateur*, &c. Le prix étoit double cette année-là, & c'est celui qu'il partagea avec Mr. *Daniel Bernoulli*, partage qui n'avoit pas eu lieu auparavant, mais depuis on en a multiplié les exemples. Le *Commercium Philosophicum* de MM. *de Leibnitz* & *Bernoulli* fut imprimé à *Lauzane* en 1748. chez *Bousquet* en 2. vol. *in Quarto*. Mr. *Bernoulli* a eu de

son mariage neuf Enfans, cinq Fils & quatre Filles. Trois de Messieurs ses Fils ont dignement marché sur ses traces, & en partageant sa gloire ils n'ont pas peu servi à l'augmenter. Nous allons donner ici une courte histoire de la Vie & des Ouvrages de ces trois Savans.

I. *Nicolas* Bernoulli nâquit le 27. Janvier 1695. *V. St.* A l'âge de huit ans il parloit *Allemand*, *François*, *Flamand* & *Latin*. Il fut fait Maître-ès-Arts en 1711. & se voua au Droit; mais son inclination le tournoit du côté des Mathématiques. A l'âge de 16 ou 17 ans il pouvoit donner des Leçons d'Algébre & de Géométrie. Son premier Ecolier fut son Frére *Daniel*, qui dans la suite a égalé & surpassé le Maître. *Nicolas Bernoulli* fut Licentié en Droit en 1715. Il voyagea ensuite en *Italie* & en *France*. A *Paris* il fut fort estimé de MM. *de Monmort* & *Varignon*. Mr. *Fabritius*, qu'il avoit connu particuliérement en *Italie*, l'y attira de-nouveau, & il demeura deux ans chez Mr. *Vezzius*, Noble Vénitien, pour lui enseigner les Mathématiques. Il fut rappellé dans sa Patrie en 1722. Il disputa une Chaire de Droit, mais le sort ne lui fut pas favorable. L'année suivante il fut établi à *Berne* pour y enseigner la Jurisprudence. Il y professa pendant trois ans, & il ne quita *Berne* que pour aller remplir à *Pétersbourg* une Chaire de Mathématiques. Son Frére *Daniel* fut aussi établi dans la même Aca-

Académie Professeur en Mathématiques, mutuel agrément pour les deux Fréres. Ils arrivérent à *Pétersbourg* le 27. Octobre 1725. *Nicolas* y mourut huit mois après le 27. Juillet 1726. Il y a quelques Piéces de sa composition dans les *Actes de Leipzig* & dans les *Mémoires de l'Académie Impériale de Pétersbourg*. La CZARINE voulut faire les fraix de ses obséques.

II. *Daniel* BERNOULLI est né à *Groningue* le 29. Janvier 1700. Destiné aux Etudes, pour lesquelles on lui connut de grands talens, il fut fait Maître-ès-Arts en 1716. Il se tourna du côté de la Médecine, qu'il étudia dans sa Patrie, à *Heidelberg* & à *Strasbourg*. De retour à *Bâle* il y obtint la Licence en 1720, & il donna alors une Dissertation *de Respiratione*. Les Mathématiques le captivérent, & il s'y voua presque entiérement. Il voyagea en *Italie*, où il se lia à *Venise* avec Mr. *Michelotti*, & il y fit imprimer en 1724 ses *Exercitationes Mathematicæ in Quarto*. En 1725. il accompagna son Frére *Nicolas* à *Pétersbourg*, & il y occupa une Chaire de Mathématiques. Il fut rappellé dans sa Patrie en 1733. pour remplir la Chaire de Botanique & d'Anatomie. Avant que de partir de *Pétersbourg*, il fut déclaré Professeur Honoraire avec une pension viagére. Sur la fin de l'an 1733. il fut créé Docteur en Médecine, après quoi il commença les fonctions de son Emploi, qu'il occupe encore. Il a remporté divers

vers prix: 1. en 1725. *sur la manière de perfectionner les Clepsydres & les Sabliers sur mer.* 2. En 1734. il partagea le prix avec Mr. son Pére. 3. En 1743. il remporta le prix sur ce sujet, *de l'inclinaison de l'Aiguille aimantée.* Son Ouvrage le plus considérable est son *Hydrodynamica*, *sive de viribus & motibus Fluidorum*, &c. *Argent.* 1738. Outre cela il y a quantité de Piéces de sa façon dans les *Mémoires de l'Académie de Pétersbourg*, dont on peut trouver le Catalogue dans la *Pinacotheca* de Mr. *Brucker*, Décade III.

III. *Jean* Bernoulli est né le 18. Mai 1710. D'heureux talens cultivés par les soins de son excellent Pére, le firent avancer rapidement dans les Sciences. Il entra en Philosophie au Printems de l'an 1721. Il fut fait Maître-ès-Arts en 1724. Il se jetta dans la Jurisprudence, & fut examiné pour la Licence en 1729, & obtint le Doctorat en 1732. Le Droit & les Belles-Lettres ne bornérent pas ses études. A l'imitation de MM. ses Fréres il goûta le mérite des Mathématiques, & le Public est instruit de ses grands progrès dans ces sublimes Sciences. Etant allé à *Pétersbourg* pour y voir Mr. son Frére, il en revint avec lui en 1733. Il a remporté divers prix. 1. En 1736, *sur la propagation de la Lumiére.* 2. En 1737, *sur la perfection des Ancres.* 3. En 1741, *sur le sujet du Cabestan.* En 1743, le 17. Mai il fut élu Professeur en Eloquence. Il se

se maria en 1744 avec Mlle. *Susanne König*, Fille de feu Mr. *Emanuel König*, Docteur & Professeur en Médecine à *Bâle*, & il se voit un Fils objet de ses soins.

Le célébre Défunt a eu la douce consolation de voir que ces trois Savans marchoient fidélement sur ses traces, & que leur réputation étoit déjà bien établie. Outre cela il a encore laissé deux autres Fils, qui se sont voués au Commerce. L'un d'eux, établi à *Strasbourg*, a été honoré de la part du Roi de *Prusse* du Caractére de Conseiller du Commerce. Malgré les grands & longs travaux de feu Mr. *Bernoulli*, son esprit conservoit encore beaucoup de vigueur. Il a joui de ce précieux avantage jusqu'à la fin de ses jours. Sa derniére maladie ne parut point d'abord dangereuse. Il tomba dans une létargie quelques heures avant sa mort, & c'est dans cet état qu'il expira sans douleur & sans angoisse le 1. Janvier 1748, âgé de 80 ans & cinq mois moins un jour. Il fut enséveli à *St. Pierre* le 5. & Mr. *Brucker*, Pasteur de la Paroisse, fit l'Oraison funébre, qui a été imprimée suivant la coutume. Mr. *Brucker* a fait l'Eloge de ce Savant dans la II. Décade de sa *Pinacotheca*.

EPI-

Epitaphe.

Quoi! le grand Bernoulli git dedans ce Tombeau;
Cet Esprit pénétrant, ce rayonnant Flambeau;
Philosophe excellent, Géométre sublime,
Qui de tant de Savans s'est captivé l'estime.
Non, ce n'est point ici que l'on doit le chercher,
Ses Ouvrages, (a) ses Fils, le savent renfermer.
C'est-là qu'il brille encor d'une gloire éternelle.
Le Savant ne meurt point, sa vie est immortelle.

Epitaphe Latine.

PATRI INGENIORUM S.
HOC SUB LAPIDE REQUIESCIT
VIR, QUO MAJOREM INGENIO BASILEA
NON TULIT,
SÆCULI SUI ARCHIMEDES
NON ILLIS EUROPÆ LUMINIBUS
CARTESIIS, NEWTONIS, LEIBNITZIIS
MATHEMATUM SCIENTIA SECUNDUS
JOANNES BERNOULLI
PHILOS. ET MED. D.
Ill. Societ. Reg. Scient. Paris. Londin.
Petropol. Berolin. & Bonon. Collega
Lectiss. Mathesin primum Groningæ
Ann. X. Dein XLII. in Basil. Acad.
publice docuit. Cetera scripta
inventa viri annalibus & titulis
melius testantur.

Na-

(a) MM. *Daniel* & *Jean Bernoulli*, tous deux Professeurs, & dignes Héritiers de toute la Science paternelle.

Natus Basil. A. C. MDCLXVII. A. D. IV. Kal. Aug.
obiit ibid. Kal. Jan. MDCCXLVIII.
MARITO PATRI DESIDERATISS.
DOROTHEA FALCKNERIA UXOR
ET LIBERI SUPERSTITES VI.
M. C. L.
H. M. P.

Par Mr. BIRR *Professeur en Langue Grecque à* Bâle.

ARTICLE IV.

Christ. Aug. CRUSII &c. Weg zur gewisheit der Menschlichen Erkæntnis, &c. (*a*).

C'est-à-dire,

Chemin à la certitude des Connoissances Humaines par Mr. CRUSIUS, Professeur en Philosophie, *à* Leipzig, *chez* J. F. Gleditsch, 1747. *in Octavo*, pp. 1132. sans l'Epitre Dédicatoire, la Préface & la Table.

C'EST sous ce titre que Mr. *Crusius*, Professeur extraordinaire en Philosophie à *Leipzig*, nous annonce une nouvelle Logique. Pour peu qu'on soit versé dans l'Histoire

(*a*) Les matériaux de cet Extrait nous ont été fournis, nous n'avons fait qu'y donner la forme.

toire Philosophique de notre tems, on reconnoîtra aisément en lui le Disciple d'un autre Philosophe de *Leipzig*, mort depuis quelques années, nommé *Hoffmann*, qui avoit pris lui-même pour guide *Ridiger*. Mr. *Crusius* a principalement cherché à se rendre célébre en attaquant Mr. *de Wolff*. Ceux qu'un saint zèle anime contre la *Philosophie Wolffienne*, ont été ravis de voir s'élever un Adversaire qui semble combattre à armes égales, & opposer raisonnemens Philosophiques à raisonnemens Philosophiques :

Pares aquilas, & pila minantia pilis.

Quelques-uns même ont crû trouver dans Mr. *Crusius* une supériorité de génie, & dans ses Ecrits des connoissances plus sublimes que celles qu'on peut puiser dans les Ouvrages de Mr. *de Wolff*. Pour mettre nos Lecteurs en état d'en juger par eux-mêmes, nous allons donner l'Extrait de cette Logique. Quoiqu'elle soit d'une grosseur bien honnête, comme le nombre des pages que nous avons indiqué le prouve, l'Auteur souhaite pourtant qu'on y joigne encore la Logique de *Hoffmann*, qui est de pareille taille, alléguant que la briéveté est inséparable de l'obscurité, & qu'on ne sauroit se procurer des idées trop claires & trop complettes. Mais est-ce en voyant les ideés dans un déluge de paroles, qu'on y répand de la clarté?

On

On trouve à la tête de l'Ouvrage un Discours préliminaire sur la Philosophie en général. M. *Crusius* la définit, *La connoissance des vérités de raisonnement dont l'objet dure toujours, soit qu'il soit absolument immuable & nécessaire, soit que sa durée dans le Monde actuel soit telle qu'il ne cesse jamais d'exister naturellement.* Le Philosophe est donc appellé à considérer l'essence des Choses avec les causes des Phénoménes, puisque les choses demeurent toujours réellement les mêmes, malgré les modifications que souffrent les Individus. Il y a même des Individus qui ont une durée constante, par exemple, les grands Corps Célestes, la Philosophie embrasse tout cela; & comme c'est pour en chercher les causes ou les raisons, elle se distingue par-là de la simple connoissance historique des Faits.

Mais Mr. *Crusius* ne se borne pas à proposer sa définition; il attaque, & veut détruire celle qui exprime la Philosophie par ces deux mots, *la Science des Causes*, ou *des Raisons*. Elle confond à son avis l'idée de la Connoissance Philosophique avec celle de la Philosophie même. Elle donne une idée incomplette & desavantageuse de la Philosophie, comme si négligeant la recherche des choses dont nous ne connoissons que l'existence, elle ne s'occupoit que de celles dont on peut découvrir les causes. On voit bien à qui Mr. *Crusius* en veut; mais il n'y a pas d'apparence que sa propre définition fasse fortune, & s'établisse,

se, comme il le voudroit, sur les ruines de l'autre. Pour être longue, elle n'en est pas moins obscure. Que signifie cette expression, que la Philosophie a pour objet *les choses qui durent toujours*? Les Contrats, ou les Crimes, qui sont l'objet du Jurisconsulte; les Maladies, qui sont celui du Médecin; tout cela n'a-t-il pas une durée permanente, aussi-bien que les Objets de la Philosophie? Et réciproquement, la Philosophie ne s'occupe-t-elle pas d'Objets qui excitent son attention, par cette raison-là-même qu'ils ne durent pas toujours? Les Etoiles, qui semblent naître & disparoître, comme celles qu'on apperçut dans la *Cassiopée* en 1577. sont dans ce cas-là. Mr. *Crusius* oseroit-il dire que les Philosophes qui cherchent les raisons, négligent à cause de cela la connoissance des faits, & n'est-ce pas tout le contraire? Y a-t-il quelque Philosophe qui ait été plus soigneux que Mr. *de Wolff* à recueillir une foule d'Observations & d'Expériences? tant il s'en faut que sa définition & ses principes dégoûtent de la recherche des faits.

Ainsi, de deux parties que renferme la définition de Mr. *Crusius*, l'essence des Choses, & les causes des Phénoménes, la seconde coïncide avec la Définition *Wolfienne*, qui en disant que la Philosophie est *la Science des Possibles, entant que possibles*, ne veut indiquer autre chose que la connoissance des Causes. Et pour la premiére partie de la définition de Mr.

Cru-

Crusius, on peut bien lui laisser sans envie l'ambition de connoître l'essence des choses.

Il est vrai que les Physiciens les plus consommés ne se vantent pas de connoître l'essence des Minéraux, des Métaux, de quelque Corps que ce soit. Celle de l'Ame, & celle de Dieu, sont encore d'un plus difficile accès. Mais peut-être notre Logicien s'est-il frayé de nouvelles routes; ou plutôt, son addition à la Définition *Wolfienne*, est une piéce hors d'œuvre, & une supposition manifestement fausse. Il n'y a qu'à lire le Discours préliminaire que Mr. *de Wolff* a mis au-devant de sa Logique Latine, pour être convaincu de la justesse de sa Définition, qui est parfaitement convenable à la nature des Choses, & qui ne devoit point embrasser des Sciences & des Arts, qu'on a séparés à juste titre de la Philosophie, comme étant des choses étrangéres.

Voyons à présent comment Mr. *Crusius* divise la Philosophie, & en arrange les parties. Les Objets de la Philosophie sont, selon lui, des Quantités étendues, ou quelque autre chose. Voilà qui est du dernier précis. De la considération des premiers, c'est-à-dire, des Quantités étendues, naissent les Mathématiques, dont l'Auteur détaille ensuite les parties, mais d'une maniére qui prouve qu'il n'en a pas une idée fort nette. Il saute, par exemple, aux yeux, qu'en suivant sa définition, l'Arithmé-

métique ne feroit pas une Science mathématique; car la *quantité discrette* n'est pas une *quantité d'extension.* La mesure des différens degrés des qualités, par exemple, des forces, du mouvement, du plaisir même, dont *Craig* a entrepris le calcul &c. tout cela n'a pour objet que des qualités *d'intension.*

Mais voici entr' autres une définition de Mr. *Crusius*, qu'on peut bien proposer comme une espéce d'énigme. Il s'agit d'une partie des Mathématiques, au sujet de laquelle notre profond Auteur s'exprime ainsi: *Son essence consiste à trouver les moyens de déterminer les propriétés des grandeurs* à priori, *par la considération de leur essence, de leur égalité & de leur inégalité en général, dans le dessein de découvrir comment on peut trouver dans les exemples qui sont contenus sous le défini, la détermination de leurs grandeurs, quelques-unes de leurs parties & raisons étant données. Elle explique la méthode de le faire avec les principes déterminés, dont on a besoin dans la pratique.* Un Euler lui-même devineroit-il que c'est-là la définition de *l'Algébre*?

Les autres définitions que Mr. *Crusius* continue à donner des diverses parties des Mathématiques, justifient de plus en plus qu'il parle de choses qui ne lui sont pas assez familiéres. N'avançons rien sans le prouver. Selon lui, l'Hydrostatique considére la quantité du mouvement, *quand l'eau agit sur elle-même, ou sur d'autres choses;* &

& l'Hydraulique détermine ce qui arrive *quand on se sert de l'eau pour faire agir certaines Machines*. Cependant personne n'ignore qu'il ne s'agit pas dans l'Hydrostatique, du mouvement, mais de l'équilibre, & que la découverte du mouvement des Eaux, dont nous devons la Théorie à Mrs. *Jean* & *Daniel Bernoulli*, s'étend beaucoup au-delà des notions indiquées par Mr. *Crusius*. Il auroit pu à la vérité se passer de tous ces détails, mais s'y étant engagé, sans doute pour étaler ses connoissances Mathématiques, il faloit s'en tirer à son honneur.

On distingue les Mathématiques de la Philosophie, & on les traite séparément, non seulement parce que leurs objets different, mais encore, à ce que prétend Mr. *Crusius*, parce que la Méthode Géométrique est essentiellement autre que la Méthode Philosophique. On sera sans doute curieux de voir comment il le prouve, mais nous ne nous flattons pas de faire comprendre au Lecteur les raisonnemens de notre Logicien. En voici à bon compte quelques échantillons.

Dans les Mathématiques, *dit-il*, on est sûr que toutes les qualités d'une *Essence quantitative* lui sont essentielles, excepté la seule *magnitude*, ou dimension de grandeur. La Géometrie ne considérant les grandeurs que comme grandeurs, ses objets deviennent simples à un tel degré, qu'il ne sauroit y avoir d'autres accidens de l'essence que la

magnitude. Et toutes les fois qu'on ajoûte ou qu'on ôte une qualité, on forme une nouvelle essence. Il en est tout autrement dans la Philosophie, & c'est de-là que résulte la différence essentielle de Méthode.

On ne voit pas bien en quoi git la force du raisonnement de Mr. *Crusius.* Pour peu qu'on soit versé dans les Mathématiques, on sait que les grandeurs de même *magnitude* peuvent différer beaucoup par d'autres qualités. Un Cercle, & un Triangle, dont la hauteur est égale au rayon & la base au périmétre du cercle, ont la même *magnitude*, quoique ce soient deux choses tout-à-fait différentes. N'y auroit-il donc pas, pour employer le stile de Mr. *Crusius*, des *accidens de l'Essence* Mathématique, autres que la *magnitude*? Qu'est-ce que cette nouvelle essence qu'on produit par l'addition, ou par la soustraction d'une qualité? Cette qualité est, ou une *détermination essentielle*, ou un *attribut*, ou un *mode*. Or tout changement dans les déterminations essentielles & les attributs est un changement d'essence, par-tout ailleurs, aussi-bien que dans les Mathématiques. Quant aux modes, si les Objets Géométriques en manquent, ce n'est pas parce que ce sont des grandeurs, mais parce que ce sont des ideés abstraites & déterminées. Les idées de l'Ontologie ne sont pas plus susceptibles de modes. Mr. *Crusius* prétend que c'est cette simplicité des Objets des

des Mathématiques, qui fait *que d'un seul exemple on peut tirer une définition*. Nous aurions été ravis que le savant Auteur justifiât ce qu'il avance, en produisant quelqu'une de ces définitions Mathématiques, qui naissent de la considération d'un seul exemple, supposé qu'on le mît à l'épreuve, & qu'on lui proposât, ou une *Hiperbole anguinée*, ou une *Parabole* de *Neilius*, en tireroit-il la définition des Courbes du second ordre en général?

Passant à la division des parties de la Philosophie, Mr. *Crusius* la propose ainsi. La Philosophie dans un sens plus étroit se divise en *Métaphysique*, dont les parties sont l'*Ontologie*, la *Théologie Naturelle*, la *Cosmologie*, & la *Pneumatique*; & en *Philosophie Disciplinelle*, qui comprend la *Physique*, la *Logique*, la *Noologie*, ou Doctrine de l'Entendement, & la *Thélématologie*, ou Doctrine de la Volonté. En parlant de la Pneumatique, Mr. *Crusius* dit qu'elle traite de *l'essence nécessaire* des Esprits. Cette expression pourroit révolter ceux qui croient que toute Essence est nécessaire; mais il faut les avertir que l'Auteur appelle ainsi la notion générale de l'Esprit, abstraction faite de tout ce qui est propre aux Ames & à Dieu. C'est sa coutume d'exprimer ainsi les notions les plus communes par des termes inusités.

Nous omettons le reste du Discours préliminaire pour venir à l'Ouvrage même. La première Partie, qui est Théorétique,

traite en dix Chapitres, de la Vérité & de la Logique en général, des forces de l'Entendement humain, de la différence & des rélations des Idées, de la perfection des Idées, de l'usage des Idées & des Mots, des Propositions, des premiers principes des Raisonnemens, des différentes espéces de Raisonnemens, du Vraisemblable, de la Certitude & de la Probabilité. La seconde Partie, ou la Pratique, contient huit Chapitres, où il s'agit des Maladies de l'Entendement, de l'Expérience, des Définitions, des Divisions, des Règles pour juger, des Propositions, des Démonstrations, de la Méditation, de la Méthode, de la Probabilité Historique, & de l'Interprétation.

Choisissons dans cette diversité de sujets quelques échantillons des raisonnemens de Mr. *Crusius*, & d'abord arrêtons-nous à ce qu'il dit des Raisonnemens dans les Chapitres VII. & VIII. Nous nous sentons quelquefois contraints intérieurement d'admettre une Proposition, lorsque nous en avons admis auparavant une, ou quelques autres. C'est-là ce qui constitue un *raisonnement*, dont l'Auteur définit la *matiére* & la *forme*, expliquant ensuite les propriétés du *Syllogisme*, de l'*Enthymême*, du *Sorite*, de l'*Epichérême*, &c. Pour arriver aux premiers principes de tous les Raisonnemens, l'Auteur remarque qu'il y a dans l'Entendement une faculté de joindre ou de séparer les notions, mais de maniére qu'il

qu'il nous est impossible de concevoir certaines notions comme jointes, ou d'autres comme séparées. Outre cela, l'Ame posséde un instinct de connoître la vérité, & son effet est de nous faire prendre ce qui est essentiel à notre faculté de penser pour le caractére de la Vérité. De-là naît le premier principe des Raisonnemens, que l'Auteur exprime ainsi. „ Ce „ que nous ne pouvons concevoir que „ comme vrai, est vrai; & ce que nous „ ne pouvons absolument pas concevoir, „ ou que nous ne concevons que comme „ faux, est faux ".

Ce n'est autre chose que le *Criterium* de la Vérité fourni par *Des-Cartes* & *Tschirnhaus*, mais il est extrêmement faillible dans l'application. Tandis qu'un Philosophe concevra clairement l'origine de l'Etendue, en la déduisant des Etres simples, un autre concevra clairement l'absurdité de cette Hypothése. De quel côté est la vérité? Si l'on dit que l'un des deux se trompe, en croyant concevoir ce qu'il ne conçoit pas, il sera toujours vrai que le *Criterium* ci-dessus indiqué a besoin d'un autre *Criterium*, qui assigne les bornes de ce que nous concevons, & de ce que nous ne concevons pas.

Mr. *Crusius* montre ensuite, comment notre faculté de penser est dirigée par différentes déterminations, par exemple, par les Sensations, à acquérir d'autres principes. Quand nous concevons une cho-

chose, comme existente, ou comme possible, il nous est impossible de concevoir qu'elle n'existe pas, ou qu'elle ne soit pas possible, en même tems, & au même égard. C'est ce qu'on nomme le Principe de contradiction. Notre Auteur le regarde comme une Proposition identique, & dépendante d'idées antérieures, que nous devons présupposer, avant que de former un jugement quelconque, fondé sur le Principe de contradiction. Or l'assemblage de ces idées antérieur est peut-être tout-à-fait arbitraire, & alors les conséquences qu'on en tire à l'aide du Principe de contradiction, n'ont aussi qu'une réalité hypothétique, c'est-à-dire, qu'elles ne sont réelles qu'autant que la combinaison des idées l'est elle-même. Mais quand nous formons cette liaison d'idées convenablement à l'essence de l'Entendement, en joignant ce que les Sensations nous représentent comme joint, ou ce qu'il répugne à nos idées de concevoir comme séparé, parce que la soustraction d'une partie détruit le tout, alors nous avons des propositions qui ne sont pas identiques; & ce sont celles de cet ordre qui forment tout ce qu'il y a de positif & de réel dans nos connoissances. Telles sont les Propositions suivantes. *Chaque force est dans un sujet. Tout ce qui nait, procéde d'une raison suffisante. Tout ce dont on conçoit qui pourroit ne pas exister, a une cause, & un commencement. Chaque substance est quelque part.*

Tout

Tout ce qui est, est dans quelque tems. Deux Etres matériels ne peuvent occuper en même tems le même lieu. Le même point d'un Corps ne peut pas être rouge & verd tout ensemble.

Ces exemples entassés par Mr. *Crusius*, ne sont point du même ordre. Le premier, par exemple, se déduit à l'aide du Principe de contradiction, des Définitions de la force & du sujet. Quelques autres de ces Propositions sont telles qu'on apperçoit leur vérité confusément, mais sans pouvoir les réduire à des idées distinctes. Le dernier exemple a un sens dans lequel il est vrai, & peut-être démontré; mais il y a des sens où il est faux. En effet le même point pourroit réfléchir les rayons rouges, & transmettre les verds, auquel cas il seroit rouge par réflexion, & verd par transparence. En général le Principe de Mr. *Crusius* est très-propre à nous conduire au Fanatisme Philosophique. Cette *sensation interne*, réfuge de toutes les Propositions dont nous ne saurions démontrer distinctement la vérité, vaut bien la *lumière intérieure* des Enthousiastes.

Mr. *Crusius* avance donc, comme nous l'avons déjà insinué, que le Principe de contradiction étant une Proposition identique, ne sauroit être le seul fondement de nos connoissances, & fournir la raison suffisante des combinaisons de nos idées. Quand on veut, par exemple, déduire de ce principe, que chaque effet a une cause, on entend déjà par *effet*, ce qui est produit

duit par une cause. Il n'est donc pas surprenant qu'ayant préalablement renfermé l'idée de l'effet dans celle de la cause, nous jugions ensuite qu'elles sont inséparables. Mais pour assigner à certaines choses le nom d'*effets*, on n'a d'autres principes que l'expérience, qui nous montre que ces choses sont produites; ou la possibilité de concevoir un tems auquel ces choses n'ayent pas existé. Mais, que tout ce que nous voyons naître, ait une cause, ou qu'une chose, dont on peut concevoir la non-existence, ait une origine, c'est ce qui ne découle point du Principe de contradiction, au jugement de Mr. *Crusius*. Car la premiére de ces assertions est équivalente à celle-ci: Si A qui n'existoit pas dans cet instant, vient à exister dans l'instant suivant, il y a un Etre B différent d'A, & qui en est la cause. Or celui qui soutiendroit qu'A a été produit sans cause, diroit bien une absurdité, mais non une contradiction. Car il diroit simplement qu'A, qui n'existoit pas dans un certain instant, existe à présent. Il n'y a point de contradiction là-dedans, puisqu'on parle de momens différens. Ou bien, il prétend qu'A existe, mais qu'un autre Etre B, différent d'A, n'existe pas, ce qui n'est encore nullement contradictoire.

A entendre Mr. *Crusius* former de pareilles démonstrations, diroit-on que c'est un Logicien qui parle? Celui qui soutient qu'A a été produit sans avoir une cause

B,

B, affirme deux propoſitions. 1. A a commencé d'exiſter. 2. A exiſte ſans B. Or aucune de ces deux propoſitions, priſe ſéparément, n'implique contradiction. Donc leur aſſemblage n'en implique point auſſi. C'eſt-là le raiſonnement de Mr. *Cruſius*. Croiroit-on que l'Auteur d'un énorme volume de Logique, puiſſe ignorer, ou du moins ne pas s'appercevoir que deux propoſitions, dont chacune à part eſt très-poſſible, ſont capables de produire par leur union une propoſition contradictoire? De plus, Mr. *Cruſius* n'exprime pas bien la ſeconde propoſition, en diſant: *A exiſte, mais B différent d'A n'exiſte pas*: il faut dire, *A exiſte, & la cauſe d'A n'exiſte pas*. Or cette derniére aſſertion eſt vraiment contradictoire. Mr. *Cruſius* a beau le nier, les premiers Principes de l'Ontologie démontrent le contraire.

Voici un autre exemple, par lequel il s'efforce de prouver qu'on tombe dans l'erreur, en déduiſant du Principe de contradiction des choſes qui n'en découlent pas. Il prétend qu'on a tort de regarder comme une conſéquence de ce Principe la propoſition qui affirme, qu'*un homme qui eſt à Leipzig, n'eſt pas en même tems à Dresde*. C'en ſeroit bien une conſéquence, ſi l'on ſuppoſe qu'*être à Leipzig* ſignifie autant que n'*être pas dans un autre endroit*. Mais l'eſpace étant hors de la choſe, & non en elle-même, nous ſommes obligés de nous repréſenter dans quelque eſ-

espace, toute substance que nous concevons comme existente, & il nous est impossible de la concevoir dans plus d'un espace adéquat. Cette nécessité naturelle de nos idées est donc, suivant notre Philosophe, le premier Principe, qui nous fait supposer qu'*être à Leipzig* emporte la même chose que *n'être pas ailleurs*. Il y auroit contradiction à dire qu'un homme est en même tems à *Leipzig*, & n'y est pas. Mais il n'y en a point, lorsque sans détruire l'existence à *Leipzig*, nous ne faisons qu'y joindre l'existence dans quelque autre endroit; ou du moins Mr. *Crusius* prétend que la contradiction ne sauroit être démontrée qu'en y joignant le principe dont on vient de parler, savoir, qu'il y a une impossibilité physique de concevoir la chose autrement. Donc cette impossibilité physique doit être mise au rang des premiers principes de nos connoissances.

Ce pompeux raisonnement, j'ai presque dit *galimathias*, étant reduit à sa juste valeur, ne nous présentera que des idées très-communes revêtues de termes nouveaux. Tout le monde convient que nous ne pouvons concevoir une chose, qui renferme une contradiction manifeste. Si c'est-là ce que Mr. *Crusius* nomme *impossibilité physique*, rien n'est moins neuf, & le fondement de cette impossibilité se trouve uniquement dans le Principe de contradiction. L'exemple même dont il se se sert, en fait foi. Exister dans un endroit

droit eſt une idée tellement déterminée, qu'ajoûter à l'exiſtence dans un endroit l'exiſtence dans un autre, ce ſeroit ajoûter l'eſſence d'un Quarré à l'eſſence d'un Triangle. Puiſque deux endroits ſont deux, l'un ne peut pas être l'autre. *Etre dans l'un* emporte donc *n'être pas dans l'autre*; car l'autre n'étant pas le premier, *être dans l'autre* ſignifie *être dans un endroit qui n'eſt pas le premier*, c'eſt-à dire, *n'être pas dans le premier*, ou la contradiction ſaute aux yeux. Mais ſi l'impoſſibilité phyſique de Mr. *Cruſius* eſt cette *lumiére interne Philoſophique*, dont nous avons déjà parlé, qu'il en uſe comme il lui plaîra, perſonne n'a ſujet de lui envier un flambeau dont la lumiére eſt ſi trompeuſe.

Mr. *Cruſius* indique trois raiſons, qui ont fait donner par les Philoſophes modernes la préférence aux démonſtrations déduites du Principe de contradiction ſur les autres. 1. Parce qu'elles ſont les plus aiſées, & qu'il en couteroit un plus grand effort d'attention pour ſaiſir par une ſenſation interne la poſſibilité ou l'impoſſibilité phyſique de certaines idées. 2. Parce que ce Principe ſuffit pour les Mathématiques pures; & que celles-ci étant une Science certaine, on s'eſt imaginé qu'il n'y avoit point ailleurs d'autres fondemens de la certitude. 3. Parce qu'on s'eſt accoutumé à tirer des concluſions, ſans remonter plus haut que le Principe de contradiction, & ſans chercher les vrais

fon-

fondemens de la réalité de ces conclusions dans la constitution même des idées.

On voit aisément ce qu'il faut juger de ces trois raisons. La premiére fraye la route à soutenir les choses les moins démontrables. Le Philosophe se reposera toujours sur sa sensation interne, il dira qu'il sent l'impossibilité de concevoir les choses autrement, & que si un autre ne la sent pas, c'est faute d'y faire attention. C'est-là un nouveau genre de *Philosophie du Paresseux*, qui cherche à s'épargner de la peine, en prenant pour des *sensations internes* les propositions qu'on ne sauroit démontrer. Aussi Mr. *Crusius* s'en sert-il fort heureusement plus bas au sujet de l'influence physique de l'Ame sur le Corps. En un mot, rien n'a plus de ressemblance qu'un tel Philosophe & un faux Inspiré.

A l'égard de la seconde raison, la certitude incontestable des Mathématiques devoit naturellement faire naître cette réflexion dans l'esprit de l'Auteur; c'est qu'en supposant des principes moins clairs que ceux des Mathématiques, il renonce à toute certitude. Il faut, ou que Mr. *Crusius* ait démontré faussement que sa sensation interne est un principe supérieur à celui de contradiction, ou que cette sensation elle-même doive être mise au rang des Principes Mathématiques. Joindre à l'existence à *Leipzig* une autre existence ailleurs, n'étoit, selon lui, une contra-

tradiction, que parce qu'on suppose l'impossibilité Physique de se représenter le même Corps existant en même tems en deux endroits différens. De-même, joindre l'essence d'un Pentagone à celle d'un Cercle, c'est-à-dire, se représenter un Cercle pentagone, ne sera pas une contradiction, sans l'impossibilité Physique de le concevoir. Il faut que Mr. *Crusius* se soit trompé, ou en croyant que le Principe de contradiction suffit pour les Mathématiques, ou en croyant qu'il ne suffit pas dans les exemples qu'il a allégués pour en prouver l'insuffisance.

Enfin, la troisiéme raison est une accusation tout-à-fait fausse, que Mr. *Crusius* ne persuadera qu'à ceux de ses Ecoliers qui n'ont pas lu d'autres Philosophes que lui. Y a-t-il quelque chose de plus palpable que l'obligation de montrer que les idées que nous avons formées, sont possibles, & convenables aux sujets qui existent? Mr. le Baron *de Wolf* n'a-t-il pas enseigné fort distinctement dans sa Logique, que toutes les Propositions sont hypothétiques, & supposent que les choses existent telles qu'on les conçoit?

Qu'on juge après ces remarques, de la valeur du Principe que Mr. *Crusius* joint à celui de contradiction, & qu'il exprime ainsi. „ Ce que nous ne pouvons pas sé-
„ parer dans nos idées, ne peut pas être
„ separé dans la réalité; & ce que nous
„ ne pouvons pas joindre en une seule

„ idée, ne sauroit être joint, quoiqu'on „ ne puisse pas démontrer la contradiction, „ pourvu qu'on sente seulement d'une ma- „ niére distincte, & après avoir bien pesé „ toutes les circonstances, la nécessité Phy- „ sique de concevoir les choses de la sor- „ te ". Ce Principe, comme on voit, nous abrége la peine de développer nos idées. Mais en revanche il a été cause que Mr. *Crusius* a fait de fréquentes méprises, en se fiant trop légérement à son guide intérieur.

Notre Auteur veut dire du neuf sur la matiére tant rebattue des Syllogismes, & prétend que tous les Philosophes, depuis *Aristote*, ont eu tort de n'avoir point voulu admettre d'autres espéces de raisonnemens. C'est-là, selon lui, l'effet d'une supposition tout-à-fait fausse ; & l'Ame a plusieurs autres routes de conclure que celle des Syllogismes, qui n'a d'autres prérogatives que d'être la plus aisée de toutes. Mais Mr. *Crusius* s'avance un peu trop, en supposant des raisonnemens de tant de sortes, qui soient vrais & convainquans, sans être réduits aux Syllogismes. L'exemple qu'il allégue §. 268. n'est au-moins pas propre à le persuader. Le voici. *Dieu a créé l'homme entier. L'Ame est une partie essentielle de l'Homme. Donc Dieu a créé l'Ame.* Mr. *Crusius* convient à-la-vérité que ce raisonnement peut être réduit à la forme syllogistique ; mais il prétend qu'avant cette réduction, il est é-

vi-

vident par lui-même, & qu'il ne naît pas dans notre Entendement, comme raisonnement *subsumtif*, c'est-à-dire, comme Syllogisme. Cependant il est aisé de voir que ce raisonnement suppose cette Proposition: *Quiconque a créé l'homme, en a créé toutes les parties essentielles.* Si l'on ne se rappelle pas cette Proposition, on ne sera pas convaincu de la vérité du raisonnement. Or cette Proposition change tout le raisonnement en un Syllogisme formel. Que veut donc dire Mr. *Crusius* en attribuant de l'évidence à ce raisonnement, avant qu'il fût réduit en Syllogisme? Veut-il qu'il soit évident, sans qu'on pense à la Proposition que nous venons d'indiquer? Cela est impossible; il n'y a de conviction qu'après avoir supposé, au moins tacitement, la Proposition susdite? Veut-il qu'on pense à cette Proposition? Alors voilà le Syllogisme. Il est vrai qu'en raisonnant, nous ne faisons pas des Syllogismes en forme. Mais on n'a pas attendu après Mr. *Crusius* pour faire cette découverte. Tous les Logiciens avouent que des Enthymêmes, des Syllogismes composés, cryptiques &c. peuvent être très-convainquans, sans que nous pensions à l'ordre syllogistique de leurs Propositions. Mais ce n'est pourtant jamais qu'autant que nous nous rappellons confusément cet ordre, sans nous donner la peine d'en développer les idées. Il est assez surprenant qu'un Philosophe, qui se vante d'avoir é-

tudié avec tant d'application les opérations de l'Ame, en méconnoisse une aussi simple que celle dont il s'agit ici; & qu'il aille forger tant de nouvelles espéces de raisonnemens, tandis qu'il ne s'agit que de prémisses sousentendues, & confusément apperçues par notre Ame. Mais malgré l'affectation de Mr. *Crusius* à annoncer des vérités nouvelles & très-importantes, on ne trouve jamais dans son Ouvrage que des noms nouveaux, & un tour particulier, qui ne manque pas d'être un détour.

Considérons encore ce que Mr. *Crusius* dit sur la Probabilité. Il distingue le *Vraisemblable*, le *Probable*, & la *Certitude Morale*. Le *Vraisemblable* a lieu, quand de deux choses contraires on juge qu'il vaut mieux supposer l'une que l'autre. Le *Probable*, est ce qui nous sert de règle dans nos actions. La *Certitude Morale* enfin, est ce que nous regardons comme incontestable, quoiqu'on puisse concevoir le contraire, par exemple cette Proposition, *Il y a eu une Ville d'Athènes*. C'est par certaines raisons que nous nous déterminons à prendre une Proposition, plutôt pour véritable que pour fausse. Quelques-unes de ces raisons se trouvent dans notre Entendement, & dans les rélations que nous voyons entre les Propositions dont il s'agit, & d'autres Vérités connues. Mais outre cela, il y a encore des raisons prises du rapport de la chose en question

avec certaines maximes de prudence & de justice. Il faut examiner de quel prix est ce que nous hazardons, supposé que la chose ne réussisse pas, & ce qui est le plus profitable, de rester dans l'inaction, ou d'agir. C'est de-là que naît le plus ou le moins de force de la Probabilité; & nous règlons en conformité les jugemens que nous portons sur certaines démarches, les regardant comme raisonnables ou déraisonnables, suivant le degré de probabilité des motifs qui les ont déterminées. On prend un engagement réciproque avec un autre, s'il est vraisemblable que cet autre soit honnête-homme. On ne s'exposeroit pas pour de l'argent à un coup de fusil, quelque degré de vraisemblance qu'il y eût de n'en être pas blessé. Ce dernier exemple n'est assurément pas bien choisi. Le Soldat fait tous les jours le contraire, content d'une probabilité très-médiocre d'échapper. Mr. *Bernoulli* le Fils a déjà remarqué dans les *Mémoires de Pétersbourg*, qu'en mettant quelque chose sur un coup de hazard, outre la probabilité que nous avons de réussir, il faut encore considérer, combien nous seroit sensible la perte de ce que le cas contraire nous enléveroit, & ce savant Géométre a montré la maniére d'en faire le calcul.

Repassons les chefs indiqués par Mr. *Crusius*. Il considére d'abord ce qui regarde l'Entendement. Sous ce point de vue la Probabilité n'est autre chose que

la *possibilité Logique* douteuse, c'est-à-dire, une Proposition dont on ne peut pas démontrer la vérité, ni la fausseté. Cette espéce de Probabilité est *parfaite*, quand on voit clairement qu'il n'y a pas de contradiction dans ce qu'on soutient; & *imparfaite*, si sans entrer dans un examen attentif, on se borne à ne pas découvrir d'absurdité manifeste. La Probabilité *parfaite* a encore deux degrés; le premier, quand on conçoit que l'attribut convient au sujet, en se fondant sur d'autres exemples; le second, quand on voit la liaison même des idées moyennes qui nous le prouvent. L'essence de la Probabilité consistera donc *à recevoir une Proposition non démontrée, sur la simple supposition qu'elle est préférable à sa contradictoire.* Il ne suffit pas, selon Mr. *Crusius*, de dire qu'une Proposition est probable, quand nous ne connoissons pas sa raison suffisante toute entiére, mais seulement une partie de cette raison, qui soit plus grande que celle que nous ignorons; notre Logicien exige encore qu'on réfléchisse sur le rapport d'une Proposition avec sa contradictoire. Un Quarré suppose quatre côtés rectilignes, quatre angles droits, & l'égalité de tous les côtés. Supposé donc que je sache d'un appartement qu'il a quatre côtés & quatre angles droits, il seroit vraisemblable, selon les principes ordinaires des Philosophes, que ce soit un Quarré, puisque je sais deux circonstances qui déterminent

le

le Quarré, & que je n'en ignore qu'une, savoir l'égalité des côtés. Cependant Mr. *Crusius* prétend que personne ne s'avisera de dire cela, parce que l'appartement peut également être un Rectangle.

Nous croyons qu'il y a un peu de chicane dans cette remarque de Mr. *Crusius*. Ceux qui supposent que la partie de la raison suffisante qui est connue, est plus grande que celle qui est ignorée, supposent par cela même la rélation de cette Proposition avec sa contradictoire, que les parties de la raison suffisante, qui sont encore inconnues, pourroient favoriser. D'ailleurs, aucun des Philosophes que Mr. *Crusius* critique, n'applique cette idée de la maniére que l'exemple qu'il allégue, pourroit le faire croire. Il est clair que dans cet exemple, où il s'agit de deux Propositions, *l'appartement est un quarré*, & *l'appartement est un rectangle*, nous connoissons autant de raisons pour l'une que pour l'autre; car les quatre côtés rectilignes, & les angles droits favorisent également l'une & l'autre: ce qui produit une probabilité égale des deux côtés, & qui se détruit mutuellement. Mr. *Crusius* se forge ici des Adversaires à plaisir. Ceux qu'il réfute, ont dit avant lui tout ce qu'il dit lui-même de la Probabilité; il ne fait que changer quelques expressions.

Mais voici une distinction dans cette matiére, qui paroît fort importante à Mr. *Crusius*. Tâchons de la comprendre. La rai-

raison pourquoi une Propofition nous paroît mieux fondée que l'autre, se trouve quelquefois dans les conditions *subjectives* d'un certain Etre penſant, dans ſon degré de connoiſſance, dans les idées auxquelles il eſt accoutumé, dans l'attention qu'il apporte à l'objet qu'il examine. C'eſt ce que l'Auteur appelle Probabilité *ſubjective*. Un Enfant dans ce ſens peut trouver probable qu'on touche le Ciel avec les mains aux extrémités de l'Horizon. Mais la probabilité contenue dans la nature de la choſe même, & dans les notions communes de la Raiſon, s'appelle *objective*. La Probabilité *ſubjective* jette dans l'erreur ceux qui ont trop bonne opinion de leurs lumiéres; & il en réſulte que d'autres, qui remarquent ces erreurs, en conçoivent un mépris outré pour la Probabilité en général. Sans tant de circuit, Mr. *Cruſius* auroit mieux fait de diviſer la Probabilité en *véritable* & *imaginaire*, puiſqu'effectivement celle qu'il appelle *ſubjective*, n'eſt autre choſe que l'*imaginaire*. Mais à quoi bon toutes ces ſubdiviſions? Quand on connoît les règles qui ménent à la connoiſſance de la Vérité, on eſt par-là même préſervé des notions imaginaires. On pourroit diviſer de la même maniére la certitude en objective & ſubjective. Et alors la *ſenſation interne* de Mr. *Cruſius* ſeroit un beau principe de Certitude ſubjective.

Il donne enſuite quelques règles pour juger

juger de la Probabilité; voici les principales. 1. *Quand on suppose une chose qui est possible de plusieurs maniéres, on suppose toutes les circonstances égales, mais avec plus ou moins de raison, suivant que la chose est possible en plus ou moins de maniéres.* Cette Règle est appliquable aux Lotteries, qui sont plus ou moins avantageuses, suivant la proportion des billets blancs & noirs, des possibilités de perte ou de gain. 2. *Quand on suppose un cas existant parmi un nombre de possibles, on doit moins présumer son existence à mesure que le nombre des possibles est plus grand.* On voit bien que ces règles ne sont autre chose que les principes établis par les Mathématiciens, qui se sont appliqués à la Doctrine du Hazard. Mr. *Crusius* remarque qu'il faut que les circonstances demeurent égales. Dans le jeu de Dez. par exemple, il est plus probable qu'on améuera un certain coup en plusieurs jets qu'en un seul. S'il y a dans une Lotterie douze billets noirs contre trois blancs, on peut bien juger que la probabilité du gain est en général de 4 à 1; mais on ne peut pas conclure qu'il ne soit pas probable que parmi trois billets tirés de suite il n'y en ait aucun noir. De-même, selon Mr. *Crusius*, dans tous les jeux de Hazard les calculs les plus ingénieux ne déterminent rien au-delà de ce qui vient d'être dit, parce qu'il est impossible de déterminer le nombre infini des combinaisons, ou parce qu'on suppose la ren-

contre de certaines harmonies, qu'on ne peut pas présumer avec vérité, quoiqu'elles puissent arriver quelques fois, suivant qu'on réitére le même coup.

Cette obscurité qui régne dans tout ce que Mr. *Crusius* dit des calculs de Hazard, renferme du moins ceci de clair, c'est qu'il n'a aucune idée de la matiére qu'il traite. Jamais les *Bernoulli*, ni les *Moivre*, n'ont fait un raisonnement pareil à celui que contient l'exemple des douze Billets, qu'on vient de rapporter. Leurs méthodes sont trop sures, & fondées sur des principes trop évidens, pour pouvoir être rejettées aussi cavaliérement. Un des traits surtout où l'ignorance de Mr. *Crusius* dans ces matiéres se découvre à plein, c'est quand il soutient que le nombre des combinaisons peut être infini. Cela est déjà peu honorable pour un Ecrivain qui se mêle de parler des Probabilités; mais cela devient impardonnable, quand on le voit entreprendre de déterminer le prix de calculs qu'il n'est pas seulement capable de comprendre.

Une autre source de Probabilités qu'il établit, c'est la rencontre fortuite de plusieurs possibilités, c'est-à-dire, qu'une Proposition devient moins probable, à mesure qu'il faut le concours d'un plus grand nombre de choses fortuites pour la produire. Cette probabilité diminue encore, s'il faut que ces choses ayent quelque harmonie, par exemple, qu'il résulte de plusieurs

ſieurs parties un tout régulier, ſans la direction d'aucune Cauſe intelligente.

Une troiſiéme ſource, c'eſt qu'une choſe eſt plus probable, à meſure qu'on connoît que pluſieurs des cauſes qui peuvent la produire, exiſtent. On voit aiſément qu'il n'y a rien dans ces règles, (& il en eſt de-même de toutes celles qui ſuivent) qui ne ſoit déjà dit & redit, à quelque légére différence de tour près; ou ſi quelques-unes ont été omiſes, c'eſt parce qu'elles ont paru trop faciles à déduire des autres.

En voilà plus qu'il n'en faut, pour donner une idée de la maniére dont Mr. *Cruſius* a traité des règles de la Logique. On ne ſera peut-être pas fâché de voir encore quelque exemple du ſuccès avec lequel il les réduit eu pratique. Nous en tirerons un du Chapitre II. où la conſidération des forces de l'Entendement lui fournit l'occaſion d'expoſer ſon ſentiment ſur l'Influence Phyſique, & de réfuter l'Harmonie préétablie. Il emprunte ici beaucoup d'idées de ſa Métaphyſique, que nous ne ſaurions rapporter. Nous ne parlerons que de ce qui peut être compris ſans trop de prolixité. Il combat donc l'Harmonie par cette raiſon, c'eſt qu'il y a une infinité de choſes dans l'Ame, qui n'ont aucune reſſemblance avec quoi que ce ſoit de ce qui ſe paſſe dans le Corps. L'idée d'un mouvement, par exemple, peut bien être harmonique avec le mouvement du Corps,

mais

mais il eſt impoſſible qu'il y ait dans le Corps quelque choſe qui ſoit en harmonie avec une idée abſtraite, ou avec l'idée du plaiſir & de la douleur. C'eſt envain qu'on prétend que la *ſolution de continuïté* répond à l'idée de la douleur; cette ſolution a déjà ſon idée propre à laquelle elle répond, & il n'en reſte point qui repréſente harmoniquement la douleur par quelque état du Corps.

En laiſſant paſſer à Mr. *Cruſius* que les endroits de ſa Métaphyſique, auxquels il s'en rapporte ici comme à des démonſtrations, en ſoient effectivement, on demandera toujours comment la douleur naît de l'Influence Phyſique? S'il ſe trouve alors quelque choſe dans le Corps qui puiſſe la produire, nous avons ce que nous cherchions, ce qui eſt harmonique à l'idée de la douleur dans l'Ame. Ou ſi ce ſentiment naît d'un état particulier de l'Ame, l'hypothéſe de l'Harmonie n'y apportera aucun obſtacle.

Mais Mr. *Cruſius* a auſſi ſes démonſtrations *à poſteriori* contre l'Harmonie. L'expérience montre ſelon lui que l'Ame eſt tout autre choſe que ce que prétendent les Harmoniſtes, que ſon eſſence ne conſiſte point dans la force de ſe repréſenter le Monde, qu'elle a outre cela la faculté de ſuivre certaines vues particuliéres, de feindre, de vouloir, de ſentir le plaiſir & la douleur. Mr. *Cruſius* nous renvoie à ſa Métaphyſique, pour y apprendre que

tout

tout cela ne peut pas être déduit de la force repréſentative ; mais nous renvoyons à notre tour le Lecteur à la *Pſychol. Ration.* de Mr. *de Wolff*, pour ſe convaincre que tout cela peut en être déduit. 2. Il dit que les Harmoniſtes n'ont pas des reſſorts ſuffiſans pour l'exécution des mouvemens que nous remarquons dans le Corps, puiſque le méchanisme, ſans une force active, donne la ſeule poſſibilité, mais non une cauſe ſuffiſante. Les idées matérielles dans le cerveau ſont impoſſibles, puisqu'étant de ſimples mouvemens du fluïde nerveux, elles ſe confondroient bientôt; au-lieu que l'expérience nous apprend que les ſenſations que nous avons eues dès notre jeuneſſe, influent encore ſur les actions de notre vieilleſſe. La cauſe efficiente de ces impreſſions ne pouvant être dans le Corps, il faut donc qu'elle ſoit dans l'Ame.

Tous ces raiſonnemens marquent que Mr. *Cruſius* eſt médiocrement habile en fait de Méchanisme. Des forces très-efficaces peuvent être conſervées aſſez longtems, comme liées, & ne devant ſe débander que dans un tems déterminé, témoin les effets de la Poudre à canon. Il eſt vrai qu'il eſt aſſez difficile, & peut-être impoſſible d'expliquer diſtinctement le cours & l'action des eſprits animaux; mais cette difficulté ſubſiſte également dans l'hypothéſe de l'Influence, quand il s'agit de la part que le mouvement de ces

eſprits

esprits a dans la sensation. Les Idées matérielles peuvent consister, non seulement dans des mouvemens actuels, mais aussi dans des impressions faites sur certaines parties du cerveau ; d'où résulte que dans certaines occasions ces parties sont affectées d'une certaine maniére par le fluïde nerveux, c'est-à-dire, qu'il s'excite dans ces parties des mouvemens qui n'y auroient pas eu lieu sans ces impressions précédentes. Mr. *Crusius* n'a donc rien moins que démontré l'impossibilité des Idées matérielles.

A ses prétendues démonstrations il joint des vraisemblances, par exemple, qu'il est probable que cette multitude de mouvemens que notre Corps exécute, surpasse ce dont une Machine est capable. Cela prouve encore, ou que Mr. *Crusius* est très-peu connoisseur en fait de Machines, ou qu'il a des idées du Créateur fort peu convenables. Qu'on réfléchisse sur les merveilles de *Vaucanson*, sans penser à d'autres du même genre qui ont précédé, comme est, par exemple, le Carosse que Mr. *Le Camus* décrit dans son *Traité des Forces mouvantes*, & que l'on juge après cela si ce n'est pas une grande hardiesse à un Philosophe, de nier que Dieu puisse exécuter un Méchanisme tel que celui du Corps-humain. A la-vérité Mr. *Crusius* a prévenu cette difficulté, & il y répond 1. qu'il n'y a point encore de comparaison entre les Machines que les hommes ont faites, & le Corps. 2. Que nous trouvons bien dans notre

notre Corps des organes capables d'agir, quand ils ſont dirigés; mais que nous n'y trouvons ni organiſation, ni reſſort, pour expliquer la variété des mouvemens animaux, comme on en découvre pour les mouvemens dont les Machines artificielles ſont capables. Les réponſes ſe préſentent fort aiſément. 1. La différence entre le Joueur de flûte de *Vaucanſon* & le Corps-humain, eſt infiniment moindre que la différence entre l'Auteur de cette Machine & le Créateur du Corps. 2. On montreroit à Mr. *Cruſius* bien des Machines dont il ne démêleroit pas les reſſorts. Les Ouvrages de Dieu doivent-ils être moins difficiles à comprendre pour nous, que ceux d'un Artiſte? Les ſources de pluſieurs maladies, qui ne ſauroient pourtant appartenir qu'au Corps, ne ſont-elles pas cachées aux plus habiles Anatomiſtes? L'impoſſibilité prétendue de Mr. *Cruſius* n'a donc pas le moindre degré de probabilité.

Il prétend encore qu'on découvriroit la raiſon des différens mouvemens, & genres de vie, dans la ſtructure du Corps, ſi elle y étoit contenue. Envain lui répondroit-on qu'elle peut dépendre des vaiſſeaux imperceptibles du cerveau. Puiſqu'on diſtingue dans le cerveau la ſubſtance corticale & la médullaire, le cerveau & le cervelet, il lui paroît vraiſemblable qu'on trouveroit certains plis, certaines diſtinctions ou couleurs, propres à certains

gen-

genres de vie, par exemple, aux Coureurs, aux Ouvriers, aux Savans; & cela n'étant pas, il tire de-là un puissant argument contre l'Harmonie préétablie. Il faut être bien peu versé dans l'Anatomie, & s'être borné à en apprendre quelques termes par cœur, pour proposer de pareilles choses à titre de Probabilités. Les Anatomistes savent bien que ce qui contribue incontestablement au Méchanisme du Corps, est trop subtil pour être observé par les yeux. C'est ce qui faisoit faire à Mr. *Mery* l'ingénieuse comparaison des Anatomistes aux Crocheteurs, qui pour connoître toutes les rues de la Ville, ne savent pas ce qui se passe dans les maisons. Si Mr. *Crusius* est par hazard d'un autre avis, c'est parce que moins on sait, plus on croit savoir. D'ailleurs, comme dans le Systême de l'Influence la liaison du Corps & de l'Ame se fait indubitablement à l'aide du cerveau, la même difficulté reste. Les mouvemens du Corps, & les sentimens de l'Ame, se trouvent également dépendre du cerveau, avec cette différence seulement, que la force qui produit les mouvemens est dans l'Ame. La diverse structure du cerveau devroit donc être observable suivant ce Systême, comme suivant l'autre; car l'Harmonie n'ajoûte à la dépendance des mouvemens du Corps à l'égard du cerveau, déjà supposée par l'Influence, que la force de les produire contenue dans le Corps lui-même. Or cette

force

force peut être ajoûtée, sans rien changer à la structure du cerveau.

Tels sont les principes & les raisonnemens qui régnent dans l'Ouvrage de Mr. *Crusius*, ou par conséquent tout se réduit à des choses fort communes, & le plus souvent fausses, énoncées d'une façon mystérieuse.

ARTICLE V.

Joh. Henr. à SEELEN, S. S. Theol. Lic. & Gymn. Lubec. Rectori, *Stromata Lutherana*, sivè variorum Scriptorum ad Sacrorum emendationem, Augustanam Confessionem, Versionem Bibliorum, Articulos Smalcaldicos ac Jubilæa idcircò celebrata, necnon varia alia spectantium, quibus illustriora Rei ac Historiæ Lutheranæ ut & instauratarum meliorum Litterarum momenta describuntur, illustrantur, vindicantur, Syntagma.

C'est-à-dire,

Collection de Pièces qui concernent la Réformation de Luther, &c. par Mr. de SEELEN, *Recteur du Collége de Lubec.* A Lubec, *chez* Schmid. 1740. *in Octavo* pp. 1017. sans la Dédicace, la Préface, & les Tables.

Nous sommes déjà redevables de divers bons Recueils à Mr. *de Seelen*. Celui-ci n'est pas un des moins intéressans qu'il ait publié. Il l'a intitulé, STROMATA LUTHERANA, à l'imitation des *Stromates* de *Clément d'Alexandrie*, & à cause de la grande variété qui régne dans cet Ouvrage, semblable aux nuances de couleurs qui se trouvent dans un tapis, ou dans une couverture, appellée en Grec *Stroma*.

L'Auteur a rassemblé dans ce Volume tout ce qu'il avoit pensé, lu, & écrit ailleurs sur le *Luthéranisme*; & il consent qu'on regarde cet Ouvrage, comme sa Confession de Foi, dans laquelle il proteste qu'il veut vivre & mourir. Outre le goût qu'il avoit pour diriger ses études de ce côté-là, il y a été encore particuliérement déterminé par la prérogative assez rare qu'il a eue d'être appellé à célébrer quatre Jubilés rélatifs au *Luthéranisme*, dans les années 1717. 1730. 1734. & 1737. Trois Villes l'ont vu occupé à rassembler ces matériaux, *Flensbourg*, *Stade*, & *Lubec*, où il se trouve présentement. Il consacre le fruit de ses veilles à deux Théologiens distingués de sa Communion, Mrs. *Loescher*, Surintendant Ecclésiastique à *Dresde*, & *Klausing*, Professeur en Théologie à *Leipzig*. Essayons de trier parmi cette foule de faits & d'observations quelques particularités qui puissent faire honneur au travail de notre savant & judicieux Compilateur.

Quoi-

Quoiqu'on ait beaucoup écrit fur *Luther* & le *Luthéranisme*, il refte encore une moiffon fort abondante. Ce Réformateur a reçu beaucoup d'éloges, & il les méritoit. [Il eft vrai que ceux de fa Communion ont paru quelquefois oublier qu'ils parloient d'un homme fujet à l'erreur & aux foibleffes de la Nature humaine, & qu'ils ont pouffé trop loin fon Apothéofe.] Mais s'il a été fort loué, il a auffi été bien violemment attaqué; & l'on ne fauroit que détefter les calomnies par lefquelles d'odieux Adverfaires ont voulu flétrir fa mémoire.

Quand on n'entreroit pas tout-à-fait dans l'idée de ceux qui regardent fon entreprife comme un Ouvrage tout Divin, & qui exagérent les *Miracles de la Confeffion d'Augsbourg*, il eft pourtant vrai qu'on n'a guéres vu de motifs humains dans les démarches de *Luther*, & qu'on a tort de l'accufer d'avoir recherché la faveur des Princes, en établiffant leur autorité fur les débris de la Hiérarchie. On ne l'a point vu mendier de protections par cette voie, & le principe de fa confiance étoit placé ailleurs, témoin la réponfe qu'il fit au Nonce du Pape à la Diéte d'*Augsbourg* en 1518. Ce Prélat lui ayant demandé, „ s'il croyoit que les Princes & les Grands „ prendroient fon parti, & le protége„ roient contre le Siége de *Rome*, & où „ il efpéroit de fe mettre à couvert "? Il fit cette réponfe courte & vive : UN-

term Himmel, *sous le Ciel.* On voit encore par plusieurs Lettres, qu'il écrivit à ses Amis dans le tems qu'il étoit menacé des plus grands dangers, qu'il comptoit peu sur les ressources humaines, & qu'il étoit dans des dispositions Apostoliques, prêt à livrer son propre corps, s'il le falloit, pour le soutien de sa Cause. Bien plus: il a fort peu ménagé les Princes qui le soutenoient, lorsqu'il les a cru reprehensibles. Cette franchise, qui faisoit le fond de son caractére, n'a pas plus épargné les Couronnes que les Capuchons.

Ce ne sont donc pas les grands biens dont jouissoit le *Papisme*, qui ont mis le zèle de *Luther* en mouvement; ou s'ils l'ont fait, c'est par leur abus. Il ne put voir sans douleur pervertir la destination des Biens sacrés dont Dieu ne retiroit aucune gloire, & les hommes aucun profit; mais qui étoient l'aliment du luxe, de la débauche, & de la paresse. Il crut qu'il valoit mieux s'en servir à fonder des Eglises, des Académies, des Ecoles, & à nourrir les Pauvres. C'est dans cette seule vue qu'il travailla si puissamment à en dépouiller le Clergé *Romain*; car lorsqu'il vit que les Princes en abusoient à leur tour, il les redargua avec le même zèle. [Ainsi, en voulant éviter un écueil, il tomba dans un autre, sinon plus fâcheux, au moins plus irrémédiable. Car les Princes, la force en main, ont bien pu priver d'in-

d'indignes Ecclésiastiques de leurs gros revenus. Mais ces Princes, qui les forcera à en faire un meilleur usage ? Ces dépouilles sacrées sont-elles en meilleures mains? Le luxe des Cours est-il plus légitime que l'abondance des Cloîtres? Il y avoit un milieu, que la vivacité de *Luther* ne sut pas saisir. Il faloit employer l'autorité des Princes à obliger les Ecclésiastiques à mettre en œuvres pies ce qu'ils consumoient mal à propos. Et par *œuvres pies* j'entens l'instruction de la Jeunesse, & le soulagement des Pauvres, les deux plus grands objets d'un Gouvernement *Chrétien.* Mais rendre les Princes dépositaires des Trésors de l'Eglise, & réduire à la besace les Ministres des Autels, c'est une des démarches les plus imprudentes de la *Réformation*, directement contraire non à l'intérêt seul du Clergé, mais à celui de la Religion.] *Luther* tira pourtant le meilleur parti qu'il put de l'aliénation des Deniers Ecclésiastiques, & surtout il fut très-zèlé pour la fondation des Ecoles. On ne peut rien concevoir de plus profond que l'ignorance qui régnoit alors. Il rémédia, autant qu'on peut le faire dans les commencemens d'une entreprise aussi épineuse que l'étoit la sienne, il rémédia aux abus, en visitant ces Ecoles avec ses Compagnons d'œuvre, & en établissant une *Visitation* règlée & perpétuelle, qui tînt la main à la conservation de l'Ordre, qu'il y rétablit. Il abolit en particulier

la célébration des *Calendes*, qui avoit donné lieu à de grands excès. Il se faisoit alors une espéce de Visite, mais les Fréres Visiteurs la passoient à boire, & à faire pis, aux dépens des Ecoles qu'ils visitoient.

On a fait un crime à *Luther*, & à sa Réformation, de n'avoir pas assez fait d'attention aux Mœurs, & de n'avoir pensé qu'aux Dogmes. Mr. *de Seeken* emploie une Dissertation toute entiére à combattre cette accusation, & il allégue des raisons fort plausibles. La corruption étoit alors extrême. *Luther* sortoit lui-même du sein de cette corruption, & quoiqu'assisté du secours de la Grace, elle ne l'avoit pas transformé en une *nouvelle créature*. Mais quand même il auroit eu cette prérogative, la prudence ne lui auroit pas permis de déployer tout d'un coup toute l'austérité de sa Morale. Les Apôtres eux-mêmes eurent certaines condescendances pour les *Payens*, qu'ils amenoient à la profession du *Christianisme*. Il falloit en user de-même avec les Prosélytes sortis de l'Eglise *Romaine*. Trop de rigueur les auroit rebutés, & la Réformation prématurée des Mœurs auroit obvié à celle des Dogmes. Mais que *Luther* ait entiérement négligé le soin des Mœurs, c'est une pure calomnie, tout-à fait insoutenable.

D'abord la Vie de *Luther* suffit pour confondre ses Adversaires. La Parole de Dieu a été l'unique objet de son amour & de

de ſon application, la Priére ſon exercice familier; & il a donné, comme nous l'avons déjà inſinué, les preuves les plus marquées de confiance en Dieu. Or un homme dont les œuvres auroient été mauvaiſes, n'auroit pas pris tout ſon plaiſir en la Loi de l'Eternel, il n'auroit pas été auſſi aſſidu à l'Oraiſon, il ne ſe ſeroit pas attendu au ſecours d'un Dieu, que ſes déſordres devoient plutôt éloigner de lui. On lui a reproché à-la-vérité, 1. beaucoup d'emportement (*a*), qui alloit ſouvent juſqu'à la brutalité. Mais quand il n'auroit pas été naturellement d'une grande vivacité, le tems & les conjonctures l'auroient quelquefois jetté dans ces écarts, qui nous paroiſſent groſſiers aujourd'hui, tout comme les Dieux & les Héros d'*Homére*. Les mêmes uſages de politeſſe & de bienſéance n'étoient pas encore établis. *Luther* avoit affaire à des Antagoniſtes qui l'inondoient quelquefois d'ordures; il riſpoſtoit de tems en tems, quoi de plus naturel? & pourquoi ſera-t-il ſeul coupable d'un procédé qui lui étoit commun avec les Controverſiſtes *Romains*, auxquels il avoit affaire? L'accuſation 2. d'avoir été fort colére, coïncide avec la précédente. Il s'eſt emporté, mais contre qui? Contre les plus indignes des Mortels, contre les Vendeurs d'Indulgences, & les Moines. Il

(*a*) *Du Pui*, *Bibl. des Auteurs ſéparés de l'Egl. Rom.* du XVI. & XVII. Siécle. T. I. p. 73.

Il auroit falu un grand flegme, pour voir sans indignation de pareilles gens. On veut 3. qu'il ait manqué de respect aux Princes; mais ce n'a jamais été à l'égard de leur Autorité Temporelle; il a toujours respecté le Prince, mais il n'a pas eu les mêmes égards pour l'Ennemi de la Vérité, lorsqu'il l'a découvert sous la Pourpre. Enfin ceux qui prétendent qu'il a été avide d'honneurs, lui font grand tort, & on ne voit aucune preuve de ce défaut dans toutes ses démarches connues.

Si à la conduite de *Luther* on joint ses Ecrits, ils achéveront de convaincre qu'il n'a pas eu moins à cœur la réformation des Mœurs, que celle des Dogmes. Mr. *de Seeken* allégue à cette occasion ce qu'il a enseigné sur la nature de la Foi Justifiante, sur la nécessité des Bonnes Oeuvres, & sur le but de la Loi contre les *Antinomes*. Il feroit facile de tirer de ces Ouvrages un Systême complet de Morale, & quelques-uns de ses Disciples y ont travaillé avec succès. Son *Interprétation des Pseaumes de David*, & surtout des *Pseaumes Pénitentiaux*, est pleine d'excellens préceptes pour former à la Vertu. Son dernier Ouvrage, le *Commentaire sur la Genése*, ne respire que la piété, la crainte de Dieu, la pratique de toutes les Vertus. Ajoûtez à ce que *Luther* a dit & fait, ce qu'il a conseillé, les pieux Etablissemens qui ont eu lieu conformément à ses idées, les abus qu'il a redressés dans le Culte,

dans

dans la Discipline, dans les Mariages; & vous verrez que ce Réformateur a fait pour les Mœurs tout ce qu'on pouvoit humainement faire alors, & qu'il n'a pas tenu à lui qu'il n'ait propagé aussi efficacement la pureté que la clarté.

Les progrès de la Réformation auroient été bien plus considérables, si *Erasme* & *Luther* avoient pu s'entendre, & travailler de concert. De cette mesintelligence sont issus les Schismes de *Zuingle*, de *Carlostadt* & de *Calvin*, si funestes au *Luthéranisme*. *Erasme* étoit un génie supérieur, doué des plus belles connoissances; & son exemple auroit fait une grande impression, s'il s'étoit rangé à la Communion de *Luther*. Cette démarche ne lui auroit pas couté beaucoup, car il connoissoit, mieux que qui que ce soit, les abus du *Papisme*. Mais l'Article du *Libre-Arbitre* fut une barriére invincible entre *Luther* & lui. N'ayant pas été épargné dans l'Ouvrage que *Luther* publia, *de Servo Arbitrio*, il aima mieux demeurer dans la Communion où il étoit né, que de grossir le Parti d'un homme qu'il regardoit comme son Adversaire.

[Je remarque en parcourant l'Ouvrage de Mr. *de Seelen*, qu'il a un peu hérité du zèle de *Luther*. Il ne sera pas un de ceux qui par leur modération avanceront le grand ouvrage de la réunion des *Protestans*. Envisageant leur doctrine comme un *venin*, il n'aura garde de penser à l'allier

avec la saine Doctrine, qu'il professe. Il est fâcheux que des Théologiens savans, éclairés, judicieux à d'autres égards, soient encore si livrés à l'esprit de Parti, & ne gardent pas au moins plus de ménagemens. Les circonstances qui excusoient *Luther*, ne sont plus les mêmes. Ne cesserons-nous jamais de nous dire de *Paul*, d'*Apollos*, de
1 Cor. *Céphas*? *Qui est donc Paul, qui est Apollos*,
III. 4. 5. qui sont Luther, & Calvin, sinon des *Ministres par lesquels nous avons cru*?]

ARTICLE VI.

Principes du Droit Naturel par Mr. Burlamaqui.

Second Extrait (*a*).

Part. II. Ch. I. Aprés avoir posé dans sa premiére Partie les principes généraux du Droit, Mr. *Burlamaqui* se propose d'en faire l'application au Droit Naturel en particulier. Il s'agit de développer plusieurs importantes Questions. L'Homme par sa nature & par sa constitution, est-il effectivement assujetti à des Loix proprement dites? Quelles sont-elles ces Loix? Quel est le Supérieur qui les impose? Par quels mo-

(*a*) [Voy. le premier Extrait *Tom.* V. de cette *Bibliothéque*, Part. I. *Art.* VI.]

moyens peut-on parvenir à les connoître? D'où naît l'obligation de les observer? Que peut-il arriver si l'on y manque, & au contraire quels sont les avantages attachés à leur observation?

Voici d'abord quelques Définitions. La LOI NATURELLE est *une Loi que Dieu impose à tous les hommes, & qu'ils peuvent découvrir & connoître par les seules lumières de leur Raison, en considérant avec attention leur nature & leur état.* Le DROIT NATUREL est *le Système, l'Assemblage, le Corps de ces Loix.* Enfin la JURISPRUDENCE NATURELLE est *l'Art de parvenir à la connoissance des Loix de la Nature, de les développer, & de les appliquer aux Connoissances humaines.*

Mais y a-t-il des Loix Naturelles? Cette Question ne peut se résoudre que par l'examen de trois autres Articles. 1. Y a-t-il un Dieu? 2. S'il y a un Dieu, a-t-il par lui-même le droit d'imposer des Loix aux hommes? Et 3. Dieu fait-il actuellement usage de son droit à notre égard, en nous donnant réellement des Loix, & en exigeant que nous y conformions nos actions?

L'Existence d'un Dieu, c'est-à-dire d'un *premier Etre, intelligent, existant par soi-même, de qui toutes choses dépendent comme de leur première Cause, & qui ne dépend lui-même d'aucune,* est une de ces vérités, dont l'évidence est sensible par un grand nombre de preuves, qui se présentent

ſentent au premier coup d'œil. Notre Auteur indique les ſuivantes. 1. La néceſſité d'un tel Etre, déduite de l'exiſtence actuelle des Etres qui compoſent l'Univers. Cet Etre ne ſauroit être qu'intelligent, puiſque tout eſt plein des preuves de ſa Sageſſe; & il faut le chercher hors du Monde, vu qu'aucune des parties du Monde ne ſauroit revêtir le caractére d'Etre éternel & intelligent. 2. La néceſſité d'un premier Moteur. 3. La ſtructure, l'ordre & la beauté de l'Univers, qui ne ſauroient être attribuées, ni au hazard, ni à une enchaînure éternelle de cauſes & d'effets.

Que Dieu ait le droit de preſcrire des Loix aux hommes, c'eſt ce qui ſe prouve, en lui appliquant les caractéres du Souverain légitime, indiqués dans la premiére Partie de cet Ouvrage. Il ſeroit ſuperflu de s'étendre à montrer que Dieu poſſédant une Sageſſe, une Puiſſance, une Bonté ſans bornes, a toutes les qualités néceſſaires pour avoir le Droit d'empire le plus légitime & le plus étendu que l'on puiſſe concevoir.

Chap. II. Cela ne ſuffit pourtant pas; on demande, ſi Dieu a voulu uſer en effet de ſon Droit? C'eſt le point capital. 1. Toutes les rélations dont nous venons de parler, ſont convenables à une Légiſlation. D'un côté un Supérieur qui poſſéde au plus haut degré toutes les conditions requiſes pour établir une autorité légitime; de l'autre des

des Créatures, douées d'intelligence, de liberté, &c. 2. Un Etre, tel que Dieu, ne fauroit fe propofer en tout qu'une *fin* raifonnable, & employer les moyens néceffaires pour y arriver. Or, comme tout moyen n'eft pas également bon pour conduire à une certaine fin, toutes les actions de l'homme ne fauroient être *indifférentes*. Que feroient en effet l'Homme & la Société, fi chacun étoit tellement le maître de fes actions, qu'il pût tout faire à fon gré, & n'avoir d'autre principe de conduite que fon caprice & fes paffions? Il faut donc que Dieu remédie à ces défordres inévitables par des Loix. 3. En particulier la Bonté du Créateur qui ne peut avoir produit les hommes que pour les rendre heureux, doit auffi leur donner des principes pour arriver au Bonheur, des règles qui leur indiquent les moyens de fe le procurer & de s'y maintenir. 4. En effet nous trouvons déjà des principes de conduite gravés au-dedans de nous; & ces principes déjà obligatoires par eux-mêmes, deviennent de véritables Loix quand ils font fondés fur la volonté de Dieu. Il faut feulement examiner avec quelque attention, par quels moyens cette Loi naturelle s'annonce & fe découvre, ou, ce qui revient au même, dans quelles fources il faut la puifer.

L'Auteur en indique deux générales, *Chap. III.* l'*Inftinct Moral* & la *Raifon*. Il appelle Inftinct Moral, cette *inclination naturelle*,

qui

qui nous porte à approuver certaines choses, comme bonnes & louables, & à en condamner d'autres, comme mauvaises & blâmables, indépendamment de toute réflexion. C'est ainsi que le premier mouvement à la vue d'un homme qui souffre, c'est la compassion & le désir de le secourir; le premier sentiment en recevant un bienfait, est d'en savoir gré au Bienfaiteur. Par un effet du même principe, qui nous porte à aimer certaines actions, nous en détestons d'autres, presque sans raisonnement & sans examen. La Nature nous a ainsi disposés, afin de nous déterminer plus fortement & plus vite, dans des cas où la réflexion seroit & trop foible, & trop lente. On ne sauroit contester la réalité de ces sentimens, sous prétexte qu'ils ne se trouvent pas chez tous les hommes; car 1. les traces en existent chez les Peuples les plus sauvages. 2. Il faut distinguer l'état naturel de l'homme de son abâtardissement. Et 3. s'il y a des Monstres dans l'Ordre Moral, ils sont rares, & cela ne tire point à conséquence.

A ce premier secours Dieu en a joint un autre plus efficace encore, c'est la Raison, ou la faculté de comparer les idées, de trouver le rapport des choses entr'elles, & d'en tirer des conséquences. Elle a trois avantages sur l'Instinct. 1. Elle sert à vérifier les idées qu'il nous fournit, & à en prouver la vérité & la justesse. 2. Elle développe les principes généraux,

&

& met en état d'en ſuivre les différentes branches, de faire les diſtinctions ou les exceptions néceſſaires, de les modifier ſuivant les tems & les lieux. 3. Elle a une ſphére plus étendue que l'inſtinct ; c'eſt un moyen univerſel, qui s'applique à tous les cas.

Les premiers Principes des Loix Naturelles, ſont ces *Vérités*, ou ces *Propoſitions primitives, par leſquelles nous pouvons effectivement connoître quelle eſt la volonté de Dieu à notre égard.* Ces principes doivent être non ſeulement *vrais*, mais encore *ſimples, clairs, ſuffiſans*, & *propres* à ces Loix. En général c'eſt une choſe indifférente, que l'on réduiſe tout à un ſeul principe, ou que l'on en poſe pluſieurs. Ce que l'on peut dire là-deſſus, ſuivant notre Auteur, c'eſt qu'il ne paroît nullement néceſſaire à la ſolidité & à la perfection du Syſtême, que toutes les Loix Naturelles ſe déduiſent d'une ſeule & unique Maxime fondamentale ; peut-être même la choſe n'eſt-elle pas poſſible. *Chap. IV.*

Voici deux Propoſitions générales que Mr. *Burlamaqui* poſe, comme le fondement de tout le Syſtême des Loix de la Nature.

I. PROPOSITION. „ Tout ce qui „ eſt dans la nature de l'Homme, & dans „ ſa conſtitution primitive & originaire, „ & tout ce qui eſt une ſuite néceſſaire de „ cette nature & de cette conſtitution, „ nous indique certainement, quelle eſt „ l'in-

„ l'intention ou la volonté de Dieu par „ rapport à l'Homme, & par conſéquent „ nous fait connoître les Loix Naturel- „ les.

II. Proposition. „ Pour avoir un „ Syſtême complet de Loix Naturelles, il „ faut non ſeulement conſidérer la nature „ de l'Homme, telle qu'elle eſt en elle- „ même; il faut encore conſidérer les ré- „ lations qu'il a avec les autres Etres, & „ les états qui en ſont la ſuite: autre- „ ment il eſt bien manifeſte qu'on n'au- „ roit qu'un Syſtême incomplet & défec- „ tueux.

L'Homme ſe préſente ici ſous trois é- gards, ou dans trois états différens, qui embraſſent toutes ſes rélations particulié- res. 1. Comme Créature de Dieu, & te- nant de lui la Vie, la Raiſon, & tous les avantages dont il jouit. 2. Comme un Etre compoſé de corps & d'ame, doué de plu- ſieurs facultés différentes, qui s'aime na- turellement lui-même, & qui ſouhaite né- ceſſairement ſa propre félicité. 3. Com- me faiſant portion du Genre-humain, & obligé par ſa condition naturelle à vivre en ſociété avec d'autres Etres ſemblables à lui. De-là réſulte la diſtinction de nos devoirs la plus commune & la plus natu- relle, priſe de ces trois différens etats.

La Religion eſt le principe des Loix Naturelles qui ont Dieu pour objet. On peut la définir „ ce lien qui attache l'Hom- „ me à Dieu & à l'obſervation de ſes „ Loix,

» Loix, par les sentimens de respect, » d'amour, de soumission & de crainte » qu'excitent dans notre esprit les perfec- » tions de l'Etre suprême, & l'entiére dé- » pendance où nous sommes de lui, com- » me de notre Créateur tout sage & tout bon.

L'*Amour de soi-même* est le principe des devoirs qui nous regardent nous-mêmes. Dieu veut, *Que chacun travaille à sa conservation & à sa perfection, pour acquérir tout le bonheur dont il est capable, conformément à sa nature & à son état.*

Enfin l'Homme étant fait pour la Société, qui lui est absolument nécessaire, à laquelle il est très-propre par sa constitution, & que ses inclinations naturelles le portent à rechercher, le troisiéme principe de nos devoirs est la SOCIABILITÉ, par où les Moralistes entendent, » cette disposition qui nous porte à la » bienveillance envers nos semblables, à » leur faire tout le bien qui peut dépen- » dre de nous, à concilier notre bonheur » avec celui des autres, & à subordonner » toujours notre avantage particulier à l'a- » vantage commun & général. Les Loix Naturelles qui découlent de ce principe de Sociabilité, sont, 1. que le Bien commun doit être la règle générale. 2. Que l'esprit de Sociabilité doit être universel, s'étendre à tous les hommes avec lesquels on peut avoir quelque commerce. 3. Que nous sommes obligés de nous regarder

comme naturellement égaux, & de nous traiter comme tels. 4. Qu'il faut conserver la bienveillance même envers nos ennemis ; d'où s'ensuit que la défense est permise, mais non la vengeance. Ces règles générales sont encore fécondes en conséquences particuliéres.

Puffendorff avoit posé la seule SOCIABILITE' pour fondement de toutes les Loix Naturelles. Il est aisé de sentir qu'on n'y sauroit trouver le fondement propre & direct de tous nos devoirs. Ce que l'on peut dire pour la justification de cet illustre Auteur, c'est qu'il n'avoit proprement en vue que d'expliquer les devoirs mutuels des Hommes, & le principe de la Sociabilité lui suffisoit pour ce dessein. Il regardoit nos devoirs envers Dieu, comme faisant partie de la Théologie Naturelle; & quant aux devoirs qui concernent l'Homme, il les faisoit dépendre en partie de la Religion, & en partie de la Sociabilité. Il auroit donné plus de perfection à son Ouvrage, si embrassant tous les états de l'Homme il avoit établi distinctement les principes propres & convenables à chacun de ces états, pour en déduire ensuite tous les devoits particuliers. En effet ils ont tous une liaison naturelle entre eux ; ensorte qu'ils rentrent, pour ainsi dire, l'un dans l'autre, & que s'entr'aidant réciproquement, l'observation des uns rend la pratique des autres plus facile & plus sure.

Cette

Cette liaison de nos devoirs conduit à l'idée de leur *subordination*, qui met en état de décider, auquel de ces devoirs on doit donner la préférence dans les cas où par des circonstances particuliéres ils se trouvent dans une opposition, qui ne permet pas de les remplir tous également. Le principe général de cette subordination, c'est, *Que l'obligation la plus forte doit l'emporter sur la plus foible.* On en peut déduire les règles suivantes. 1. *Les devoirs de l'Homme envers Dieu l'emportent toujours sur tous les autres.* 2. *Si ce que nous nous devons à nous-mêmes se trouve en opposition avec ce que nous devons à la Société en général, la Société doit avoir la préférence.* 3. *Mais si, toutes choses d'ailleurs égales, il y a du conflict entre un devoir de l'amour de soi-même & un devoir de la Sociabilité, l'amour de soi-même doit prévaloir.* 4. *Que si enfin l'opposition se trouve entre deux devoirs qui nous concernent nous-mêmes, ou entre deux devoirs de la Sociabilité, on doit préférer celui qui est accompagné de la plus grande utilité.*

Tout ceci regarde proprement la Loi Naturelle *obligatoire*; mais il en faut aussi reconnoître une de *simple permission*, dont voici le principe général. „ Nous pou-
„ vons raisonnablement, & selon que nous
„ le jugeons à propos, faire ou ne point
„ faire tout ce qui n'a pas une convenan-
„ ce, ou une disconvenance absolue &
„ essentielle avec la nature & l'état de

„ l'Homme, à moins que ces choses ne „ fussent expressément ordonnées ou dé„ fendues par quelque Loi positive, à „ laquelle nous nous trouvassions d'ailleurs „ assujettis.

Ajoûtons une distinction entre deux espéces de Droit Naturel. Le *Droit Naturel primitif* est *celui qui découle immédiatement de la constitution primitive de l'Homme, telle que Dieu lui-même l'a établie, & indépendamment d'aucun fait humain.* Le *Droit Naturel second* est *celui qui suppose quelque fait ou quelque établissement humain*; comme l'état Civil, la proprieté des Biens, &c.

Chap. V. Dieu a suffisamment notifié aux Hommes les Loix Naturelles. Les maximes les plus générales & les plus importantes du Droit Naturel, sont si claires & si manifestes, elles ont une telle proportion avec nos idées, une telle convenance avec notre nature, que dès qu'on nous les propose, nous les approuvons aussi-tôt; & comme nous sommes disposés dès l'enfance à sentir ces vérités, nous les regardons même comme des choses nées avec nous. Cela n'exclut pourtant point les secours que l'Homme peut tirer d'ailleurs, & qui entrant dans le plan de la Providence, qui a destiné l'Homme à la Société, ne doivent pas moins être comptés au rang des moyens naturels, que ceux que chacun trouve en soi-même, & qu'il tire de son propre fond.

Si la Sagesse du Créateur a rendu les Loix

Loix Naturelles aisées à découvrir, sa Bonté ne les a pas rendues moins aisées à pratiquer. Elles ont un tel rapport avec notre perfection & notre bonheur, qu'on peut les regarder comme une des graces les plus précieuses que Dieu ait accordées aux Hommes. Ainsi les Loix Naturelles ne dépendent point d'une institution arbitraire. Elles sont toutes fondées sur les différences naturelles & nécessaires dans les actions humaines, & dans les effets qu'elles produisent. Quoique *Grotius* ne se soit pas exprimé avec assez d'exactitude, son sentiment revient à celui qu'on établit ici. » Le Droit Naturel, *dit ce* » *célébre Auteur* *, consiste dans certains principes de la Droite-raison, » qui nous font connoître qu'une action » est moralement honnête ou deshonnête, selon la convenance ou la disconvenance nécessaire qu'elle a avec une Nature raisonnable & sociable; & par conséquent que Dieu, qui est l'Auteur de » la Nature, ordonne ou défend de telles » actions ».

* *Droit de la Guerre & de la Paix* L. I. C. I. § 10.

L'effet des Loix Naturelles, c'est l'obligation d'y conformer sa conduite; & cette obligation étant tout à la fois *interne* & *externe*, il en résulte le plus haut dégré de nécessité morale, & qui assujettit le plus fortement la liberté sans la détruire. Cette obligation est universelle, non seulement parce que tous les Hommes sont é-

galement soumis à l'empire de Dieu; mais encore, parce que les Loix Naturelles ayant leur fondement dans la constitution & l'état des Hommes, & leur étant notifié par la Raison, il est bien manifeste qu'elles conviennent essentiellement à tous, & les obligent tous sans distinction, quelque différence qu'il y ait entr'eux par le fait, & dans quelque état qu'on les suppose. C'est ce qui distingue les Loix Naturelles des Loix Positives, celles-ci ne regardant que certaines Personnes ou certaines Sociétés en particulier.

Les Loix Naturelles sont *immuables* & *éternelles*, parce qu'elles sont fondées sur l'essence de l'Homme, que les essences ne varient point, & que leurs idées ont été présentes de toute éternité à l'Entendement Divin.

Chap. VI. Passons au *Droit des Gens*. La *Société Civile*, ou *le Corps Politique*, passe avec raison pour la plus parfaite des Sociétés, & on lui a donné le nom d'ETAT par excellence. Quoiqu'il en résulte un grand changement dans l'Etat primitif, il ne s'ensuit pas de-là que l'Etat Civil détruise proprement la Société Naturelle; au contraire, il la suppose avec toutes les rélations qu'elle renferme; il suppose de-même la dépendance naturelle des Hommes par rapport à Dieu & à ses Loix. Voici donc l'idée juste & véritable que Mr. *Burlamaqui* croit qu'on doit se former de la Société Civile. „ C'est la Société Naturelle „ elle-

„ elle-même, modifiée de telle sorte qu'il
„ y a un Souverain qui y commande, &
„ de la volonté duquel tout ce qui peut
„ intéresser le bonheur de la Société dé-
„ pend en dernier ressort, afin que sous
„ sa protection & par ses soins les Hom-
„ mes se puissent procurer d'une maniére
„ plus sure le bonheur auquel ils aspirent
„ naturellement.

On considére les Sociétés comme des *Corps*, & on leur donne le nom de *Personnes Morales*. Le Souverain est le Chef ou la Tête, & les Sujets sont les Membres. Cela posé, l'établissement des Etats produit entr'eux une espéce de Société, semblable à celle qu'il y a naturellement entre les Hommes. Il est donc nécessaire qu'il y ait entre les Nations quelque Loi, qui serve de règle au commerce qu'elles ont ensemble. Cette Loi ne peut être que la Loi Naturelle elle-même, que l'on appelle àlors *Droit des Gens*, ou *Loi des Nations*.

On ne sauroit révoquer en doute la réalité & la certitude d'un tel Droit des Gens obligatoire par lui-même, & auquel les Peuples, ou les Souverains qui les gouvernent, doivent être soumis. Car si Dieu, par le moyen de la Droite-raison, impose aux Particuliers certains devoirs les uns envers les autres, il est bien évident qu'il veut aussi que les Nations, qui ne sont que des Sociétés d'Hommes, observent entr'elles les mêmes devoirs. Le

Principe général du Droit des Gens n'est donc autre chose que la Loi générale de la *Sociabilité*, qui oblige les Nations qui ont ensemble quelque commerce, à la pratique des mêmes devoirs, auxquels les Particuliers sont naturellement assujettis.

C'est ce qui conduit à l'idée de la Politique. Considérée à l'égard des Etats étrangers, „ c'est cette habileté par „ laquelle un Souverain pourvoit à la con- „ servation, à la sureté, à la prospérité, & „ à la gloire de la Nation qu'il gouverne, „ en respectant les Loix de la Justice & „ de l'Humanité; c'est-à-dire, sans faire „ aucun tort aux autres Etats, & même „ en procurant leur avantage, autant qu'il „ le peut raisonnablement ". Ainsi la *Politique* des Souverains est en grand, ce que la *Prudence* est à l'égard des Particuliers; & cette fameuse *Raison d'Etat*, dont on abuse si souvent, ne doit jamais s'écarter des Règles invariables de la Bonne-foi, de la Justice, & de l'Humanité.

Outre le Droit des Gens *universel*, *de nécessité*, *obligatoire par lui-même*, qui ne différe en rien du Droit Naturel, on peut reconnoître un autre Droit des Gens *arbitraire* & *de liberté*, qui n'est fondé que sur quelque convention expresse ou tacite, dont l'effet n'est pas par lui-même universel, & qui n'oblige que ceux qui s'y soumettent volontairement, & seulement pour aussi longtems qu'ils le veulent, puisqu'il dépend toujours d'eux de le changer ou

de

de le révoquer. On apperçoit aisément l'usage de cette distinction, en l'appliquant aux Questions particuliéres, qui concernent, par exemple, la Guerre, les Ambassadeurs, ou les Traités publics, & à la décision des différends qui s'élévent quelquefois sur ces matiéres entre les Souverains.

Mr. *Burlamaqui* s'arrête ici à examiner la Question: *S'il y a quelque* Moralité *dans les actions, quelque obligation & quelque devoir*, antécédemment aux Loix Naturelles, & *indépendamment de l'idée du Législateur*. Les Moralistes sont partagés là-dessus. Plusieurs croient qu'il n'y a aucun autre principe de Moralité que la volonté de Dieu, manifestée par les Loix Naturelles. Selon eux l'idée de *Morale* renferme nécessairement celle d'*obligation*, l'idée d'*obligation* celle de *Loi*, & l'idée de *Loi* celle de *Législateur*. D'autres reconnoissent que la volonté de Dieu est effectivement un principe obligatoire, qui influe sur la moralité des Actions humaines; mais ils vont plus loin; & prétendent qu'antécédemment à la Loi, & indépendamment de tout Législateur, il y a des choses qui par elles-mêmes & de leur nature sont *honnêtes*, ou *deshonnêtes*; que la Raison ayant une fois reconnu cette différence essentielle & spécifique des Actions humaines, elle impose à l'Homme la nécessité de faire les unes & de s'abstenir des autres; & que c'est-là le premier *Chap. VII.*

 fon-

fondement de l'obligation, la source primitive de la Moralité & du Devoir.

La solution de notre Auteur se réduit à dire qu'il y a trois règles des Actions humaines, 1. le *Sentiment moral*, 2. la *Raison*, & 3. la *Volonté de Dieu*; que ces trois principes, quoiqu'ils soient distincts l'un de l'autre, & qu'ils ayent chacun leur force particuliére, ne doivent pas être séparés, & que c'est sur tous ces fondemens réunis qu'on doit élever l'édifice du Droit Naturel, ou le Systême de la Morale. Il y a donc en général deux sortes de *moralité*, ou *d'obligation*; l'une *antécédente* à la Loi, & qui est l'ouvrage de la seule Raison; & l'autre *subséquente* à la Loi, & qui en est l'effet. [Comme j'ai eu occasion de méditer sur cette matiére, & de proposer mes ideés dans une des Assemblées de notre Académie, je crois pouvoir placer mon propre Essai, immédiatement après cet Article.]

Chap. VIII. Les idées de *l'Utile*, du *Juste*, de *l'Honnête*, de *l'Ordre*, & de la *Convenance*, sont des conséquences naturelles de la doctrine précédente. Elles sont proposées avec très-peu de précision dans la plupart des Moralistes. Voici comment Mr. *Burlamaqui* les détermine.

Une Action Utile est *celle qui, par elle-même, tend à la conservation & à la perfection de l'Homme.*

Une Action Juste est *celle que l'on con-*

considère, comme conforme à la volonté d'un Supérieur qui la commande.

Une ACTION HONNETE doit être *conforme aux maximes de la Droite-raison, convenable à la dignité de notre nature, méritant par-là l'approbation des hommes, & procurant en conséquence à celui qui la fait, de la considération, de l'estime, & de l'honneur.*

On ne peut entendre par l'ORDRE que *la disposition de plusieurs choses rélatives à un certain but, & proportionnées à l'effet qu'on veut produire.*

Enfin la CONVENANCE est *un rapport de conformité entre plusieurs choses, dont l'une est propre par elle-même à la conservation & à la perfection de l'autre, & contribue à la maintenir dans un état bon & avantageux.*

Le *Juste*, l'*Utile* & l'*Honnête*, sont donc trois notions différentes qu'il faut éviter de brouiller ensemble. Cependant tel est l'état des choses, que le *Juste*, l'*Honnête*, & l'*Utile*, sont naturellement liés, & comme inséparables, du moins si l'on fait attention, comme on le doit, à l'*Utilité* générale, réelle & durable. En effet, plus on pénétre le plan de la Providence, plus on remarque qu'elle a voulu lier le *Bien* & le *Mal Moral* au *Bien* & au *Mal Physique*, ou, ce qui est la même chose, le *Juste* à l'*Utile*. Cette harmonie fait toute la *beauté* de la Vertu, & nous apprend en même tems en quoi consiste la *perfection* de l'Homme.

Il

Chap. IX. Il s'agit d'appliquer les Loix Naturelles aux Actions humaines. Cette Application n'est autre chose que le jugement „ qu'on porte sur la moralité de ces Actions, en les comparant avec la Loi; jugement par lequel on prononce, que ces „ actions, étant ou *bonnes*, ou *mauvaises*, „ ou *indifférentes*, on est dans l'obligation „ de les faire, ou de s'en abstenir, ou bien „ que l'on peut user de sa liberté à cet é- „ gard; & que suivant le parti que l'on aura „ pris, on est digne de louange ou de blâ- „ me, d'approbation ou de condamnation.

De-là naît l'idée de la Conscience. C'est „ la Raison elle-même, considérée „ comme instruite de la Règle que nous „ devons suivre, ou de la Loi Naturelle; „ & jugeant de la moralité de nos pro- „ pres actions, & de l'obligation où nous „ sommes à cet égard, en les comparant „ avec cette Règle, conformément aux „ idées que nous en avons.

La Conscience suppose donc la connoissance de la Loi; & voici les Règles suivant lesquelles on doit la diriger. 1. Il faut éclairer sa conscience, la consulter, & en suivre les conseils. 2. Avant que de se déterminer à suivre les mouvemens de sa conscience, il faut bien examiner si l'on a les lumiéres & les secours nécessaires pour juger de la chose dont il s'agit. 3. Supposé qu'en général on ait les lumiéres & les secours nécessaires pour juger du sujet en question, il faut voir ensuite si l'on

l'on en a fait actuellement usage, ensorte qu'on puisse sans un nouvel examen, se porter à ce que la conscience suggére. 4. Comme il y a une Conscience *antécédente*, & une Conscience *conséquente*, il en résulte qu'un homme sage doit consulter sa conscience, & avant que d'agir, & après avoir agi. La Conscience *décisive*, & la Conscience *douteuse*, donnent lieu aux Règles suivantes. 5. Ce n'est pas satisfaire pleinement à son devoir, que de ne faire qu'avec une sorte de répugnance ce qu'une Conscience *décisive* ordonne; mais on doit s'y porter promtement, & avec plaisir. 6. Dans le cas de la Conscience *douteuse*, il ne faut rien négliger pour se tirer de l'incertitude, & l'on doit s'abstenir d'agir tant que l'on ne sait pas si l'on fera bien ou mal. 7. Mais si l'on se trouve dans des circonstances où l'on soit nécessairement obligé de se déterminer & d'agir, il faut par une nouvelle attention, tâcher de démêler quel est le parti le plus probable, le plus sûr, & dont les conséquences sont le moins dangereuses. 8. La Conscience *scrupuleuse*, qui est produite par des difficultés frivoles, ne doit pas nous empêcher d'agir, s'il le faut; & comme ces scrupules ne viennent pour l'ordinaire, ou que d'une fausse délicatesse de conscience, ou que d'une superstition grossiére, on en sera bientôt délivré, si l'on examine la chose attentivement. 9. Dans le cas de la Conscience *erronée*, il

il faut toujours ſuivre les mouvemens de ſa conſcience, ſoit que l'erreur ſoit vincible ou invincible. 10. Enfin, on doit faire tous ſes efforts pour augmenter le degré de vraiſemblance de ſes opinions, afin d'approcher, autant qu'il eſt poſſible, de la Conſcience *démonſtrative* & *éclairée*; & il ne faut ſe contenter de la *probabilité*, que lorſqu'on ne peut faire mieux.

Chap. X. Il s'agit à préſent du *mérite* ou du *démérite* des Actions, & de leur *imputation* rélativement aux Loix Naturelles. On peut d'abord poſer pour principe, *Que toute action volontaire eſt de nature à pouvoir être imputée.* Celui qui produit une ſemblable action, en tout ou en partie, par une détermination de ſa volonté, eſt dit Cause Morale.

L'imputation, qu'il ne faut pas confondre avec l'imputabilité, eſt proprement „ un Jugement, par lequel on déclare que quelqu'un étant l'Auteur ou „ la Cauſe morale d'une action commandée ou défendue par les Loix, les effets bons ou mauvais, qui ſont la ſuite „ de cette action, doivent actuellement „ lui être attribués; qu'en conſéquence il „ en eſt reſponſable, & qu'il doit en être „ loué ou blâmé, récompenſé ou puni ". Ce jugement ne pouvant être porté qu'en appliquant l'action à la Loi, il ſuppoſe une connoiſſance exacte de la Loi & de ſon véritable ſens, auſſi-bien que du fait en queſtion, & de ſes circonſtances, qui peu-

peuvent avoir quelque rapport à la Loi.

On sent aisément que la seule *imputabilité* d'une action, ne donne pas droit de conclure à son *imputation actuelle*. Afin donc qu'une action mérite actuellement d'être imputée, il faut nécessairement le concours de deux conditions: 1. qu'elle soit de nature à pouvoir l'être: & 2. que l'Agent soit dans quelque obligation de la faire, ou de s'en abstenir. L'imputation suppose outre cela quelque liaison entre l'action & ses suites, dont l'Agent ait eu connoissance, ou du moins qu'il ait pu prévoir vraisemblablement.

Le Merite est une qualité, qui donne droit de prétendre à l'estime, à l'approbation, „ & à la bienveillance de nos Supérieurs ou „ de nos égaux, & aux avantages qui en „ sont une suite". Le Demerite est „ une qualité *opposée*, qui nous rendant di- „ gnes de la desapprobation, ou du blâ- „ me, de ceux avec lesquels nous vivons, „ nous force, pour ainsi dire, de recon- „ noître, que c'est avec raison qu'ils ont „ pour nous ces sentimens; & que nous „ sommes dans la triste obligation de souf- „ frir les mauvais effets qui en sont les „ conséquences.

Le Mérite & le Démérite ont leurs degrés, de-même que l'Imputation, qu'on peut aussi distinguer en *simple* & en *efficace*. La premiére est celle qui consiste seulement à approuver ou à desapprouver l'action; au-lieu que l'autre en fait retomber quel-

quelque bien ou quelque mal réel & positif sur l'Agent. Celle-ci ne sauroit être faite que par ceux qui ont un intérêt direct & particulier à ce que l'action dont il s'agit, se fasse ou ne se fasse pas. Ceux qui ont tel intérêt sont 1. ceux auxquels appartient de règler l'action: 2. ceux qui en sont l'objet, entant que la chose peut tourner à leur avantage ou à leur desavantage. Plusieurs personnes sont en droit d'imputer, chacune de son côté, la même action à celui qui l'a faite; parce que cette action les intéresse tous à différens égards. Mais si tous les intéressés n'imputent point une action, elle est censée n'avoir point été faite. Remarquons enfin qu'il y a quelque différence entre l'imputation des bonnes & des mauvaises actions. Lorsque le Législateur a établi une certaine récompense pour une bonne action, il s'oblige par-là même à la donner aux personnes qui s'en rendent dignes. Mais à l'égard des peines, le Législateur peut les infliger, sans y être pourtant obligé d'une maniére indispensable; il demeure toujours le maître d'user de son droit, ou de faire grace.

Chap. XI. Les actions qui ne sauroient être actuellement imputées, sont celles de toutes les personnes qui n'ont pas l'usage de la Raison, tels que sont les Enfans, les Furieux, les Insensés. Les effets de l'ivresse contractée volontairement, n'empêchent point l'imputation d'un crime commis dans cet

cet état. On n'impute non plus à personne les choses qui sont véritablement au-dessus de ses forces, non plus que l'omission d'une chose ordonnée, si l'occasion d'agir a manqué. Mettons au même rang les qualités naturelles de l'Esprit ou du Corps, & les événemens produits par des causes extérieures, que nous ne pouvions diriger en aucune maniére.

A l'égard des choses faites par erreur ou par ignorance, on peut dire en général que l'on n'est point responsable de ce qu'on fait par une ignorance invincible, quand d'ailleurs elle est involontaire dans son origine & dans sa cause. Il n'en est pas de-même des dispositions naturelles, des habitudes & des passions. Quelque grande que soit leur force, tous les Législateurs supposent, & avec raison, qu'elles ne nous portent point invinciblement à violer les Loix Naturelles.

Tous les cas précédens n'ont rien de difficile; il s'en présente de plus embarassans. Et d'abord on demande ce qu'il faut penser des actions auxquelles on est forcé; sont-elles de nature à pouvoir être imputées, & doivent-elles l'être effectivement? Mr. *Burlamaqui* répond 1. qu'une violence physique, & irrésistible, produit une action qui n'est pas même imputable de sa nature, bien loin de pouvoir être actuellement imputée. Mais 2. la contrainte, quelle que soit la force du motif, ne laisse pas de laisser à l'action le caractére de vo-

volontaire, & par conséquent *d'imputable*.

Les Actions *forcées* sont en elles-mêmes bonnes, mauvaises, ou indifférentes. Celles-ci ne changent point de qualité par la contrainte. Mais les bonnes actions, qui procédent de ce principe, perdent tout leur mérite, & par rapport aux actions manifestement mauvaises & criminelles, auxquelles on se trouve forcé par la crainte de quelque grand mal, & surtout de la mort, on peut poser pour Règle générale: „ Que les circonstances fâcheu-„ ses où l'on se trouve, peuvent bien di-„ minuer le crime de celui qui succombe „ à cette épreuve, & qui commet malgré „ soi une action mauvaise, contre les lu-„ miéres de sa conscience; mais néan-„ moins l'action demeure toujours vicieu-„ se en elle-même, & digne de reproche: „ en conséquence de quoi elle peut être „ imputée, & elle l'est effectivement, tant „ qu'on ne peut pas alléguer en sa faveur „ l'exception de la néceffité absolue ". Mais si celui qui exécute par crainte une mauvaise action, en est pour l'ordinaire responsable, l'Auteur même de la contrainte ne l'est pas moins, & l'on peut l'en rendre principalement comptable.

On trouve ici quelques réflexions sur les cas où plusieurs personnes concourent à produire une mauvaise action, & sur le degré d'influence qui décide de la maniére dont on peut imputer à quelqu'un une action d'autrui. Les Causes morales, qui

par-

participent à cette influence, se rangent en trois classes, Cause *principale*, Cause *subalterne*, & Cause *collatérale*. Les réflexions de l'Auteur là-dessus sont extrêmement solides, mais elles nous méneroient trop loin.

L'*Autorité des Loix Naturelles* leur vient *Chap. XII.* de ce „ caractére de force, qui procéde „ non seulement de l'approbation que Dieu „ leur donne, mais principalement de ce „ que nous reconnoissons qu'elles ont Dieu „ pour auteur ". Pour rendre cette force complette, il s'agit de voir si ces Loix ont une *Sanction*, c'est-à-dire, si elles sont accompagnées de promesses & de menaces, de récompenses & de peines.

Pour se convaincre de l'existence de cette Sanction, il faut d'abord remarquer que l'observation des Loix Naturelles fait le bonheur de l'Homme & celui de la Société. En effet, sous quelque face que l'on considére le Systême de l'Humanité, l'Homme ne peut remplir sa destination, perfectionner ses talens & ses facultés, ni en se procurant un véritable bonheur, le concilier avec celui de ses semblables, que par le moyen de la Raison. Ainsi les Loix Naturelles, qui ne sont autre chose que les conséquences immédiates des Vérités primitives que la Raison nous enseigne, ont nécessairement, & par elles-mêmes, une très-grande influence sur notre bonheur.

Mais aux preuves de Raisonnement on peut joindre ici les preuves de Fait. La

Vertu eſt par elle-même le principe d'une ſatisfaction intérieure, & le Vice un principe d'inquiétude & de trouble. Outre cette ſituation interne, nous voyons que la Vertu produit au dehors toutes ſortes de bons fruits, la ſanté, la paix, la proſpérité des Familles & des Etats. Ces différens effets de la Vertu & du Vice ſont encore plus grands chez ceux qui ont le pouvoir & l'autorité. Plus ils ſont imbus des maximes de la Vertu & de la Piété, plus ils travaillent au bonheur de leurs Sujets ; au-lieu que lorsqu'ils ſe croient au-deſſus de toute Règle, ils rapportent tout à eux-mêmes, & ſe plongent bientôt dans mille excès. Enfin l'abſurdité de la ſuppoſition contraire fournit une démonſtration indirecte de la vérité que nous établiſſons. Que l'ignorance & les préjugés, le caprice & les paſſions prennent la place de la Vertu, oſera-t-on ſoutenir qu'il puiſſe en réſulter le bonheur de l'Homme, l'avantage des Nations, & celui du Genre-humain ?

Qu'on n'objecte pas que les Vices fourniſſent quelquefois certains plaiſirs ou avantages, & que les Vertus ſont accompagnées de maux & de diſgraces. L'avantage ſera toujours décidé du côté de la Vertu; & il n'y a point d'exceptions qui puiſſent rendre cette premiére Sanction naturelle inſuffiſante.

On ne ſauroit pourtant diſſimuler la force du raiſonnement ſuivant: „ Toute Loi

„ doit

„ doit avoir une Sanction suffisante pour
„ déterminer une Créature raisonnable à
„ obéir par la vue de son intérêt, qui est
„ toujours le grand mobile de ses actions.
„ Or quoique le Systême Moral en ques-
„ tion donne en général un grand avanta-
„ ge à ceux qui le suivent sur ceux qui ne
„ le suivent pas, cet avantage n'est pour-
„ tant pas si grand, ni si sûr, qu'on puis-
„ se en chaque cas particulier être par-là
„ suffisamment dédommagé des sacrifices
„ que l'on doit faire pour remplir son de-
„ voir. Le Systême n'est donc pas encore
„ muni de toute l'autorité & de toute la for-
„ ce nécessaire que Dieu se propose, & le
„ caráctére de Loi, surtout d'une Loi qui
„ émane d'un Etre tout sage, demande
„ encore une Sanction plus marquée, plus
„ sure, & plus étendue.

Il est aisé de sentir qu'on ne sauroit résoudre cette difficulté, qu'en démontrant la Sanction de la Loi Naturelle par rapport à une autre Vie, à un Etat à venir. C'est ce qui engage Mr. *Burlamaqui* dans l'exposition des principales preuves de l'Immortalité de l'Ame, dont voici le précis.

1. La nature de l'Ame paroît tout-à-fait distincte de celle du Corps, & ainsi la mort, ou la destruction du Corps, n'emporte point l'anéantissement de l'Ame, d'autant plus qu'il est généralement vrai que rien ne s'anéantit dans la Nature. 2. L'excellence de l'Ame annonce sa durée. Il n'est *Chap. XIII.*

pas probable qu'une Intelligence capable de s'élever à des idées si sublimes, & de pratiquer des vertus si éminentes, n'ait été faite pour le court espace de cette Vie. On s'affermira surtout dans cette idée, si l'on considère que nos facultés sont toujours susceptibles d'un plus grand degré de perfection. Si plusieurs hommes se dégradent volontairement, cela ne sauroit porter aucun préjudice à ceux qui soutiennent la dignité de leur nature. Enfin 3. nous portons naturellement nos vues sur l'avenir, & ce désir étant une impression de la Nature, ne sauroit être illusoire, sans que cela déroge à l'idée que nous nous faisons de l'Auteur de la Nature. Ainsi tout concourt à nous persuader que notre Ame doit subsister après la mort.

Cela étant, rien n'empêche qu'on ne dise que ce qui manque dans l'état présent à la Sanction des Loix Naturelles s'exécutera dans la suite, conformément au plan de la Sagesse Divine. En considérant l'Homme soit du côté *physique*, soit du côté *moral*, on n'apperçoit rien qui n'affermisse dans cette créance. Mais il faut avouer que le côté *moral* est sans comparaison le plus fort, & qu'il est en effet *moralement* impossible, après avoir bien réfléchi, tant sur la nature de l'Homme que sur les perfections de Dieu, de ne pas regarder l'attente d'une autre Vie, comme l'espérance la mieux fondée de l'Homme; desorte que l'objection même tirée de l'état présent des choses, se tourne

tourne en preuve du sentiment auquel on l'oppose. Ainsi la créance d'un Etat à venir a-t-elle été reçue chez tous les Peuples.

Telles étant les preuves de la Sanction des Loix Naturelles, on peut les regarder comme suffisantes; & quand même elles n'aboutiroient, comme les Adversaires le prétendent, qu'à une *raison de convenance*, qui laisse les choses au-dessous de la démonstration; cette convenance est si forte, ces preuves sont d'une telle vraisemblance, qu'elles doivent suffire pour fixer notre créance, & pour déterminer notre conduite. *Chap. XIV. & dern.*

Pour mieux sentir la force de cette preuve, il faut définir la *Raison de Convenance*. C'est „ une raison tirée de la nécessité d'admettre une chose comme certaine, pour „ la perfection d'un Systême d'ailleurs solide, utile, & bien lié; mais qui sans ce „ point-là se trouveroit défectueux, quoiqu'il n'y ait aucune raison de supposer „ qu'il péche par quelque défaut essentiel." Le fondement général de la maniére de raisonner, en suivant ce principe, c'est qu'il ne faut pas regarder seulement ce qui est possible, mais ce qui est probable; & qu'une Vérité peu connue par elle-même, acquiert de la vraisemblance par sa liaison naturelle avec d'autres vérités plus connues.

Cette maniére de juger & de raisonner, qui a souvent lieu dans les affaires humaines, acquiert une toute autre force encore en matiére de Droit Naturel, lorsqu'il

s'agit de raiſonner ſur les Ouvrages de Dieu, de découvrir ſon plan, & de juger de ſes vues & de ſes deſſeins. Car l'Univers entier, avec les Syſtêmes particuliers qui le compoſent, & ſinguliérement le Syſtême de l'Homme & de la Société, ſont l'Ouvrage de l'Intelligence Suprême. Ici donc, plus que nulle part, on a droit de juger qu'un Auteur, ſi puiſſant & ſi ſage, n'a rien laiſſé en arriére de tout ce qui étoit néceſſaire à la perfection de ſon plan, & que, toujours d'accord avec lui-même, il l'a aſſorti de toutes les piéces eſſentielles pour le deſſein qu'il s'étoit propoſé.

La Convenance a divers degrés, dont on peut juger par les principes ſuivans. 1. Plus le deſſein & les vues de l'Auteur d'un Ouvrage nous ſont connus; 2. plus nous ſommes aſſurés de ſa ſageſſe & de ſa puiſſance; 3. plus cette puiſſance & cette ſageſſe ſont parfaites; 4. plus les inconvéniens qui réſultent du Syſtême oppoſé ſont grands & approchent de l'abſurde, & plus auſſi les conſéquences tirées de ces ſortes de conſidérations deviennent preſſantes. Rien n'eſt plus aiſé que de faire l'application de ces principes au ſujet dont il s'agit.

En général, la comparaiſon des deux Syſtêmes, de celui qui affirme une Vie à venir, & de celui qui la nie, eſt toute à l'avantage du premier, qui préſente l'ouvrage de la Raiſon la plus parfaite; au-lieu que l'autre eſt infiniment défectueux, & conduit

duit tout droit à un Pyrrhonisme Moral, qui ſeroit le renverſement de la Vie Humaine, & de toute l'Oeconomie de la Société.

Concluons. Ces grands principes doivent influer ſur notre conduite. Nous devons agir dans ce Monde ſur le fondement de la créance d'un Etat futur. C'eſt une ſuite néceſſaire de notre nature & de notre état, dont la Raiſon nous impoſe l'obligation; & c'eſt en même-tems un devoir que Dieu lui-même nous preſcrit. La Révélation met le comble à l'évidence; elle confirme pleinememeut le Droit Naturel, & ne fait que changer la Philoſophie Morale en une Doctrine Religieuſe, populaire, fondée en faits, & munie de l'autorité & des promeſſes de Dieu.

ARTICLE VII.

EXAMEN *de la Queſtion* : S'il y a quelque choſe de juſte & d'injuſte avant la Loi. *(a)*

J'OSE entreprendre la diſcuſſion du Problême le plus fameux & le plus difficile en apparence qu'offre à réſoudre la Science du Droit Naturel. Y a-t-il quelque choſe de juſte

(*a*) V. *Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres* de Berlin, *pour l'Année* 1745. *pag.* 97.

juste & d'injuste avant l'existence de la Loi? Faute de fixer le sens des termes, les plus profonds Moralistes ont échoué contre cet écueil, & leurs disputes ont été de véritables logomachies.

Je ne vous ennuyerai point, *Messieurs*, par une compilation des différentes solutions qui ont été fournies sur ce sujet; je m'en tiendrai à deux Auteurs principaux, qui sont des espéces d'Oracles en fait de Droit Naturel; & vous serez sans doute surpris du peu de précision qu'ils ont apportée à l'examen de cette Question, dont ils ne paroissent pas même avoir connu l'état.

Commençons par *Grotius*. Ce Grand-homme, si lumineux presque par-tout ailleurs, marche véritablement à tâtons, en cherchant à donner l'idée du *Juste*. Il affirme, d'après les Scholastiques & la plupart des anciens Philosophes, qu'en faisant abstraction de toutes sortes de Loix, il se trouve des Principes surs, des Vérités immuables, qui servent à démêler le Juste d'avec l'Injuste. Cela est vrai dans le fond, mais nous verrons dans la suite que cela n'est pas exactement exprimé.

Puffendorf a voulu critiquer *Grotius*, mais au-lieu que ce dernier n'a erré que dans l'expression, son Censeur se jette dans un sentiment réellement insoutenable, & prétend qu'il faut absolument des Loix pour fonder les qualités morales des Actions. „ Il faut reconnoître, *dit-il*, que dans le

„ fond

» fond il n'y a point de mouvement ni L. I. Ch.
» d'acte de l'Homme, qui en faisant ab- II. 6.
» ſtraction de toute la Loi Divine & Hu-
» maine, ne ſoit entiérement indiffé-
» rent . . . . . C'eſt la Loi qui attache
» aux Actions Humaines la moralité. . .
» . . . . . Il paroît par-là, *ajoûte-t-il*, que
» *Grotius* n'avoit pas aſſez examiné cette
» matiére, puiſqu'il met au rang des cho-
» ſes auxquelles la Puiſſance Divine ne s'é-
» tend point, à cauſe qu'elles impliquent
» contradiction, la malice de certaines Ac-
» tions Humaines qui ſont eſſentielle-
» ment mauvaiſes, enſorte qu'il n'eſt pas
» au pouvoir de Dieu même de faire qu'el-
» les ne ſoient pas telles.

Il me faudroit transcrire tout le premier Chapitre de l'Ouvrage de *Grotius*, & le ſecond de celui de *Puffendorf*, pour vous montrer combien ces deux Auteurs ſont flottans & embaraſſés ſur la maniére de poſer les limites du Juſte & de l'Injuſte, & d'aſſigner ſon origine. Ils emploient pêle-mêle les termes d'*honnête*, d'*équitable*, de *juſte*, de *dû*, de *licite*, de *décore*, ſans en avoir préalablement déterminé la ſignification avec la rigueur qu'exige une ſaine Logique. Tout ce qu'on peut inférer de leurs raiſonnemens, c'eſt qu'ils entendent en général par tous ces termes, ce qui ſe rapporte aux notions naturelles que nous avons de nos devoirs envers le Prochain. Eſſayons de débrouiller ce chaos, & d'arriver par de bonnes définitions à une ſolution

tion qui me paroît réunir les avantages de la ſimplicité & de l'évidence.

On ne ſauroit conteſter aux Auteurs le Droit d'employer des termes dans le ſens qu'ils jugent à propos de leur donner, pourvu qu'ils en avertiſſent, & qu'ils ne s'écartent plus du ſens qu'ils ont une fois adopté. C'eſt par cette méthode que les Géométres ont banni pour jamais de leurs Ecrits l'erreur & l'équivoque. Suivant cette obſervation, j'avance qu'il eſt permis d'entendre deux choſes par le *Juſte* & *l'Injuſte*, ou les qualités morales des Actions, leur convenance & leur diſconvenance naturelle, ou bien l'obligation de règler notre conduite, & de déterminer nos actions ſuivant ces principes naturels. Je ne vois que ces deux ſens qui ſoient aſſignables aux termes de *Juſte* & *d'Injuſte*. Il s'agit donc d'opter, & dès que vous l'aurez fait, le Problême eſt décidé. Si vous entendez par le *Juſte* & l'*Injuſte*, la moralité des Actions, elle eſt ſans contredit antérieure à toute Loi, elle eſt une vérité éternelle & immuable, qui ſert de fondement aux Loix, & celles-ci ne ſont juſtes qu'autant qu'elles s'y conforment. Mais ſi vous prenez le *Juſte* & l'*Injuſte* pour l'obligation parfaite & poſitive d'agir en conformité de certaines Règles, cette obligation eſt aſſurément poſtérieure à la promulgation de la Loi, & ne ſauroit exiſter qu'après elle. Néanmoins un vrai Philoſophe ne pouvant laiſſer un ſens vague aux termes qu'il met en œuvre, j'ajoûte

joûte qu'il faut néceſſairement s'en tenir au dernier ſens; & reſtraindre l'idée du *Juſte* & de l'*Injuſte* à l'effet de la Loi qui nous lie & nous aſtreint, d'autant plus que nous avons les termes d'*honnête* & d'*équitable* pour exprimer les principes naturels antérieurs à la Loi.

Cela poſé, toutes les difficultés me paroiſſent levées, & je me crois en état de prouver ce que j'ai avancé, que *Grotius* n'a erré que dans l'expreſſion, au-lieu que *Puffendorf* s'eſt mépris dans l'eſſence même de la Queſtion. *Grotius* a dit que quand même il n'y auroit point de Loix, il y auroit des Principes propres à démêler le *Juſte* d'avec l'*Injuſte*. A prendre ces paroles au pied de la lettre, elles ne ſont pas vraies. S'il n'y avoit point de Loix, il n'y auroit ni *Juſte*, ni *Injuſte*, ces dénominations ne ſurvenant aux Actions qu'en conſéquence de la Loi. Mais, & c'eſt la véritable penſée de *Grotius*, il y a toujours dans la Nature, même avant toute Loi, des Principes d'équité & de convenance, ſur leſquels il faudroit règler les Loix, & qui munis une fois de l'autorité des Loix, deviennent le *Juſte* & l'*Injuſte*. Les maximes gravées, pour parler ainſi, ſur les Tables de l'Humanité, ſont auſſi anciennes que l'Homme; que-dis-je, elles ſont auſſi anciennes que Dieu même. Elles ont donc précédé les Loix, auxquelles elles doivent ſervir de principe; mais ce ſont les Loix, qui en ratifiant ces maximes, & en leur impri-

e de l'autorité & des *sanc-*
uit les Droits parfaits, dont
t appellée *Justice*, la viola-

ndorff, il est manifeste qu'il
une erreur réelle, en fai-
oix de fondement à la mo-
ns. Il est constant que la
à laquelle on fait attention
c'est si ce qu'elle porte est
1. On dit bien vulgaire-
oi est juste? Mais c'est une
opriété que j'ai déjà com-
fait le juste. Ainsi il faut
lle est raisonnable, équita-
: est telle, ses arrêts ajoû-
actéres de raison & d'é-
justice. Car si elle est
avec ces notions primi-
auroit rendre *juste* ce qu'el-
e fond fourni par la Natu-
e sans laquelle il n'y a point
toile sans laquelle les cou-
nt être appliquées. Ne ré-
pas évidemment de ce pre-
de la Loi, qu'aucune Loi
ême la source des qualités
tions, du bon, du droit,
mais que ces qualités mo-
es sur quelque autre chose
sir du Législateur, & qu'on
rrir par une autre voie? En
t le *mauvais* en Morale,
: ailleurs, se fonde sur le rap-
port

port essentiel, ou la disconvenance essentielle d'une chose avec une autre. Si l'on suppose, par exemple, des Etres créés de façon qu'ils ne puissent subsister & se soutenir qu'en s'associant les uns aux autres, il est clair que leurs actions sont bonnes ou mauvaises, à proportion qu'elles s'approchent ou qu'elles s'éloignent de ce principe de Sociabilité. De-même le rapport des actions libres avec les actions naturelles, c'est-à-dire le soin de notre conservation & de notre perfection, fonde les qualités de *bon* & de *mauvais*, de *droit* & de *pervers*, qui ne dépendent par conséquent d'aucune disposition arbitraire, & qui existent non seulement avant la Loi, mais même quand aucune Loi n'existeroit jamais.

Fortifions-nous ici du témoignage des deux plus grands Moralistes de l'Antiquité. „ La Nature universelle, *dit l'Empereur* „ *Philosophe*, ayant créé les hommes les „ uns pour les autres, afin qu'ils se donnent des secours mutuels, celui qui viole cette Loi, commet une impiété envers „ la Divinité la plus ancienne. Car la „ Nature universelle est la Mére de tous „ les Etres, & par conséquent tous les E„ tres ont une liaison naturelle entr'eux. „ On l'appelle aussi la *Vérité*, parce qu'el„ le est la premiére cause de toutes les „ Vérités". Ainsi s'exprime *Marc Antonin* *. En effet, s'il arrivoit qu'un Législateur s'avisât de déclarer injustes les actions qui servent naturellement à nous

* Liv. IX. Art. I.

con-

conserver, il ne feroit que d'impuissans efforts. S'il vouloit au moyen de ses Loix faire passer pour justes les actions qui tendent à nous détruire, on le regarderoit lui-même avec raison comme un Tyran; car toute action condamnée par la Nature, ne sauroit être justifiée par la Loi. *Si quæ sunt Tyrannorum leges*, (c'est le second témoignage que nous voulions alléguer, & nous l'empruntons de Cicéron) *si quæ sunt Tyrannorum leges, si triginta illi Athenis leges imponere voluissent, aut si omnes Athenienses delectarentur tyrannicis legibus, num idcircò hæ leges justæ haberentur? Quod si principum decretis, si sententiis judicum jura constituerentur, jus esset latrocinari, jus ipsum adulterare?* * *Grotius* a donc été très-fondé à soutenir, que la Loi ne sert & ne tend en effet qu'à indiquer les actions qui conviennent, ou qui ne conviennent pas à la Nature Humaine. Et rien n'est plus aisé que de faire sentir le foible des raisons, dont *Puffendorff* & quelques autres Jurisconsultes se sont servi pour combattre ce sentiment.

* *Cicero* Lib. I. *de Legibus*.

Concluons en disant qu'il faut prendre un milieu entre les opinions de ces deux Grands-hommes, pour trouver le point de précision & de vérité si désirable par-tout, mais principalement dans un sujet de l'importance de celui-ci. *Grotius* a semblé dire que le *Juste* & l'*Injuste* précédoient la Loi, & *Puffendorff* a nié que le *moralement bon & mauvais* fût antérieur à la Loi. Voici

Voici le milieu que nous propoſons pour ſolution du Problême. La moralité des Actions eſt avant la Loi, leur juſtice ſuit la Loi, qui ſert à la déclarer; mais ſes déclarations ne doivent jamais heurter les principes naturels, qui ſont immuables & éternels.

ARTICLE VIII.

Verſuche und Abhandlungen der Naturforchenden Geſellſchafft in DANTZIG.

C'eſt-à-dire,

Mémoires de la Société de Phyſique de DANTZIG. *A* Dantzig *de l'Imprimerie* de Schreiber. 1747. *in Quarto.* Tome I. pp. 600. ſans la Préface & les VIII. Tables.

C'EST une des grandes prérogatives de ce Siécle, que l'ardeur d'étendre ſes connoiſſances qui ſe manifeſte de toutes parts. On ſe hâte de réparer tant d'autres Siécles écoulés ſous une tyrannie qui mettoit des obſtacles invincibles aux progrès des Sciences. Tout le monde ſe mêle d'obſerver, de faire des découvertes, ou de perfectionner celles qui ont déjà été faites. S'il n'arrive point de révolution qui replonge l'*Europe* dans la barbarie, (& les apparences n'y ſont pas) nos Ne-

veux iront toujours en nous surpassant, & l'Encyclopédie déjà si vaste ne reconnoîtra presque plus de bornes.

Ces réflexions sont fort naturelles à l'ouverture du Livre que nous annonçons. C'est le fruit des travaux de plusieurs Personnes animées du zèle que nous venons de décrire, & qui, attentives à la maxime, *vis unita fortior*, ont réuni leurs efforts pour l'avancement de la Physique. Cette première production de leurs veilles est très-propre à en donner une idée avantageuse, comme nous le ferons voir tout-à-l'heure. Le Libraire les a aussi fort bien secondés, & cette Edition est fort proprement & fort correctement exécutée.

Il y a longtems que le Projet d'une semblable Société avoit été formé à *Dantzig*. Le Recueil de Piéces Latines sur la Physique que le Docteur *Israël Conradt*, savant Médecin de cette Ville, publia dès l'an 1670. n'avoit d'autre but que d'animer ses Concitoyens à cette louable entreprise; & il leur citoit l'exemple des *François*, des *Anglois*, des *Italiens*, des *Hollandois*, & de plusieurs Etats de l'*Allemagne*, pour les y encourager. Cependant les exhortations de cet habile Homme furent inutiles, & il mourut en 1715 dans une vieillesse fort avancée, sans en avoir vu le fruit.

En 1720 quelques Gens de Lettres jettérent à *Dantzig* les fondemens d'une Société. Elle paroissoit formée sous les au-

spi-

ſpices les plus heureux ; & elle ſe diſtingua auſſi pendant ſept ans par l'importance des matiéres dont elle faiſoit ſon objet, & par ſa maniére de les envifager. Mais au bout de ce tems-là, pluſieurs de ſes Membres ayant été revêtus d'Emplois importans dans la Magiſtrature, qui demandoient tout leur tems, cette Société fut obligée de ſe débander, & de ceſſer ſes Recherches.

Enfin, il s'en eſt formé une nouvelle vers la fin de l'année 1742, qui après avoir employé ſes premiéres Aſſemblées à prendre une forme qui pût aſſurer ſa conſiſtance, fit une premiére Aſſemblée réguliére le 2 Janvier 1743, & a continué ſur le même pied toutes les ſemaines. C'eſt des Recueils de cette Société qu'il tire ce premier Volume de *Mémoires*, qui en fait eſpérer & déſirer d'autres. En voici préſentement le contenu.

1. *Deſcription détaillée d'une eſpéce nouvelle & parfaite de Balances, par le moyen deſquelles on peut peſer & comparer exactement enſemble, non ſeulement des poids égaux, mais auſſi d'inégaux. & même diviſer actuellement un poids donné en d'autres moindres, ſuivant la proportion qu'on jugera à propos.* Par Mr. HENRI KUHN, J. U. D. & Profeſſeur en Mathématique à *Dantzig*. 2. *Examen de l'Expérience de Mr.* THUMMIG, *concernant le moyen de conſerver des Fleurs pendant quelques années*, par Mr. JAQUES-THEODORE KLEIN, ancien Sécretaire de la

Ville de *Dantzig*, & Membre de la Société Royale de *Londres*. 3. *Comparaison des Poids & des Mesures de Dantzig avec les Poids & les Mesures dont se servent les Sociétés des Sciences de Paris & de Londres*, par Mr. Michel-Christophe Hanow, Professeur en Philosophie, & Bibliothécaire à *Dantzig*. 4. *Que les Poissons ne sont ni muëts, ni sourds, à l'occasion d'une Lettre sur l'ouïe des Poissons, qui se trouve dans la* Bibliothéque Françoise T. xxxvii. Part. ii. p. 273 &c. *& dans laquelle un Auteur anonyme avance*: Que tous les Poissons sont muëts, parce qu'ils sont sourds, par Mr. Jaques-Theodore Klein. 5. *Description d'une nouvelle Machine pour le nivellement entre deux lieux fort éloignés l'un de l'autre, & situés sur le même courant, par* Mr. Henri Kuhn. 6. *Histoire de l'Electricité, par* Mr. Daniel Gralath. 7. *Détermination aisée de la force du souffle, ou de l'air inspiré*, par Mr. M. C. Hanow. 8. *Considérations sur la subtilité & la visibilité de l'Air, par* Mr. Henri Kuhn. 9. *Réflexions hazardées, qui contiennent les Principes d'un Systême sur les Pétrifications marines, avec un plan sur la maniére de leur assigner un ordre convenable*, par Mr. Jaques-Theodore Klein 10. *Sur les Balances pour le Grain*, par Mr. C. Hanow. 11. *Sur les taches du Soleil, & sur leur distance de la surface de cet Astre, par Mr.* Henri Kuhn 12. *Sur diverses espéces d'Oiseaux, & en particulier sur la Question,*

Où

Où les Hirondelles, les Cigognes, &c. passent l'Hiver, par Mr. JAQUES-THEODORE KLEIN. 13. *Rélation de quelques Expériences, par* Mr. DANIEL GRALATH. 14 *Diverses Expériences nouvelles sur les petits Vases de verre qui se brisent en éclats. par* Mr. C. HANOW. 15. *Réflexions toutes nouvelles sur la véritable origine de la Queue des Cométes, par* Mr. HENRI KUHN. Pour donner un échantillon de ces Piéces nous allons nous arrêter à la cinquiéme.

On sait que tout lieu où l'Eau va se rendre, soit d'elle-même, soit parce que l'art & l'industrie l'y conduisent, doit être plus profond, c'est-à-dire, plus voisin du centre de la Terre, que le lieu d'où l'Eau coule ou par sa propre pente, ou par l'effet de quelque *Aqueduc*. Toutes les fois donc qu'on veut conduire des Eaux, il est essentiel d'examiner auparavant la détermination de leur chute, c'est-à-dire, combien l'un des deux lieux donnés est plus élevé que l'autre. C'est la Science du Nivellement qu'on employe ordinairement pour cet effet, & l'Instrument qui est appliqué à cet usage porte le nom de *Niveau*.

On nomme la véritable Ligne Horizontale d'un Lieu, celle qui dans tous ses points est également distante du centre de la Terre; & c'est par conséquent un Arc de Cercle, qu'on trace idéalement du centre de la Terre par le Point donné, ou le Lieu en question. Cela posé, trois choses sont requises pour la construction d'un *Niveau*.

veau. 1. Déterminer la véritable Ligne Horizontale de chacun des deux Lieux donnés. 2. Prolonger l'une des deux jusqu'à l'autre, par exemple, celle du lieu plus élevé jusqu'à celle du lieu inférieur. 3. Rechercher la distance de ces deux Lignes, ou combien l'une est au-dessous de l'autre.

Or la grosseur de la Terre étant déterminée de maniére que son démi-diamétre est environ de 860 milles d'*Allemagne*, ou (860. 22916 $\frac{4}{5}$ =) 19, 708, 448, pieds de *Paris*; il est aisé d'en inférer qu'aussi longtems que la vraie Ligne Horizontale ne surpasse pas 300 pieds de *Paris*, & que par conséquent elle ne contient que trois secondes de la circonférence de la Terre, on peut la réputer une Ligne droite, sans qu'il en résulte d'erreur considérable. Cette Ligne droite touchera la véritable Ligne Horizontale d'un point donné dans ce point même, & on la nomme la *Ligne Horizontale apparente*, c'est-à-dire de ce point.

On peut donc en toute sureté prendre la Ligne Horizontale apparente, qui est au-dessous de 300 pieds de *Paris* pour la véritable Ligne Horizontale. Mais quand elle est beaucoup plus grande, il faut calculer par les propriétés du Cercle, de combien de lignes, de pouces & de pieds de *Paris*, le bout extérieur de la Ligne Horizontale apparente est élevé au-dessus de la véritable. Il y a longtems qu'on a dressé

ſé là-deſſus une Table, dont le contenu ſe réduit à ceci. Quand les longueurs de la Ligne Horizontale apparente continuent dans cette proportion, 300. 600, 900, 1200, 1500, &c. pieds de *Paris*, alors la Ligne Horizontale apparente s'écarte de la véritable dans cette proportion, $\frac{3}{1}$, $\frac{4}{3}$, $\frac{9}{3}$, $\frac{16}{3}$, $\frac{25}{3}$, & ainſi de ſuite, lignes de *Paris*. Il eſt aiſé d'inférer de-là cette conſéquence, c'eſt que quand les diverſes longueurs de la Ligne Horizontale apparente ont entr'elles les mêmes proportions que la ſuite naturelle des Nombres, 1. 2. 3. 4. 5. leurs différentes élévations au-deſſus de la Ligne Horizontale vraie, ont entr'elles les mêmes proportions, que leurs nombres quarrés, 1, 4, 9, 16, 25, &c. Avec cette ſeule connoiſſance, il n'y a rien de plus aiſé que de faire uſage de cette Table.

Or comme pour niveller il faut avant toutes choſes déterminer exactement la Ligne Horizontale vraie des deux Lieux donnés, & prolonger l'une juſqu'à l'autre, un Inſtrument par lequel on pourroit exécuter toutes ces choſes directement, auroit ſans contredit la plus grande perfection requiſe. Mais comme il eſt impoſſible, ſoit qu'on ſe ſerve des Dioptres, ou qu'on ne s'en ſerve pas, de diriger la vue ſuivant une ligne circulaire, telle qu'eſt la Ligne Horizontale vraie, puiſque la vue ſe fait ſuivant une ligne droite, telle qu'eſt l'Horizontale apparente, on s'eſt contenté, dans les diverſes eſpéces des *Niveaux* qu'on a

inventées depuis 80 ans, de cercher la Ligne Horizontale apparente d'un Lieu, & les moyens de la prolonger, suivant l'exigence du cas. Cela étant trouvé, on travaille à déterminer le point de la Ligne Horizontale vraie, dont on a besoin pour résoudre le Probléme d'Hydraulique dont il s'agit.

Ici l'Auteur s'arrête à examiner, pourquoi les *Niveaux* des Anciens étoient si fort au dessous des Inventions des Mathématiciens modernes dans ce genre. Il en allégue pour raisons, 1. la petitesse de leurs *Niveaux* avec lesquels *Riccioli* convient qu'il étoit aisé de commettre des erreurs de 5 jusqu'à 30 minutes. 2. Leurs Dioptres n'avoient point de Lunettes d'approche, qui ne sont inventées que depuis 138 ans: ainsi dans un grand éloignement ils ne pouvoient pas reconnoître avec certitude le point auquel ils visoient. 3. Quand même les Anciens auroient eu d'aussi bons Instrumens que les Modernes, il leur auroit toujours manqué des connoissances essentielles. Ils n'avoient aucune idée de la véritable grandeur de la Terre, donc ils ignoroient l'art de construire les Tables dont nous avons parlé; ils n'avoient jamais ouï parler de la Réfraction des rayons de la Lumiére, & par conséquent ils fondoient toujours le lieu apparent avec le lieu véritable. En voilà bien plus qu'il n'en faloit, pour déconcerter toutes leurs opérations.

Il

Il eſt tems d'en venir à l'invention de Mr. *Kühn*, voici comment il y a été conduit. Dans un Ouvrage Allemand *ſur l'origine des Fontaines*, &c. il avoit propoſé une nouvelle Méthode d'examiner la vraie Figure de la Terre, par le moyen d'une nouvelle eſpéce de *Niveau* placé ſucceſſivement ſuivant toute la longueur d'un fort grand Fleuve, depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure dans la Mer. Mais Mr. *Kuhn*, tout en propoſant ce Projet, ſentoit fort bien, & pluſieurs Savans le lui firent auſſi remarquer, que l'imperfection des *Niveaux* qu'on a eu juſqu'à préſent, en empêche l'exécution. Il forma donc auſſitôt le deſſein d'inventer une nouvelle Machine, dont on pût obſerver l'effet déſiré avec promtitude, & à peu de fraix. Ses ſoins ont été d'un très-heureux ſuccès, car il aſſure que ſa Machine eſt telle que dans un eſpace de 100 milles d'*Allemagne* il ne ſauroit ſe commettre d'erreur ſenſible. Il s'y eſt propoſé ſurtout de trouver le moyen de déterminer exactement la Ligne Horizontale vraie d'un Lieu, ſans s'embaraſſer de la Ligne Horizontale apparente. Notre Phyſicien ayant dreſſé ſon Projet en Latin en 1741, le communiqua à divers Savans pour recueillir leurs idées, & l'annonça enſuite en peu de mots dans les *Acta Lipſienſia* de l'an 1742. p. 280. promettant d'en donner une explication plus détaillée. C'eſt donc à préſent qu'il dégage ſa parole. Mais c'eſt à préſent que

nous sommes obligés de l'abandonner, ou du moins de ne donner qu'une idée très-vague de son Invention, parce que l'intelligence en dépend principalement des figures dont elle est accompagnée.

Il suffira donc de dire qu'il faut construire d'abord deux petits Bateaux plats, de même figure & de mêmes dimensions; & faire vers le milieu de leur partie antérieure une ouverture quadrangulaire d'un pied de haut, & de deux de large, mais dont la largeur inférieure soit au même niveau que le fond du Bateau. Il faut ensuite qu'il y ait un conduit de bois, qui communique avec l'eau extérieure, qui ait vers le milieu un espace d'environ un pied sans trous, mais que vers les deux extrémités il y ait cinq ou six trous ronds d'environ un demi-pouce de diamétre, par lesquels l'eau entre dans le conduit à la même hauteur où elle est autour des Bateaux, &c. Après quoi, à l'aide de divers tuyaux de cuir, & de verre, dont l'Auteur enseigne l'usage, il met en œuvre des Observateurs, qui étant une fois stilés à cette manœuvre, qu'il est aisé de leur apprendre en deux ou trois jours, peuvent en une heure faire cinq fois leurs expériences, chaque fois à mille pieds de distance, & par conséquent en quinze heures dans un beau jour d'Eté soumettre à leur examen hydraulique 75000 pieds, c'est-à-dire, au-delà de trois milles d'*Allemagne*. Cette Méthode est un peu composée,

posée, & ce sera à l'Expérience à la justifier. L'Auteur est néanmoins persuadé qu'on la trouvera débarassée de tous les obstacles qui arrêtoient jusqu'ici dans de semblables entreprises; ni ayant ni vallées, ni montagnes, ni bois, ni marais, qui puisse interrompre, ni même retarder cette opération, laquelle étant une fois bien exécutée, produiroit des conséquences extrêmement utiles à la Géographie.

ARTICLE IX.

Suite *de l'Exposition abrégée du* Plan *du* ROI *pour la* Réformation de la Justice *par Mr.* FORMEY (a).

XXII.

Nécessité des Corps supérieurs.

CE n'est pas faire une digression hors d'œuvre, que de réfléchir un moment sur la nécessité des Corps de Justice ou Tribunaux supérieurs. Ceux qui ne connoissent pas bien les hommes, pourroient aisément s'imaginer que la décision du Juge inférieur suffit, & qu'il n'y a point de meilleur moyen pour abréger les Procès, que de s'y borner. Mais quand on pense combien il est rare qu'un tel Juge ait une capacité assez étendue pour juger sainement

(a) *Voyez* le commencement de cette *Exposition* Tom. V. de cette *Bibliothèque* Part. I. *Art.* IX.

ment de tous les cas variés à l'infini qui peuvent se présenter, & que d'ailleurs toute la prudence & toute l'intégrité d'un homme par les mains duquel passe une suite continuelle d'affaires, ne sauroient l'empêcher de tomber quelquefois dans l'erreur; quand on fait, dis-je, ces réflexions, on s'apperçoit aisément qu'il doit être permis d'évoquer certaines Causes, & d'obtenir révision de la premiére Sentence. Et comme après tout les Juges iniques ne sont que trop communs, il est essentiel de les contenir dans leur devoir par la crainte de recevoir des mortifications, au cas que leur Arrêt soit cassé, & d'en être même responsables dans certains cas. Sans cela la plupart des Juges inférieurs deviendroient dans peu de petits Tirans.

XXIII.

Ce que c'est que l'Appel.

L'*Appel* est donc un reméde que les Loix donnent aux Parties pour faire changer ou redresser par les Juges supérieurs une Sentence que l'on croit injuste. Mais ce reméde deviendroit pire que le mal, s'il ne servoit qu'à différer sans fin la décision des Procès, & à tenir la Partie qui a le droit de son côté dans une incertitude perpétuelle sur la jouissance de ce droit. C'est pourquoi il faut limiter la voye d'*Appel* dans certaines bornes, & lui prescrire ce qu'on nomme *Fatale*, un dernier terme peremtoire. Et comme les Parties habituées dans les petites villes, ou villages, sont fort ignorantes en fait de procédure, & qu'il leur seroit

feroit très-dommageable de laisser écouler le terme prescrit pour l'*Appel*, le Juge inférieur doit le leur expliquer d'une maniére claire & positive, & pour leur ôter tout sujet de doute à cet égard, le leur indiquer au bas de sa Sentence de la maniére qui est prescrite, recevoir ensuite la déclaration *d'Appel*, & la faire signifier à la Partie adverse, afin qu'elle ne requiére point l'exécution de la Sentence, dout l'effet est suspendu par l'*Appel*.

XXIV.

Il y a pourtant bien des cas où la nature des affaires ne laisse aucun lieu à l'*Appel*, ou demande du moins l'exécution provisionnelle de la Sentence. Le bon-sens indique ces cas. Tels sont ceux où il y auroit quelque danger dans le retardement, où il s'agit d'ouïr des Témoins, sauf à la Partie adverse à fournir ses exceptions contr'eux, où il faut payer des fraix de procédure déterminés par les taxes, & en général dans toutes les bagatelles. L'exécution ne sauroit être différée non plus dans toutes les affaires qui regardent le Droit de Change, sans la rigueur duquel le Négoce ne pourroit se soutenir. Notre dessein ne nous permet pas d'entrer là-dessus dans de plus grands détails, sur lesquels on peut consulter l'Ordonnance.

Cas dans lesquels l'Appel ne sauroit avoir lieu, ou du moins n'arrête pas l'exécution de la Sentence.

XXV

L'*Appel* étant porté devant le Juge supérieur, l'Appellant doit avoir un tems déterminé pour profiter de cette voye, & déduire

Suites de l'Appel.

duire son droit de la maniére qu'il juge lui être la plus avantageuse. C'est pour cet effet qu'on lui accorde un terme de quatre semaines. Il paroîtroit peut-être court, si l'Appellant étoit obligé de rassembler lui-même les Piéces qui servent à l'instruction de son affaire, ou s'il faloit qu'il se mît en fraix, en recourant à un Avocat qui fît des Copies de toutes ces écritures. On prévient tout cela, en enjoignant au Juge inférieur d'envoyer immédiatement après l'*Appel*, & sans autre ordre spécial, tous les Actes au Tribunal supérieur; desorte qu'avec ce secours les quatre semaines susdites sont très-suffisantes pour revoir l'affaire, & rendre une nouvelle Sentence. Les mêmes Actes mettent souvent en évidence que les Griefs déduits & présentés par l'Appellant à la Justice supérieure, sont dénués de tout fondement. Dans ce cas, comme il seroit inutile de perdre le tems, & de faire de nouveaux fraix, l'Appellant doit aussi-tôt être débouté par un Arrêt bien motivé, contenant les principales raisons qui réfutent directement les griefs proposés. Ainsi les Juges d'*Appel* confirment la premiére Sentence qu'ils trouvent juste, sans entendre celle des Parties qui y a acquiescé, & qui en plaidant n'auroit pu faire autre chose, que soutenir le bien jugé de cette Sentence. Au contraire, suivant la procédure usitée en *Allemagne* & en *France*, les Juges supérieurs n'osent confirmer la Sentence dont est *Appel*, avant

avant que l'autre Partie ait été duement assignée, ou intimée pour être entendue. Mais dès que les griefs de l'Apellant ont le moindre fondement, & qu'il reste lieu à quelque doute, ou bien si l'Appellant éclaircit des faits qui n'avoient pas été suffisamment discutés, & s'il offre de faire de nouvelles preuves, dans ce cas il est enjoint aux Juges d'*Appel* d'entendre les Parties.

XXVI.

Pour établir leurs droits, elles fournissent dans les délais portés par l'Ordonnance leurs Piéces d'écriture, qu'on nomme *Déduction*, *Exception*, *Replique*, & *Duplique*. Cette division est fondée en raison. Il peut aisément se trouver dans la premiére Réponse, ou Exception, des contestations sur lesquelles le Juge n'est pas en état de prononcer, avant que d'avoir ouï la Replique du Demandeur; & celui-ci acquérant par ce moyen le droit de procéder deux fois à l'établissement de sa demande, l'égalité naturelle veut que le Défendeur ait aussi le Privilége d'une double Défense, ou Duplique. Mais l'on sent aisément qu'il faut limiter ces dits & contredits, & que tout ce qui va au-delà des délais susdits, ne sert qu'à allonger, & pour l'ordinaire qu'a embrouiller la procédure. *Délais portés par l'Ordonnance.*

XXVII.

Il n'a pas été moins nécessaire de fixer, comme le Roi l'a fait, les *Instances*, ou différentes voyes de procédure. Trois Instances *Instances.*

Instances suffisent pour discuter solidement les affaires litigieuses, de quelque nature qu'elles soient. Pour prévenir les incidens & les difficultés qui arrêtent la décision, il est sévérement enjoint aux *Avocats* de ne se charger d'aucune Cause, ni d'entamer aucun Procès, avant que d'avoir pris de leurs Parties toutes les informations nécessaires, pour mettre la vérité dans son jour, & les Juges en état de décider ce que de raison. Si malgré ces précautions, les Juges de la premiére Instance, devant lesquels le Procès a commencé, & les Juges même d'*Appel* n'ont pas rendu la justice à qui elle appartient, alors la Partie qui se croit lésée, a encore la voye de révision, c'est-à-dire, le bénéfice de la troisiéme Instance, pour exposer ses griefs, en suivant la procédure prescrite pour l'Instance d'*Appel.* L'une & l'autre de ces deux derniéres Instances peuvent être terminées dans l'espace de six mois, & souvent beaucoup plutôt par un Arrêt rendu avec entiére connoissance de cause, qui confirme le précédent, ou bien le change & le réforme, par les raisons tirées du fait & du droit, insérées dans l'Arrêt, ou qu'on y joint, lorsqu'elles demandent une ample discussion (*a*). Si l'on objecte

(*a*) Joignons ici une Remarque, qui achéve de montrer, jusqu'où l'exactitude a été poussée. Il arrive quelquefois qu'une Partie a obtenu gain de cause dans les deux premiéres instances, desorte qu'elle a par devers soi deux Sentences ou Arrêts conformes, c'est-à-dire, que l'Arrêt prononcé en seconde

jecte que, malgré tout cela, les Conseillers de la Chambre, ou du Tribunal qui juge en dernier ressort, quelque habiles & expérimentés qu'ils soient, peuvent encore se tromper, & faire tort à l'une des Parties; & qu'ainsi il est dur de lui ôter toute ressource de faire redresser ce tort; il est aisé de répondre que la difficulté subsistera toujours, dût-on augmenter le nombre des Instances à l'infini, c'est-à-dire, éterniser les Procès. Est-il des précautions capables d'empêcher que le bon droit ne soit lésé? Autant vaudroit dire qu'on a trouvé les moyens de délivrer les hommes de toutes leurs imperfections: des plans de la nature de celui-ci parviennent à leur but, quand ils mettent les choses sur le meilleur pied où elles puissent être, les hommes étant tels qu'ils sont. Concluons donc, pour revenir à notre sujet, que le nombre de trois Instances doit être en quelque sorte sacré, &

conde instance, confirme à pur & à plein le jugement rendu en première instance. Dans ce cas-là, la présomtion est du côté de la Partie qui a eu deux fois gain de cause. Si la Partie adverse a recours à la troisiéme & derniére instance, & que les deux Rapporteurs nommés jugent que cette Partie a raison, & qu'ainsi il y a lieu à réformer les deux précédentes Sentences, ou Arrêts conformes, alors il faut que chaque Membre du Tribunal opine séparément, & que tous, sans se communiquer leurs avis, envoyent chacun le leur au Président, afin qu'après avoir compté les voix, & discuté de nouveau l'affaire dans l'Assemblée, on rende, conformément à la pluralité des voix, un Arrêt bien motivé, qui réfute les raisons contenues dans les jugemens précédens.

& que le Souverain ne sauroit équitablement y en ajoûter de nouvelles, ou nommer des Commissions ultérieures, sous prétexte de privilégier quelques personnes. Toute infraction des Loix est souverainement dangereuse; & le Prince qui la permet, jette ses Sujets dans une juste défiance. Quand il est question d'établir les Loix, on ne sauroit apporter trop d'attention à les rendre convenables au bonheur des Peuples; mais, quand une fois elles sont en vigueur, le dommage que certains particuliers peuvent en souffrir dans des cas extrêmement rares, n'est pas une raison suffisante de changer l'ordre, & de violer la Loi. Ces particuliers eux-mêmes, si la raison les guidoit, conviendroient qu'ils se trouvent dans le cas de faire un sacrifice au Bien-public, qui l'emporte sur leur intérêt particulier. Il en est comme des désordres apparens de la Nature. Ce sont des exceptions, qui résultent nécessairement des sages Loix sur lesquelles Dieu règle le gouvernement du Monde; & personne ne pourroit prétendre sans folie que Dieu intervînt par des miracles, pour le tirer des cas où ces explications tournent à son dommage.

XXVIII.

Constitution des Tribunaux supérieurs.

La matiére des *Appels* étant liée avec celle des Tribunaux, que nous avons entamée (§. XXVI. XXVII.) continuons à développer la constitution de ces Tribunaux. C'est un sujet de la derniére importance. Il

Ils sont ordinairement composés d'un Chef ou Président, & d'un certain nombre de Conseillers ou Assesseurs. Il y a outre cela la Chancellerie, dont ce n'est pas ici le lieu de parler. Le Président a l'inspection sur tous les autres Membres du Tribunal, & c'est de concert avec eux qu'il règle tout ce qui ressort de ce Tribunal. Les Conseillers sont dans l'obligation de se charger du travail que le Président leur impose. Leur but commun, c'est que la Justice soit rendue sans aucune acception de personnes, & sans perte de tems, d'une maniére exactement conforme aux Loix & aux Ordonnances.

XXIX.

On comprend aisément, que la Supériorité de ces Tribunaux exige une supériorité de talens dans ceux qui les composent. Ils doivent joindre à une connoissance exacte des Loix Naturelles & Civiles, & à l'habileté requise pour en faire l'application dans les cas qui se présentent, des vues pures, des intentions constantes de rendre à chacun la justice, des soins & des attentions infatigables. On peut même prétendre d'eux de l'ordre, & une conduite règlée dans leurs affaires domestiques; car celui qui ne sait pas gouverner sa maison, ne s'entendra pas mieux à gouverner les Citoyens; & surtout le desordre de ses affaires le rendra plus accessible aux tentations, plus facile à corrompre. C'est cette considération qui a en- *Qualités supérieures des Magistrats qui les composent.*

gagé S. M. à rendre une Ordonnance digne de sa sagesse, c'est que tout Conseiller dont les biens en viendroient à un concours, seroit cassé *eo ipso.*

XXX.

Importance de leurs fonctions.

On ne sauroit donner une idée trop relevée de l'importance des fonctions de ceux qui siégent dans les Tribunaux pour juger. C'est le bonheur de chaque Personne qui fait celui de toute une Famille, le bonheur de chaque Famille qui fait celui d'une Société, d'une Ville, le bonheur de chaque Ville, qui fait celui des Provinces, de tout l'Etat. Or ce bonheur consiste principalement dans la jouissance paisible des avantages que vous avez acquis par des voyes légitimes. Mais c'est le bon ordre de la Justice, l'habileté, l'intégrité, la vigilance des Magistrats, qui sont la base de ce bonheur. Il en résulte une égalité entre les Sujets, qui empêche le plus foible d'être la victime du plus fort, en les mettant dans une dépendance commune des Loix.

XXXI.

D'où s'ensuit que le Prince doit les soutenir de toute son autorité.

Il résulte delà une conséquence bien naturelle: c'est que des Emplois de cette importance doivent être munis de tous les secours extérieurs qui peuvent les rendre respectables, & surtout que le Souverain, au nom duquel la Justice s'administre, doit la soutenir de toute son autorité. La Charge elle-même doit être non seulement mise sur un pied honorable & distingué, mais ceux qui l'exer-

l'exercent ont besoin d'être salariés d'une maniére qui leur attire de la considération. Les choses les plus excellentes peuvent tomber dans l'avilissement, faute de ce relief extérieur.

XXXII

L'essentiel néanmoins, il faut en convenir, c'est de purger d'abord les Chambres de Justice de tous les sujets qui les deshonorent, & qui péchent, soit par une ignorance grossiére, soit par malice. Assurément c'est prodiguer sa pitié, que de l'accorder à ceux qui sont destitués pour de pareilles causes; ou plutôt, c'est une pitié cruelle que celle qu'on a de leur sort, puisqu'il s'agit visiblement d'opter entre l'intérêt personnel d'un petit nombre d'hommes fort méprisables, & le bonheur de toute la Société. Ce n'est qu'après la destitution des mauvais Juges, qu'on peut établir cet ordre de procédures, & mettre en vigueur ce beau *Plan*, qui fait la matiére de notre examen. *Cassation des Juges indignes.*

XXXIII.

Qu'il n'y ait donc, s'il est possible, que des gens d'élite dans les Tribunaux, & voyons comment les choses s'y passeront alors, c'est-à-dire, continuons à développer la nouvelle Ordonnance. D'abord le *Président*, qui doit avoir une supériorité de mérite aussi-bien que de rang sur ses Assesseurs, doit d'un côté veiller exactement à ce qu'ils remplissent leurs devoirs, & de l'autre être fort attentif aux *Devoirs du Président.*

 siens

ſiens propres. Il faut, avant que de distribuer les Actes, qu'il acquiére lui-même une idée nette de la nature de chaque Procès. Il faut qu'il ne perde, pour ainſi dire, pas de vue la Chancellerie & les *Avocats*, & qu'il repaſſe tous les mois les Actes, afin de voir ſi les affaires ſe pouſſent comme elles le doivent, & pour ramener à leur devoir ceux qui les négligent, en ſe ſervant des cenſures, ou même des punitions. Il faut qu'il reçoive ſans diſtinction toutes les repréſentations qui lui ſont adreſſées; que les Conſeillers de tout le Collége faſſent le rapport de ces repréſentations à l'ouverture de la ſéance, & que les réſolutions qui les concernent, ſoient pareillement priſes par tout le Collége. Le *Préſident* en un mot eſt comme l'Ame du Corps, c'eſt lui qui doit, en dirigeant tout conformément aux Loix, donner le branle à tout le Corps, & en règler l'action.

XXXIV.

Devoirs des Conſeillers.

Les *Conſeillers* ſont obligés à le ſeconder, & pour cet effet leur aſſiduité eſt ſpécialement requiſe. Perſonne ne doit s'abſenter par des raiſons légéres & arbitraires. Comme le Conſeiller qui a le rapport d'une affaire, en doit déſormais répondre, il eſt aiſé de comprendre que ce motif l'engage ſuffiſamment à y donner tous ſes ſoins, Les autres parties du devoir des Conſeillers ſont ſuffiſamment connues; & comme ils exercent la fonction de Juge conjointement avec le Préſident, cela re-

vient

vient aux idées que nous avons déjà développées.

XXXV.

Nous réuniſſons dans un ſeul Article diverſes choſes règlées par la nouvelle Ordonnance, qui ſervent infiniment à abréger le détail des procédures. Une des principales conſiſte dans la maniére preſcrite, pour faire de bouche toutes les Remontrances & Actes requis pour l'inſtruction du Procès. Les *Avocats*, en ſe chargeant des Cauſes, doivent être munis de procurations de leurs Parties. Eux ſeuls ſont tenus d'inſtruire la Cauſe, & de comparoître aux Jours d'audience de la Cour de Juſtice où ils ſont établis. Avant la plaidoirie, eux, ou ceux qu'ils ont ſubſtitué à leur place, lorſqu'ils ne peuvent pas être préſens eux-mêmes, préſentent leurs Piéces d'écriture, dont l'original eſt joint aux Actes judiciaires, & la Copie ſur le champ remiſe à l'*Avocat* de la Partie adverſe. Ils demandent les délais, ſuivant l'exigence des cas, & font tel autre requiſitoire qu'il convient pour inſtruire le Procès, au-lieu des Requêtes, Sommations, Interpellations & autres Actes par écrit, qui ſe faiſoient ci-devant dans le cours du Procès. Sur quoi, & après avoir briévement ouï l'*Avocat* de l'autre Partie, la Juſtice, ſur le Protocolle tenu à ce ſujet, donne un Decret qui eſt publié à l'Audience ſuivante. S'il arrive quelque incident qui ne puiſſe pas être décidé d'abord, on renvo-

Détails de procédure fort abrégés.

ye les *Avocats* dans l'autre Chambre, pour plaider & contester plus amplement. On délivre en conséquence les Expéditions au Greffe, ou à la Chancellerie; & cela épargne tout le tems & les fraix qu'il en coute aux Parties pour dresser les Requêtes, & pour faire signifier Decrets, Sommations, & autres Actes. Une précaution importante encore, c'est qu'aucune représentation ne soit reçue, à moins qu'elle ne soit signée d'un *Avocat*. Car c'est à l'*Avocat* à n'en signer aucune qui soit irréguliére, & à dresser lui-même le Mémoire, suivant la teneur de l'Ordonnance, faute de quoi il est d'abord mis à l'amende. Si quelque Partie opiniâtre veut passer outre, & négliger ces formalités, il faut l'abandonner à son sort; ou, si l'*Avoçat* l'assiste, il doit se faire donner une déclaration qui exprime, comment il a voulu la détourner de pousser l'affaire dont il s'agit, & lui en a représenté les suites, qui retombent alors uniquement sur ladite Partie. Et afin qu'il paroisse qu'aucun Plaignant n'est abandonné & dénué de secours, l'*Avocat* doit expliquer aux personnes qui forment de semblables plaintes, les raisons qui engagent la Justice à ne faire aucune attention à leurs griefs. Outre cela on établit un *Avocat* à part pour les Pauvres. Pourroit-on méconnoître combien tous ces arrangemens sont salutaires, & à quel point ils servent, tant à abréger les Procès, qu'à les

les débaraſſer des maux qu'ils traînoient à leur ſuite?

XXXVI.

C'étoient ci-devant les *Procureurs* qui faiſoient le Recueil des informations, & qui étoient chargés de presque toute la conduite du Procès. La nouvelle Ordonnance veut que les *Avocats* vaquent ſeuls à ces fonctions, & en déchargeant par-là les Parties d'une très-grande quantité de fraix, abroge ſans retour l'office des Procureurs, & débaraſſe par ce moyen la Société d'une vermine très-nuiſible. C'eſt donc déſormais aux *Avocats* à ſe mettre ſoigneuſement au fait de toutes les circonſtances, avant que d'entamer le Procès. Ils doivent être exactement inſtruits des preuves avant que de propoſer la plainte, raſſembler les Documens, & pourvoir en général à tout ce qui peut inſtruire ſolidement, & terminer promtement les affaires. Il eſt facile de ſe faire après cela une idée, comment il eſt poſſible de pourſuivre les procès ſans aucune interruption, & les conduire tout de ſuite à leur fin. Car, dès que les *Avocats* ont par devers eux toutes les informations, en entreprenant l'affaire, ils peuvent paſſer auſſitôt à la preuve. Il y a certains tems déterminés pour cela, ſous peine de la perte du Procès; & les raiſons en ſont les mêmes que nous avons développées, en parlant des termes de l'*Appel*.

Abrogation des Procureurs.

XXXVII.

Si les Parties absentes peuvent souffrir de ces arrangemens.

On objectera sans doute que cette promtitude sera très-préjudiciable aux absens, & à toute personne arrêtée par des obstacles légitimes, puisqu'elle leur ôtera le tems & les moyens de déduire leur Droit. Mais cette difficulté tombe déjà à l'égard du Demandeur, puisqu'il est requis, comme on vient de le voir, que l'affaire soit pleinement instruite, avant que d'être portée en Justice; qu'il dépend de lui de prendre tout le tems dont il a besoin pour l'instruire; & que l'*Avocat* même ne doit pas l'entreprendre, qu'il ne la voye en état d'être poussée & vuidée dans l'enceinte des termes prescrits. Et pour ce qui regarde le Défendeur, il est extrêmement rare qu'il puisse souffrir des arrangemens susdits. Supposons, par exemple, qu'on attaque un Officier absent, ou toute autre personne empêchée duement, il est règlé que le Défendeur peut exposer d'abord ses empêchemens, & demander un délai pour avoir le tems de rassembler ses moyens de défense; lequel lui sera accordé, tel qu'on le jugera convenable aux circonstances où il se trouve, & que la procédure ne sera entamée qu'après l'expiration de ce délai. On ne sauroit humainement mieux pourvoir à tout.

XXXVIII.

Tems déterminé pour les Rapports.

Un des plus grands abus des Tribunaux, c'étoit la lenteur avec laquelle les Conseillers faisoient leurs rapports, qui traînoient souvent

ſouvent chez eux pendant pluſieurs mois. On y a remédié. Il n'y a point de rapport qui ne doive être expédié en huit, ou du moins en quinze jours, ſuivant qu'il renferme plus ou moins d'ouvrage; & s'il étoit dans certains cas abſolument nécesſaire de paſſer ce terme, ce ne ſeroit qu'après avoir produit les preuves de cette néceſſité au *Préſident*. Ceux qui diſent que l'exécution de ce Règlement eſt impoſſible, & qu'il faut que les Procès acquiérent une certaine maturité, s'expriment avec bien peu de juſteſſe. Car qu'eſt-ce que la maturité d'un Procès, ſinon ſa pleine & ſolide inſtruction? & l'Expérience ne vient-elle pas de donner des exemples par milliers, que cette inſtruction peut aiſément ſe parfaire pendant l'eſpace de tems qui lui eſt aſſigné?

XXXIX.

Envoi des Actes aux Univerſités abrogé.

Il régnoit dans les Procès une coutume bien ſinguliére, qui ne manquoit guéres néanmoins d'avoir lieu dans toutes les affaires d'une certaine importance; c'étoit d'envoyer aux Univerſités les Actes d'un Procès inſtruit pour être décidé. Les Parties pauvres s'en trouvoient ordinairement fort mal. D'ailleurs, un Profeſſeur, qui n'avoit aucun uſage de la Pratique, qui n'avoit jamais ſiégé dans aucun Tribunal, & qui n'étoit pas même au fait des coutumes du Païs, recevoit les affaires les plus compliquées à débrouiller & à décider. Mettons qu'il fût en état de donner les ſolu-

lutions des Queſtions de Droit, & l'explication des Loix, il faut bien d'autres choſes pour rendre une Sentence, & les circonſtances variant les cas à l'infini, c'eſt le développement de ces circonſtances qui demande une attention & une patience, que ces Profeſſeurs n'étoient pas en état d'y apporter. Auſſi l'expérience prouvoit-elle continuellement, que ces déciſions d'Univerſités n'aboutiſſoient qu'à des longueurs exceſſives, ſans aucun fruit. Les Actes reſtoient quelquefois abſens des mois, ou même des années; & quand c'étoit une Univerſité étrangére, on n'avoit aucun moyen de la contraindre à terminer, & à renvoyer les Actes. Auſſi le Roi, parfaitement inſtruit de ces abus, avoit-il déjà aboli depuis deux ans une coutume auſſi dommageable. L'écueil qu'on ſe propoſe d'éviter, en portant les affaires de Tribunal en Tribunal, ſavoir de tomber deux fois entre les mains du même Juge, eſt ſuffiſamment évité par les voyes d'*Appel* ci-deſſus mentionnées. Je ne crois pas qu'on prétende qu'il y ait quelque oppreſſion à craindre de la part des Grands, parce que le Tribunal ſupérieur rend ſon jugement dans le même Diſtrict où l'affaire a été traitée en premier reſſort. Ce n'eſt pas ſous la domination d'un Monarque juſte & puiſſant, aux yeux duquel tous ſes Sujets ſont égaux, qu'on doit craindre de voir donner de ſemblables entorſes à la Juſtice. Et ſi le Monarque étoit dans d'autres idées,

où

où trouveroit on les moyens de prévenir les injustices ?

XL.

Rien donc assurément de mieux règlé que les *Appels* & les *Instances*. On appelle d'abord de la Justice inférieure à la Justice supérieure, qui vous expédie quelquefois dans l'espace de quatre semaines. Voilà deux Instances. La troisiéme a lieu par l'*Appel* au Tribunal; & pour empêcher que les procès n'y traînent, on a pris la sage précaution d'ordonner que le procès pendant à cette derniére Instance, seroit préalablement instruit, & qu'après que les Parties auroient établi leurs faits, les Actes seroient envoyés à l'Examen du Tribunal qui juge en dernier ressort.

Ordre fixe des Appels & des Instances.

XLI.

Je crois pouvoir m'arrêter ici. Quoique tout l'exposé que je viens de faire, ne concerne que les Procès, & ne rende raison que des mesures prises dans le nouveau Plan, pour en bannir déformais tous les abus, il est aisé par cette partie importante de l'Administration de la Justice de juger de toutes les autres, & de se convaincre qu'en suivant les mêmes principes, on peut porter la lumiére dans les recoins les plus ténébreux de l'Empire de la Chicane. Aussi le dessein de S. M. est-il de faire composer un Corps complet de Loix Civiles, conçues d'une maniére claire & intelligible, rangées dans leur ordre naturel, & propres à décider toutes les questions de Droit sur

Conclusion.

les-

lesquelles les Jurisconsultes sont partagés. Mais pour donner une idée exacte de ce Plan, dont l'exécution demande beaucoup de peine & de tems, je ferois obligé d'aller fort au-delà des bornes que je me suis prescrites. Si l'on joint présentement la preuve de fait à celle de raisonnement, si l'on en appelle à la réussite merveilleuse de cette opération par-tout où elle a été employée jusqu'à présent, on ne doutera plus qu'elle n'assure pour toujours une des principales branches du bonheur de la Société, & qu'elle ne fasse une des Epoques les plus glorieuses de l'Histoire de notre Patrie. Il ne sera pas moins grand (quoiqu'au fond la chose soit beaucoup plus aisée) d'avoir dans l'Etat un nombre suffisant de Personnes propres à maintenir au-dedans l'Ordre & la Justice, que d'entretenir une Armée, dont la valeur & la discipline mettent à l'abri de toutes les insultes du dehors.

ARTICLE X.

Le Loisir Philosophique, ou Pièces diverses de Morale & d'Amusement, par Mr. de VATTEL. A Genéve 1747. *& se vend à* Dresde, *chez* George Conrad Walther, in *Octavo* pp. 312. sans la Dédicace.

La

La *Défense du Systême de Leibnitz*, par laquelle Mr. *de Vattel* a fait son entrée dans la République des Lettres (*a*), l'a déjà fait connoître fort avantageusement : le Recueil que nous annonçons ne dément point cette idée, & toutes les Piéces qui le composent, sont écrites avec beaucoup de goût & de solidité. Ce petit volume avoit déjà paru quelques mois auparavant à *Paris*, chez *Briasson*, sous le titre de *Piéces de Morale & d'Amusement*. L'Edition de *Dresde* est augmentée de divers morceaux. Donnons une idée abrégée du tout.

Le Frontispice est une Epitre Dédicatoire à S. E. Mr. le Comte *de Brühl*, Premier Ministre du Roi de *Pologne*, où l'Auteur déclare d'entrée, que ce n'est, ni au Grand-Seigneur, ni au Distributeur des Graces qu'il consacre son Ouvrage; mais que c'est au Grand-homme, & surtout à l'Homme vertueux & aimable. Les éloges inséparables des Dédicaces sont ménagés ici avec beaucoup de délicatesse, & dignes également de celui qui les reçoit, & de celui qui les offre.

Ce Recueil contient onze Piéces, dont nous allons faire l'énumération, en nous y arrêtant plus ou moins, à proportion de leur importance.

I. *Essai sur le fondement du Droit Naturel & sur le premier Principe de l'obligation où se trouvent tous les Hommes d'en observer les Loix.* Après les définitions nécessaires

(*a*) Voy. Tom. II. de cette Biblioth. p. 8

la *Loi*, du *Droit Naturel*, de la *Morale*, &c. l'Auteur recherche, quel eſt le *fondement* du Droit Naturel, & quel eſt le *principe* qui nous *oblige* à pratiquer ce qu'il nous preſcrit, & à éviter ce qu'il nous défend. Et voici comment il raiſonne là-deſſus. Si par le *fondement* du Droit Naturel on entend la ſource de laquelle on peut en dériver les règles & les préceptes, le principe dans lequel on trouve ce qui peut ſervir à rendre raiſon pourquoi ces règles & ces préceptes ſont tels, on ne ſauroit chercher ce fondement ailleurs que dans *l'eſſence & la nature de l'Homme & des Choſes en général*. Car puisque le Droit Naturel eſt la Science qui nous apprend ce qui eſt *naturellement bon* ou *mauvais* a l'Homme, comment déterminer ce qui lui eſt *naturellement* bon ou mauvais, ſi ce n'eſt par ſon eſſence & ſa nature, & par l'eſſence & la nature des choſes, en conſidérant la convenance ou la diſconvenance des actions avec cette eſſence & cette nature? Quelque hypothéſe que l'on embraſſe, il faut en revenir-là. Si les Hommes ſont les inventeurs du Droit Naturel, comment ont-ils appris que telles actions ſont utiles à la Société Humaine, & telles autres nuiſibles, ſi ce n'eſt en conſidérant la convenance ou la diſconvenance de ces actions avec la nature de l'Homme & avec celle des Choſes? Si l'inſtitution du Droit Naturel dépend d'une volonté arbitraire de Dieu, il réſulte pourtant de l'idée que nous devons nous for-

mer

mer de la sagesse de Dieu, que cet Etre Suprême n'a pu donner que des Loix convenables à la nature des Choses, & particuliérement à la nature & à l'essence de l'Homme.

Tout ceci n'est pourtant que préliminaire, & le but de l'Auteur dans cette Dissertation, est de bien déterminer le principe de l'*obligation*. Les Auteurs différent à cet égard. Quelques-uns la dérivent *de l'autorité d'un Supérieur*, lequel ne peut être que DIEU, Auteur de la Nature. D'autres la fondent sur la *beauté* même de la *Vertu*, qui de sa nature est *préférable* au *Vice*. D'autres enfin disent que l'Homme étant une Créature raisonnable & sociable, il doit agir conformément à cette qualité. Mr. *de Vattel* se propose de faire voir en quoi tous ces Auteurs s'accordent & ont raison, & il l'exécute principalement en ramenant tout à de bonnes & exactes définitions. On sent bien que cela le conduit à des détails dans lesquels nous ne saurions le suivre. Nous nous contenterons donc de dire qu'il raméne tout à *l'Amour de nous-mêmes*, comme au motif le plus général qui nous détermine, à un motif primitif qui ne dérive d'aucun autre. La véritable source de l'obligation, c'est donc notre propre *bien*, notre *utilité*. Et par-là il faut entendre, *tout ce qui peut véritablement contribuer à la perfection de notre Ame, à celle de notre Corps, & à notre bien-être dans ce Monde, & par préférence à toute autre chose*,

ce qui contribue à la perfection de notre Ame. Cela occasionne quelques discussions intéressantes sur la véritable nature de l'*utile*, où l'on épluche ce que Mr. *Barbeyrac* a dit sur ce sujet.

II. *Dissertation*, sur cette Question: *Si la Loi Naturelle peut porter la Société à sa perfection, sans le secours des Loix Politiques?* Tout dépend ici, après avoir bien défini les termes de *perfection* de la Société, de *Loi Naturelle*, & de *Loix Politiques*; de distinguer entre les hommes tels qu'ils devroient être, & les hommes tels qu'ils sont. Dans le premier cas, c'est-à-dire, sans s'élever au-dessus de l'humanité, & en faisant seulement de leurs facultés l'usage qu'ils pourroient en faire aisément, la Loi Naturelle conduiroit sans contredit la Société à sa perfection. „ Supposons, *dit Mr. de* „ *Vattel*, mille personnes de l'un & de „ l'autre sexe, choisies dans ce qu'il y a „ de plus raisonnable & de plus vertueux „ en *Europe*, & qu'elles forment ensem- „ ble une petite République, qui peut dou- „ ter que cette Société ne fût mieux rè- „ glée par la Loi Naturelle seule, qu'au- „ cune autre ne l'a jamais été par le secours „ des Loix Politiques? Ces mille person- „ nes seroient assez éclairées pour con- „ noître la Loi Naturelle, & pour être „ convaincues que leur plus grand intérêt „ demande qu'elles s'y conforment exac- „ tement." Mais d'un autre côté les Hom- „ mes étant tels qu'ils sont, il a falu né-

ces-

ceſſairement, 1. faciliter la connoiſſance de la Loi Naturelle, en rendre l'application aiſée, & par conſéquent la réduire en règles générales, clairement énoncées. 2. Etablir une Autorité publique, & ajoûter par le moyen des peines une obligation poſitive à l'obligation naturelle, c'eſt-à-dire, établir les Loix Civiles & Politiques.

III. *Lettres ſur les moyens de répondre aux Objeĉtions des Manichéens.* Voici ſans contredit une des matiéres les plus importantes de la Théologie & de la Philoſophie. Les *Manichéens* ont toujours paru de très-redoutables Adverſaires. On ſait juſqu'-où Mr. *Bayle* a pouſſé leurs difficultés; & les réponſes que d'habiles Auteurs y ont oppoſées, n'ont pas paru les lever entiérement. Cette gloire paroît être réſervée aux principes de la Philoſophie *Leibnitienne* & *Wolfienne*, dont Mr. *de Vattel* ſe ſert ici avec beaucoup de ſuccès.

Les Objeĉtions des *Manichéens*, comme une partie de celles des Athées, ſont priſes du *Mal*, tant *Moral* que *Phyſique*, & elles portent contre la *Sainteté*, la *Sageſſe* & la *Bonté* de Dieu, ou contre ſa *Puiſſance*. On dit que la *Sainteté* de Dieu ne ſauroit ſouffrir le *Mal*, qu'elle doit lui donner une ſouveraine averſion pour le *Péché*, & qu'un Etre *Saint* n'auroit jamais produit un Monde, où régne tant de corruption, tant de crimes; qu'une *Bonté* infinie ne lui auroit pas permis non plus de donner l'ê-

tre à des Créatures ſujettes à tant de miſéres ; & qu'ainſi il faut que le Créateur ait manqué de *Sainteté*, de *Bonté* & de *Sageſſe*, puiſqu'il a permis que le Vice & la Douleur ſe ſoient introduits dans ſon Ouvrage, ou qu'il n'ait pas eu aſſez de *Puiſſance* pour les en écarter.

Mr. *de Vattel* ſuit ici ſa méthode ordinaire, il raméne tout à de juſtes Définitions. La SAINTETÉ de Dieu n'eſt, dit-il, autre choſe *qu'une Volonté conſtante de ne rien faire qui ſoit indigne de lui*. La SAGESSE eſt *l'Amour de l'Ordre en général*, ou, dans un ſens plus propre, *cette Perfection de l'eſprit en vertu de laquelle il ſe propoſe un but, une fin convenable, & fait choiſir les meilleurs & les plus ſurs moyens pour y arriver*. La BONTÉ eſt *cette Diſpoſition d'une Intelligence, qui la porte à vouloir & à aimer le bonheur des autres*. Enfin la PUISSANCE du premier Etre eſt *la Faculté ou le Pouvoir de faire tout qui eſt poſſible*.

Ces idées étant une fois déterminées, il s'agit de voir ſi elles ſont incompatibles avec les Ouvrages que nous attribuons à Dieu. Le précis des raiſonnemens de l'Auteur conſiſte à prouver que Dieu ne pouvoit créer les différentes eſpéces d'Etres, autres que leurs idées & leurs eſſences les repréſentent; & que cependant il étoit plus digne des perfections de Dieu de créer ces Etres, que de ne les pas créer. La Bonté de Dieu d'ailleurs n'agiſſant jamais que conformément aux Loix de la Sageſſe, il faut

que

que chaque Etre soit dans un état proportionné à sa nature, plus ou moins heureux selon qu'il est lui-même plus ou moins parfait. Il y a plus: les Hommes ne sauroient être plus heureux qu'ils ne sont parfaits, puisqu'un Etre intelligent n'est capable de bonheur qu'à proportion de sa perfection & de son intelligence. En voici la preuve.

Tout le monde avouera que le bonheur consiste dans le contentement. Or l'Ame s'aimant essentiellement elle-même, goûte ce contentement à mesure qu'elle apperçoit sa propre perfection. Donc elle est heureuse à proportion de la perfection qu'elle remarque en soi. Selon que l'intelligence de l'Ame est plus étendue, elle renferme aussi plus de perfection, & par conséquent elle goûte en l'observant plus de satisfaction & de bonheur. Cette lumiére lui sert encore à discerner ce qui fait la perfection & le vrai bonheur, & à s'y attacher. Il est certaines choses, comme les plaisirs des Sens & l'assouvissement des Passions, qui peuvent donner du plaisir à l'Ame pour quelques momens, parce que c'est une espéce de perfection de voir ses besoins remplis, ou ses désirs satisfaits; mais ces choses-là ne sauroient faire une félicité solide & durable, dès qu'elles ne forment pas une véritable perfection. Ce qui n'a que l'apparence de la perfection, ne sauroit toujours paroître tel. Il faut enfin que sa vanité se découvre, qu'il paroisse ce qu'il

 est;

eſt; & dépouillé de ſon maſque, il ne peut plus donner aucun conſentement, ni par conſéquent aucune félicité. Tant que les lumiéres des hommes ſeront ſi bornées, tant qu'ils négligeront de s'inſtruire de ce qui doit faire leur vrai bien, ils ſeront ſujets à courir après ces faux biens, qui ne peuvent donner aucune vraie félicité, qui même deviennent nuiſibles à ceux qui les recherchent. Et cela encore nous fait voir que l'on ne peut devenir plus heureux, qu'à meſure qu'on ſe rendra meilleur & plus parfait.

IV. *Lettre à Mademoiſelle de M*** ſur les Sentimens délicats, généreux, & desintéreſſés.* Notre Philoſophe change ici de ton, ſans ceſſer d'être Philoſophe. Il écrit à une aimable Demoiſelle, & l'entretient de ſentimens qu'il paroît ſe propoſer de faire naître dans ſon cœur, à meſure qu'il en développe la juſteſſe à ſon eſprit. Mais n'approfondiſſons pas davantage ce doux myſtére, & ne nous écartons pas de notre fonction de Journaliſte.

La Théſe de Mr. *de Vattel*, c'eſt que tous ces ſentimens que l'on nomme généreux & délicats, toutes ces actions qui paroiſſent les plus deſintéreſſées, ne viennent dans le fond que de l'amour-propre, de cet amour que chaque Individu a naturellement & eſſentiellement pour ſoi-même. L'amour de ſoi-même eſt, à ſon avis, le grand mobile qui fait agir les Intelligences, qui leur fait ſurmonter la *pareſſe*, ou l'in-

l'indolence naturelle, qui les incline au repos, & à faire l'effort que renferme l'action. Si ce motif général ne se trouvoit pas en elles, il n'y auroit aucun moyen de les faire agir, ni de règler leurs actions. Si l'on est en doute à cet égard, & qu'il semble que certaines actions soient entiérement épurées & dégagées de tout motif d'intérêt propre, c'est qu'on ne distingue pas assez soigneusement les espéces de motifs qui peuvent déterminer nos actions. Il y en a qui sont bas & vils, il y en a de grands & de nobles. Mais ceux-ci dans le fond ne procédent pas moins de l'amour-propre que les premiers, de cet amour qui nous fait rechercher la perfection de notre Etre. Le plaisir que l'on goûte dans une action généreuse, en est certainement une preuve. Si un Homme généreux ne jugeoit pas une telle action convenable à sa perfection, il ne la feroit pas; mais s'il n'aimoit pas cette même perfection, quel plaisir trouveroit-il à l'augmenter, & à faire ce qui en est digne? Et s'il ne s'aimoit pas lui-même, pourquoi sa perfection lui seroit-elle chére? Ces sentimens & ces actions ne perdent rien de leur prix, quoiqu'on ne les rapporte point à une cause aussi chimérique, & aussi contraire à la nature, que l'est l'entier renoncement à soi-même; & ils n'en sont pas moins différens des sentimens bas & *intéressés*, quoique les uns & les autres ayent une source commune. Vertueux & Vicieux, tous, il est vrai, agis-

 sent

ſent dans le fond pour eux-mêmes. Mai un Homme généreux eſt eſtimable, en ce qu'il connoît le prix de la Vertu, & que renonçant dans l'occaſion aux avantages de la Fortune, à la Vie même, pour ſauver ſa Patrie, ou une Perſonne digne de toutes ſa tendreſſe, il préfére le plaiſir de faire une grande & belle action, qui donne un nouveau luſtre à la perfection de ſon Ame; il le préfére, dis-je, à tout ce que les Richeſſes & la Vie même ont d'attraits. Au contraire une Ame baſſe, un Avare, un Intéreſſé eſt mépriſable, en ce qu'il préfére les richeſſes & les commodités de la Vie à tout ce qui flatte le plus un cœur bien né.

En voilà aſſez pour faire juger de la maniére de penſer & d'écrire de Mr. *de Vattel*. Nous ne ferons qu'indiquer les ſujets du reste des Piéces de ce Volume, dans la plupart deſquelles la ſolidité eſt aſſaiſonnée d'enjouement, & ſaupoudrée d'un peu de ſel, non cauſtique, mais d'une ironie délicate.

V. *Sur la nature de l'Amour.* A Mademoiſelle de M * * *.

VI. *Eſſai ſur l'utilité du Jeu.*

VII. *Projet pour la compoſition d'un Elixir de Livres, avec diverſes Lettres à ce ſujet.*

VIII. *Apologie de la Médiſance.*

IX. *Lettre à l'Auteur de l'*Eſſai ſur l'utilité du Jeu.

X. *Réponſe* à la Lettre précédente.

XI. *Rélation d'un Jugement rendu ſur le Mont Olympe.*

A R-

ARTICLE XI.

De Jure Stapulæ ac Nundinarum Civitatis LIPSIÆ Dissertationes duæ, Auctore & Respousore *Jac. Henr.* BORN. A. M,

Ç'est-à-dire,

Deux Dissertations sur les Foires de LEIPZIG *par Mr.* BORN. *A* Leypzig, *chez* Langenheim. 1738. *in Quarto.* pp. 54 & 80.

DEPUIS que les Hommes ont inventé le Commerce, ils se sont appliqués à le favoriser par divers priviléges. Sans remonter jusqu'aux *Phéniciens*, *Athènes*, une des Villes les plus commerçantes de la *Gréce*, eut une Magistrature particuliére, destinée à faire fleurir le Négoce, & à maintenir ses immunités. *Délos*, *Créte*, *Rhodes*, & presque toutes les Iles considérables n'avoient pas moins d'attention à cet important objet.

Les *Romains* dans leur origine étoient plutôt des Voleurs que des Marchands; mais le pas d'une de ces professions à l'autre ne fut pas difficile à faire. *Servius Tullius*, imitateur des usages de la *Gréce*, jetta les fondemens du Commerce de *Rome*, & célébra même des sacrifices à cette occasion.

Du tems de la République, l'An de Rome CCLVIII. sous le Consulat d'*Appius Claudius* & de *Servilius*, on institua un Collége de Marchands, qui fut nommé *Mercurial*, comme étant sous la protection de *Mercure*, Dieu du Négoce. Sous les Empereurs on trouve une foule d'Ordonnances rélatives au Commerce, & qui forment une espéce de Corps de Droit particulier pour lui.

Les *Romains* ne permettoient pas à toutes sortes d'Etrangers de trafiquer en tout tems à *Rome*. Il y avoit des lieux & des jours déterminés pour cela. Il n'étoit pas loisible non plus de porter toutes sortes de marchandises hors de l'enceinte de l'*Empire Romain*, ni de payer les choses qu'on achetoit en Or; les échanges étoit seulement permis. Celui qui étoit chargé de veiller là-dessus, s'appelloit *Comte du Commerce*. Il n'y en avoit qu'un en *Occident*, mais on en avoit établi plusieurs en *Orient*. Toutes les frontiéres avoient des Visiteurs, qui portoient le nom de *Curiosi*.

Le Passage suivant, tiré des *Offices de Cicéron*, * peut faire juger de l'estime que les *Romains* accordoient au Commerce. *Mercatura, si tenuis est, sordida putanda est; si magna & copiosa, multa undique apportans, multisque sine vanitate impertiens, non est admodum vituperanda; atque etiam si satiata quæstu, vel contenta potius, ut sæpe ex alto in portum, ex portu ipso se in agros possessionesque contulerit, videtur jure optimo posse laudari.*

* Liv. I. 42.

Les

Les Loix défendirent le Commerce aux Nobles; mais la principale raison de cette défense, fut pour laisser aux Roturiers les moyens de gagner leur vie. Aussi les Dignités ne furent-elles interdites qu'aux petit Marchands du plus bas étage, tels que celui qu'*Horace* dépeint,

Vilia vendentem tunicato scruta popello *.

* *Epist.* I. VII. 65.

Et les Villes d'*Italie*, où l'on n'est point censé avoir dérogé par le Commerce, qui permet de prétendre aux Ordres de Chevalerie, ne font rien en cela de contraire aux anciennes coutumes.

Ce fut très-peu de chose que le Commerce des anciens *Germains*. Les vestiges de Trafic & de Navigation sont fort rares dans leurs Antiquités. Les *Suéves* étoient à peu près les seuls qui reçussent des Marchands étrangers chez eux, & cela pour vendre les dépouilles qu'ils avoient prises à la Guerre. Les *Ubiens*, les *Marcomans*, les *Hermundures*, paroissent aussi avoir exercé quelque Négoce. On peut le présumer en général de toutes les Nations frontiéres de l'Empire; mais pour celles qui étoient dans l'intérieur du Païs, elles trouvérent une espéce de servitude & de bassesse dans le Commerce, & s'en tinrent aux Echanges.

Les *Francs* firent attention au Négoce dès la premiére Race de leurs Rois, & suivirent en cela les usages des *Gaulois*, dont ils occupoient le Païs, & desquels *Jules-César* rapporte qu'ils rendoient un culte principal à *Mercure*, comme au Dieu du Commer-

merce. *Deum maxime Mercurium colunt* . . . . . . *hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur.* On a des Priviléges du Roi *Dagobert* I. pour l'établissement d'une Foire à *St. Denis*. *Charlemagne* favorisa non seulement le Commerce en *France*, il travailla même à l'établir chez les *Saxons*. Les *Missi Dominici* que cet Empereur établit, avoient les mêmes fonctions que les anciens *Comtes du Commerce*. Il fixa aussi des lieux sur les frontiéres, où les *Slaves* & les *Avares* venoient négocier; mais il défendit qu'on leur vendît des Armes. Il se trouve dans le même tems des traces, quoiqu'obscures, de Navigation & de Commerce dans la *Mer Balthique*. Et il faloit que sous *Louis le Débonnaire* cela fît déjà un objet, puisque ce Prince fit un Traité avec les Rois de *Dannemarc*, *Godefrid* & *Halbden*, pour procurer la sureté de ce Commerce.

Depuis que l'*Allemagne* fut gouvernée par ses propres Rois, le régne d'*Henri I.* est mémorable par le soin qu'il prit de bâtir ou d'étendre un grand nombre de Villes, & d'y établir le Négoce, desorte qu'on dérive de-là ce point fondamental du *Droit d'Allemagne*, que le Trafic & les Professions appartiennent en propre aux Villes. Quelques Diplômes qui renferment des Concessions de Négoce ou des Foires aux Evêques & aux Villes, sont les seuls monumens que le régne des *Ottons* fournisse sur ce sujet. Mais en revendiquant l'Em-

l'Empire d'*Italie*, ces Princes firent pour la suite des tems un grand bien au Commerce d'*Allemagne*. Le XII. Siécle vit se former des Colléges de Marchands dans un grand nombre de Villes d'*Allemagne*. Une Ordonnance de l'Empereur *Henri IV.* de l'an 1062. porte que les Marchands de *Ratisbonne*, de *Wurtzbourg*, *de Bamberg* & de *Furth*, ressortiront d'un Tribunal & d'un Préteur commun. Il est vrai que les brigandages qui désoloient alors ces Contrées, ne laissoient presque aucune sureté au Commerce. Et cet obstacle régnoit à-peu-près par toute la Terre connue. Les Evêques tâchoient d'y remédier par des espéces de Tréves, qu'ils dressoient dans leurs Synodes, & qu'on appelloit vulgairement *Treugam Dei*. Les Provinces faisoient aussi des Traités entr'elles, où elles prenoient les mesures qu'elles croyoient les plus efficaces pour prévenir ces désordres. Enfin l'Empereur *Fridéric* III. dans la Diéte de 1442. fit une Loi générale, par laquelle il étoit enjoint à tous les Princes & Etats de donner aux Marchands des escortes de soldats qui les missent à l'abri du danger.

Le Commerce Maritime d'*Allemagne* trouve aussi son origine dans le même Période. *Adam de Bréme* dit des merveilles du Port de *Sleswig*, & des Navigations sur la *Mer Balthique* du tems de *Henri* I. *Lubec* commença aussi à fleurir vers la fin du XI. Siécle. Insensiblement les Marchands d'*Allemagne* obtinrent des priviléges considé-

dérables dans les autres Etats. *Henri* III. Roi d'*Angleterre*, leur accorda la liberté du Commerce dans ses Etats, à la requisition de son Frére *Richard*, Roi des *Romains*. *Edouard I.* son Fils, accorda aux *Brémois* en particulier une entiére sureté, sur les instances d'*Albert* Duc de *Brunswig*. L'entrée du Commerce en *Livonie* y procura en même tems l'établissement de la Religion Chrétienne. Enfin deux grandes Associations, ou Ligues, que formérent entr'elles les principales Villes d'*Allemagne*, achevérent de donner une pleine consistance au Commerce, & lui préparérent les voies au degré de splendeur auquel on le vit parvenir depuis. La premiére de ces Associations fut conclue à *Mayence* l'an 1255. entre les Villes situées sur le *Rhin*; l'autre, qui a été si célébre sous le nom d'*Hanséatique*, se fit dans le même siécle; & quoiqu'elle eût pour principal objet le Commerce Maritime, elle ne laissa pas de procurer de très-grands accroissemens à celui de Terre.

On ne sauroit pourtant disconvenir que la fertilité du terroir & l'industrie des habitans promettoient des succès plus éclatans au Commerce d'*Allemagne*, que ne le sont ceux qu'il a présentement. On l'a senti, & l'on a souvent pensé à y remédier. Les Capitulations des Empereurs, la Paix de *Westphalie*, diverses Résolutions des Diétes en font mention. Mais, à proprement parler, cet objet a cessé d'être commun;

c'est

c'est désormais l'affaire de chaque Prince, ou de chaque Etat, de veiller à la prospérité du Commerce chez soi. Seulement l'Empereur s'est réservé le privilége d'accorder le Droit des Foires, & divers autres Priviléges rélatifs au Négoce.

Après ces Préliminaires fort intéressans, Mr. *Born* se met en devoir de traiter son sujet, & pour cet effet commence par définir divers termes nécessaires pour en procurer l'intelligence. Comme ces détails ne se trouvent pas communément, je crois faire plaisir aux Lecteurs en continuant mon Extrait pied à pied.

Le nom d'*Emporium* se donne à toute Ville dans laquelle le Commerce fleurit. Quelques-uns ont pourtant prétendu le restraindre à ces Villes où il est permis en tout tems aux Marchands quelconques de toutes les Nations, d'apporter, vendre, ou échanger leurs marchandises. Les autres conditions qu'on y ajoûte encore, dépendent des priviléges & des statuts de chaque Ville. Tel est celui que les marchandises apportées ne peuvent être vendues qu'aux seuls Citoyens, & qu'il n'y a que ceux-ci qui ayent le droit de les faire transporter ailleurs, comme cela se pratique à *Lubec*. De-même à *Leipzig*, hors de Foire, il n'y a que les Marchands du lieu qui puissent vendre; & l'on ne sauroit mettre des marchandises en commission que chez les Citoyens de la Ville.

C'est une coutume ancienne, que dans les

les Villes où il se fait un gros négoce, on léve quelque impôt sur les marchandises, qui pour cet effet sont pesées. Et comme la Machine, située sur le bord de la Mer ou des Riviéres, dont on se sert pour tirer les marchandises des Vaisseaux, & les y reposer, se nomme *Geranium*, ou *Grue*, (les *Romains* l'appelloient *tympanum*) on a formé de-là *Jus Geranii*, qui n'est autre chose que le droit de faire payer des droits aux marchandises qu'on apporte dans un lieu, après les avoir pesées.

Le terme de *Nundinæ*, qui désigne le Trafic en général, & les Foires en particulier, vient des *Romains*, chez lesquels le Peuple, après avoir eu huit jours de travail à la Campagne, se rendoit en Ville le neuviéme, pour faire ses emplettes, & assister aux jugemens, & à la publication des Loix. Depuis ce terme fut restraint au Négoce. Du tems de la République il faloit demander le *Jus nundinarum* aux Consuls, & le Sénat en fut pendant quelque tems le maître sous les Empereurs.

Il y a des *Nundinæ* particuliéres, qui ne sont proprement que des *Marchés*, comme on le voit sur une Pierre antique que *Constantin* en institua, qui revenoient toutes les semaines. Il y en a de solemnelles, où les Marchands accourent d'ailleurs, & où le Commerce s'exerce librement: ce sont les *Foires*, dont le nom vient du mot *forum*, qui signifie proprement la *place* où elles se tiennent. Les *Allemands* les appellent *Messen*, parce

parce qu'anciennement les Jours de Fête on n'ouvroit les boutiques qu'après que la Messe étoit dite.

L'ancien terme *Allemand*, *stapel*, qui signifie un monceau dont les parties se soutiennent l'une l'autre, a fait naître dans la basse *Latinité* celui de *stapula*. Lorsqu'on l'a appliqué au Commerce, sa signification a d'abord varié. Quelquefois on l'a pris pour la place même destinée à contenir les marchandises, & c'est dans ce sens que les anciennes Chartres appellent celui qui a l'inspection sur cette place *Major stapulæ*. Dans d'autres endroits le terme de *stapula* se confond avec celui de *Nundinæ*. Mais il a pourtant un sens propre & particulier, qui désigne un droit différent de celui des Foires, mais qui leur est très-avantageux: c'est ce privilége attaché à une Ville, en vertu duquel ceux qui charrient des marchandises dans le district, sont obligés d'y venir & de les y décharger. Tantôt ce privilége s'étend à toutes sortes de marchandises, comme étoient ceux que *Louïs* Comte de *Flandre*, & *Jean* Comte de *Hollande*, accordérent, le premier à *Bruges*, l'autre à *Dordrecht*. Tantôt il est restreint à des marchandises particuliéres, comme la Laine, les Bois, &c. La distance jusqu'à laquelle ce droit s'étend, varie aussi. Le principal effet du *Jus stapulæ*, c'est l'obligation d'exposer les marchandises en vente dans la Ville qui a ce droit, en vertu de laquelle les Citoyens de cette Ville peuvent seuls en

faire l'emplette, ou avoir la commiſſion de l'envoyer plus loin.

Mr. *Born* ne croit pas qu'il faille remonter avec *Loccenius* aux *Athéniens*, ni même aux *Romains*, pour trouver l'origine de ce Droit. C'eſt une de ces choſes, qui comme pluſieurs autres ſe ſont établies peü à peü & tacitement en *Allemagne*. Toutes les Villes qui poſſédent ce droit, ne l'ont pas acquis de la même maniére. Quelques-unes le tiennent des Empereurs. Les Capitulations ordonnent cependant que le conſentement des Electeurs y ſera requis. D'autres Villes ſont autoriſées par un long uſage, ou par des priviléges de leurs Princes particuliers. C'eſt ainſi que la Ville de *Stettin* a reçu les ſiens des Ducs de *Poméranie* en 1283. & celle de *Dreſde* des Marquis de *Miſnie*, par rapport au Blé qui vient de *Bohéme* ſur l'*Elbe*.

Il s'agit d'appliquer à préſent toutes ces idées à la Ville de *Leipzig*, qui tient aujourd'hui un rang également diſtingué par la ſplendeur de ſon Commerce, & par le ſuccès avec lequel les Sciences y ſont cultivées. A quelle occaſion, dans quel tems, & à quels titres a-t-elle obtenu les priviléges dont elle jouït préſentement? Les Savans ne ſont pas d'accord ſur ces queſtions. Les moins fondés ſont ceux qui remontent à de prétendus priviléges accordés par l'Empereur *Fridéric* III. dont il eſt aiſé de faire ſentir la ſuppoſition. D'ailleurs il eſt aiſé de comprendre que de pareils droits

ne

ne s'acquiérent pas tout à coup, & par un ſeul Diplôme; il faut que l'opportunité du lieu, l'induſtrie des habitans, les conjonctures favorables au Commerce, l'autorité de ceux qui gouvernent, faſſent inſenſiblement qu'une Ville ſoit privilégiée, à proportion que ces circonſtances concourent enſemble.

Une opinion qui a eu beaucoup de partiſans, c'eſt que l'Etape de *Saxe* fut d'abord à *Halle*, & que ce fut l'Electeur de *Saxe*, *Fridéric le Débonnaire*, qui en vertu du Bourgraviat de *Magdebourg* la transféra à *Leipzig*. Mais il eſt impoſſible de le prouver par les Documens, & il paroît au contraire d'une maniére évidente, que *Leipzig* jouïſſoit de ces droits longtems auparavant.

Un troiſiéme ſentiment, c'eſt que le Commerce eſt paſſé de *Merſebourg* à *Leipzig*. Cette premiére Ville avoit, dit-on, reçu ſes priviléges de l'Empereur *Henri II.* en 1007. Mais l'incendie qui la réduiſit en cendres en 1488. la veille de la *St. Jean*, comme on alloit commencer la grande Foire, fit aller les Marchands d'abord à *Grimm*, enſuite à *Taucha*, & enfin à *Leipzig*. Mais un Diplôme autentique de l'an 1268. prouve que le Commerce de *Leipzig* fleuriſſoit longtems avant l'incendie de *Merſebourg*.

On trouve plus de certitude dans les Titres que la Ville de *Leipzig* a produits elle-même, & qui ont été approuvés par ſes Princes & par ſes Empereurs. Leur principale force conſiſte dans le long uſage,

dans la possession immémoriale. L'Electeur que nous avons déjà nommé, *Frederic le Débonnaire*, & l'Empereur *Maximilien* I. en sont convenus dans des Actes publics. Pour sentir donc la force de cette preuve, il faut remonter à l'origine même de la Ville de *Leipzig*.

Elle se perd dans les tems ténébreux de l'*Allemagne*, & l'on n'est pas assuré si elle doit reconnoître pour Fondateur les *Hermundures*, ou les *Sorabes* qui survinrent ensuite. Le nom de *Lipzk* annonce une extraction *Sorabique*, & signifie dans cette Langue un plantage de Tilleuls. Le premier Auteur auquel on puisse ajoûter quelque créance sur ce sujet, c'est *Ditmar*, Evêque de *Merseboug*, qui dans sa *Chronique* donne à *Leipzig* le nom de Ville à l'an 1015. La Tradition commune est qu'elle demeura sous la jurisdiction du Diocése de *Merseburg* jusqu'à l'acquisition qu'en fit par échange en 1134. *Conrad*, Marquis de *Misnie*.

Depuis le tems de ce Prince l'Histoire de *Leipzig* devient plus certaine, & les traces de son Commerce plus fréquentes. *Conrad* y établit un Marché de Sel & de Froment, & occasionna par-là que d'autres Négocians y levérent boutique. *Otton* le *Riche* y fonda deux Foires, la premiére le troisiéme Dimanche après *Pâques*, l'autre le Lundi après la *St. Michel*, & elles subsistent encore. Le Régne de cet *Otton* est remarquable par cet endroit, & par la décou·

couverte des Mines de *Misnie*, dont les richesses servirent beaucoup à accroître le Commerce. *Albert* son Fils confirma en 1190. les priviléges accordés à *Leipzig*. Il survint ensuite des tems de guerre, qui firent grand tort au Négoce. Mais le Marquis *Théodoric*, Fils d'*Henri l'Illustre*, releva le courage des Marchands par un Edit du 1. Mars 1268. qui accordoit une entiére sureté aux Marchands étrangers, quand même ils seroient sujets de Puissances avec lesquelles on se trouveroit en guerre. Quant à l'impôt sur les Marchandises, il est à peu près aussi ancien que le Commerce de la Ville.

Les Empereurs confirmérent en diverses occasions le Commerce de *Leipzig* déjà établi. Le plus ancien Diplôme est de l'Empereur *Fridéric* III. & de l'an 1466. & concerne les Foires du Nouvel-An. Comme il n'avoit pas encore été imprimé, l'Auteur l'a placé ici en entier. Suit un Privilége de *Maximilien* I. de 1497. qui renferme outre la confirmation de trois Foires de *Leipzig* une défense expresse à toutes les Villes du Diocése de *Magdebourg*, de *Halberstadt*, de *Misnie*, de *Mersebourg* & de *Naumbourg*, de tenir des Foires. Le même Empereur fixa en 1507. le droit d'étape de *Leipzig* à quinze milles à la ronde. Et pour prévenir même les oppositions qui pourroient venir de la part des Evêques, les *Leipziquois* obtinrent une Bulle du Pape *Léon X.* qui fut publiée dans l'Eglise de *St. Thomas.*

 Quoi-

Quoique de semblables droits une fois obtenus demeurent toujours dans toute leur force, & que les confirmations ne soient pas d'une nécessité essentielle, cependant *Leipzig* n'a jamais négligé d'en demander aux Empereurs, & les Electeurs de *Saxe* ses Maîtres les ont obtenues sans peine. Ainsi elle posséde les Actes qu'ont donné à ce sujet *Charles V.* en 1529. *Ferdinand* I. & *Maximilien* II. *Rodolphe* II. en 1581. *Matthias* en 1613. *Ferdinand* II. en 1620. *Ferdinand* III. en 1638. *Léopold* en 1659. *Joseph* & *Charles* VI. On a attaqué en diverses occasions les droits tant d'Etape que de Foire de *Leipzig*; divers Etats, diverses Villes l'ont tirée en cause pour cet effet, mais elle a toujours obtenu gain de cause.

La durée des Foires, suivant leur institution, n'est que de huit jours; mais l'usage y en a joint insensiblement huit autres, & voici pourquoi. Comme toutes sortes de Monnoyes ont cours aux Foires, c'est une affaire d'assez longue discussion, qui demande nécessairement quelques jours, pour faire l'échange de l'argent & régler les comptes. C'est ce qu'on appelle *la Semaine des payemens*. Un Privilége accordé en 1419. à la Ville de *Lyon* par *Charles* Dauphin, qui gouvernoit alors le Royaume de *France*, renferme des traces sensibles de ce Négoce du Change des Espéces. Rapportons-en les propres termes „ Et en outre de plus „ ample grace, pource que la dite Ville & „ Cité de *Lyon* est assise ès Marchés &

„ Païs

„ Païs de frontiéres (comme dict est)
„ où l'on use de diverses monnoyes, au-
„ tres que celles du Royaume, & qu'il est
„ expédient pour le bien & proufit de la cho-
„ se publique d'y employer & user de tou-
„ tes monnoyes des contrées voisines :
„ Avons donné & octroyé, donnons & oc-
„ troyons par ces présentes, congé & li-
„ cence d'y avoir mise de toutes monno-
„ yes, autres que de ce Royaume, & les
„ employer pour leur loyale & juste val-
„ leur, durant le tems des dictes Foires
„ tant seulement.

C'est là l'origine du Change (*Cambium*). On en distingue vulgairement trois espéces: Le petit, *minutum*, qui consiste dans l'échange des Monnoyes en nature, celui qui se fait par *Lettres*, en payant dans un lieu une somme, qui est comptée ailleurs en même quantité. Cette espéce a été connue des *Romains* sous le nom de *pecunia trajectitia*. Le troisiéme change se nomme *sec*, ou *feint*, quand il s'agit de rendre l'argent au même lieu, dans un autre tems, avec les intérêts. C'est celui que divers Auteurs ont voulu faire passer pour illicite, mais personne ne conserve plus de scrupule là-dessus.

Une chose en améne une autre. Le Change a produit les Banques, mot dont on s'est servi pour désigner dans le moyen âge ce que les anciens *Romains* appelloient *mensam*, ou *table*. Les Banques, suivant la définition des Auteurs, sont une espéce

de Change, par laquelle on donne à la Banque une somme d'argent à garder, afin qu'elle en dispose suivant la volonté de ceux qui ont donné cette somme. Rien n'étant plus utile au Commerce que cette sorte d'établissement, il s'en est formé par autorité publique en plusieurs endroits. Une des plus anciennes est celle de *Venise*. Les Papes en ont fondé en *Italie*, à *Bologne* en particulier, & à *Rome*, où celle qu'on nomme du *St. Esprit* est fameuse. Les deux principales que l'*Europe* ait actuellement, sont celles de *Londres* & d'*Amsterdam*. *Hambourg* en établit une en 1619. dont cette Ville tire de grands avantages. Celle de *Nuremberg* est de 1621. *Leipzig* n'a point a la-vérité de Banque publique, mais ses principaux Marchands y suppléent en faisant la Banque avec succès.

L'usage de la *Collybistique* faisant donc tous les jours des progrès, il falut aussi le munir de l'autorité des Loix. La Constitution Electorale de l'Electeur *Jean-George* en 1621. contient les premiers règlemens sur ce sujet. Ils ont depuis été étendus & rédigés en ordre dans l'*Ordonnance du Change*, que *Jean-George* III. publia en 16·2.

Enfin, pour qu'il ne manquât rien à la commodité & à la splendeur du Commerce, le Sénat assigna en 1678. une place voisine du Château, pour y construire un Bâtiment particulier, où les Marchands pussent traiter de leurs affaires communes.

Ces

Ces Bâtimens sont connus sous le nom de *Bourses*. Il leur a été donné à *Bruges*, où les Marchands s'assembloient dans une Maison, où le Maître avoit pour Enseigne trois Bourses. On adopta ce nom à *Anvers*, & il s'est ensuite répandu par-tout. C'est le droit de fréquenter cette Bourse qui marque le crédit & l'estime des Négocians. Quiconque est en procès avec ses Créanciers, ne sauroit aller à la Bourse jusqu'à ce qu'il ait duement liquidé ses affaires.

Tout ce que nous avons extrait jusqu'ici, est tiré de la premiére Dissertation de Mr. *Born*, qu'on peut appeller l'Histoire générale des Foires de *Leipzig*. La seconde est une Histoire particuliére de tous les troubles auxquels cet Etablissement a été sujet en divers tems, principalement de la part des autres Villes de *Saxe*, ou de celles des Païs de *Brandebourg*, de *Hanover*, &c. Par ce moyen l'Histoire du Négoce & des Foires de ces Villes se trouve rapportée dans cet Ouvrage, & achéve de le rendre tout-à-fait intéressant. On ne sauroit être plus versé dans ces matiéres que le paroît Mr. *Born*, ni écrire avec plus de netteté & d'ordre. Aussi cet Auteur est-il d'une Famille extrêmement distinguée dans sa Patrie, c'est-à-dire à *Leipzig*, non seulement par les premiers Emplois de la Magistrature, mais surtout par les talens & sa profonde Jurisprudence. Un Juge compétent & un témoin digne de foi, c'est le célébre Mr. *Mascov*, qui s'expri-

me ainsi dans un court *Alloquium* à Mr. *Born*, placé à la tête de sa Dissertation. *Et sane habebas magna incitamenta in splendidissimâ familiâ, ex quâ ortus es, scilicet exempla & celebritatem illustr. Parentis tui, & Avi* Henrici, *& Propatrui* Jacobi, *quorum meritis effectum est, ut*Borniana *Domus, quemadmodum* Romæ *olim* Scævolarum, *Domus Jureconsultorum vere dici possit.* A en juger par ces prémices, le nom de Mr. *Jaques-Henri Born*, Auteur de ces deux Dissertations, figurera dignement à côté de celui de ses Ancêtres.

ARTICLE XII.

Danische Bibliothec &c.

C'est-à-dire,

Bibliothéque Danoise, &c. V. *Partie. A* Copenhague *&* Leipzig, *chez* Wentzell. 1744. pp. 528. *in Octavo.*

Nos Extraits précédens ayant mis suffisamment au fait de la nature & du but de cette Collection, il ne s'agit que de rendre compte du contenu de ce cinquiéme volume.

La premiére Piéce renferme les Réflexions des Professeurs en Thélogie de *Coppenhague* sur la fameuse Formule de l'*Interim*.

A

A moins que d'ignorer entiérement l'Histoire Ecclésiastique du XVI. Siécle, on sait combien les Papes témoignérent d'irrésolution au sujet de la tenue du Concile de *Trente*. Tantôt ils sembloient n'avoir rien plus à cœur, tantôt ils y apportoient toute sorte d'obstacles. Enfin il prit commencement en 1545, mais en 1547 il fut transporté à *Bologne*, & après la X. Session il fut arrêté & suspendu. L'Empereur *Charles-Quint*, qui pénétroit fort bien les vues secrettes de la Cour de *Rome*, & qu'elle ne cherchoit qu'à faire tomber toute idée de Réformation par ses délais réitérés, chercha à procurer du moins à l'*Allemagne* un Principe d'unité dans la Doctrine & dans le Culte. Il vouloit faire d'une pierre deux coups, & ôter en même tems à la Confession d'*Augsbourg* son lustre & son credit. Pour arriver donc à ses vues, il proposa à la Diéte d'*Augsbourg* de 1548. que l'on fît choix d'habiles gens, qui fissent un Projet de réunion entre les deux Communions, qui eût force de Loi, tant pour les *Catholiques* que pour les *Protestans*, jusqu'à la publication des Decrets du Concile de *Trente*. Le choix tomba sur *Jules Pflug*, Evêque de *Naumbourg*, *Michel Helduag*, Suffragant de *Mayence*, & *Jean Agricola* d'*Eislében*. L'Ecrit fut bientôt dressé, & reçut le nom d'INTERIM. On lui en a donné à-la-vérité bien d'autres, comme ceux de Μεταξὺ, *Liber Metaxycus*, *Decretum Religionis*, *Formula Interreligionis*, *De-*

cla-

claratio Religionis, *Liber Augustanus*, *Sphinx Augustana*, &c. On trouve ici l'indication de divers Ouvrages, où l'on peut puiser une connoissance détaillée de tout ce qui regarde l'*Interim*, & ses suites. Les Auteurs de la *Bibliothéque Danoise* rendent aussi compte de toutes les Editions *Latines* & *Allemandes* de cet Ouvrage, & donnent une Liste de divers Livres, dans lesquels l'*Interim* a été inséré. Vient ensuite l'énumération d'un grand nombre d'Ecrits publiés contre l'*Interim*. Cette Formule en effet excita une espéce de soulévement universel, & n'accommoda aucun des deux Partis, suivant le sort ordinaire des Ouvrages de conciliation. On trouve ici le titre de 62. Piéces opposées à l'*Interim*. Outre cela Mr. le Conseiller de Justice *Gramm* posséde un Volume *in folio*, qui renferme plusieurs Lettres, Réflexions, &c. en manuscrit, tant *Allemandes* que *Latines*, qui ont le même but que les précédentes.

On tâcha d'introduire l'*Interim* dans les Royaumes du *Nord*, mais il n'y reçut pas un accueil favorable. *Loccenius* dit, (*a*) en parlant de la *Suéde*: *Liber* Interim *inscriptus & Caroli V. auspicio in Germaniâ editus, atque huic quoque regno obtrusus, ex censurâ sacri ordinis rejectus est.* Par rapport au *Danemarc*, *Jean Alpinus*, Théologien de *Hambourg*, écrivit au nom de tout le Ministére de cette Ville, une Lettre à *Pierre*

(*a*) *Hist. Suec.* L. IX. p. 327.

Pierre Palladius, & *Jean Maccabæus*, Théologiens de *Coppenhague*, pour les exhorter à faire leur rapport au Roi contre l'*Interim*, & à mettre dans tout leur jour les inconvéniens attachés à la réception de ce dangereux Ouvrage. On a mis cette Lettre, & la Réponse des Théologiens de *Coppenhague*. Voici un échantillon des idées & des expressions de ces derniers. *De Satanico illo commento, quod* INTERIM *vocatur, vere ad* interimendam *Ecclesiam Christi (si possibile esset,) excogitato, hoc respondimus: quod, quamvis nondum sit à Cæsareâ Majestate ad nostrum Clementissimum Dominum Regem missum, tamen nec ipsum Dominum Regem latere dolosum illud & incredibili astutiâ consarcinatum commentum; quod ad Religionis interitum & eversionem non sine arte & astu Sathanæ excogitatum omnino credimus; de quo ita Dominus Rex Clementissimus, quod cum fide, cum verbo Dei & contra humanam salutem etiam in* Justificationis *doctrinâ pugnet; aitque se omnia vitæ præsentis commoda ac bona prius, potius ac libentius amissurum, quàm illud approbet aut accipiat.* Et un peu plus bas. *Si unquam aut ullo antehac opere se pinxit Sathan ut Angelus lucis videretur, certo hoc nunc presenti* Interim *callidissime efficere molitur.*

Tout ceci n'est qu'une Introduction à la Piéce qui fait le fond de cet Article, c'est-à-dire, au Jugement des Théologiens de *Coppenhague* sur l'*Interim*. C'est un long examen raisonné, qui raméne à dix-neuf Ar-

Articles les matiéres contenues dans l'*Interim*, & qui les discute d'une maniére fort judicieuse. En voici la conclusion. *Finaliter cum constet ex his, Librum* Interim *pro majori parte, non tantum obscurum, dubium, intricatum, & mirâ calliditate compilatum esse, sed etiam in multis locis prorsus impium & Christianæ doctrinæ contrarium; Nos, ut in principio hujus nostri Judicii protestati sumus, ita hic potius quoque omnino relinquendum, quem totum acceptandum esse protestamur. Nihil enim aliud est Librum* Interim *acceptare, quam totam Papatûs impietatem propemodum in Ecclesias, Verbo Dei repurgatas, revocare.*

La seconde affaire dont les Piéces se trouvent rassemblées dans ce Volume, c'est celle des Disputes par lesquelles la Ville de *Bréme* fut misérablement déchirée, à l'occasion des troubles que le Docteur *Hardemberg* y excita en 1556. sur la matiére du Sacrement. *Christian* III. Roi de *Danemare*, prit la peine d'écrire des Lettres à ce sujet en 1557. au Sénat de *Bréme*, & à *Philippe Mélanchton*. On les trouve ici avec les Réponses, & diverses autres Piéces appartenantes à cette affaire.

Le troisiéme Morceau de ce Recueil est intitulé Eitzeniana. Ce sont diverses Piéces anecdotes, qui concernent *Paul von Eitzen*, Surintendant-Général du Païs de *Sleswig*.

On trouve en quatriéme lieu la suite d'un Recueil commencé dans le volume précédent,

dent, & qui concerne la fameuse *Formule de Concorde*, & son sort, principalement dans le Duché de *Holstein-Sleswig*.

Enfin il y a quelques Harangues, Programmes, & autres Piéces Académiques des Professeurs de *Coppenhague* pendant les années 1742. & 1743.

ARTICLE XIII.

Histoire de l'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES. Année MDCCXLVII à Berlin. *Chez* Haude *&* Spener, *Libraires de la Cour & de l'Académie Royale* 1749. *in Quarto.* pp. 479. & 28 pour l'Histoire & les Eloges.

LA Partie Historique de ce Volume est d'une briéveté qui nous permet de la mettre ici toute entiére. Nous y joindrons l'Ode qui en fait partie, & l'Eloge du Général *de Goltze*, qui la suit immédiatement: ce qui suffira pour remplir ce premier Extrait.

L'Académie, (c'est l'Historien qui parle) continuant à éprouver les effets de la protection de son Souverain, s'est efforcée d'y répondre par son zèle, & par son assiduïté aux travaux dont elle fait son objet. Ses Assemblées publiques ont été fort brillantes; on y a vu non seulement les Per-

Personnes les plus distinguées de la Cour, les Ministres Etrangers, en un mot tout ce que *Berlin* renferme de plus qualifié ; mais elles ont été honorées de la présence des Princes & Princesses, Fréres & Sœurs du Roi & des Margraves. De pareils témoignages de bienveillance sont également honorables, & pour ceux qui les reçoivent, & pour ceux qui les accordent.

On a frappé dans le cours de cette année une Médaille pour le Prix que l'Académie distribue tous les ans. Elle est du poids de cinquante Ducats, & le Burin du célébre Chevalier *Hedelinger* en augmente encore le prix. On voit d'un côté le Buste du Roi avec cette Légende,

FRIDERICUS REX ACADEMIÆ
PROTECTOR
MDCCXLVII.

& au revers ces paroles renfermées dans une Couronne de Laurier,

SCIENTIARUM ET LITTERARUM
INCREMENTO.

La Médaille de la Réformation de la Justice, & l'Inscription de l'Hôtel des Invalides, doivent aussi trouver place ici, les idées en ayant été fournies par Mr. le Président *de Maupertuis*.

La premiére présente d'un côté le Buste du Roi, autour duquel on lit,

FRI-

FRIDERICUS BORUSSORUM REX.

Au revers est la Justice qui tient en main sa Balance, dont les Bassins sont inégaux. Le Roi appuye son Sceptre sur l'un des Bassins, afin de le ramener au niveau de l'autre; & pour Légende,

EMENDATO JURE.

L'Hôtel des Invalides, Bâtiment digne de l'humanité & de la générosité de son Fondateur a sur son grand Portail cette Inscription

LÆSO ET INVICTO MILITI.

Nous nous étendrions davantage sur les heureux progrès que fait tous les jours notre Académie, si l'excellent Morceau de Poësie que nous allons placer ici, n'en présentoit une Image fort au-dessus de celle que nous serions en état d'en tracer.

LE RENOUVELLEMENT DE
l'ACADEMIE DES SCIENCES.

ODE.

Que vois-je! Quel Spectable! O ma chère Patrie!
Enfin voici l'Epoque où naîtront tes beaux jours.
L'ignorant Préjugé, l'Erreur, la Barbarie,
Chassés de tes Palais, s'éclipsent pour toujours.

Les Beaux-Arts sont vainqueurs de leur sombre Rivale :
Je vois de leur Héros la Pompe Triomphale.
Dans leurs mains les Lauriers, les Lyres, les Compas,
La Vérité, la Gloire,
Au Temple de Mémoire
Accompagnent leurs pas.

❧

Sur le vieux Monument d'un ruineux Portique,
Abattu par le tems & la grossiéreté,
S'éléve élégamment un Temple magnifique
Au culte d'Apollon & de la Vérité,
Consacrant leurs Autels la modeste Science
Qui suit en tâtonnant la sage Expérience
Du butin de l'Erreur ose les décorer ;
L'Invention hardie
L'adroite Analogie
Achévent de l'orner.

❧

Sous le Régne honteux de l'aveugle Ignorance
La Terre étoit en proye à la Stupidité ;
Ses tyranniques fers chargeoient, pleins d'insolence,
Les Membres engourdis de la Simplicité.
L'Homme étoit ombrageux, crédule, errant, timide.
La Vérité parut, & lui servit d'Egide,
Il secoua le joug des paniques terreurs.
Sa main brisa l'Idole
Dont le Culte frivole
Nourrissoit ses erreurs.

Sur

Sur la profonde mer, où navige le Sage,
De sa foible Raison uniquement muni,
Le Ciel n'a point de borne & l'eau point de rivage;
Il est environné par l'immense Infini.
Sans cesse retenu, lorsqu'il prétend comprendre,
Trop petit pour monter, & trop grand pour descendre
L'un offusque ses yeux, l'autre échappe à ses sens;
Mais l'obstacle l'invite,
Et la Gloire l'excite
A des travaux constans.

Par un sublime effort, la Raison fit paroître
Ces sublimes Devins des Mystéres des Dieux;
Ils sont nos Précepteurs, nos Guides & nos Maîtres,
Ils éclairent la Terre, ils lisent dans les Cieux.
Les Astres sont suivis dans leur oblique course;
Les Torrens découverts dans leur subtile source;
Ils devinent les Vents, ils ont pesé les Airs;
Ils domptent la Nature,
Et fixent la figure
De ce vaste Univers.

L'un par un Prisme adroit & d'une main savante,
Détache le brillant, l'azur & le rubis,
Qu'assemble des rayons la gerbe étincelante,
Dont Phœbus de son trône éclaire le pourpris;
L'autre, Scalpel en main, d'un corps qu'il décompose,

D'un nerf ramifié suit & saisit la cause,
Du sang en cent canaux indique le courant;
Et tel d'un bras magique
Vous touche, & communique
L'Electrique Volcan.

Enfin je t'apperçois, auguste Sanctuaire,
Où Minerve reçoit les Enfans d'Apollon;
Les Filles de Mémoire y sont avec leur Pére:
J'y vois Virgile, Horace avec Anacréon.
l'Imagination petillante & fleurie,
Les graces, le bon goût, la fine flatterie,
Dispensent en ces lieux leurs faveurs aux Mortels,
Ecrivent dans leurs Fastes,
De leurs mains toujours chastes,
Quelques noms immortels.

Tel au faîte brillant de la Voûte azurée
Nous peint-on de cent Dieux l'assemblage divers.
La Nature est soumise à leur troupe sacrée,
Ils gouvernent les Cieux, le Monde & les Enfers.
Unis, mais divisés, chacun a son partage,
Aux flammes de l'Etna Vulcain forge l'orage;
Eöle excite en l'air les Aquilons mutins;
Tandis que Polymnie,
Par sa douce harmonie,
Appaise les Destins.

Tels brillent en ces lieux, ces Oracles, ces Sages,
(Dans leur céleste Cour les Dieux en sont jaloux;)
Agens des Vérités, dans leurs Aréopages,
Les préjugés captifs rampent à leurs genoux;
Leur esprit pénétrant, leur vaste intelligence,
Asservit en détail cet Univers immense;

Tan-

Tandis que Prométhée excite leurs talens,
Muse, accordons la Lyre,
Et chantons leur empire,
Par nos foibles accens.

Fleurissez, Arts charmans, que les Eaux du Pactole,
Arrosent desormais vos immortels Lauriers.
C'est à vous de régner au haut du Capitole,
C'est au Monde enchanté de tomber à vos pieds;
J'entens de vos Concerts la divine Harmonie:
Le chant de Melpoméne & la voix d'Uranie:
La crainte, fit les Dieux, la force fit les Rois:
Le charme qui m'enchante
M'entraîne par sa pente
Sous vos suprémes Loix.

ELOGE

du *Général de Goltze.*

GEORGE CONRARD, Baron DE GOLTZE, Général-Major des Armées du Roi, Commandant des Gens-d'Armes, Commissaire-Général de Guerre, Drossard de *Cottbus*, de *Peitz*, d'*Ascherslében*, Chevalier de l'Ordre de *St. Jean*, Seigneur de *Kutlau, Neucrantz*, *Melentin*, *Henrisdorff*, *Pepau*, *Blumenwerder*, *Larisch* & *Langenhoff*, nâquit à *Passaw* en *Poméranie*, l'an 1704. de HENNING BERNARD, Baron DE GOLTZE, Capitaine de Cavalerie au service de *Pologne*, & de MARIE CATHERINE

de Heidebrecht. Il fit ses Humanités aux *Jésuites* de *Thorn*, d'où il passa à l'Université de *Halle*, où il acheva de se perfectionner dans l'étude & d'acquérir les connoissances qui conviennent à un Jeune-homme de condition, que ses Parens destinent aux Affaires.

Il fut attiré l'année 1725. au service du Roi de *Pologne*, par son Oncle, le Comte *de Manteuffel*, qui étoit Ministre-d'Etat. Monsieur *de Goltze* fut envoyé en *France* l'année 1727. avec le Comte *de Hoim* en qualité de Conseiller d'Ambassade. Deux ans après il fut rappellé en *Saxe*, où il devint Conseiller de Légation actuel, & reçut en même tems la Clef de Chambellan.

Les cabales d'une Cour remplie d'intrigues renversérent son Protecteur, & ébranlérent sa fortune naissante. Monsieur *de Goltze* fut bientôt dégoûté de la carriére épineuse dans laquelle il s'étoit engagé; il ne voyoit devant lui que des chutes célébres, & des passages rapides du comble de la faveur à la disgrace & à l'oubli; il renonça à la Politique, & quittant le service de *Saxe* il choisit une Profession, où il suffit d'être honnête-homme pour faire son chemin.

La réputation des Troupes *Prussiennes* & l'amour de la Patrie, l'engagérent à préférer ce service à tout autre. Ce fut l'année 1730. qu'il reçut une Compagnie de Dragons dans le Régiment de *Bareuth*. Ce n'étoit

n'étoit pas alors une chose facile de passer d'un autre service dans celui de *Prusse*, & il faloit avoir un mérite reconnu pour y être reçu. Mr. *de Goltze* justifia bien la bonne opinion qu'on avoit de lui. Doué d'un génie heureux & de toutes sortes de talens, il ne dépendoit que de lui d'être tout ce qu'il vouloit, & d'exceller en chaque genre. A peine fut-il Officier, qu'il surpassa tous ceux de son Régiment en exactitude & en vigilance; & il parvint par son application à une connoissance si parfaite de son Métier, qu'on jugea d'abord par ces commencemens de ce qu'il seroit un jour. *Ulysse* reconnut ainsi *Achille*, en lui présentant des armes.

Le génie de Mr. *de Goltze* n'avoit pas échappé au feu Roi, qui se connoissoit bien en hommes: il l'envoya à *Varsovie* l'année 1733. lorsque la mort d'AUGUSTE, Roi de *Pologne*, ouvroit un vaste champ aux Intrigues, aux Partis & aux Dissensions de cette République, qui étoit agitée par les mouvemens que se donnoient les Puissances de l'*Europe* pour l'Election d'un nouveau Roi.

Mr. *de Goltze* connoissoit non seulement les intérêts de toutes les grandes Familles de ce Royaume; il avoit de plus une perception vive, & cet heureux talent de démêler d'abord la vérité de la vraisemblance. Ses rélations prognostiquérent exactement les desseins de la *Pologne*; il lut l'avenir dans les Causes présentes, & s'acquita de sa

commission avec tant de dextérité que l'estime que le feu Roi avoit pour lui, en augmenta encore.

Le Roi ne pouvoit lui en donner des marques plus agréables, qu'en lui faisant naître des occasions où il pouvoit se distinguer. Il le choisit pour faire la Campagne du *Rhin* en 1734. avec les 10000. *Prussiens* qui y servirent dans les Armées de l'Empereur. Cette Campagne stérile en grands événemens trompa l'attente de ce jeune courage, qui bruloit de se distinguer. Les bons Esprits savent tirer parti de tout. Mr. *de Goltze* étudia l'arrangement des subsistances, & dans peu il fut supérieur à ses Maîtres.

La Campagne suivante le Roi le plaça comme Lieutenant-Colonel dans le Régiment de *Cosel*; mais la Paix qui survint immédiatement après, ramena Mr. *de Goltze* de la pratique de la Guerre à la simple théorie; il retourna en *Prusse* avec son Régiment, où il reprit son ancienne étude, c'est-à-dire, celle des Belles-Lettres; étude si utile à ceux qui se vouent aux Armes, que la plupart des grands Capitaines y ont consacré leurs heures de loisir.

En 1740. après la mort de Frederic-Guillaume, le Roi appella Mr. *de Goltze* pour l'attacher à sa personne; la Guerre de *Silésie* qui survint alors, fournit aux Militaires les plus belles occasions de se distinguer. Mr. *de Goltze* dressa la *Capitulation de Breslau*; il fut dépéché au Prince Leopold d'Anhalt

HALT avec ordre de donner l'assaut à la Ville de *Glogau*. Il fut même des premiers qui escaladerent les remparts, & après en avoir donné la nouvelle au Roi, il eut commission de hâter la marche de 14. Escadrons, qui devoient joindre l'Armée, & qui n'arrivérent qu'à la fin de la Bataille de *Mollwitz*. Mr. *de Goltze* s'en servit à poursuivre les Ennemis dans leur fuite.

Ces services lui valurent la Seigneurie de *Kutlau*, dont le Fief étoit venu à vaquer. Mais Mr. *de Goltze*, sensible aux bontés du Roi, préféroit l'avantage de lui être utile, à celui d'être récompensé. Laborieux, comme il l'étoit, il ne pouvoit manquer d'occasion pour satisfaire une si noble passion.

C'est surtout à la Guerre que l'on reconnoît le prix de l'activité & de la vigilance. C'est-là que la faveur se tait devant le mérite, que les talens éclipsent la présomption, & que le bien des affaires exige un choix sûr & judicieux des personnes qui sont le plus employées. Car combien de ressorts ne faut-il pas faire jouer ensemble, pour entretenir, pour faire subsister, & pour mettre en action ces Armées nombreuses que l'on assemble de nos jours ? Ce sont des Emigrations de Peuples qui voyagent en faisant des conquêtes, mais dont les besoins, qui se renouvellent tous les jours, veulent être satisfaits réguliérement. Ce sont des Nations entiéres & ambulantes, qu'il est plus difficile de défendre

dre contre la faim que contre leurs Ennemis. Le dessein du Général se trouve par conséquent enchaîné à la partie des subsistances, & ses plus grands projets se réduisent à des chiméres héroïques, s'il n'a pas pourvu avant toutes choses aux moyens d'assurer les vivres. Celui auquel il confie cet Emploi, devient en même tems le dépositaire de son secret, & tient par là-même à tout ce que la Guerre a de plus sublime, & l'Etat de plus important.

Mais quelle habileté ne faut-il pas dans ce poste, pour embrasser des projets aussi vastes; pour prévoir des incidens combinés, des cas fortuits; & pour prendre d'avance des mesures si exactes, qu'elles ne puissent être dérangées par aucune sorte de hazard? Quelles ressources dans l'esprit, & quelle attention ne faut-il pas, pour fournir en tous lieux & en tout tems le nécéssaire & le superflu à une multitude de gens inquiets, impatiens & insatiables? Tous ces talens divers & toutes ces heureuses dispositions, se trouvoient réunis dans la personne de Mr. *de Goltze*. Le Roi lui confia l'Intendance de son Armée, & ce qui est plus remarquable encore, c'est que tout le monde applaudit à ce choix.

Mr. *de Goltze* étoit comme le Prothée de la Fable; dans cette seule Campagne il fit le service d'Aide-de-Camp, de Général, d'Intendant, & même de Négociateur. Il fut chargé d'une Commission importante & secrette, dont le Public n'a jamais

mais eu une entiére connoissance; mais ce que le Public n'ignoroit pas, c'est qu'il passoit d'un Emploi à l'autre, sans qu'on s'apperçût qu'il changeoit de travail, s'acquitant toujours également bien de celui qu'il faisoit.

L'année 1742. il suivit le Roi en *Bohéme*, & il donna des preuves de sa capacité à la Bataille de *Czaslau*, qui firent juger aux Connoisseurs que son génie lui tenoit lieu d'expérience. Il devint Colonel à la fin de la Campagne, & reçut en même tems le Commandement des Gens-d'armes.

La Paix de *Breslau*, qui fut une suite de cette victoire, le ramena à *Berlin*, ou, au renouvellement de l'Académie Royale des Sciences, il en fut élu Membre honoraire. Il assista souvent à nos Assemblées, y apportant des connoissances si variées & si étendues, qu'aucune des matiéres qui se traitoient, ne lui étoit étrangére ou nouvelle.

Il devint Général-Major en 1743. & les devoirs de son état nous l'enlevérent de nouveau l'année d'après, à l'occasion de la guerre qui se ralluma. Mr. *de Goltze* fut de toutes les expéditions de cette Campagne, & y fut utile en toutes, trouvant des ressources dans son intelligence pour la subsistance des Troupes, là même où il paroissoit que la famine devoit suspendre les hostilités.

Nous venons enfin à la plus belle Epoque

que de sa vie, je veux dire la Campagne de l'année 1745; Campagne où il eut occasion de déployer toute l'étendue de sa capacité. Au commencement de cette année, le Roi lui communiqua le projet de sa Campagne, qui étoit de rendre la Guerre offensive par le moyen d'une bataille, & de pousuivre les Ennemis jusques dans leurs propres Provinces. Ce qui rendoit l'opération de Mr. *de Goltze* plus difficile, c'étoit l'incertitude du lieu par lequel l'Ennemi feroit ses efforts, ce qui l'obligeoit à prendre des arrangemens doubles, tant vers les frontiéres de la *Moravie* que vers celles de la *Bohéme*.

Tout le monde sait que les Ennemis pénétrérent en *Silésie* par la *Bohéme*, & qu'à cette occasion se donna le 4. de Juin la Bataille de *Friedberg*. Mr. *de Goltze* combattit à la droite, à la tête de sa Brigade de Cavalerie, & fit des merveilles pendant la bataille & pendant la poursuite. A peine fut-il descendu de cheval, que, prenant la plume à la main, il donnoit cent ordres différens, pour arranger les Convois, qui devoient le même jour suivre l'Armée.

Les *Prussiens* poussérent les Troupes de la Reine jusqu'au-delà de *Königsgrätz*. Le Roi passa l'*Elbe*, & se campa au Village de *Clum*, qui est encore à un mille au-delà. Ainsi les *Prussiens* étoient à dix milles de leurs Magasins, ayant derriére eux une chaîne de Montagnes qui les en séparoit, aucune Riviére navigeable pour s'en servir,

&

& à l'entour de leur Camp une Contrée abandonnée de ses habitans, ce qui en faisoit un désert. Mr. *de Goltze* surmonta tous ces obstacles, & quoique les moindres subsistances se tirassent de la *Silésie*, personne ne s'apperçut de ces embarras, & l'Armée vécut dans l'abondance.

En examinant le nombre prodigieux de détails qu'entraînoit son Emploi, on croiroit qu'un seul homme ne pourroit y suffire; mais Mr. *de Goltze* avoit ce talent particulier à CESAR, il dictoit comme ce grand-homme à quatre Sécretaires à la fois, conservant toujours la tête fraîche, malgré le poids des occupations les plus compliquées & les plus difficiles.

A peine Mr. *de Goltze* devint-il Commissaire-Général, & Drossard de *Cottbus* & de *Peitz*, qu'il en témoigna sa reconnoissance à son Maître, de la façon la plus noble qu'un Sujet le puisse faire envers son Souverain, c'est-à-dire, par des services plus importans encore que ceux qu'il avoit rendus.

Des raisons politiques & militaires engagérent le Roi de se raprocher des frontiéres de la *Silésie*; son Armée étoit affoiblie par trois gros Détachemens, dont l'un avoit suivi le vieux Prince d'ANHALT au Camp de *Magdebourg*; le second sous le Général *de Nassau* avoit repris la Forteresse de *Cosel*, & le troisiéme sous le Général *du Moulin* occupoit les gorges des Montagnes qui ménent en *Silésie*, & par où les Convois arrivoient à l'Armée. Les

Au-

Autrichiens jugeant ces circonſtances favorables, vinrent de nuit & ſe rangérent à la droite de l'Armée du Roi, ſur une Montagne qui ajoûtoit à l'avantage du nombre qu'ils avoient, celui du terrein.

Mr. *de Goltze*, qui campoit à la droite, fut le premier qui avertit le Roi de l'arrivée des Ennemis. Auſſitôt l'Armée prit les armes, & ſe mit en devoir de les attaquer. Dix Eſcadrons qui compoſoient la premiére Brigade, que commandoit Mr. *de Goltze*, & deux Eſcadrons de la ſeconde avec cinq Bataillons de Grenadiers, étoient à peine en bataille, que Mr. *de Goltze* eut ordre de donner.

Il avoit devant lui 50. Eſcadrons des Troupes de la Reine, rangés en trois lignes ſur la croupe d'une Montagne. Les attaquer, les enfoncer, & les diſperſer, fut pour lui l'ouvrage d'un moment. Cette Cavalerie débandée & fugitive à travers des vallons, ne put jamais ſe rallier, & l'Infanterie *Pruſſienne* trouva toutes les facilités pour emporter alors la batterie principale des *Autrichiens*. On étoit accoutumé d'exiger de Mr. *de Goltze* le double de ce qu'on demande aux autres; & comme ſi c'eût été trop peu de gagner une bataille en un jour, on le détacha avec une Brigade, qui devenoit inutile à la droite, vers la gauche, où il combattit une ſeconde fois avec le même ſuccès que la premiére. Le Roi lui-même rendit le temoi-

gnage

gnage à ce Général, qu'il avoit eu la plus grande part au gain de cette Bataille, où la valeur suppléa au nombre, & l'intelligence des Officiers aux dispositions que le tems n'avoit pas permis de faire.

L'Armée entra ensuite dans ses quartiers de cantonnement en *Silésie*. Mais un nouvel orage s'éleva bientôt: les Ennemis de la *Prusse*, vaincus tant de fois, n'en étoient pas moins animés à notre perte. Ils méditoient de faire une irruption dans le *Brandebourg*, en traversant la *Saxe*: ce projet découvert demanda de nouvelles mesures, pour s'y opposer. Mr. *de Goltze* travailla aux arrangemens des subsistances avec tout le zèle d'un bon Patriote, & il surpassa dans cette occasion tout ce qu'il avoit fait d'utile dans ce genre jusqu'alors. L'expédition de la *Lusace* fut une marche continuelle, sans relâche, qui dura huit jours, pendant lesquels l'Armée fut abondamment pourvue. Il régla ensuite les contributions avec humanité & desintéressement, & revint à *Berlin*, après la Paix de *Dresde*, où il exerça ses talens à des Vertus Civiles, qui le rendoient aussi estimable qu'il l'étoit par les Vertus Militaires.

Ce fut par ses soins que se perfectionnérent les arrangemens de ces Magasins, qui préservent toutes les Provinces de la Domination *Prussienne* des fléaux de la Famine, & des suites encore plus funestes qu'elle attire après elle. Ce fut à ses bonnes dispositions que l'Economie de l'Hôtel des

In-

Invalides eut l'obligation de ſes meilleurs règlemens ; ce fut à ſon induſtrie qu'on dût le projet nouveau pour les Caiſſons, les Fours, & les Bateaux du Commiſſariat.

Mr. *de Goltze* ne perdoit jamais de vue le bien de l'Etat; il dreſſa des Mémoires pour le défrichement des Terres, pour ſaigner des Marais, pour établir de nouveaux Villages, pour proportionner des Taxes, & pour réformer différens abus, ſur les obſervations qu'il avoit faites en parcourant les Provinces dans ſes voyages, dont beaucoup devinrent d'une utilité réelle par leur exécution.

A la fin de 1745. il fut attaqué d'une eſpéce d'aſthme, que les Médecins, ſuperficiels dans leurs conjectures, mépriſérent ſelon leur coutume. Au commencement de l'année 1747. ſon mal augmenta, & fut ſuivi d'un crachement de ſang aſſez violent, par lequel on ne s'apperçut que trop tard du danger qui le menaçoit. Le Roi l'avoit admis à ſa plus grande familiarité. Il aimoit ſa converſation, qui étoit toujours pleine de choſes mêlées de connoiſſances agréables & de connoiſſances ſolides, paſſant des unes aux autres avec cette facilité, qu'y apporte un eſprit rempli d'aménités & formé par un long uſage du monde. Sa Majeſté le vit ſouvent, & ſurtout pendant les derniers jours de ſa vie, pendant leſquels il conſerva une préſence d'eſprit & une fermeté admirable, dictant ſa derniére volonté ſans embarras, conſolant ſes Parens,

&

& se préparant à la mort en Philosophe, qui foule à ses piés les préjugés du Vulgaire, & dont la vie vertueuse & pure de crimes ne lui donnoit lieu à aucune espéce de repentir.

Le Samedi 4. d'Août, il se trouva plus mal le matin, & sentant que sa fin approchoit il eut la présence d'esprit d'ordonner à son valet de chambre de fermer la porte de l'appartement de son Epouse, qui étoit enceinte; il lui prit en même tems un crachement de sang plus fort que ceux qu'il avoit eus jusqu'alors, pendant lequel il expira.

Il avoit épousé *Charlotte Wilhelmine de Grebnitz*, de laquelle il eut trois Fils & trois Filles, qu'il laissa en bas âge; sans compter un Fils posthume, dont sa Femme accoucha peu de tems après sa mort.

Mr. *de Goltze* avoit toutes les qualités d'un homme aimable & d'un homme utile. Son esprit étoit juste & pénétrant, sa mémoire vaste, & ses connoissances aussi étendues que celles d'un Homme de condition puissent l'être. Il fuyoit l'oisiveté, & aimoit le travail avec passion; son cœur étoit noble, toujours porté au bien; & son ame étoit si généreuse, qu'il secourut quantité de pauvres Officiers dans leurs besoins. En un mot, il étoit honnête-homme; louange trop peu estimée de nos jours, & & qui cependant contient en elle plus que toutes les autres. Il avoit dans ses mœurs cette simplicité qui a si souvent été la compagne des Grands-hommes. Sa modestie

fut pouſſée au point qu'il ne voulut point être enterré avec cette pompe par laquelle la vanité des Vivans croit encore triompher des injures de la Mort. Le Roi, pour honorer la mémoire d'un Homme qui avoit rendu tant de ſervices à l'Etat, & à la perte duquel il étoit ſi ſenſible, ordonna, par une diſtinction particuliére, à tous les Officiers des Gens-d'Armes d'en porter le deuil.

Il eſt vrai de dire qu'il étoit de ces Génies dont il n'en faut que trois ou quatre pour illuſtrer tout un Régne. Il vécut longtems, parce que toute ſa vie ſe paſſa en méditations & en actions: la mort l'empêcha de faire de plus grandes choſes. On peut lui appliquer cette Strophe ſi connue de Rousseau:

Et ne meſurons point au nombre des années
La trame des Héros.

ARTICLE XIV.

Description *complette, ou ſecond Avertiſſement ſur les grands Globes terreſtre & céleſte, auxquels la Société Coſmographique établie à* Nuremberg, *fait travailler actuellement, par* George Maurice Lowiz, *de la Société Coſmographique, & Deſſinateur des ſuſdits Globes.* Au Bureau Typographique de Homann. 1749. *in-Quarto.* pp. 40.

ON sait quel est le but que se propose la Société Cosmographique de *Nuremberg* en exécutant les deux magnifiques Globes qu'elle annonce pour la seconde fois au Public. C'est de les enrichir d'une foule d'importantes découvertes, qui ne se trouvent que dispersées dans des Ouvrages particuliers, & dont on est principalement redevable à l'ardeur infatigable avec laquelle les *François* & les *Anglois* travaillent à perfectionner la Navigation.

Ce fut au mois de Juillet 1746. que cette Société annonça son Projet dans un Imprimé intitulé: *Avertissement des Héritiers de* Homann *sur la construction de grands Globes, qui auront trois pieds de diamétre.* Après y avoir montré la préférence que ces Globes devoient avoir sur tous ceux qui ont paru, on promettoit un second Avertissement pour déterminer le tems & le prix auquel ils pourroient être livrés. C'est ce dont on s'acquite dans ce second Avertissement, auquel on a joint un Segment pour servir d'échantillon de l'Ouvrage, par rapport à la grandeur & au burin.

La Société fera faire deux sortes de Globes, qui pour la qualité, la grandeur & l'essentiel seront les mêmes, mais qui différeront par la beauté des ornemens. Le plus juste prix de ceux de la premiére, ou moindre sorte, sera de 400. florins d'Empire. Le premier Avertissement l'avoit d'abord fixé à 350; mais il a falu le hausser, depuis l'invention & l'addition d'une Machine qui peut

être appliquée dans l'intérieur du Globe, sans qu'on la voie de dehors. Cette Machine sera telle, que les Poles du Globe puissent se mouvoir autour des Poles de l'Ecliptique, en leur donnant avec la derniére précision & fermeté telle situation qu'on voudra dans leur mouvement. On paye pour ces Globes ordinaires 36 Ducats en souscrivant, pour lesquels on reçoit une Quitance, par laquelle la Société s'engage à fournir les deux Globes dans le terme de trente mois, pour les envoyer au lieu de leur destination, à condition qu'on lui remette alors le reste de 84 Ducats.

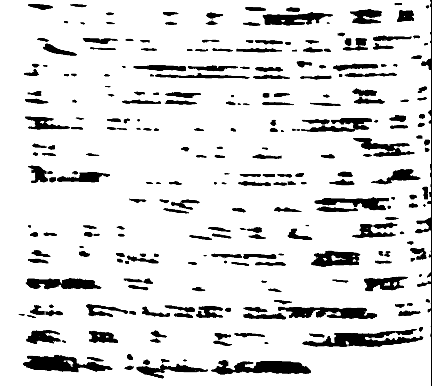
Les grands Globes de l'autre sorte auront, outre les qualités essentielles, un dehors splendide. Leur Horison, leur Méridien, le Cercle Horaire, & les autres Instrumens destinés à obtenir par leur moyen une très-exacte division, seront faits d'argent massif. Les piedestaux sur lesquels ils seront montés, seront de cuivre doré, enrichis de bas-reliefs & d'autres ornemens convenables. Aussi le prix en est-il fixé à 3000 florins d'Empire. On sent bien que cela ne convient guéres qu'à des Princes, & à des Souverains. Quelqu'un a remarqué que ces Globes conviendroient fort à la *Compagnie des Indes Orientales*, pour en faire des présens aux *Rois Indiens*.

L'adresse de ceux qui voudront souscrire, ou en général correspondre au sujet de ces Globes, est *à Mr. Jean-Michel Franz*, *Con-*

*Conseiller & Géographe de S. A. M. le Prince d'*ORANGE, *de-même que Géographe du louable Cercle de Franconie, Membre de la Société Royale Allemande de Goettingen, Cohéritier & Directeur du Bureau Géographique, à Nuremberg.*

Nous ajoûterons ici que Mr. *Jean-Frideric Endersch* a aussi fait publier à peu près en même tems son second Avertissement au sujet des Globes qu'il exécute à *Elbing*. En voici le titre. *Globos, alterum nimirum Terrestrem, Cœlestem alterum, nitide admodum Elbingæ Borussorum parari, iterato hâc promulgatione, Globophilos certo certiores reddit* Johann-Frideric Endersch.

Il y aura trois espéces de ces Globes, pour lesquelles les conditions sont exprimées en ces termes. *Pendentur pro specie primâ* 400 *floreni monetæ Borussicæ, sive* 133 *unciales cum* 8 *grossis Misniacis; pro specie secundâ* 330 *floreni, sive* 110 *unciales; & pro specie tertiâ* 300 *floreni, sive* 100 *unciales.* Les deux premiers tiers se payent en souscrivant, & le troisiéme en retirant les Globes, qui seront infailliblement prêts à la *St. Michel* de cette année 1750. Il y a apparence que la mention que nous faisons de ces derniers Globes viendra trop tard, puisque la Souscription n'a dû être ouverte que jusqu'à Pâques.



Les *Catholiques-Romains* pensérent les premiers à envoyer des Missionnaires dans ces Contrées. Ce furent d'abord des *Cordeliers*, mais ils ne réussirent pas dans leur entreprise. Les *Jésuites* leur succédérent, & conduisirent cette Mission avec leur habileté ordinaire, & bien plus pour y profiter des avantages d'un riche Commerce, que pour y planter la Foi. Ils eurent pourtant au commencement de ce Siécle la mortification de voir passer *Granganor* & *Cotschin* sous la domination des *Hollandois*, qui rendirent la liberté aux *Chrétiens Thomistes*.

Sa Majesté *Danoise*, FREDERIC IV. ayant formé le plan d'une Mission dans les *Indes Orientales*, où les *Danois* avoient fondé en 1618. une Compagnie de Commerce, Messieurs *Ziegenbalg* & *Grundler* furent les deux premiers Missionnaires préposés pour annoncer l'Evangile aux *Payens*; & la Ville de *Tranquébar*, qui appartient au Roi de *Dannemarc*, fut le lieu où ils s'établirent d'abord. D'autres Missionnaires après eux, non moins zèlés, les ont remplacés dans leurs travaux; & la Mission Evangélique, sous la protection de Sa Majesté *Danoise*, & favorisée du Ciel, a fait des progrès considerables, par la conversion d'environ 4000. ames, qui composoient en l'an 1736. l'Eglise de ces *Néophytes Chrétiens*, & qui est le fruit d'un Etablissement si pieux.

Ces Missionnaires ont donné successivement des Rélations exactes & détaillées, non seulement des progrès de la Mission, mais encore d'une grande quantité de particularités remarquables, sous le nom de *Continuation des Actes de la Mission*, imprimées en 4. gros Volumes *in-Quarto* d'environ 1000 pages chacun. C'est là-dessus que Mr. *Niecamp* a composé son Abrégé Historique de la Mission Evangélique dans les *Indes Orientales*.

Mr. *Benjamin Gaudard*, jeune Théologien de *Lausanne*, nous donne dans l'Ouvrage qui fait la matiére de cet Article, une Traduction presque littérale de l'Ouvrage de Mr. *Niecamp*. Encouragé par les conseils, & aidé par les secours de Mrs. *Ruchat* & *Dulignon*, il a donné à cet Ouvrage une forme digne de l'attention du Public, & a répandu avec succès la connoissance de plusieurs choses très-propres à l'édification & à la consolation des vrais Fidéles.

L'Ouvrage de Mr. *Niecamp* est partagé en deux Livres. Le premier renferme quinze Chapitres, qui traitent de l'arrivée des Missionnaires, de la constitution du Païs, des Plantes, des Animaux, des Habitans, de leurs Mœurs, de leurs Coutumes, de leur Religion, des Arts & des Sciences cultivées parmi eux, &c. Le second Livre renferme les rélations annuelles des progrès de la Mission, & de l'état des Ecoles, depuis

puis l'année 1706. jusqu'à l'an 1736. inclusivement. Mr. *Gaudard* n'a point fait de changemens essentiels à ce plan.

Ne pouvant suivre le détail de matiéres aussi variées, & qui sont d'ailleurs déjà connues par plusieurs Ouvrages, entre lesquels on ne sauroit contester le premier rang à l'excellente *Histoire du Christianisme des Indes* de Mr. *La Croze*, nous bornerons cet Extrait à quelques réflexions générales sur les difficultés de l'entreprise de la Mission.

Elles ne pouvoient être plus considérables, & malheureusement la plupart subsistent encore. Il y en a qui viennent des mœurs, des coutumes & de la façon de faire des *Malabares*; mais les principales viennent du fond même de leur caractére. Ces Peuples sont naturellement indolens & voluptueux. La nouveauté leur plaît à-la-vérité d'abord, mais il n'y en a qu'un très-petit nombre qui veuille se donner la peine d'étudier les vérités de la *Religion Chrétienne*. Ils renvoient d'un jour à l'autre leur conversion, & ils alléguent pour raison de leur refus à embrasser la Doctrine Evangélique, „ que Dieu, en considération des „ peines & des travaux de la vie humaine où ils sont exposés ici-bas, ne manquera pas de les rendre heureux après „ leur mort, & qu'il aura égard à la droiture de leurs intentions." Le bas-peuple renvoie les Missionnaires aux *Bramins*,

& ceux-ci les renvoient aux Savans, aux Docteurs, aux Prêtres, & aux Hermites. Pour éluder en général la force des raisonnemens des Missionnaires, ils disent, „ que chaque Nation à ses Coutumes & ses „ Loix propres & particuliéres; que dans „ ce qui regarde la Religion, il ne faut pas „ gêner les consciences, ni rien innover „ touchant le Culte Divin établi de tems „ immémorial; & que puisque l'adoration „ des Idoles étoit reçue & autorisée dans les „ *Indes* depuis longtems, il faloit laisser les „ choses sur l'ancien pié; qu'enfin il ne „ faloit pas commencer la réforme en ma„ tiére de Religion par le Peuple igno„ rant; mais que si les Grands & les Rois „ du Païs, persuadés de la nécessité d'une „ Réforme, venoient à embrasser la *Reli„ gion Chrétienne*, ils suivroient leur exem„ ple; qu'en un mot il faloit une conver„ sion générale pour les porter aussi à se „ convertir.

Si l'indifférence des *Payens* en matiére de Religion est un grand obstacle aux progrès du *Christianisme*, l'opinion de la *Fatalité* n'en est pas un moins considérable. „ „ Si nous sommes dans l'erreur, *disent-ils*, le „ Destin en a ainsi ordonné. Si Dieu ne „ nous eût pas fait tels que nous sommes, „ & qu'il nous eût fait naître avec une vo„ lonté flexible, après un mûr examen „ nous embrasserions la *Religion Chré„ tienne*.

Mais

Mais, pour ne rien dissimuler, les *Chrétiens* eux-mêmes multiplient par leur propre faute les difficultés. La vie scandaleuse d'une partie des *Européens* qui demeurent dans les *Indes*, est une considération que les Prêtres *Payens* mettent en usage pour détourner leurs compatriotes du dessein d'embrasser la *Foi Chrétienne*, & pour les porter à éviter tout commerce avec les
» *Chrétiens*, & à les haïr. Il faut, *disent*
» *les Payens aux Missionnaires*, que les
» *Chrétiens* n'apprennent dans leurs Eglises
» qu'à manger, boire & jouer, & qu'ils
» soient instruits dans ces saints Lieux à
» commettre toutes sortes d'impuretés, de
» sottises & de malices, puisque ce sont-
» là les occupations auxquelles ils se li-
» vrent au sortir des Exercices de piété.
» Si le chemin du Ciel est difficile & é-
» troit, comme vous le prétendez, pour-
» quoi les *Chrétiens*, qui sont si méchans
» & si vicieux, y arriveroient-ils plutôt que
» nous?

ARTI-

ARTICLE XV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

RUSSIE.

St. Petersbourg.

L'Académie Impériale de cette Ville ayant fondé un Prix annuel, a publié le Programme suivant, pour inviter les Savans à concourir à la premiére Question qu'elle propose.

PRAEMIVM AB ACADEMIA SCIENT. IMP. PETROP PVBLICE PROPOSITVM.

Ex mandato Illustrissimi Acad. Scient. Imp. Praesidis. Comitis Rasumowski, *Imperatoriae Majestatis* Cubiculo Praefecti Legionis Praetorianae Ismailouicae Pro-Tribuni, Ordinumque Equestrium Aquilae Albae, Diui Alexandri & Diuae Annae Equitis, Academia Imperialis Scientiarum Petropolitana, ad promouenda bonarum artium et scientiarum studia plurimum conferre judicauit, si quotannis quaestio quaedam insignis, et cujus enodatio maximam sit allatura vtilitatem, cum annexo praemio publice proponatur, quo magis omnium gentium viri eruditi excitentur, ad vires suas in

in propoſita quaeſtione exercendas, ambitumque humanae cognitionis amplificandum.

Viſum igitur eſt, ſequens problema eruditis ſoluendum proponere, eique, qui Academiae iudicio ſolidiſſimam maximeque adaequatam ſolutionem ſuppeditauerit, praemium, quod centum nummis conſtabit aureis, quos vulgo Ducatos appellant, vel eiusdem valoris numismate, decernere: Quaeritur igitur,

An omnes inaequalitates, quae in motu Lunae obſeruantur, theoriae Newtonianae ſint conſentaneae, nec ne? Et quaenam ſit vera theoria omnium harum inaequalitatum, unde locus Lunae ad quoduis tempus quam exactiſſime poſſit definiri?

Quicunque igitur vbique locorum in Aſtronomia colenda operam ſuam collocant ſolis exceptis Academiae ſociis, qui iudicum vices gerent, ad hanc quaeſtionem euoluendam humaniter inuitantur, iique qui meditationes ſuas Academiae iudicio ſubmittere voluerint, beneuole admonentur, vt eas diſtincte et lingua vel Ruſſica, vel Germanica, vel Gallica, vel Latina conſcriptas, ante diem 1. Ianuar. Anni 1751. ad Illuſtriſſimun Academiae Imp. Scient. Praeſidem, Comitem Raſumowski &c. &c. transmittant; quae enim ſcripta poſt hoc tempus aduenerint, ad praemii diiudicationem non recipientur.

Caveant quoque auctores, ne nomina ſua in diſſertationibus, quas ſunt miſſuri, patefaciant: ſed quisque potius opus ſuum ſententia quadam inſigniat, cuius conſignatione a Secretario Academiae ſyngrapham, cum numeri quo

fuerit

fuerit repositum significatione, accipiet, dummodo locum, ad quem ea dirigenda sit, indicauerit.

Interim tamen quisque dissertationi suae schedulam obsignatam, in qua nomen suum sit expressum, adiungat, quae non aperietur, nisi dissertatio, cui est annexa, praemio fuerit condecorata: tum enim auctori, cum syngrapham, quam acceperit, remiserit, pecunia ex aerario academico persoluetur.

Iudicium Academiae, quo praemii adiudicatio erit facta, suo tempore in Conuentu publico promulgabitur.

SUEDE.

Stockholm.

Nous nous contentâmes d'annoncer la mort du célébre Astronôme *André Celsius*, lorsqu'elle arriva le $\frac{25\ \text{Avril}}{6\ \text{Mai}}$ 1744 (a). L'Eloge funébre de ce Grand-homme prononcé en *Suédois* à la fin de l'année 1745. par Mr. le Baron *André de Höpken*, Chambellan de S. M. & Sécretaire de la Société, dans la grande Salle de l'Académie, ayant été imprimé depuis, en trois feuilles *in-Octavo*, ce Morceau d'Eloquence, aussi digne de l'Orateur que de l'illustre Défunt, nous met en état de placer ici quelques particularités de sa vie.

André' Celsius naquit à *Upsal* en 1701. Son Pere *Nicolas Celsius*, ses Grand-péres,

(a) Voy. N. Bibl. Germ. Tom. I. p. 220.

péres, *Magnus Celsius* & *Andreas Spole*, aussi-bien qu'un Oncle du côté de sa Mére, nommé *Peter Elvius*, ont tous été Mathématiciens, & Professeurs en Astronomie dans cette Université. Ces exemples ne pouvoient qu'entrainer le goût du jeune *Celsius*, déja puissamment déterminé par la Nature. Il imita ces modéles domestiques, il parvint bientôt à les égaler, & enfin il les surpassa. Son Pére & le Professeur *Burmann* furent ses principaux Précepteurs. En 1726. il publia une *Introduction à l'Arithmétique*, dont il se servit pour ses Leçons publiques. Il parvint en 1728. à la dignite de Maître-ès-Arts, après avoir soutenu deux Dissertations, l'une *de motu vertiginis Lunæ*, l'autre *de existentiâ Mentis*. Ses Leçons furent de plus en plus goûtées, & une Dissertation *de consilio Naturæ*, donna en 1729. une nouvelle preuve de sa capacité. Mais ce qui hâta le plus les progrès de sa gloire, ce fut la découverte qu'il fit l'année suivante d'une nouvelle Méthode pour déterminer la distance du Soleil à la Terre. Son Maître, le Professeur *Burmann*, étant mort cette année, il eut sa Chaire d'Astronomie. Faute d'Observations & d'Instrumens, la Science des Etoiles n'avoit pas encore atteint en *Suéde* le degré de perfection qu'elle avoit dans les autres Royaumes. Ce défaut excita le zéle de notre Savant, & ce fut dans ces dispositions qu'il entreprit ses voyages avec la permission de la Cour. Il passa d'abord en 1632. en *Allemagne*, où il visita les principales Académies, & les plus célébres Observatoires; & étant à *Nuremberg* il publia ses Remarques, jointes à celles de quel-

ques

ques Savans sur l'*Aurore Boréale*. Il se rendit ensuite en *Italie*, & employa une grande partie de l'an 1733. à *Bologne* & à *Rome*, où le Pape lui fit ouvrir la grande Galerie de *Monte-Cavallo*, pour y faire une Expérience sur la force de la Lumiére. Il se dépêcha d'arriver à *Paris* avant la fin de cette année. Il s'y trouva dans le tems que les Géométres & les Astronômes étoient occupés à fixer la figure de notre Globe. Les opinions étoient partagées, & l'on ne trouva pas de meilleur expédient pour les vérifier, que de mesurer un degré sous l'Equateur, & un autre vers le Pôle. Mr. le Comte *de Maurepas* sentit aisément combien Mr. *Celsius* pouvoit être utile dans une semblable opération, & il l'engagea à accompagner Mrs. *de Maupertuis*, *Clairaut*, *Camus*, le *Monnier* & *Outhier* dans l'expédition du *Nord*. Comme il faloit se pourvoir des meilleurs Instrumens, Mr. *Celsius* se rendit en 1735. en *Angleterre*, pour les faire travailler par le célébre *Graham*, & il profita de l'occasion pour se faire connoître aux Savans *Anglois*. Il y resta jusqu'en 1736. & rejoignit la Troupe des savans Argonautes à *Dunkerque*. Il revit d'abord sa Patrie, & se rendit de-là à *Jornéo*, où les opérations eurent tout le succès désiré. Outre l'honneur qui revint à notre Savant de cette importante commission, elle lui valut une pension de mille livres de la Cour de *France*, & le Quart de Cerde dont on s'étoit servi, lui resta en propre. Il revint enfin à *Upsal*, où il étoit attendu avec une extrême impatience. Tout plein de vues utiles, il pensa d'abord à faire construire un Observatoire, & y destina son

Jardin,

Jardin, jusqu'à ce qu'en 1740. la Cour fit les fraix de la construction d'un grand Observatoire. Depuis ce tems-là Mr. *Celsius* s'est distingué de plus en plus, & il a été comblé de toutes parts de témoignages de considération. Nous avons vu que la *France* lui donnoit une pension annuelle. Les Académies de *Vienne* & de *Berlin*, la Société Royale de *Londres*, & l'Institut de *Bologne* l'aggrégérent au nombre de leurs Membres. Il fut d'abord Membre de la Société Littéraire d'*Upsal*; & en devint le Sécretaire après la mort de Mr. *Burmann*. Son nom se trouve parmi ceux des plus anciens Membres de l'Académie Royale des Sciences, érigée à *Stockholm* en 1739. & ses Ouvrages font un des principaux ornemens des Mémoires de cette Académie. Une mort prématurée a terminé cette brillante carriére, le 25 *Avril* 1744. Son nom ne mourra point; & la *Suéde* n'oubliera jamais ses grands services qu'il lui a rendus.

On a imprimé ici une *Ordonnance Royale concernant les abus de la Presse*, où l'on renouvelle tous les Edits précédens à cet égard, & l'on prend toutes les mesures possibles pour empêcher la publication des Livres préjudiciables à la Religion & au Gouvernement.

LUNDEN en Scanie.

Cette Université a produit quelques Dissertations intéressantes. Telles sont:

1. *Dissertatio Historica* de Chartis, *sub moderamine D.* Suen Bring, *Hist. P. P. O.* & *Acad. Rect. Magn.*

2. *Dissertatio Historico-Philosophica*, Vindi-

cias veterum Magorum *sistens*, *per* R. Lars Peterson.

3. *Meletema Philosophico-Historicum* de Immortalitate mentis *ad doctrinam Hyperboreorum*, *per* R. Niels Hollström.

DANEMARC.

COPPENHAGUE.

Il s'est fait ici une grande promotion de Docteurs dans les trois Facultés supérieures, à laquelle le Recteur Magnifique, Mr. *de Buchwald*, a invité par trois Programmes, convenables à chaque Faculté. Mr. *Wöldicke*, Doyen de la Faculté de Théologie, a donné à cette occasion une Dissertation sur 2. Tim. I. 6. où il examine en particulier le vrai sens du mot ἀναζωπυρᾶν.

Mr. *Erich Pontoppidanus*, Evêque de *Bergen*, a fait une Dissertation Inaugurale, *de Gradibus Gloriæ Cœlestis pio viatori appetendis*.

Ce savant Prelat est déja illustré par plusieurs autres Ouvrages, dont nous placerons ici la liste.

1. *Memoria Hafniæ ad annum* 1724.
2. *Epistola Apologetica continens vindicias Opusculi* Glaubens Spiegel *inscripti*.
3. *Theatrum Daniæ veteris & modernæ.*
4. Histoire abrégée de la Réformation de Dannemarc. *En Allemand.*
5. *Everriculum fermenti veteris, seu residua in Danico Orbe, cum Paganismi, tum Papismi reliquiæ.*
6. Explication du Catéchisme de LUTHER; *En*

En Danois, & traduit en *Allemand* & en *Islandois*.

7. *Marmora Danica selectiora.*

8. *Om de Orsprog som forderver Gode Sader.*

9. Examen de la Question, *Si la Danse est un péché?* En *Allemand.*

10. Nouveau Livre de Pseaumes. *En Danois.*

11. *Gestorum & vestigiorum Danorum extra Daniam*, tria Volumina.

12. *Annalium Ecclesiæ Danicæ Diplomaticarum*, tria Volumina.

13. *Menoza, en Arabisk Printz*, &c.

14. *Sermonum sacrorum Fasciculus.*

15. *Brevis Manuductio pro Pædagogis suæ Dioecefeos.*

16. *Glossarium Norwegicum.*

A quoi il faut joindre diverses Piéces insérées dans les Mémoires de la Societé Royale de *Suéde*.

Mr. *Pierre Holm*, Professeur en Théologie, a donné *Particulam secundam cogitationum Chronotaxi Actuum Apostolicorum lucis nonnihil præferre visorum.*

Mr. *Pierre de Haven*, aussi Professeur en Théologie, a fait imprimer, *Meditationes in tria priora Capita Geneseos.*

SUISSE

GENEVE.

Mr. le Pasteur *de Roches*, qui est devenu Professeur en Théologie à la place de Mr. *Bessonnet*, déclaré *Emeritus*, a commencé ses Leçons avec tout le succès qu'on espéroit. El-

les rouleront sur la Morale, que Mrs. ses Collégues ne traitent point *ex professo*; ainsi elles n'en seront que plus intéressantes.

Mr. *Vernet* continue la nouvelle Edition de son *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne*. Il se propose aussi de faire reimprimer un Catéchisme qu'il avoit publié sous le titre d'*Instruction Chrétienne*, & de lui donner plus d'étendue.

BALE.

Imhoff à réimprimé un petit Ouvrage fort estimé: Petri Kingii *Anglia Cancell. Historia Symboli Apostolici cum Observationibus Ecclesiasticis & Criticis ad singulos ejus articulos, ex Anglico sermone in Latinum translata*, 1750. in-octavo

La même Presse a mis au jour: *Geneseos ac Deuteronomii Compendium à* Johanne Casparo Sulcero, *Rectore Scholarum Vitoduranarum. Adjunctum est Vocabularium Geneseos ac Deuteronomii.*

ZURICH.

Mr. le Professeur *Zimmermann* a donné la neuviéme Méditation *De Causis magis magisque invalescentis Incredulitatis, & medela huic malo adhibenda.*

Il continue aussi le *Museum Helveticum* avec un grand succès.

A L-

ALLEMAGNE

HAMBOURG.

Le prémier Volume de la belle Edition de *Dion Cassius* paroît. Le titre est assez détaillé pour en donner l'idée. CASSII DIONIS COCCEIANI HISTORIÆ ROMANÆ *quæ supersunt*. Volumen I. *quod complectitur fragmenta Librorum* I--XXXV. *cum annotationibus maxime* Henrici Valesii; *Libros* XXXVI-LIV *integros cum annotationibus* Joh. Alb. Fabricii, *at paucis aliorum. Græca ex Codicibus MSS. & Fragmentis supplevit, emendavit, Latinam Versionem Xylandro-Leunclavianam limavit, varias lectiones, notas doctorum & suas cum apparatu & indicibus adjecit* HERMANNUS-SAMUEL REIMARUS. Opus reverendissimo ac eminentissimo *Angelo Mariæ*, Cardinali QUIRINO, Brix. Episc. & Biblioth. Vatic. ob summa in illud merita inscriptum. Gros *in folio* 1750.

LEIPZIG.

Breitkopff a imprimé une Vie de feu Mr. *Ernest Salomon Cyprian*, célébre Théologien de *Gotha*, publiée par Mr. *Fischer*, Ministre de *Cobourg*, grand *in-octavo*, 12 ½ feuilles. On y trouve un détail circonstancié de toutes les particularités de la vie de ce Grand-homme, qui a eu une part distinguée a quantité d'affaires importantes.

La même Presse a donné une quatriéme Edition de l'Ouvrage de Mr. *Mascov*, intitulé: *Principia Juris Publici Imperii Romano-Germanici*.

On réimprime en trois Volumes *in*-8. la *Theoria & Praxis Pandectarum* de feu Mr. *Lüder Mencken.*

Voici encore une réimpression d'un Livre estimé: Christ. Aug. Crusii *Phil. Prof. in Acad. Lips. Opuscula Philosophico-Theologica, antea sparsim edita, nunc secundis curis revisa, & copiose aucta*, in 8. 1750.

Mr. & Mme. *Gottsched*, émules de l'illustre Couple qui décoroit autrefois la *France*, Mr. & Mme. *Dacier*, travaillent toujours de concert à des Ouvrages importans. Ils viennent de commencer la Traduction des *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres de Paris*, dont le I. Tome a paru en grand *in-octavo*. Ils ont dédié cet Ouvrage à Leurs Majestés Impériales par une très-belle Ode mise à la tête, & ont eu l'honneur de le presenter eux-mêmes à *Vienne*. Ils ont éprouvé l'un & l'autre l'accueil le plus favorable, & ont reçu de riches témoignages de la générosité de LL. MM. Imp. M. *Gottsched* a fait dans le même tems une Ode intitulée, Les *Argonautes*, à l'occasion de la derniére Promotion de Chevaliers de la Toison d'or que l'Empereur a faite.

JENA.

On a mis en vente le troisiéme Tome *in-folio* des *Selecta Observationes Forenses* du feu Conseiller Aulique *Jean-Balthazar de Wernher*, avec une Préface de Mr. le Professeur *Brokes*.

Tu-

TUBINGUE.

On va donner ici par souscription une Traduction Allemande *de l'Esprit des Loix*.

AUGSBOURG.

La cinquiéme Décade du *Temple* que Mr. *Brucker* érige à l'honneur des Savans d'*Allemagne* defunts, paroît & contient les Portraits & les Vies de *Philippe Mélanchton*, *Jean Sturm*, *George Henisch*, *Erasme Schmidt*, *Guillaume Schickard*, *Luc Holstein*, J. *H. Hottinger*, *Jean Schilter*, *Martin Hancke*, & *J. Christ. Wagenseil*.

HALLE.

On a imprimé ici une Traduction de la *Pharsale de Lucain*, en Vers *Allemands*, par feu S. E. Mr. *de Borcke*, Ministre du Cabinet de S. M. le Roi de *Prusse*. C'est un Frére de l'illustre défunt qui est Editeur de cet Ouvrage, avec la permission du Roi, à qui il l'a dédié. Il y a une Préface pleine de choses instructives sur *Lucain* & sur son Poëme. La Traduction de Mr. *de Borcke* est pleine d'énergie; & s'il lui est arrivé quelquefois de ne pas rencontrer le sens de l'Original, il lui est arrivé plus souvent de le surpasser.

Mr. *Baumgarten* a donné une *Exposition de l'Epitre aux Romains*, en *Allemand*, 1749. gros *in-quarto* Elle est digne de la réputation de ce célébre Théologien.

Francfort *sur l'Oder.*

Mr. *Jean-Samuel-Friderik* Böhmer Conseiller Privé, & Professeur en Droit à *Halle*, a été nommé par S. M. Directeur de notre Université, & Professeur Ordinaire en Droit, à la place de feu Mr. *Fleischer.*

On a réimprimé en dix Volumes *in-octavo* l'Ouvrage du feu Professeur *Dithmar*, intitulé, *Oeconomische Fama.*

Voici le titre de quelques Piéces Académiques, que cette Université a produites dans le cours de l'année précédente.

1. *De Curâ Veteris Ecclesiæ circa Libros Sacros Novi Testamenti*, Auctore Eberh. Henr. Dan. Stosch, *S. Th. Doct. & Prof.* in-4.

2. *Dissertatio Inauguralis Medica, de matrimonio, multorum morborum remedio, pro gradu Doctoratûs*, Auctore. Joh. Georgio Krünitz. in 4.

3. *Dissertatio de Memorabili, def.* à Joh. Petro Jænichio. in-4.

4. *Dissertatio Chymico-Medica Inauguralis, de Ligno Nephritico, Colubrino, & Semine Santonico, pro gradu Doctoratûs*, Auctore Sal. Beer Wolff. in-4.

5. *Dissertatio Inauguralis Medico-Practica, de Febre quartanâ intermittente, pro gradu Doctoratûs*, Auct. Joh. Daniele Blume. in-4.

6. *Pro ingenio Germanorum, temerè iis a Gallorum Germanorumque nonnullis ac per grande nefas abjudicato, Oratio dicta* à Wolf. Balth. Adolph. de Steinwehr, &c. in-8. 1750.

De Stettin.

Mr. *Kiffmacher*, Professeur en Eloquence, a publié un Programme *in-Folio* pour le 24 Janvier 1750. Jour de naissance de S. M. où il justifie que le Surnom de GRAND convient au Roi par tous les endroits qui peuvent le mériter. Cet habile Orateur fait toujours joindre l'exemple aux préceptes de son Art.

Berlin.

Il paroît ici divers Journaux. Mr. le Professeur *Simonetti* a changé de Libraire, & fait paroître sa Feuille Littéraire chez *Voss*. Mr. le Professeur *Sulzer*, assisté de quelques Savans de ses Amis, a commencé avec l'année une Gazette Savante *in-quarto*, qui paroît toutes les semaines chez *Haude & Spener*. Elle est travaillée avec beaucoup de soin, & munie de l'Approbation de l'Académie.

La *Bibliothéque Berlinoise* se soutient parfaitement bien : il y en a présentement trois années complettes.

Mr. *La Mettrie* a régalé le Public de deux Brochures; L'une intitulée, *Les Animaux plus que Machines*; l'autre, *Réflexions Philosophiques sur l'Origine des Animaux*. C'est toujours le *Matérialisme* & l'*Epicurèisme* rechauffés sans ménagement. Le Libraire *de Bourdeaux* fait rouler la presse sur une Edition *in-quarto* des Oeuvres de ce Médecin.

Le même Libraire débite depuis le commencement de cette année une Feuille périodique *Françoise*, qui paroît tous les Samedis, sous le titre d'*Abeille du Parnasse*. C'est un Choix des meilleures Piéces fugitives.

Le

Le quatriéme Volume des *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse* vient d'être achevé d'imprimer.

Cette Académie a tenu son Assemblée publique à l'occasion de la naissance du Roi, le Jeudi 22. Janvier. Elle a été honorée de la présence de plusieurs Princes, & Seigneurs de la plus haute distinction. Mr. le Conseiller Privé *Darget* y fit la lecture d'une excellente Dissertation, *Sur les raisons d'établir ou d'abroger les Loix.*

Les nouveaux Membres aggrégés à l'Académie sont, dans l'Assemblée du 4. Décembre 1749.

Milord *Macclesfield.*

Mr. *de Fontenelle.*

Mr. l'Abbé *de Condillac.*

Dans l'Assemblée du 11. Décembre.

Mr. l'Abbé *de Guasco.*

Mr. l'Abbé *de l'Ecluse.*

Et dans l'Assemblée du 5. Février 1750.

Mr. le Marquis *de Tressan*, Lieutenant-Général des Armées de S. M. T. C. Membre de l'Académie Royale des Sciences de *Paris*, & de la Société Royale de *Londres.*

D. *Walmesley*, savant Bénédictin,

& Mr. *Kastner*, Professeur Extraordinaire en Mathématiques à *Leipzig.*

ER-

ERRATA

Pour le Tom. IV. Part. II.

Pag. 243. l. ult. *de* l. *des.*
272. l. 14. *manierie.* l. *manière.*
320. l. ult. *Breitstopf.* l. *Breitkopf.*
331. l. 10. effacez *les.*
341. l. 12. effacez *ne.*
342. l. 6. l. *faculté physique.*
346. l. 13. l. *mauvaise foi; il prétend.*
363. l. 5. l. *Alériaque.*
364. l. 29. *proletanes.* l. *proletaries.*
369. l. 6. *Agrer* l. *Ayrer.*
380. l. 19. effacez *H.*
385. l. 9. *ou bien* l. *au bien.*
390. note. l. *le premier.*
399. l. 5. à f. l. *Romains.*
410. l. 13. *de* l. *des.*
429. l. 19. *&* l. *est.*
437. l. 24. l. *le lendemain.*
438. l. 11. l. *Horrebow.*
451. l. 8. à f. l. Roi de Prusse.
453. l. 20. *ce prix* jusqu'à la fin de la page. Tout ce morceau est transposé & appartient à la page 450.

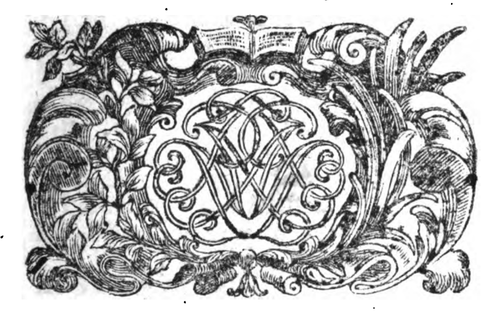
NOUVELLE
BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE,
OU
HISTOIRE LITTERAIRE
De L'ALLEMAGNE, de LA SUISSE, & des PAYS DU NORD,

Par Mr. SAMUEL FORMEY.

AVRIL, MAI & JUIN, 1750.

TOME SIXIEME.

Seconde Partie.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER.
M. DCC. L.

TABLE DES ARTICLES.

Art. I. *Histoire* de l'Academie Royale de Prusse. Année MDCCXLVII. 241
II. *Eloge de Mr.* de Borck. 262
III. Dissertation *sur les Annales de Bavière de* Jean Aventinus, *par* Mr. Pelloutier. 267
IV. Defense de la Foi Chrétienne par Mr. Aug. Frfd. Guil. Sack. 283.
Cet Article a été marqué III. *par mégarde p.* 203. *& on a laissé dans le titre de l'Ouvrage*, Saek & Gasperd *pour* Sack *&* Jasperd.
V. Pagus Neletici et Nudzici &c. C'est-à-dire, Description *Diplomatico-Historique du Cercle de la Sale* &c. *par* Mr. de Dreyphaupt. 298
VI. Commentarii Academiæ Scientiarum Imperialis Petropolitanæ ad A. MDCCXXXVIII. 308
VII. Traité *de la Vérité de la Religion Chrétienne tiré principalement du Latin de feu* Mr. J. Alph. Turrettin. Sect. VII. Part. II. 331
VIII. Extrait *d'une Dissertation sur* l'Honoraire des Messes. 344
IX. *Eloge Historique de Mr.* Burlamaqui. 366
X. Sendel Historia Succinorum. 385
XI. Scriptorum à Societate Hafniensi bonis Artibus promovendis deditâ, *Pars secunda.* 395

Art. XII.

ART. XII. Terra Musei Regii Dresdensis, quas digessit D. CHR. GOTTLIEB LUDWIG. 407
XIII. *Introduction Historique & Critique à la connoissance & à l'usage des anciens Ecrivains*. Ouvr. Allem. de G. E. MÜLLER. 415
XIV. REPONSE DE L'IMPRIMEUR à Mr.... sur son Examen de l'Avertissement qui se trouve à la tête du Livre intitulé, *l'Homme-Machine*; précédée de Réflexions. 429
XV. NOUVELLES LITTERAIRES. 442.
De Genéve. Lettre. *ibid.*
De Lausanne. 444
De Zurich. ibid.
De Pétersbourg. 447
De Lissa. 448
De Konigsberg. 449
De Stockholm. ibid.
De Stuttgard. ibid.
De Breslau. 451
De Dresde. 453
De Lauban. ibid.
D'Erlang. ibid.
D'Hanover. ibid.
De Rostoch. 454
De Wittemberg. ibid.
De Rintein. 455
De Grypswalde. 455
De Leipzig. ibid.
De Halle. ibid.
De Francfort sur l'Oder. 457
De Berlin. 458

NOU-



NOUVELLE BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE.

Pour les Mois d'Avril, Mai & Juin.

MDCCL.

ARTICLE PREMIER.

Histoire de l'ACADEMIE ROYALE DE PRUSSE. Année MDCCXLVII.

SECOND EXTRAIT.

NOus allons concentrer tous les Mémoires de ce Volume en un seul Extrait, & par conséquent nous borner presque à leur simple indication, afin de regagner le tems perdu, & de pouvoir passer au nouveau Volume, qui a paru depuis.

CLASSE DE PHILOSOPHIE EXPERIMENTALE. I. *Dissertation Physico-Chymique sur la séparation de l'Or d'avec l'Argent,*

par la précipitation qu'on nomme séparation séche, par Mr. Eller. Quoiqu'on eût fait diverses Expériences pour essayer si l'Or adhérent à l'Argent, mis en liquéfaction par le feu, pouvoit être précipité par le mêlange de quelques corps avec ces Métaux fondus, on n'avoit pas encore fait de grands progrès dans cette opération, ou du moins les Ouvriers qui avoient eu quelque succès à cet égard, en faisoient un mystére. Mr. *Eller* est parvenu par la route de l'Expérience, & par un travail long & pénible, à découvrir cette espéce de secret, & il enseigne toute la procédure requise pour réussir dans la séparation susdite, avec une exactitude qui ne laisse rien à désirer.

2. *Mémoire sur la maniére de dissoudre l'Etain dans les acides des Végétaux, & sur l'arsenic qui s'y trouve caché, avec les Expériences qui servent de preuves, par* Mr. Marggraf. Le grand usage qu'on fait de l'Etain pour toutes sortes d'utensiles de cuisine, prouve qu'on l'a regardé comme le moins nuisible des Métaux. Cette idée paroît avoir été principalement fondée sur l'opinion où l'on est que les acides des Végétaux ont beaucoup de peine à le ronger. Les Expériences de Mr. *Marggraf* détruisent ce préjugé, & font voir, non seulement que l'Etain peut être fortement rongé par les acides des Végétaux, mais encore, ce qui est bien intéressant pour la sau-

ſanté, que l'Arſenic s'y trouve mêlé dans une quantité fort conſidérable.

3. *Expériences Pyrotechniques ſur la Topaze de Saxe, par* Mr. POTT. Il n'y a encore qu'un très-petit nombre d'Expériences Pyrotechniques ſur les Pierres précieuſes, ſoit que les Chymiſtes ayent été rebutés par leur prix exceſſif, ou qu'ils ayent été arrêtés par l'opinion vulgaire, que le feu n'a aucune priſe ſur des corps auſſi compactes. Mr. *Pott*, perſuadé qu'on peut retirer un fruit conſidérable de ſemblables Expériences, a choiſi la Topaze de *Saxe* pour objet de ſes recherches, & l'a ſoumiſe à toutes les épreuves de la Chymie. On voit, en liſant ces détails, quelle eſt la route qu'il faut ſuivre pour procurer la ſolution des Pierres précieuſes au feu, & l'on s'apperçoit en même tems que la plupart de ces Pierres ne ſont pas auſſi intraitables qu'on ſe l'imagine ordinairement.

4. *Expériences Pyrotechniques ſur la Pierre nommée par les Anciens* Steatites, *& en Allemand* Speckſtein, *par* Mr. POTT. Il s'agit d'une production naturelle, peu connue encore dans les Ecoles des Phyſiciens & des Médecins. Notre ſavant Chymiſte en donne d'abord une eſpéce d'Hiſtoire Critique, il rapporte enſuite tout le travail qu'il a exercé ſur cette matiére, & en finiſſant il indique les uſages qu'on pourroit en tirer.

5. *Expériences Chymiques faites dans le deſſein de tirer un véritable Sucre de diverſes*

Plantes qui croissent dans nos Contrées, *par* Mr. Marggraf. Personne n'ignore que les Plantes renferment des parties salines qu'on peut en séparer, pour les dépurer, les épaissir & les crystalliser. Mais comme il y a aussi dans les Plantes des parties d'une saveur douce, cela a fait naître à Mr. *Marggraf* l'idée de travailler à leur séparation; & c'est en s'y appliquant qu'il a trouvé que quelques Plantes contiennent non seulement une matiére approchante du Sucre, mais même un Sucre véritable & parfait, qui a une entiére ressemblance avec celui qu'on tire de la Canne à sucre. Les Plantes qui lui ont fourni ce Sucre très-copieux & très-pur, sont. 1. La Bette blanche, ou Poirée, que l'on nomme aussi *Cicla Officinarum*. 2. Le Chervi, *Sisarum Dodonæi*. 3. La Bette à racine de rave, ou Bette rouge.

Classe de Mathematique. 1. *Recherches sur le mouvement des Corps Célestes en général*, *par* Mr. Euler. La diversité des forces qui déterminent les mouvemens des Planétes, & la grande variabilité qui régne dans leurs distances mutuelles, rendent le calcul de ces mouvemens extrêmement difficile. On peut en juger par la seule théorie du mouvement de la Lune; laquelle n'étant poussée que par deux forces, dont l'une est dirigée vers le centre de la Terre, & l'autre vers celui du Soleil, est pourtant sujette à tant d'inégalités, dont plusieurs sont encore tout-à-fait inconnues. Dans le fond il n'y a pas lieu

lieu d'être surpris de ces irrégularités. Puisque les Corps des Planétes ne sont, ni sphériques, ni d'une matiére similaire, on auroit tort de s'attendre que les forces dont les Planétes, ou sont tirées vers le Soleil, ou s'attirent mutuellement, suivant exactement la raison réciproque des quarrés des distances. Ainsi la théorie de l'Astronomie est beaucoup plus éloignée de sa perfection qu'on ne le pense. Pour y arriver, ou du moins pour s'en approcher, il faut s'élever à des problêmes plus généralement conçus, & tâcher de résoudre ces mêmes problêmes plus généralement, en supposant la loi des forces quelconque. C'est ce dont Mr. *Euler* donne un essai dans ce Mémoire.

2. *Solution de quelques Problêmes d'Astronomie, par* Mr. d'ALEMBERT. Il s'agit de la correction du Midi, & d'un autre Problême, énoncé en ces termes.

Cinq Observations d'une Planéte étant données, pourvu qu'elles soient toutes faites dans la conjonction, ou toutes dans l'opposition, ou les unes dans la conjonction & les autres dans l'opposition, trouver la position de la ligne des nœuds, l'inclinaison de l'orbite, la position de la ligne des apsides, le tems de la révolution périodique de la Planéte, le rapport de son excentricité à sa moyenne distance, enfin le rapport de sa moyenne distance avec celle de la Terre au Soleil.

3. *Méthode pour trouver les vrais momens, tant des Nouvelles que des Pleines Lunes, par* Mr.

Mr. Euler. Dans le dessein de fixer plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici les élémens du mouvement de la Lune, & en particulier afin de déterminer avec précision les vrais moyens des Nouvelles & Pleines Lunes, Mr. *Euler* a rassemblé toutes les observations des Eclipses de Lune, que les plus habiles Astronômes ont faites avec tout le soin possible. Mais de peur qu'un trop long intervalle de tems ne dérangeât ses recherches par rapport au mouvement de l'apogée & des nœuds, il s'est restreint aux Observations faites depuis le commencement de ce Siécle, & n'en a trouvé que treize assez exactes, pour y appliquer son calcul, sur lequel il faut recourir au Mémoire même.

4. *Methode pour trouver le vrai lieu géocentrique de la Lune par l'observation de l'occultation d'une Etoile fixe*: Item, *de déterminer la longitude des lieux par l'observations d'occultations des Etoiles fixes par la Lune*, *par* Mr. Euler.

5. *Mémoire sur la force des Rames*, *par* Mr. Euler. Cette recherche est extrêmement compliquée; il y a quantité de choses auxquelles il faut avoir égard, si l'on veut déterminer le mouvement du Vaisseau, qui est causé par l'action des rames. Premiérement, on doit considérer la masse du Vaisseau, la vitesse qu'il a actuellement, & la résistance qu'il rencontre en sillant par l'eau avec cette vitesse. En second lieu, on doit avoir égard au poids & à la figure de chaque rame, à la quantité de la par-

partie qui eſt dans le Vaiſſeau, & de l'autre qui ſe trouve dehors, avec la ſurface de la pale dont l'eau eſt frappée. En troiſiéme lieu, il faut introduire dans le calcul la force que les Rameurs appliquent aux rames, pour en déterminer la viteſſe avec laquelle les pales fendent l'eau, & la réſiſtance qu'elles y rencontrent. Le nombre des objets qui entrent dans cette diſcuſſion étant donc auſſi grand, & les choſes connues y étant mêlées avec les inconnues, on ne ſera plus ſurpris pourquoi cette matiére a été ſi négligée juſqu'ici. Mr. *Euler*, qui ne s'effraie pas des entrepriſes les plus pénibles, donne ici une théorie, dans laquelle il réunit toutes ces conſidérations.

6. *Rech'rches ſur la Courbe que forme une Corde tendue miſe en vibration*, *par* Mr. d'ALEMBERT. C'eſt un Mémoire de pur calcul.

7. *Réflexions ſur la derniére Eclipſe de Soleil du 25. Juillet* 1748. *par* Mr. EULER. En développant tous les élémens de cette Eclipſe, le deſſein du ſavant Académicien eſt de découvrir d'où peut dépendre la petite différence qui a été remarquée dans la grandeur & dans la durée de l'anneau; & d'arriver par cet examen à fixer plus exactement la véritable grandeur de la parallaxe de la Lune, ſur laquelle les Auteurs ſont ſi peu d'accord, qu'il en réſulte une différence très-remarquable dans la déter-

mination des momens principaux de cette Eclipse.

7. *Sur la perfection des verres objectifs des Lunettes*, *par* Mr. Euler. Il s'agit de remédier au défaut reconnu parmi les Astronômes, pour être commun aux verres objectifs dont on se sert ordinairement dans les Lunettes: c'est qu'ils produisent une infinité de foyers, selon les différens degrés de refrangibilité des rayons. Mr. *Euler* propose les moyens de faire de nouveaux objectifs, qu'on puisse combiner avec de beaucoup plus petits oculaires, par où l'on obtiendra une multiplication si grande, qu'elle surpassera de bien loin celle dont les plus fortes Lunettes ordinaires sont capables.

8. *Observation d'une Eclipse partiale de Lune*, *faite à* Berlin *au mois d'Août* 1746. *par* Mr. Kies.

9. *Observation d'une Eclipse horizontale de Soleil*, *du* 10 *Mars* 1747. *par Mr.* Kies.

Classe de Philosophie Speculative. 1. *Dissertation sur Phérécyde Philosophe de Syre*, *par* Mr. Heinius. C'est une suite de faits, & d'observations critiques destinées à répandre du jour sur les diverses circonstances de la Vie & des Ecrits d'un Philosophe très-célébre dans l'Antiquité.

2. *Les preuves de l'Existence de Dieu ramenées aux notions communes*, *por Mr*. Formey. Toutes les preuves sur lesquelles on établit quelque Vérité que ce soit, n'ac-

n'acquiérent le degré de force qui produit la conviction, que lorsqu'elles sont ramenées jusqu'aux premiéres notions, qui étant les seules évidentes par elles-mêmes, font rejaillir leur évidence sur les propositions qu'on en déduit par des conséquences légitimes. C'est en cela que consiste tout l'Art de démontrer. L'Académicien en donne un exemple sur le plus important de tous les sujets, c'est celui de l'Existence de Dieu.

3. *Examen de la preuve qu'on tire des fins de la Nature, pour établir l'Existence de Dieu, par* Mr. FORMEY. Ce Mémoire est une suite du précédent, & les mêmes principes y sont appliqués à l'argument particulier tiré des fins.

CLASSE DE BELLES-LETTRES.

1. *Vie de* FRIDERIC-GUILLAUME LE GRAND. Cet excellent Morceau n'étant pas susceptible d'Extrait, vu la multitude & la liaison étroite des choses qu'il renferme, nous nous contenterons d'en détacher un endroit tout-à-fait remarquable, c'est le paralléle de LOUIS XIV. & du Grand Electeur.

„ Ces deux Princes étoient regardés, „ chacun dans sa sphére, comme les plus „ Grands-hommes de leur Siécle. Sou„ vent les événemens de leur vie se res„ semblent, & quelquefois les circonstan„ ces importantes en éloignent les rap„ ports. Comparer ces Princes pour leur

» puissance, c'est vouloir mettre en paral-
» léle *Jupiter* avec *Philoctéte*, les foudres
» de l'Olympe avec les fleches de ces Hé-
» ros. Mais si, faisant abstraction des
» Dignités, nous ne considérons en eux
» que le personnel, je me persuade que
» ceux qui en jugeront sans prévention,
» ne trouveront pas l'ame & les actions
» de l'Electeur inférieures à celles du Mo-
» narque.

» Ils avoient tous deux la physionomie
» prévenante & heureuse, des traits mar-
» qués, le nez aquilin, des yeux où se
» peignoient les sentimens de leur ame,
» l'abord facile, l'air majestueux, & le
» port Royal. Louis XIV. étoit plus
» haut de taille, il avoit plus de douceur
» dans son maintien, & l'expression plus la-
» conique que Frederic-Guillau-
» me, qui avoit contracté un air froid en
» *Hollande*, & aux Universités un genre
» d'éloquence plus diffus.

» Leur naissance fut également illustre.
» Les *Bourbons* comptoient au nombre de
» leurs Ayeux plus de Souverains que les
» *Hohenzollern*; ils étoient Rois d'une gran-
» de Monarchie, & les autres, Electeurs
» d'un Païs peu étendu, & alors dépen-
» dant en partie des Empereurs.

» La jeunesse de ces Princes eut une des-
» tinée à peu près semblable. Le jeune
» Roi, étant dans son Royaume avec sa
» Mére Anne d'Autriche, & son
» Ministre le Cardinal *Mazarin*, pour-
» suivi

» suivi par la Fronde & les Princes de
» son sang, fut d'une montagne éloignée
» le spectateur de ce combat, que ses Su-
» jets rebelles livrérent à ses Troupes aux
» portes du Fauxbourg *St. Antoine.* Le jeu-
» ne Prince, dont le Pére avoit été dé-
» pouillé de ses Etats par les *Suédois*, fu-
» gitif en *Hollande*, fit son apprentissage
» de la Guerre sous le Prince FRIDERC-
» HENRI D'ORANGE, & se distingua
» aux Siéges des Forts de *Schenck* & de *Breda.*
» LOUIS XIV. parvenu à la Régence,
» soumit son Royaume par le poids de
» l'Autorité Royale. FREDERIC-GUIL-
» LAUME succédant à son Pére dans un
» Païs envahi, se mit en possession de son
» Héritage, à force de Politique, de Né-
» gociations & de Traités.

» *Richelieu*, le Ministre de LOUIS XIII.
» avoit été un Génie du premier ordre,
» dont l'habileté jetta les solides fonde-
» mens de grandeur sur lesquels LOUIS
» XIV. n'eut qu'à bâtir. *Schwartzemberg*
» Ministre de GEORGE-GUILLAU-
» ME, fut un traître, dont la mauvaise
» administration plongea les Etats de
» *Brandebourg* dans l'abîme où les trou-
» va FREDERIC-GUILLAUME en par-
» venant à la Régence. Le Monarque
» *François* mérite donc des louanges avec
» justice, pour avoir suivi le chemin de
» la Gloire que Richelieu lui avoit pré-
» paré; & le Héros *Allemand* me paroît
» tout divin, d'avoir créé son Etat de-nou-

» veau,

» veau, & de ne devoir son agrandisse-
» ment qu'à la mâle activité de son génie.
» Ces Princes commandérent tous deux
» leurs Armées, l'un ayant sous lui les
» plus célébres Capitaines de l'*Europe*, les
» *Turenne*, les *Condés*, les *Luxembourgs*;
» encourageant les talens en tout genre,
» excitant le mérite par l'ardeur de lui
» plaîre; regardant la Guerre comme au-
» dessous de lui, mais faisant des campa-
» gnes; assiégeant des Villes, mais évitant
» les batailles. Louis XIV. assista à cet-
» te expédition serrée & vive, par laquel-
» le le Prince de Condé lui soumit la
» *Franche-Comté* en trois semaines. Louis
» XIV. encouragea ses Troupes par sa pré-
» sence, lorsqu'elles passérent le *Rhin* au
» fameux gué de *Tolhuys*, & chassérent
» les *Hollandois* postés à l'autre bord: action
» que l'idolâtrie de ses Courtisans, & la
» flatterie des Poëtes, fit passer pour mi-
» raculeuse. L'autre, n'ayant aucun
» Général habile, suppléa lui seul à tout;
» il formoit ses desseins, & les exécutoit;
» & s'il pensoit en Général, il ne savoit
» pas moins combattre en Soldat. Au pas-
» sage du *Rhin* j'oppose la bataille de *Var-*
» *sovie*, qui dura trois jours, & dans la-
» quelle le Grand Electeur fut un des prin-
» cipaux instrumens de sa victoire; à la
» conquête de la *Franche-Comté*, la sur-
» prise de *Rathenau* & la bataille de *Fehr-*
» *bellin*, où notre Héros, à la tête de 5000
» Chevaux enfonça l'Armée *Suédoise*, & la
» défit;

» défit; & si ce n'en est pas assez, j'y a-
» joûte l'expédition de *Prusse*, où son Ar-
» mée vola sur des Mers glacées, fit 40
» milles en huit jours, & où le seul nom
» de ce grand Prince chassa, pour ainsi
» dire sans combattre, les Suédois de tou-
» te la *Prusse*.

» FREDRIC-GUILLAME paroît d'au-
» tant plus admirable dans toutes ses ac-
» tions, que son génie & son courage y
» font tout, qu'avec peu de moyens il
» entreprend les projets les plus audacieux,
» exécute les entreprises les plus difficiles,
» & qu'il paroît que les ressources de son
» esprit se multiplient, à mesure que les
» obstacles qui le traversent, s'augmen-
» tent.

» Les actions du Monarque *François*
» nous éblouïssent par la magnificence qu'il
» y étale, par l'importance des objets in-
» téressans pour toute l'*Europe*, & par la
» multitude des Troupes qui concoururent
» à sa gloire. Celles du Héros *Allemand*
» nous surprennent par leur audace, par
» leur rapidité, & nous enlévent par le ca-
» ractére d'enthousiasme qu'elles portent.

» Les succès de LOUIS XIV. ne se
» soutinrent que pendant la vie des *Col-
» berts*, des *Louvois*, & des grands Capi-
» taines que la *France* avoit produits. La
» fortune de FREDERIC-GUILLAU-
» ME fut presque toujours constante & é-
» gale. Il paroît donc que la Grandeur
» de l'un étoit l'ouvrage de ses Ministres
» &

» & de ses habiles Généraux, & que l'Hé-
» roïsme de l'autre étoit inhérent à sa per-
» sonne.

» Le Roi ajoûta la *Flandre*, la *Franche-*
» *Comté*, l'*Alsace*, & en quelque maniére
» l'*Espagne* à sa Monarchie par ses con-
» quêtes, & attira sur lui la jalousie de
» toute l'*Europe*. L'Electeur fit l'acquisi-
» tion de la *Poméranie*, de *Magdebourg*, de
» *Halberstadt* & de *Minden* par ses Traités,
» en profitant avec tant d'adresse de l'envie
» qui régnoit alors entre ses Voisins, qu'el-
» le les rendit les artisans de son agran-
» dissement.

» Louis XIV. devint l'Arbitre de l'*Eu-*
» *rope* par sa puissance, qui en imposoit
» aux plus grands Rois. Frederic-Guil-
» laume devint l'Oracle de ses Voisins
» par sa vertu, qui lui attira l'estime &
» la confiance de tous les Princes. Pendant
» que les uns portoient impatiemment le
» joug du Despotisme, les autres recher-
» choient avec prédilection les jugemens
» impartiaux & équitables du second.

» François I. avoit essayé vaine-
» ment d'attirer les Beaux-Arts en *Fran-*
» *ce*; Louis XIV. les y établit; sa pro-
» tection fut éclatante; le goût *Attique*,
» & l'urbanité *Romaine* renâquirent à *Pa-*
» *ris*. *Uranie* eut un Compas d'or entre
» ses mains. Les Lauriers de *Calliope* fu-
» rent arrosés des eaux du Pactole, & des
» Temples somptueux servirent d'azile aux
» Muses. George-Guillaume fit
» des

„ des efforts inutiles pour conserver l'A-
„ griculture dans son Païs ; la Guerre de
„ 30 ans, comme un torrent débordé &
„ ruineux, dans son cours orageux dé-
„ vasta tout le Nord de l'*Allemagne*. FRE-
„ DERIC-GUILLAUME le repeupla ;
„ il changea des marais en prairies, des
„ déserts en Villages, des ruines en Vil-
„ les, & les bêtes féroces des Bois en trou-
„ peaux nombreux, dont le laitage & les
„ toisons enrichirent les peuples. Les
„ Arts utiles sont les aînés des Arts agréa-
„ bles ; il faut qu'ils les précédent.

„ Le nom de LOUIS XIV. mérite l'im-
„ mortalité par ce seul trait de sa vie ;
„ celui de l'Electeur sera cher jusqu'à ses
„ derniers Neveux, pour n'avoir pas déses-
„ péré de sa Patrie. Les Sciences doi-
„ vent des Autels à l'un, dont la protec-
„ tion libérale servit à éclairer le Monde ;
„ le Genre-humain en doit à l'autre, dont
„ l'humanité repeupla la Terre. La mé-
„ diocrité de l'un ne moissonnoit que des
„ bleds, l'opulence de l'autre cueilloit des
„ fleurs.

„ Mais le Roi chassa les Réformés de
„ *France*, & l'Electeur les recueillit dans ses
„ Etats. En ce point le Prince superstitieux
„ est bien inférieur au Prince tolérant &
„ charitable. La politique & l'humanité
„ s'accordent pour donner sur cet article
„ une préférence à l'Electeur.

„ En fait de galanterie, de politesse,
„ de générosité, de vastes desseins, de
„ magnificence, la somptuosité *Françoise*
„ l'em-

„ l'emporte sur la frugalité *Allemande*. Louis
„ XIV. avoit autant d'avance sur Fre-
„ deric Guillaume, que *Lucullus*
„ sur *Achille*.

„ L'un donna des Subsides en foulant
„ ses Peuples, l'autre les reçut en soula-
„ geant les siens. Aussi la *France* fut-elle é-
„ puisée à un point, que *Samuel Bernard*,
„ pour sauver l'honneur de la Couronne, fit
„ banqueroute pour elle; & aucune ban-
„ queroute pareille ne flétrit le crédit
„ du Gouvernement *Brandebourgeois*. La
„ Banque des Etats se soutint & paya, mal-
„ gré l'irruption des *Suédois*, les pillages
„ des *Autrichiens*, & les fléaux de la Peste.

„ Tous deux firent des Traités, & les
„ rompirent; l'un par une ambition insa-
„ tiable, l'autre par une violente nécessité.
„ Les plus puissans éludent l'esclavage de
„ leur parole par une volonté libre & in-
„ dépendante; les plus foibles manquent
„ à leurs engagemens, parce qu'ils y sont
„ contraints par la force.

„ Le Monarque se laissa gouverner vers
„ la fin de son Régne par sa Maîtresse, le
„ Héros par son Epouse. L'amour-pro-
„ pre du Genre-humain seroit trop humi-
„ lié, si la fragilité de ces Demi-Dieux ne
„ nous avertissoit pas qu'ils sont mortels
„ comme nous.

„ Ils finirent tous deux en Grands-hom-
„ mes, comme ils avoient vécu; voyant
„ les approches de la mort avec une force
„ inébranlable; quitant les plaisirs, la

„ for-

» fortune, la gloire & la vie avec une
» indifférence *Stoïque*; conduisant d'une
» main sure le gouvernail de l'Etat jusqu'au
» moment extrême; recommandant en mou-
» rant leurs Peuples avec une tendresse
» paternelle à leurs Successeurs, & justi-
» fiant par une vie pleine de gloire, de ver-
» tus & de merveilles, le surnom de GRAND,
» qu'ils reçurent de leurs Contemporains,
» & que la Postérité leur confirma d'une
» commune voix.

Nous ferions tort au Lecteur, si nous ne placions pas ici la belle Réponse que fit Mr. *de Maupertuis*, après la lecture de cette Vie.

» Ce jour si heureux pour l'Etat, si glo-
» rieux pour l'Académie; ce jour, qui
» sera à jamais un Jour de Fête, ne pou-
» voit être parmi nous plus dignement cé-
» lébré, que par la lecture de la Piéce
» que nous venons d'entendre, & par la
» présence de ceux qui l'ont écoutée. Est-
» ce une Académie de Savans, ou la Cour
» la plus auguste, que le lieu où nous
» nous trouvons? Mais n'est-ce pas plu-
» tôt l'une & l'autre? Ne sommes-nous pas
» accoutumés à voir le plus haut rang, &
» l'esprit le plus sublime, inséparablement
» unis?

» Vous nous lûtes, *Monsieur*, dans no-
» tre derniére Assemblée publique, une
» partie de l'Histoire de ce Païs, intéres-
» sante par la foiblesse de ses Princes, &
» par les malheurs auxquels il a été expo-
» sé. Aujourd'hui vous nous intéressez

„ par des motifs bien différens, par la gloi-
„ re d'un Héros, & par le bonheur des
„ Peuples qu'il gouverna.

„ Le sort des Monarchies dépend de la
„ conduite & de la fortune d'un certain
„ nombre de Princes, qui se succédent les
„ uns aux autres sur le même Trône, &
„ dans les mêmes vues. Quelquefois un
„ seul, mal-habile ou malheureux, ren-
„ verse l'Edifice. Les Génies ordinaires
„ ne le bâtissent qu'avec le tems & par de-
„ grés, les Grands-hommes l'élévent
„ tout-à-coup.

„ C'est peut-être un Problême difficile
„ que de décider, lequel est le plus avan-
„ tageux pour une Nation, de tenir sa
„ grandeur & sa puissance d'une longue
„ suite de Princes médiocres, ou de la
„ devoir à un petit nombre de Grands-
„ hommes.

„ Un Prince capable d'accélérer rapide-
„ ment le progrès d'une Monarchie, ce
„ qu'on appelle communément un Grand-
„ homme, n'est le plus souvent qu'un
„ Homme grand dans un certain genre.
„ Avec plusieurs talens ordinaires il en a
„ quelqu'un supérieur, & ce talent entraî-
„ ne toutes ses vues vers une certaine par-
„ tie du Gouvernement. C'est un bon-
„ heur s'il n'étouffe pas toutes les autres;
„ mais celle-là s'accroît incomparablement
„ plus qu'elles, & cause dans le Corps en-
„ tier une espéce de difformité.

„ Au contraire, dans une Monarchie
„ qui

» qui ne s'est formée qu'avec lenteur, les
» progrès ont été plus uniformes. Dans
» un grand nombre de Princes médiocres,
» il doit y avoir eu des talens plus divers,
» & moins inégaux. Chaque partie du
» Gouvernement a, pour ainsi dire, trou-
» vé le sien, & toutes ont pris un acroisse-
» ment à peu près égal.

» On peut comparer les deux Monar-
» chies, l'une, à ces Edifices saillans,
» où l'on admire un Dôme, ou un Péri-
» stile, qui surpasse tout le reste; l'autre,
» à ces Palais réguliers, dont toutes les
» parties sont d'accord, dans les mêmes
» proportions.

» Le plus grand avantage d'une Monar-
» chie seroit sans doute, que la rapidité
» dans son progrès fût jointe avec l'uni-
» formité dans son accroissement. Pour
» cela il faudroit qu'un petit nombre de
» Princes partageassent entr'eux les plus
» grands talens, & se succédassent immé-
» diatement les uns aux autres. Mais peut-
» on espérer le concours de telles circons-
» tances?

» La chose paroîtroit peu possible, si
» l'on n'en trouvoit l'exemple dans l'Hi-
» stoire de *Brandebourg*.

» Après une longue suite de Princes qui
» avoient gouverné ce Païs dans une es-
» péce d'obscurité, celui dont vous venez
» de nous lire l'Histoire, fit tout-à-coup
» retentir l'*Europe* de la gloire de son nom,
» & aussi habile dans l'Art des Traités

„ que dans l'Art de la Guerre, joignit à
„ ses Etats de grandes Provinces. FRE-
„ DERIC I. mit dans sa Maison la Di-
„ gnité Royale; inspira à ses Sujets le goût
„ des Sciences, & leur fit connoître l'uti-
„ lité des Arts. FREDERIC-GUILLAU-
„ ME forma ce Systême, qui rend les
„ Troupes *Prussiennes* invincibles.

„ Chacun de ces Princes fut sans doute
„ un Grand-homme dans son genre. Se-
„ lon le cours ordinaire de la Nature,
„ ils auroient dû être distribués dans plu-
„ sieurs Siécles: un même Siécle les vit
„ naître tous trois. C'étoit pour prépa-
„ rer l'*Europe* au spectacle d'un Monar-
„ que qui réunit en lui toutes les vertus
„ & tous les talens.

2. *Rélation d'un Voyage fait dans la Laponie Septentrionale, pour trouver un ancien Monument, par* Mr. DE MAUPERTUIS. Ce Monument est sur une petite Montagne, appellée *Windso*, auprès du Lac *Keima*. C'est une Pierre, dont une partie de forme irréguliére, sort de terre de la hauteur d'un pied & demi, & a environ trois pieds de long. Une de ses faces est assez droite, & forme un plan qui n'est pas tout-à-fait vertical, mais qui fait un angle aigu avec le plan horizontal. Sur cette face on voit deux lignes fort droites, de traits dont la longueur est d'un peu plus d'un pouce, & qui sont taillés profondément dans la Pierre, comme seroient des coches qu'on auroit faites dans du bois avec la

la hache ou avec le ciseau, étant toutes beaucoup plus larges à la superficie, & se terminant au fond par des angles aigus. Au bas & hors de ces lignes, sont quelques caractéres plus grands. Malgré toutes les marques que ces traits semblent donner d'avoir été gravés par le fer, Mr. *de Maupertuis* n'oseroit assurer s'ils sont l'ouvrage des Hommes, ou le jeu de la Nature. Cette Rélation est enrichie de plusieurs autres Observations intéressantes, que Mr. *de Maupertuis* eut occasion de faire dans ce petit voyage.

3. *Dissertation sur le Chap. XL. du Livre de* TACITE, des Mœurs des Germains, *& en particulier sur la Déesse* Hertha, Hertham, *ou* Erdamm, *qui a été autrefois le principal objet du culte dans la Germanie Septentrionale, par* Mr. ELSNER. C'est un passage fort remarquable que celui dont Mr. *Elsner* entreprend l'explication. Il mérite l'attention, soit à cause du nom extraordinaire de la Déesse, dont aucun aucun autre Auteur ancien n'a parlé; soit à cause des cérémonies diverses & merveilleuses de son culte, que les plus savans Commentaires n'ont point expliquées, ou n'ont au moins traitées que fort légérement. Mr. *Elsner* a donc cru trouver une belle occasion d'exercer cette érudition dont il a déja donné tant d'autres preuves; & ce Mémoire est assurément très-propre à lui faire honneur. Il s'y borne à faire connoître la Déesse, & son culte, réservant à un

second Mémoire ses recherches sur les Nations qui ont eu le plus de dévotion pour cette Déesse, & sur les lieux où on lui a rendu le culte le plus solemnel.

ARTICLE II.

Eloge de Mr. de Borck.

Gaspard Guillaume de Borck, Fils de *George Matthias*, Chancelier de la Nouvelle Marche, & d'*Elizabeth-Marie* de *Blanckembourg*, de la Maison de *Friedland*, dans la *Grande Pologne*, nâquit à *Gersdorff*, le 30 Août 1704.

Si nos Mémoires ne devoient être lus qu'en *Allemagne*, nous ne parlerions point ici de la Famille de *Borck*; tout le monde sait le rang qu'elle y tient. Les Historiens de *Pomeranie* les plus célébres prétendent que dès le V. Siécle elle étoit établie dans cette Province, qu'elle défendit plus de 600. ans contre les *Vénédes*. Son origine se perd dans ces tems où la Barbarie ne conservoit aucune Epoque.

Depuis que la *Poméranie* devenue *Chrétienne* eut quelque connoissance des Lettres, on trouve le nom des *Borck* dans tous les anciens Monumens, & on les y voit jouir de plusieurs des Droits de la Souveraineté.

Les guerres qu'ils entreprirent en *Pologne*,

logne, & contre les Ducs de *Poméranie*, leur furent funestes; ils perdirent leurs Villes & leurs Châteaux, & furent réduits dans un état où leurs ennemis n'en eurent plus rien à craindre. Depuis ce tems, le mérite & la vertu ont sans cesse concouru à rendre à cette Famille son ancienne splendeur. Les *Borcks*, devenus sujets de la Maison régnante, ont toujours occupé les premiéres Charges de l'Etat & de l'Armée.

Celui dont nous parlons maintenant, *Gaspard-Guillaume*, eut à peine achevé ses études, qu'il fut destiné aux Affaires Etrangéres, & nommé presque en même tems pour aller à la Cour de *Dannemarc*. Dans une grande jeunesse il avoit tous les talens du Ministre, mais cette Cour pria le Roi d'en envoyer un dont l'âge les supposât.

En 1731. il fut envoyé à *Brunswick* féliciter le Duc LOUIS-RODOLPHE sur son Avénement à la Régence, & fut bientôt après chargé de négocier le Mariage du Prince Royal avec la Princesse ELISABETH-CHRISTINE, aujourd'hui notre Reine.

Il fut depuis continuellement employé dans diverses Négociations, tantôt à la Cour de *Dresde*, tantôt à celle de *Brunswick*, jusqu'à ce qu'en 1735. il partit pour l'*Angleterre*. Il fut peu agréable dans cette Cour, & peu utile à son Maître. Il n'y a guéres d'Art où le talent suffise pour réussir, mais celui de Négociateur dépend

encore plus des circonſtances qu'aucun autre.

Il fut nommé en 1738. Miniſtre Plénipotentiaire à *Vienne*, où il demeura juſqu'à ce que les juſtes prétentions du Roi ſur la *Siléſie* ayant brouillé les deux Cours, il fut rappellé à *Berlin*, & placé auſſitôt dans le Miniſtére de tous le plus important.

Toute l'*Europe* aujourd'hui ne forme qu'un Corps, par la relation qu'ont entr'eux les différens Etats qui la compoſent. Mais dans ce Corps chaque partie a ſes intérêts propres, & n'eſt occupée que de ſon agrandiſſement. Elle voudroit l'acquérir aux dépens de toutes les autres, devenir la Tête ou le Corps entier. De quel déſordre une telle ambition ne ſeroit-elle pas ſuivie, ſi une ſage Politique n'en arrêtoit l'impétuoſité, ne tenoit toutes les forces dans un certain équilibre, & tous les Membres dans une juſte proportion? Le Génie heureux à qui il eſt permis de s'élever juſques-là, ſemble partager avec la Divinité l'Empire du Monde. Ce fut dans cette ſcience que Mr. *de Borck* eut le bonheur de trouver un Maître tel que le Roi, & un Collégue tel que Mr. le Comte *de Podewils*. Le nouveau Miniſtre y apportoit une parfaite connoiſſance des intérêts de toutes les Puiſſances, une imagination féconde en expédiens, & un grand courage d'eſprit.

Il avoit fait dans ſa jeuneſſe d'excellentes études, qu'il avoit cultivées à-travers tou-

toutes ses diverses occupations. Les heures qu'il donnoit aux Muses ont valu à sa Nation des Traductions estimées de la *Pharsale de Lucain*, & de quelques Piéces du *Théatre Anglois*. L'Histoire moderne de l'*Europe* qu'il possédoit, est du ressort du Ministre; mais il y joignoit toute l'érudition d'un Savant dans l'Histoire & les Langues de l'Antiquité. Il eut pu être Ministre de CESAR, sans acquérir de nouvelles connoissances, & presque sans s'appercevoir qu'il changeoit de Maître.

Lorsque l'Académie en 1744. prit une nouvelle forme, il en fut un des quatre Curateurs Ce ne fut point pour lui un vain titre: son amour pour cette Compagnie, & son goût pour toutes les Sciences qui en sont l'objet, l'attirérent souvent dans nos Assemblées, où ses lumiéres nous étoient aussi utiles que la sagesse de son administration.

Nous n'avons encore parlé que des Talens, parlons maintenant de l'Homme. L'Etat & l'Académie savent ce qu'ils ont perdu, c'est ici que je sens toute la perte que j'ai faite.

Je n'examine point s'il est vrai qu'il y ait d'autres principes pour les Hommes d'Etat que pour les Particuliers; si, quand l'intérêt de toute une Nation pourroit justifier de telles exceptions, elles ne seroient pas toujours pour l'Etat même plus préjudiciables qu'utiles. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'en cas qu'on en admette l'u-

ſage, il doit ſe tenir étroitement renfermé dans ſa ſphére, & ne jamais ſe répandre dans la Société. Dans ce métier périlleux, où il eſt ſi difficile de marquer les bornes entre la prudence & la diſſimulation, où le Public même paroît prêt à pardonner l'habitude de les confondre, Mr. *de Borck* conſerva le cœur le plus droit & le plus franc. De ce Cabinet impénétrable où ſon eſprit s'étoit occupé des ſoins les plus importans, & des ſpéculations les plus pénibles, il ſortoit avec la ſérénité que donne la ſatisfaction d'un travail heureux. Le Miniſtre diſparoiſſoit; on ne trouvoit plus dans le reſte de la journée que l'homme de la meilleure compagnie, & du commerce le plus ſûr.

Au commencement de Mars 1747. il fut attaqué d'une inflammation d'entrailles. Il connoiſſoit la dépendance où eſt ce foible corps que nous animons, de tout le reſte de l'Univers: il ſupporta ſes douleurs, & vit arriver la mort en homme accoutumé à ſacrifier ſes intérêts à des intérêts ſupérieurs.

A R-

ARTICLE. III.

DISSERTATION

Sur les Annales de Bavière de Jean Aventinus, *par* Mr. PELLOUTIER.

Première Partie,

qui contient l'*Abrégé de la Vie d'*AVENTIN.

J'ai eu occasion de lire & d'examiner l'*Histoire de Bavière* de *Jean Aventinus*, qui acquit une grande réputation à son Auteur dans le XVI. Siécle, & qui est encore tous les jours citée avec éloge par les Savans qui traitent quelque Point des *Antiquités Germaniques*. J'ai cru faire plaisir à ceux qui n'auront pas le loisir ou la patience de lire un gros *in-Folio*, en leur communiquant quelques remarques que j'ai faites sur cet Ouvrage, parce qu'elles leur épargneront la peine de s'arrêter à ce qu'il peut avoir de fatiguant & de superflu.

Afin qu'on puisse mieux juger du caractére de l'Historien, & du prix de son Ouvrage, donnons avant toutes choses un court abrégé de la vie d'*Aventin*, d'autant plus qu'on ne peut guéres se fier à ce que *Gesner*, *Pantaleon*, *Moréri*, & la plupart des autres Dictionnaires rapportent de ce Grand-

Grand-homme. Ce que *Moréri* dit d'*Aventin* se réduit à huit lignes, dans lesquelles Mr. *Bayle* reléve tout autant de fautes. Cependant Mr. *Bayle* lui-même n'a peut-être pas mieux réussi dans un assez long Article qu'il donne à notre Historien; & si l'on retranchoit de cet Article tout ce qui regarde un sujet sur lequel Mr. *Bayle* s'étend & s'épanouit à son ordinaire, je parle d'une méchante femme qu'*Aventin* avoit épousée sur ses vieux jours, le reste sera maigre, incomplet, & ne servira qu'à faire voir que cet habile homme, malgré toute son exactitude, étoit assez mal informé de plusieurs faits essentiels qui concernoient la personne d'*Aventin*, ou ses *Annales de Baviére*. Il n'est guéres possible qu'il en soit autrement, quand on parle d'un Auteur sans avoir lu ses Ouvrages,

Jean Aventin étoit né en 1466. à *Abensberg*, petite Ville de la *Haute Baviére*, où son Pére étoit (*a*) Aubergiste. Son nom de famille étoit *Thuonmayer*, en la place duquel il prit celui d'*Aventinus*, qui étoit le nom de sa Patrie. On prétend à-la-vérité qu'*Abensberg* est l'*Abusina* dont il est fait mention dans les anciens Itinéraires. Mais comme elle n'étoit plus connue de son tems que sous le nom d'*Aventinum*, ou d'*Aventinum*, il préféra de s'appeller *Aventinus* plutôt qu'*Abusinus*. C'est de quoi *Lambecius* n'auroit pas dû lui faire un crime

(*a*) *Pandochaeus* Ziegler Vit. Avent.

me (a): *Patria hæc* (Abusina) *fuit*, *Joannis Annalium Bojorum Scriptoris, qui cum se Latine debuisset cognominare Abusinensem, maluit tamen falso uti cognomine Aventini.* Je souhaiterois que Mr. *Bayle*, qui rapporte cette remarque, & qui semble l'appuyer de son suffrage, eût bien voulu rapporter aussi les paroles de *Lambecius* qui précédent immédiatement. *Certum est familiæ Aniciæ Perleoniæ, unde Principes Habspurgo-Austriaci oriundi sunt, sedem & domicilium fuisse Romæ in monte Aventino.* On auroit vu-là qu'il arrive quelquefois aux Grands-hommes de faire des fautes, en voulant relever celles des autres. Assurément *Lambecius* se donne ici à lui-même un ridicule, dont il prétendoit charger le pauvre *Aventin*. Aussi l'illustre Maison d'*Autriche* a-t-elle desavoué cette Généalogie fabuleuse, qui la fait descendre des *Aniciens*, par un Comte du Mont *Aventin*, nommé *Perléon* ou *Petrus Leonis* f. qui vivoit sur la fin du XII. Siécle, & dont les Petits-fils, chassés de *Rome* par une sédition, allérent s'établir, comme on le prétend, en *Suisse*. Revenons à *Aventin*. Après qu'il eut fait ses classes dans sa Patrie, son Pére l'envoya à l'Université d'*Ingolstadt*, & de-là à *Paris*, où il eut pour Maîtres *Jaques le Févre d'Etaples* & *Jossé Clichtovée*, qui passoient pour les plus Grands-hommes de leur Siécle. Il prit

(a) *Lambec.* Comm. de Biblioth Cæs. Lib. II. cap. 6 pag. 471 not. 3.

sa personne. En se ménageant par son assiduïté, & par ses bonnes mœurs, la confiance du Duc, qui s'étoit déchargé sur lui de l'éducation de ses Fréres, il sut gagner en même tems l'estime & l'affection de ses Eléves. Pendant les quatre ou cinq années qu'il les enseigna au Château de *Bourghausen*, il s'appliqua non seulement à cultiver l'esprit de ces jeunes Princes par la connoissance qu'il leur donnoit de l'Histoire & des Belles-Lettres, mais encore plus à leur inspirer des sentimens dignes de leur naissance, & à leur faire connoître, aimer & pratiquer de bonne heure ces belles vertus, sans lesquelles un Prince, pour être plus élevé que les autres, n'en est que plus exposé à la critique, au mépris, & même à la haine publique; la justice, la sincérité, la clémence, la douceur, l'affabilité. Après que les Princes eurent achevé leurs études, *Aventin* accompagna le Duc Ernest, que l'on destinoit à l'Etat Ecclésiastique dans son Voyage d'*Italie*, où il observa avec un grand soin tout ce qui pouvoit piquer la curiosité d'un Homme de lettres. De retour de ce voyage *Aventin* forma le dessein d'employer utilement le repos dont il jouissoit, & de se mettre en état de donner au Public une *Histoire de Baviére*, ou plutôt une Histoire complette de l'*Allemagne*, l'un de ces sujets ne pouvant guéres être traité sans l'autre. Les Ducs de *Baviére*, Guillaume, Louis & Ernest, dont les deux der-

derniers avoient été Eléves d'*Aventin*, l'encouragérent beaucoup dans ſon deſſein. Ils le nommérent Hiſtoriographe de la Cour, avec une penſion annuelle de cent florins d'or, à laquelle ils ajoûtoient de tems en tems des préſens conſidérables. Ils lui firent encore expédier en 1517. un Ordre circulaire adreſſé aux Prélats, Abbés & Abbeſſes, ſoumis à leur domination, par lequel il leur étoit ordonné de lui ouvrir leurs Bibliothéques & leurs Archives, & de permettre qu'il prît communication de tout ce qui pouvoit ſervir au deſſein où il étoit d'écrire l'Hiſtoire de ſa Patrie. *Aventin* employa ſept ans entiers à parcourir la *Baviére*, & les Ducs ſes Maîtres firent généreuſement tous les frais d'un ſi long voyage, pendant lequel notre Savant fureta ſi bien, comme il le dit lui-même, dans tous les coins & recoins de la *Baviére*, que rien n'échappa à ſon attention. Comme il étoit non ſeulement Hiſtorien & Antiquaire, mais encore Géométre & Phyſicien, il ne ſe contenta pas de faire des Extraits des Manuſcrits curieux qu'il trouvoit dans les Bibliothéques, de tranſcrire les Chartes, Diplômes, Lettres de fondation, &c. qu'on lui produiſoit, & de recueillir un grand nombre de Médailles & d'Inſcriptions anciennes, qu'il inſéra enſuite dans ſon Ouvrage; il voulut encore déterminer le cours des Fleuves, & la poſition des principales Villes de la *Baviére*, en meſurer la diſtance,

indiquer la nature & les productions du terroir, avec tout ce qui pouvoit servir à l'Histoire Naturelle du Païs.

Après avoir ramassé ses matériaux, (*a*) *Aventin* crut devoir pressentir le goût du Public en faisant imprimer une espéce de (*b*) Plan, ou d'Abrégé de l'Ouvrage qu'il se proposoit de publier. Ce Plan ayant été généralement approuvé, & les Savans les plus illustres de l'*Allemagne* témoignant beaucoup d'impatience de le voir exécuté, *Aventin* écrivit d'abord ses *Annales Latines de Bavière*, qu'il partagea en VII. Livres. Il en présenta le Manuscrit en 1527. à ses Maîtres, qui le reçurent fort favorablement, & le firent déposer dans leurs Archives. Mais les Ducs de *Bavière* lui ayant témoigné en même tems que son Ouvrage, qui n'étoit que pour des Savans, seroit plus utile au Public, & qu'il auroit un plus grand nombre de Lecteurs s'il pouvoit être traduit en *Allemand*, *Aventin* crut devoir entreprendre lui même cette traduction. Il eut occasion par-là de revoir son Histoire, de la retoucher, & d'y faire

(*a*) *Mr. Gundling* dans la Préface de l'Edition des *Annales Latines d'Aventin*, qui fut publiée à *Leipzig* en 1710, remarque que les Recueils qu'*Aventin* avoit faits pour son Histoire, se voient encore dans la Bibliothéque de *Munich* au nombre de plus de vingt volumes *in-Folio*

(*b*) Il fut imprimé à *Nurenberg* en 1522. *Schelhorn Ann. Lit. T. V. p.* 82.

faire même des Additions (*a*) considérables. Il jugea d'ailleurs à propos d'y faire entrer la plupart des matériaux qu'il avoit préparés (*b*) pour l'Histoire générale de l'*Allemagne*. C'est la raison pourquoi la *Chronique Allemande* contient VIII. Livres, & forme un Volume beaucoup plus considérable que les *Annales Latines*, qui ne sont partagées qu'en VII. Livres. Par la même raison la Version *Allemande* est préférable à l'Original *Latin*, sur lequel elle a été faite, avec cette restriction pourtant qu'elle renferme beaucoup plus de superfluïtés, & même de fables, par rapport à l'ancienne Histoire de l'*Allemagne*. Quoi qu'il en soit, *Aventin* acheva sa Version, ou *Chronique Allemande* le 23. de Mars 1533. (*c*), & la présenta la même année aux Ducs de *Bavière*,

(*a*) Voyez ce qu'il en dit lui-même à la page 94. de l'Edition *Allemande* de *Francfort*, qui est celle dont je me suis servi.

(*b*) On peut s'en convaincre en comparant la Version *Allemande* des *Annales d'Aventin*, avec le Projet qu'il envoya en 1530. à *Joachim Vadianus* sous le titre de *Capita rerum quibus illustrabitur Germania ab Aventino, modò contingat benignus Mecenas*. La plupart des matiéres indiquées dans ce Plan, sont traitées fort au long dans la *Chronique Allemande d'Aventin*. Le Projet se trouve à la fin d'une Lettre qu'il écrivit à *Vadianus* au commencement de Mai 1530. & qui est la XLIX. de la Centurie de *Lettres Philologiques* publiées par *Goldast* à *Francfort* 1610.

(*c*) C'est ce que Mr. *Bayle* & les Auteurs qu'il a suivis devoient dire, & non pas qu'*Aventin* a conduit son Histoire jusqu'à l'an 1533. L'Edition *Latine* finit à l'an 1460. & l'*Allemande* à la mort d'ALBERT IV. arrivée en 1508.

viére, qui la firent aussi mettre dans leurs Archives. Comme il mourut au commencement de l'année suivante, il n'eut pas le tems de presser l'impression de son Ouvrage, ni la satisfaction de recueillir les justes éloges qu'il reçut lorsqu'il fut publié, & qu'un juge équitable ne lui refusera pas dans un Siécle infiniment plus éclairé que le sien.

Achevons présentement cet Abrégé de la vie d'*Aventin*. Après qu'il eut mis la derniére main à son *Histoire de Baviére*, qui l'avoit occupé tout entier pendant plusieurs années, il crut devoir accepter les propositions du célébre Jurisconsulte *Leonhardus Eckius*, qui l'invitoit de se rendre à *Ingolstadt*, pour diriger les études de son fils *Osvald*. Les sollicitations de *Petrus Apianus*, qui étoit Professeur en Mathématiques à *Ingolstadt*, & intime Ami d'*Aventin*, contribuérent beaucoup à lui faire embrasser ce parti. Il vint donc à *Ingolstadt* sur la fin de 1533. Mais comme il s'en retournoit à *Ratisbonne*, dans le dessein de transporter sa femme & sa famille dans le lieu de son nouvel établissement, il fut attaqué d'une fluxion de poitrine, dont il mourut à *Ratisbonne* le 9. de Janvier 1534. à l'âge de 68. ans.

Il avoit eu quelques années avant sa mort un violent chagrin, qui contribua selon les apparences à abréger ses jours. Arrivant au mois de Novembre 1529. de *Ratisbonne* à *Abensberg* sa Patrie, pour voir une

sœur

sœur qu'il y avoit, il fut arrêté & conduit en prison. Les Auteurs qui ont écrit sa vie, assurent tous unanimement que l'on avoit toujours ignoré la véritable raison de cet emprisonnement. Ils ont copié sur cet article, comme sur tous les autres, *Jérôme Ziegler*, qui donna le premier un Abrégé de la vie d'*Aventin*, que l'on voit à la tête des *Annales Latines* de l'Historien. Cependant *Ziegler*, qui écrivoit à *Ingolstadt* environ vingt ans après la mort d'*Aventin*, & qui avoit consulté les amis du Défunt, ne pouvoit pas ignorer d'où le coup étoit parti, quoiqu'il ait jugé à propos de le dissimuler. Au reste on entrevoit assez aisément ce que la prudence & la discrétion ne lui ont pas permis de découvrir. La commission dont *Aventin* avoit été chargé de visiter les Archives du Païs, lui attira une foule d'ennemis. Le Clergé en particulier vit avec une extrême peine qu'un homme aussi éclairé examinât toutes leurs Chartes, & qu'il rejettât sans façon tous les Titres qui lui paroissoient suspects. Il arriva de-là que les Ecclésiastiques déclamérent en toute occasion contre un homme, qui de son côté ne les ménageoit point. On l'accusa de favoriser les nouvelles Hérésies (*a*), & d'avoir détourné des Archives publiques & particuliéres plusieurs Piéces importantes qui ne s'y trouvoient plus.

Ce

(*a*) *Schelhorn.* ubi sup. *Langlet du Fresnoy* Méth. d'étudier l'Histoire. T. III. p. 295.

Ce furent-là, selon toutes les apparences, les prétextes dont on se servit pour le faire arrêter; ou plutôt ce n'est plus une conjecture, depuis que Mr. *Gundling* a publié une Lettre (*a*) que *Pirckheymer* écrivoit à *Rhenanus* le 20. Nov. 1529. c'est-à-dire dans le tems même de l'emprisonnement d'*Aventin*. Elle porte (*b*) que cet honnête-homme avoit été emprisonné pour cause d'Héréfie, & qu'il étoit haï du Clergé. *Aventin* se releva bientôt de cet affront, & ne demeura en prison qu'autant de tems qu'il en falut pour écrire en Cour, & pour recevoir la réponse sur laquelle il fut incontinent relâché. Mais au reste il ne supporta pas cet accident en Philosophe. Il en contracta une noire mélancolie, qu'il crut dissiper en fuyant la solitude, & en se mariant pour avoir une femme qui lui tînt compagnie. On prétend que le reméde fut pire que le mal. C'est, comme je l'ai déjà dit, le sujet sur lequel Mr. *Bayle* s'étend & s'égaye selon sa coutume dans l'Article d'*Aventin*. Je ne doute pas que cette femme n'ait fait passer à son mari de mauvais quarts-d'heure pendant les trois ou quatre ans qu'ils vécurent ensemble. Il y a cependant ici quelques réflexions à faire. *Conring*, qui est dans

(*a*) Dans la Préface qu'il a mise à la tête des *Annales d'Aventin*, imprimées à *Leipzig* en 1710.

(*b*) *Optimum Aventinum ob hæreseos fraudem in vinculis esse, & Ecclesiasticis odio esse.*

dans cette occasion le garand de Mr. *Bayle*, a dit qu'*Aventin* eut à luter en même tems contre deux maux bien fâcheux pour un Homme de lettres, la pauvreté & une méchante femme. Peut-être avoit-il vu la Lettre de *Pirckheymer* dont je viens de faire mention, & qui porte *qu'il seroit à souhaiter que cet honnête-homme, qui lute avec la pauvreté, fût plus à son aise*. Cela n'empêche pas que *Conring* n'en dise trop. Il ne paroît pas qu'*Aventin*, qui peut-être n'étoit pas au large, ait jamais ressenti les incommodités de la pauvreté, ni qu'il s'en soit plaint. Il dit à-la-vérité qu'il a dépensé dans ses voyages la plus grande partie de son patrimoine. Il dit encore que les frais qu'il faudroit faire pour se mettre en état de donner au Public une bonne *Histoire de l'Allemagne*, sont au-dessus de ses forces, & demanderoient la bourse d'un Prince. Mais au reste il avoue que la pension & les présens dont ses Maîtres l'avoient gratifié, l'avoient mis en état de subsister honnêtement (*a*) pendant toute sa vie. Il possédoit d'ailleurs une maison en propre à *Ratisbonne*, où il s'étoit établi depuis son mariage, & une petite maison de campagne à *Abensperg*. Une fille aussi, qui fut le

(*a*) *Liberali perpetuoque stipendio donatus*. Dédicace des *Annales Latines*. Il répéte la même chose dans la Dédicace de la Version *Allemande*, qui est de 1533. umb solches wegen, mit stattlichem sold und belohnen von E. F. G. mein Lebenlang versehen bin.

le ſeul de ſes enfans qui lui ſurvécut, fut recherchée quand elle fut nubile par des gens de qualité. Tout cela n'indique aſſurément pas, ni qu'il ait vécu dans la pauvreté, ni qu'il y ait laiſſé ſa famille. *Aventin* étoit d'ailleurs un homme de peu de dépenſe. Extrêmement ſobre, il vivoit fort frugalement, ſe nouriſſoit de viandes communes, & ne faiſoit ordinairement qu'un repas par jour. Toujours enfoncé dans ſon cabinet, les compagnies, qu'il n'aimoit point, ne lui coutoient rien. A l'égard de la femme d'*Aventin*, on dit qu'elle étoit ruſtique, de mauvaiſe humeur, & que le bonhomme déploroit ſouvent le malheur qu'il avoit de s'être ſi mal aſſocié. C'eſt ce que je ne voudrois pas conteſter. Mais outre pluſieurs voyages qu'*Aventin* fit depuis ſon mariage à *Munich*, à *Ingolſtadt*, & à *Heydelberg*, où il avoit été mandé par Frederic Electeur *Palatin*, & d'où il revint chargé de préſens, l'Hiſtorien de ſa vie remarque d'ailleurs que quand il étoit las de ſon domeſtique, il alloit voir ſon vieux Ami *André Brims*, auprès duquel il paſſoit quelquefois ſix mois tout entiers. Il ne faut donc pas douter que l'on n'ait outré les choſes dans cette occaſion. Il n'étoit pas poſſible, que ni la prétendue pauvreté d'*Aventin*, ni la mauvaiſe humeur de ſa femme, lui paruſſent ſi fâcheuſes avec de ſemblables reſſources. Il eut pour amis les Savans les plus diſtingués de ſon ſiécle, *Bilibald Pirkheymer*, *Conrad Peutinger*,

ger, *Urbanus Rhegius*, *George Spalatin*, *André Osiander*, *André Althamer*, *Pierre Apian*, *Joachim Vadianus*, & divers autres. Plusieurs Princes qui s'intéressoient au rétablissement des Belles-Lettres, l'honorérent de leur estime. De ce nombre furent outre les Ducs de *Baviére* dont j'ai fait mention, FREDERIC Electeur de *Saxe*, FREDERIC Electeur *Palatin*, PHILIPPE Prince de la Maison *Palatine*, *Matthieu Lang*, Cardinal & Archevêque de *Saltzbourg*. On trouve à la tête de ses *Annales* deux Lettres fort obligeantes, que l'Electeur de *Saxe*, dont je viens de parler, lui écrivit en 1514. Il trouva aussi après sa mort d'ardens défenseurs de sa mémoire dans la personne (*a*) d'ERNEST Duc de *Baviére*, d'*Oswald Eckius* & d'*Erasme Brims*, qui étoient tous trois ses Eléves. Nous verrons une autre fois quel étoit le caractére d'*Aventin* en qualité d'Historien. Par rapport à sa personne, on dit qu'il étoit de petite taille, & médiocrement gros, extrêmement attaché au travail, ensorte qu'il étudioit ordinairement depuis le grand matin jusqu'au soir, & quelquefois une partie de la nuit. On ajoûte qu'il étoit doux & affable dans le commerce, que sa conversation étoit enjouée, sans qu'il y eût rien dans ses discours qui pût choquer la piété & les bonnes mœurs, ni faire la moin-

(*a*) Il fut successivement Evêque de *Passau*, & Archevêque de *Saltzbourg*.

moindre peine à qui que ce fût. Je soupçonne cependant qu'il étoit un peu pédant. J'en juge ainsi par une particularité rapportée dans la vie d'*Aventin*, qui est à la tête de sa *Chronique Allemande*, savoir que pendant qu'il demeura à la Cour, il eut à la vérité l'estime & l'affection de ses Maîtres, mais que les Domestiques ne laissoient pas de lui faire toute sorte de niches, & que ce fut-là l'un des motifs qui l'obligea à se retirer de la Cour. Son corps fut déterré dans le Cloître de l'Abbaïe de *St. Haimeran*, où on lui dressa une Epitaphe avec cette Inscription.

D. O.

Joh. Aventinus vir singulari eruditione ac pietate præditus, patriæ suæ ornamento, ceteris admirationi fuit, Bojorum & Germaniæ studiosissimus, rerum antiquarum indagator sagacissimus, veræ Religionis omnisque honesti amator, cui H. M. ad poster. memoriam, P. est V. Idus Januarii Anno salutis reparatæ 1534.

ARTI-

ARTICLE III.

DEFENSE *de la Foi Chrétienne par Mr.* AUG. FRED. GUILL. SAEK. *Traduit par un de ses Amis; avec une Préface tirée d'une Dissertation MS. de feu Mr.* JORDAN, *Conseiller Privé de S. M. le Roi de Prusse.* A Berlin. Chez Jean Gasperd. 1749. *in Octavo* pp. 555. *sans l'Avertissement & la Préface qui en ont* XX.

NOus avons déjà fait mention plus d'une fois dans les Nouvelles Littéraires de ce Journal, de l'Ouvrage dont cet Article va rendre un compte plus détaillé. Nous n'aurions pas même tardé si longtems à le faire, si nous n'avions été bien aises de faire connoître en même tems la Traduction. Elle fait honneur au savant Ami de l'Auteur qui s'en est chargé, & servira à répandre de plus en plus un Livre, qui avoit déjà eu en *Allemand* tout le succès qu'il mérite. Le Libraire n'a rien épargné de son côté pour procurer une Edition bien exécutée, soit pour les caractéres & le papier, soit pour la correction.

Le Traducteur expose briévement dans la Préface les raisons qui l'ont déterminé à ce travail, & la maniére dont il l'a exécuté. Il indique en même tems les deux morceaux étrangers dont il a cru devoir en-

enrichir ce Volume; l'un, c'est l'espéce de Préface, dont le titre fait mention; l'autre, qui est intitulé, *Le Chapitre XI. de Daniel expliqué par l'événement*, vient de la plume d'un très-beau Génie, dont la modestie est aussi grande que le savoir (*a*).

La Préface, qui faisoit partie d'une Dissertation laissée en MS. par feu Mr. *Jordan*, sous le titre de *Considérations sur l'Hérésie*, a pour objet de montrer combien les Libertins ont tort de se jouer de la Religion, la chose du Monde la plus respectable, & qui seule maintient l'ordre dans la Société. On distingue deux ordres de *Libertins*; ceux qui ont embrassé ce Parti, sans avoir examiné; & ceux qui l'ont fait avec réflexion, & après une étude soutenue. On montre aux premiers l'extrême danger auquel ils s'exposent, en mettant au hazard ce qui peut les jetter dans une éternité de malheur.

Mais pour mieux les convaincre, & les confondre, on dévoile les motifs de leur conduite, qu'on réduit à cinq; 1. la corruption du cœur; 2. l'envie de se distinguer; 3. le désir de faire croire qu'on a approfondi les matiéres; 4. celui de ne pas penser comme le Peuple; & 5. enfin celui d'être honoré du titre d'*Esprit fort*.

On trouve après ce morceau une Introduction fort étendue de Mr. *Sack*. Elle commence par une peinture vive & fidéle des progrès de l'Incrédulité dans le siécle où

(*a*) Mr. *Abauzit*, Bibliothécaire à *Genéve*.

où nous vivons, & de l'influence qu'ils ont sur les mœurs. On ne refuse point aux Hommes la liberté de penser, & l'on veut même étendre cette tolérance jusqu'aux Athées. Mais cette tolérance a des bornes, & ne sauroit aveir pour objet ceux qui troublent le repos de la Société, & qui y introduisent toutes sortes d'excès.

Pour mettre tout le monde en état de juger jusqu'à quel point le procès entre les Incrédules & nous est instruit, Mr. *Sack* pose avec exactitude l'état de la Question. Les Défenseurs de la *Religion Chrétienne* maintiennent les quatre Articles suivans, comme essentiels & fondamentaux.

1. Il y a un Dieu. 2. Il y a une Providence. 3. Il y a une Vie à venir. 4. La Bible est une Révélation Divine, destinée à conduire les hommes au bonheur par la route de la vertu. Sur chacune de ces Vérités, ils alléguent de véritables démonstrations, dont l'Auteur donne un précis, & qui suffisent pour ne laisser aucun doute aux personnes qui font usage de leur raison. L'importance du sujet & l'équité naturelle demanderoient des Libertins, qu'ils répondissent méthodiquement & en détail à toutes ces preuves. Avant que de rejetter hautement le *Christianisme* & de le traiter avec tant d'irrévérence, ils devroient en renverser les fondemens; ou bien, opposant systême à systême, nous en produire un qui explique mieux l'origine, la con-

conſervation & le gouvernement de l'Univers, que ne fait l'Ecriture. Surtout on les ſolliciteroit fort à publier le ſyſtême de leur Morale. Sans doute elle donnera au monde des lumiéres bien plus claires, des directions bien plus ſures, des motifs de vertu bien plus puiſſans, des conſolations plus efficaces dans les afflictions, & contre les approches & les frayeurs de la Mort.

Au lieu de cette méthode ſi naturelle & ſi abrégée, les Incrédules en ont une toute différente, qui leur paroît bien plus commode; c'eſt de ſe jetter dans les écarts, de recourir aux railleries, aux inſultes même les plus groſſiéres, d'égayer la matiére par des traits d'eſprit, & ſurtout de nier effrontément, & de prodiguer les calomnies. Ceux qui ont un peu plus de maximes d'honneur, ſe réduiſent à incidenter, à chicaner ſur le ſens d'un Paſſage de l'Ecriture, à rechauffer de vieilles difficultés mille fois anéanties, & enſuite à chanter victoire avec toute la confiance qui peut en impoſer aux Eſprits ſuperficiels. Il n'y a en général aucune ſorte de détours, de ruſes, de palliatifs, que les Libertins n'ayent miſe en œuvre, pour ſupléer aux raiſons qui leur manquent. Leur génie eſt inépuiſable en reſſources à cet égard; mais il eſt d'une parfaite ſtérilité, lorsqu'il s'agit de répondre pied à pied & ſolidement; aucun d'eux n'a encore voulu en courir les riſques.

On

On feroit donc pleinement autorisé à garder le silence avec de pareils adversaires, si leur impudence n'étoit un sujet perpétuel de scandale, & n'affligeoit continuellement de bonnes Ames qui manquent de lumiére & de pénétration. C'est ce qui a engagé Mr. *Sack* à prendre la plume, pour défendre par écrit la Religion qu'il prêche de vive voix. Quoiqu'il y ait déjà plusieurs Apologies du *Christianisme*, la plupart n'étant pas, ou assez connues de tous les ordres de Lecteurs, ou assez à leur portée, ou d'un prix qui en facilite l'acquisition, notre savant & pieux Ecclésiastique a cru devoir à son Troupeau, & à la Capitale du Royaume, un Ouvrage qui ne fût sujet à aucun de ces inconvéniens; & c'est pour cela qu'il a publié le sien par Parties détachées & successives. Le succès a parfaitement justifié ses vues; & quoiqu'elles n'ayent pas eu pour objet les applaudissemens, il a dû y être sensible, parce que c'est une preuve que le goût des vérités du salut n'est pas encore éteint.

Par rapport au tour qu'il convenoit de donner à l'Ouvrage, Mr. *Sack* s'est déterminé pour le *Soliloque*, dans lequel un homme qui médite & qui cherche la Vérité, s'entretient avec soi-même, & va de raisonnement en raisonnement jusqu'à ce qu'il soit parvenu à fixer ses idées, & qu'il ait atteint la conviction. En effet cette méthode soutient l'attention, en intéressant le cœur aussi-bien que l'esprit.

Mr.

Mr. *Sack* emploie le reste de son Introduction à régler, pour ainsi dire, les conditions de la dispute avec ceux qui penseront à attaquer son Ouvrage. Il déclare qu'il ne répondra, ni aux Athées déclarés, ni à ceux qui font profession d'un Pyrrhonisme universel. Pour les autres, il les prie de proposer leurs difficultés méthodiquement & avec clarté, mais surtout avec modération & bienséance, *en se respectant eux-mêmes & le Public.*

Pour achever d'applanir tout ce qui pourroit empêcher de traiter le fond même de la Question, Mr. *Sack* fait encore avec candeur les aveux suivans. 1. Que les Docteurs & les Prédicateurs du *Christianisme* ne l'ont pas tous, ni en tout tems, enseigné, ni prêché dans toute sa pureté primitive. 2. Que les Schismes, & les divers Partis qui divisent les *Chrétiens*, de-même que le détestable Esprit de persécution qui a tant fait de ravages, ont porté grand préjudice à la Vérité & à la Charité. 3. Que la conduite & les mœurs de la plupart de ceux qui professent l'Evangile, ne s'accordent pas avec la pureté de la Doctrine. 4. Enfin que l'Incrédulité n'a pas toujours sa source dans la perversité du cœur, ni même dans un défaut de bon-sens & de lumiére.

Ce dernier point ouvre encore le champ à une discussion importante. On demande, comment des personnes sensées & vertueuses peuvent douter de la Divinité de la

Re-

Religion Chrétienne, d'où procédent ces doutes, & si l'on ne sauroit les en délivrer; à quoi se joint cette autre question, S'il peut y avoir de la vertu sans la foi en J. C? Et d'abord l'Auteur remarque qu'il faut bien que la chose soit possible, puisqu'elle est prouvée par l'expérience. Mais en approfondissant les sources de ces doutes, on parvient à expliquer leur compatibilité avec la Raison & la Vertu. C'est pour l'ordinaire, parce qu'on n'a pas reçu dans l'éducation des idées assez justes de la Religion; parce qu'en entrant dans le Monde on a formé des liaisons dangereuses; parce que l'on s'est trouvé dans certaines situations particuliéres, propres à enraciner ces difficultés; parce qu'on a consulté sur ses doutes des personnes dont on a reçu des réponses peu satisfaisantes, &c. Ces remarques prouvent que ceux dont nous parlons, peuvent être tirés de leurs doutes, & conduits à la conviction & à la Foi. Il n'y a qu'à leur montrer la *Religion Chrétienne* dans cette simplicité qui fait sa véritable beauté, les mettre en liaison avec des personnes éclairées & solidement pieuses; leur esprit & leur cœur, que nous avons supposé bons, feront le reste avec facilité.

A l'égard de la question, S'il peut y avoir de la vertu réelle sans la foi de l'Evangile? il faut s'expliquer. Si l'on parle d'un homme qui ne croit absolument rien de tout ce que l'Evangile enseigne,

qui va jusqu'à nier toute moralité dans les actions, toute obligation à la Vertu, la réponse est & ne peut être que négative. Mais s'il s'agit d'un homme qui ne rejette de la *Religion Chrétienne* que ce qui la distingue de la *Religion Naturelle*, un tel homme peut être vertueux, la vertu étant fondée sur la différence essentielle & immuable qu'il y a dans la nature des choses, & par-là même dans les actions qui en découlent. Mais quoique cette route du simple discernement, & du sentiment naturel, mène à la Vertu, il y en a deux sources bien plus fécondes, la Crainte de Dieu & la Foi en J. C. Ainsi la différence qu'il y a à l'égard de la Vertu entre un *Chrétien*, & un homme qui ne reconnoît que la *Religion Naturelle*, consiste en ce que le *Chrétien* a des motifs plus puissans & en plus grand nombre, & par conséquent des obligations plus pressantes & plus étendues.

Après toutes ces explications si nettes & si solides, Mr. *Sack* conjure les Adversaires du *Christianisme* par les raisons les plus importantes & les plus sacrées, de faire l'examen des preuves de la *Religion Chrétienne* dans le silence de tout préjugé & de toute passion, dans la vue de ne se rendre qu'à la Vérité, mais aussi de s'y rendre. Il conclut en s'adressant aux *Chrétiens* convaincus, qu'il exhorte à ne pas s'étonner du débordement d'Incrédulité qui régne de nos jours, mais à en prendre occasion de se précautionner de plus en plus, eux

&

& leurs enfans, contre ses ravages. Pour les y engager avec plus d'efficace, il leur rappelle la mémoire de deux excellens Serviteurs de Dieu, Mrs. *Jablonski* & *Reinbeck*, en qui l'on a vu briller les plus rares talens, & les vertus les plus pures, & dont la mémoire doit être en bénédiction, mais surtout l'exemple en imitation dans des Troupeaux qu'ils ont édifié pendant une longue suite d'années.

En donnant, comme nous venons de le faire, un précis exact de l'Introduction de Mr. *Sack*, nous croyons avoir assez fait connoître aux Lecteurs la marche, pour ainsi dire, de ses idées. C'est un homme judicieux & éloquent, qui manie habilement tous les moyens de persuasion qui peuvent lui frayer un accès à l'esprit par la route du cœur. La sécheresse d'un Extrait feroit trop perdre à un Ouvrage presque tout de sentiment, pour nous permettre d'en donner un dans les formes des Méditations dont cet Ouvrage est composé. Il nous suffira d'en indiquer les Sujets. Les quatre premiéres sont nommées Préliminaires. Elles renferment les mouvemens d'une Ame qni cherche la clarté & la conviction, & qui goûte déjà dans la connoissance & dans l'étude des Vérités de la Religion un bonheur qu'elle veut augmenter en poussant plus loin cette étude & cette connoissance. Les six Méditations qui composent la seconde Partie, ont pour objet l'Origine Divine de l'E-

criture Sainte. Dans la troisiéme, qui en renferme sept, on examine les objections contre la Divinité de l'Ecriture Sainte, & contre la *Religion Chrétienne* en général. Enfin, la quatriéme Partie propose en huit Méditations ce que l'Ecriture Sainte enseigne de Dieu & de ses perfections. La tâche n'est pas remplie, & nous espérons que Mr. *Sack* ne s'arrêtera pas après avoir si bien commencé.

Il y a pourtant encore un moyen de mettre nos Lecteurs entiérement à portée de juger du goût qui régne dans cet Ouvrage, & en même tems du travail du Traducteur; c'est d'en rapporter quelques morceaux mot à mot. Nous faisons choix pour cet effet de la cinquiéme Méditation de la troisiéme Partie, où il s'agit des Mystéres, sujet également intéressant & délicat. Voici les idées & les expressions que Mr. *Sack* emploie pour le traiter.

„ Il faut l'avouer, les Mystéres en gé„ néral qui se trouvent dans la *Religion*
„ *Chrétienne*, paroissent du premier coup
„ d'œil renfermer des difficultés très-sé„ rieuses. L'esprit même le plus sage ne
„ se trouve pas peu embarrassé sur le par„ ti qu'il a à prendre sur ce sujet; il a eu
„ longtems à luter contre ce doute inquie„ tant: *Ces Mystéres impénétrables sont-ils*
„ *essentiels au Christianisme? Si tant est qu'il*
„ *ne soit pas permis de les rejetter entiérement,*
„ *n'est-on pas au moins dispensé d'y toucher,*
„ *ou de les croire?* Pour si souvent & si long-

„ tems

» tems que l'on ait médité sur un sujet si » difficile, toujours cette pensée importune revient: *Mais pourquoi dans la* Religion Chrétienne *tout n'est-il pas aussi* » *clair & à portée que les* promesses *qu'elle* » *fait, & les* devoirs *qu'elle prescrit? Pourquoi ne m'est-il pas permis de m'en tenir à* » *ces deux Articles, & à ce que j'y trouve* » *d'ailleurs de clair? Se peut-il qu'outre cela je sois encore obligé de recevoir & de croire ce qui passe la portée de ma raison, &* » *qui m'est entiérement incompréhensible?* » *Pourquoi faut-il que la* Religion Chrétienne *soit d'un côté tout* lumiére & à plein » pied, *& de l'autre tout* ténébres, *tout* » escarpée? *Pourquoi enfin me rendre de ce* » *côté-là si difficile à croire une Religion que je* » *trouve d'ailleurs si divine, si digne* D'ETRE » *entiérement reçue?* Toute cette Question » me paroît si importante qu'il faut que » je l'examine de bien près pour savoir » avec quelque certitude à quoi je puis » m'en tenir à l'égard de ce qu'elle contient, & pour n'avoir rien à me reprocher sur ce sujet; ce qui est le seul moyen de me tranquiliser parfaitement. Or, » après y avoir mûrement réflechi, je comprens aisément qu'il s'en faut bien que » la simple *incompréhensibilité* d'une chose » soit une raison suffisante pour la rejetter, » ou pour refuser de la croire, d'autant » plus qu'il y a une extrême différence entre une chose contradictoire, & une que » je ne puis pas comprendre. Il est bien

„ vrai que tout ce qui est contradictoire
„ est par-là même incompréhensible; mais
„ il n'est pas également vrai que tout ce
„ qui est incompréhensible, soit pour cela
„ contradictoire. D'ailleurs, dans l'état
„ présent de la Raison humaine, (qui n'en
„ est, pour ainsi dire, qu'aux principes
„ & aux rudimens des connoissances) il
„ ne lui est naturellement pas possible de
„ comprendre parfaitement tout ce qui est
„ destiné à son instruction, qui ne peut lui
„ être communiquée que par degré. Si
„ l'état d'enfance, en quelque sorte, où
„ elle se trouve présentement, & les bor-
„ nes étroites où ses lumiéres sont renfer-
„ mées, lui font réellement & nécessaire-
„ ment rencontrer par-tout des mystéres,
„ des choses qui la passent; faut-il être
„ surpris si elle en rencontre dans la *Re-*
„ *ligion Chrétienne*, & si elle y trouve ma-
„ tiére à difficultés? Je serois bien plus sur-
„ pris qu'elle n'y en rencontrât point.
„ Mais le moyen de disconvenir que ce
„ ne soit-là le véritable état de notre rai-
„ son? Il faudroit pour cela qu'elle ne
„ trouvât pas de tout côté des mystéres &
„ des abîmes impénétrables pour elle, qui
„ la forcent, malgré qu'elle en ait, à re-
„ connoître qu'elle a la vue très-courte.
„ J'avoue ingénûment & sans rougir que je
„ ne me sens pas assez de pénétration, ni
„ d'esprit, pour être de ceux qui ne sau-
„ roient se figurer que ce qu'ils ne savent
„ ou ne comprennent pas, puisse être vrai

„ ou

„ ou possible. La génération & l'acrois-
„ sement des Animaux & des Plantes ; la
„ liaison & l'accord qu'il y a entre ma vo-
„ lonté & ma simple pensée, & les mou-
„ vemens & les sensations de mon corps ;
„ la production même de la pensée, son
„ origine, la faculté de conserver l'idée
„ des choses, ou de se les rappeller, mê-
„ me les plus éloignées, en un mot, ce
„ que nous nommons *mémoire* & *réminis-*
„ *cence* ; ce sont-là tout autant de choses
„ qui se présentent tous les jours dans la
„ Nature, des choses d'un côté très-in-
„ contestables ; mais de l'autre côté aussi
„ ce sont des mystéres impénétrables &
„ incompréhensibles en un mot ce sont-
„ là les limites de la Raison, au-delà des-
„ quelles il ne lui est pas possible d'al-
„ ler, sans donner dans un babil vain &
„ vuide de sens. C'est pour elle un abî-
„ me redoutable qu'elle ne peut raisonna-
„ blement qu'admirer, & se taire.

„ La vue de cette fiére Raison ne s'é-
„ tend pas plus loin dans ce que l'on nom-
„ me la simple *Religion Naturelle*. Elle con-
„ çoit & reconnoît la nécessité & la réa-
„ lité de l'existence d'un Etre éternel &
„ suprême, & la plupart de ses perfections
„ adorables. Mais s'agit-il de concevoir
„ la maniére dont cet Etre existe, quelle
„ est son essence, &c. ce sont encore-là
„ tout autant de mystéres incompréhensi-
„ bles pour elle, qu'elle ne peut qu'admi-
„ rer & adorer dans un respectueux silen-

„ ce. Il me suffit de réfléchir sur tout
„ cela mûrement & sans prévention, pour
„ me convaincre intimement que, puisque
„ ma raison rencontre par-tout des mys-
„ téres, il me siéroit fort mal, & que je
„ serois très-injuste de ne les pouvoir souf-
„ frir dans la *Religion Chrétienne*, tandis
„ que je les souffre par-tout ailleurs, sans
„ m'en scandaliser, ni m'en plaindre. Je
„ conçois au contraire fort bien qu'un Es-
„ prit aussi borné que le nôtre, doit néces-
„ sairement trouver plus d'un mystére dans
„ le Livre où l'Etre infini & incompré-
„ hensible a trouvé bon de se révéler à
„ nous. Et comme ces Mystéres sont in-
„ séparablement liés avec les autres Doc-
„ trines de l'Ecriture, & ne forment qu'un
„ tout avec elles, comme ils sont propre-
„ ment la base de notre redemption & de
„ notre salut éternel, je les crois aussi fer-
„ mement que ceux que la Nature me pré-
„ sente; & je tâche de me les rendre utiles,
„ en les rapportant au but dans lequel ils
„ m'ont été révélés. Au reste je retiens
„ sur ce sujet ma raison dans les justes bor-
„ nes d'une humilité & d'une modestie
„ convenables; & je rens par-là tous les
„ jours plus ardent le désir que je sens en
„ moi pour cet état à venir, où éclairé
„ d'une lumiére plus vive, je dois être
„ rendu digne & capable de satisfaire plus
„ pleinement ma curiosité sur ces grands
„ & sublimes Objets, si propres à remplir
„ l'es-

» l'esprit d'une délicieuse admiration & le
» cœur de reconnoissance.

» Me voilà donc encore pleinement con-
» vaincu que je puis croire les mystéres de
» la Religion, sans déroger au caractére
» d'homme raisonnable, dont j'avoue que
» je suis aussi jaloux qu'un autre, & sans
» craindre de prendre des contradictions
» pour des mystéres. Je crois pouvoir être
» fort tranquile sur ce sujet, tant que je
» serai sur mes gardes contre l'envie d'en
» vouloir savoir plus qu'il ne plaît à l'E-
» criture que j'en sache dans mon état pré-
» sent, dont elle connoît la portée mieux
» que moi-même; tant que je ne charge-
» rai pas la Religion de plus de mystéres
» qu'elle n'en a effectivement, & surtout
» tant que je ne m'émanciperai pas à déci-
» der ce qu'elle a laissé indécis. Après ce-
» la, que la Raison, aveugle sur l'étendue
» de ses forces naturelles, répéte tant
» qu'elle voudra cette question présomtu-
» euse, *Mais encore une fois, pourquoi la* Re-
» ligion Chrétienne *contient-elle des mysté-*
» *res?* La Raison, instruite à l'Ecole de la
» Sagesse de la juste étendue de ses limi-
» tes & de ses droits, répondra toujours
» modestement: *C'est parce qu'il a plû ainsi*
» *à un plus sage que moi, & que selon la na-*
» *ture des choses il n'en peut être autrement.*

» Si ces raisons ne produisent pas leur
» effet, cela vient de ce que l'esprit de
» l'homme est attaqué de deux maladies en
» même tems, qui, tant qu'elles durent,

» mettent un obstacle invincible à la dé-
» couverte de la Vérité, & à la tranquilité de l'Ame. La premiére consiste à vouloir tout savoir, ou à être assez insensé pour vouloir savoir des choses qu'il nous est impossible de savoir. La seconde de ces maladies consiste à vouloir, en dépit de la nature de notre raison, exiger une démonstration & une certitude complette, dans des choses où la raison demande que nous nous contentions de la vraisemblance, de la probabilité.

ARTICLE V.

Pagus Neletici et Nudzici, *oder* ausführliche diplomatisch-historische Beschreibung, &c.

C'est-à-dire,

Description *Diplomatico-Historique du Cercle de la Sale, appartenant depuis la Paix de Westphalie au Duché de Magdebourg, tirée des Actes publics &c. par* Mr. de Dreyhaupt, *Conseiller Privé de S. M. le Roi de Prusse*, &c. Tome I. *in-folio.* à Halle chez Emanuel Schneider, avec fig.

Cet Ouvrage est extrêmement curieux par la variété des matiéres qu'il renferme, & par l'érudition peu commune avec

avec laquelle elles sont traitées. Ainsi nous nous ferons un vrai plaisir d'entrer dans quelque détail à son égard.

Le Chapitre premier contient une énumération des Auteurs qui ont travaillé à l'Histoire du Duché de *Magdebourg*, & dont les Ouvrages existent, tant imprimés qu'en manuscrit. On est dans l'attente d'un Livre très-important dans ce genre. C'est l'*Histoire de l'Archevêché de Magdebourg* par le célébre Professeur *Sagittarius*, que Mr. *Smalian*, Conseiller de Guerre & Syndic de *Magdebourg*, se propose de faire imprimer avec l'Ouvrage Historique de *George Torquatus*, acheté à *Helmstadt* des héritiers de *Meibom*, pour cent écus. Il est fâcheux que des Ecrits aussi dignes de voir le jour souffrent de long retardemens, tandis qu'on est inondé de fatras & de bagatelles.

Mr. *de Dreyhaupt* parle à la fin de ce premier Chapitre des Cartes Géographiques qui ont été publiées sur le Duché de *Magdebourg*. Excepté celles qui ont été levées par ordre de S M. & qu'il n'est pas permis à tout le monde de voir, on peut dire que, généralement parlant, elles ne valent rien; il y a des omissions de Districts entiers, & d'autres erreurs considérables, dont la Carte de feu Mr. *Gundling*, quoique la meilleure, n'est pas entiérement exemte. Pour remédier au moins en partie à ce défaut, Mr. *de Dreihaupt* a fait graver avec toute l'exactitude possible une partie de ces Contrées, c'est celle

le qui comprend les Salines de *Halle*; & pour peu que quelques autres Savans voulussent imiter sa générosité, on auroit bientôt une Carte complette & exacte du Duché de *Magdebourg*.

Il s'agit dans le second Chapitre du nom & des habitans de ce Païs. Le nom de *Magdebourg* vient de l'ancien mot *Magath*, & par contraction *Magd*, *Vierge*, ou *Fille illustre*, comme *Ulphilas* l'a fort bien rendu dans son explication des Evangiles. Cette Vierge est celle que les anciens *Germains* nommoient *Freia*, *Astera*, ou suivant d'autres *Ostera*, & qu'ils regardoient comme la Déesse de l'Amour, lui ayant rendu des honneurs divins jusqu'au tems de Charlemagne. Ceux qui croyent que c'étoit précisément la même Divinité que *Vénus*, se trompent; & leur erreur est fondée sur une autre, c'est que les *Romains* soient venus à *Magdebourg*, & qu'avant J. C, Jules-Cesar, ou sous le Régne d'Auguste-Drusus, ils ayent bâti un Palais sur l'*Elbe*. C'est encore une fausse conjecture que celle qui dérive le nom de *Magdebourg* de l'Epouse d'Otton I. l'Impératrice Editha, puisque *Baluze* & quelques Chroniques nous font lire le nom de *Magadabourg*, ou *Magadoburg*, dans les Capitulaires qui ont precédé le tems de Charlemagne.

Pour le nom des premiers Habitans de ce Canton, il n'est presque pas possible de le déterminer. Il reste pourtant des tra-

traces des *Lombards* dans le Diſtrict le plus remarquable par ſa fécondité, lequel s'appelle encore aujourd'hui *die Borde*, & où l'on trouve les Lieux nommés *Barby*, *Bardeleben*, *Barendorff*, &c. A quoi l'on peut ajoûter un Monument ou Tombeau des *Lombards*, qui n'eſt pas loin de *Halle*, & qui eſt appellé à cauſe de cela *Bordenbick*. Les veſtiges des *Semnons* ſe manifeſtent auſſi à *Sennevitz*, Village qui confine aux terres arroſées par la *Sale*. *Tacite* témoigne que les *Hermundures* habitoient auprès des Salines, & y eurent guerre avec les *Cattes*. S'il n'eſt pas certain que ce fuſſent les Salines mêmes de *Halle*, la choſe eſt aumoins tout-à-fait probable.

Magdebourg étoit compriſe dans le Royaume de *Thuringe*, dont la partie Septentrionale, à laquelle les Diplômes du XI. Siécle témoignent que *Magdebourg* appartenoit, ſe nomme *Nord-Thuringia*. Les *Thuringiens* furent domtés par les *Saxons*; & ceux-ci ſe diviſent en *Oſt-fales*, *Weſt-fales*, & *Angriens*. *Magdebourg* tomba en partage aux *Oſt-fales*, qui furent à leur tour vaincus par les *Francs*, lorſque CHARLEMAGNE opéra la converſion des *Saxons* à la pointe de l'épée. La Nation des *Vénédes* ſe répandit auſſi en diverſes Contrées, & en particulier dans celle de la *Sale* & dans les Terres voiſines d'*Anhalt*; les Annales leur donnent le nom de *Serbes*, ou *Sorabes*. Ils inquiétérent beaucoup les *Saxons*, mais ceux-ci leur réſiſtérent cou-

courageusement ; & la puissance *Saxonne* s'étant acrue au point de voir leurs Princes occuper le Trône Impérial, ils firent les derniers efforts pour détruire entiérement les *Vénédes*. Dans leur détresse ceux-ci implorérent le secours des *Huns*, qui fondirent impétueusement sur l'*Allemagne*, & y firent un bouleversement si prodigieux, que les Empereurs même furent contraints de se soumettre à leur payer tribut. Cela dura jusqu'à Henri *l'Oiseleur*, qui se signala par la grande victoire remportée près de *Mersebourg* sur les *Huns*, qui furent accablés de ce coup. Ils firent pourtant encore quelque essai de leurs forces sous Otton I. par une irruption dans le Duché de *Magdebourg* ; mais ils furent de-nouveau si bien battus, que cela leur ôta pour toujours l'envie de rentrer en *Saxe*.

Henri s'attacha à bâtir des Châteaux & à fortifier diverses Villes, afin de mettre ses Etats en sureté. Il fit ensuite venir des Colonies de *Flandre*, qu'il méla aux *Sorabes*. Ceux-ci s'étant accoutumés peu à peu à la langue & aux mœurs d'*Allemagne*, se convertirent à la Foi *Chrétienne*. Le nom des *Vénédes* n'est pourtant pas entiérement éteint, & l'on trouve quelques Villages dans le voisinage de *Halle*, dont les noms dérivent d'eux. Il y a aussi des traces des *Flamands* dans le Duché de *Magdebourg*. *Cracau*, Village situé tout près de *Magdebourg*, jouissoit d'un droit octroyé par l'Arche-

chevêque *Wichmann*; & ce droit portoit le nom de *Flandricum*.

L'origine & les accroissemens de l'Archevêché de *Magdebourg* sont la matiére du Chap. III. Son origine se rapporte à OTTON I. qui pour imiter l'exemple de CHARLEMAGNE, Fondateur des Evêchés de *Paderborn*, *Munster*, *Bréme*, *Verde*, *Hildesheim* & *Halberstadt*, fonda pareillement, dès la seconde année de son Régne, les Evêchés de *Meissen*, *Zeitz*, *Merseburg*, *Havelberg*, *Brandebourg*, & *Presbourg*, & l'Archevêché de *Magdebourg*, dont il rendit ces Evêchés suffragans. Il y en y qui croient qu'il fit ces fondations pour l'amour de sa Femme EDITHA, dont le douaire étoit fondé sur la Ville de *Magdebourg*, & qu'il l'institua pour Métropole à cause de sa grandeur, & de la beauté de sa situation. Car, pour ce qu'on prétend que dès le tems des *Payens* il y avoit à *Magdebourg* une espéce de Cloître pour des Filles de distinction, & qu'OTTON ne fit que le consacrer aux usages du *Christianisme*, j'ai de la peine à me le persuader. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que cet Empereur y fonda le Monastére consacré à *St. Pierre*, *St. Maurice*, & *St. Innocent*; qu'au bout de quelque tems il y attacha la Dignité Archiépiscopale, & qu'il le dota si richement, que quelques-uns font aller ses revenus au-delà de neuf tonnes d'or. Il seroit trop long de faire l'énumération de tous les

Lieux

Lieux que la libéralité de l'Empereur assigna à ce Monastére : on y remarque entr'autres toute la Contrée qui porte le nom de *Nélétice* avec ses dépendances, la Ville de *Givicenstein* avec ses Salines, (*cum salsugine ejus*, c'est l'expression du Diplôme,) & d'autres Villes avec leurs Eaux salées & douces. C'est ici le lieu de remarquer que le *Pagus Nélétice* désignoit la partie Orientale du District de la *Sale*, & principalement *Halle* ; & le *Pagus Nadzici* la partie Septentrionale du même District, où sont *Wettin*, *Lobegunn*, *Rothembourg*, & quelques autres Villes. Notre Auteur conjecture que le lieu où étoit ce Monastére si célébre du *Pétersberg*, portoit autrefois le nom de *Neletiz*. L'Empereur, tout occupé du soin d'augmenter la splendeur de son cher Cloître de *Magdebourg*, souhaitoit fort de le tirer de la dépendance du Siége de *Halberstadt*, sous laquelle il avoit été jusqu'alors ; mais il ne put en venir à bout pendant la vie de l'Evêque *Bernard*, qui siégeoit alors. *Hildeward*, Successeur de *Bernard*, fut de meilleure composition, & laissa démembrer une partie de son Diocése en faveur du nouvel Archevêché : & les Péres assemblés au Concile de *Ravenne* tenu en 968, ayant approuvé les raisons alléguées par l'Empereur, il fut statué que l'Evêché de *Mersebourg*, & tous ceux qui pourroient être fondés dans la suite sur les Terres des *Vénédes*, seroient sous le Siége de *Magdebourg*. L'Archevêque de *Ma-*

yen-

yence, qui étoit Métropolitain, voulut bien même consentir que les Evêchés de *Brandebourg* & de *Havelberg* reconnussent la même autorité. Enfin le Pape *Jean* XII. mit le comble à la gloire du nouvel Archevêché, en lui accordant la prérogative de règler le nombre de ses Chanoines & les autres parties de son cérémonial, sur le modéle de l'Eglise de *St. Pierre* de *Rome*, & en lui conférant l'éminente Dignité de *Primat d'Allemagne*. Le Monastére donc de la Règle de *St. Benoît*, consacré à *St. Pierre* & *St. Maurice*, fut changé en un Archevêché du titre de *St. Maurice*; l'Abbé *Richarius*, qui étoit à la tête, fut transféré au Cloître de *St. Jean*, qui est à *Berge*, auprès de *Magdebourg*, aujourd'hui *Closterberge*; & *Adalbert* fut le premier Archevêque.

La liste de ses Successeurs est trop longue pour trouver place ici. Ceux qui s'y distinguent le plus, outre *Adalbert* qui est à la tête, sont *St. Norbert*, *Wichmann*, *Théodoric*, & *Ernest*, dont l'Histoire nous apreud les biens qu'ils firent au Duché, & en particulier aux Citoyens de *Halle*, aussi-bien que divers démêlés qu'ils eurent avec les Princes leurs contemporains Ces événemens de l'Histoire particuliére tirent un grand jour de plusieurs Diplômes, Chartres, & autres Documens, qui sont conservés dans les Archives de *Halle*.

Après la mort d'*Ernest*, le Siége échut à un des Prélats qui l'ont rempli avec le

 plus

plus de distinction, je veux parler d'Albert *de Brandebourg*, que les Annales ont coutume d'appeller aussi Albert *de Mayence*. Ce Prince, recommandable par une infinité de belles qualités, étoit Fils de l'Electeur Jean, surnommé le *Cicéron*. Il est le premier qui voulut bien se laisser astreindre à une Capitulation dressée par les Chanoines; & cet usage passa à ses Successeurs, avec les changemens convenables à chaque renouvellement d'Archevêque. Celle qu'on trouve dans *Lünig* est fautive, & Mr. *de Dreyhaupt*, qui l'a tirée des Archives, la donne ici entiére & correcte.

Albert fut le premier Archevêque de *Magdebourg* de la Maison de *Zollern*; il eut pour Successeur son Parent Jean Albert, dit *le Boiteux*, & après celui-ci vinrent Frideric, & Sigismond *le Gros*, Fils de l'Electeur Joachim II. Depuis ce tems là il y eut dans le Siége de *Magdebourg* une suite de Princes de la Maison de *Brandebourg*, qui ne fut interrompue qu'une fois par Auguste *de Saxe*; & c'etoit une espéce de présage que ce beau Duché tomberoit un jour entiérement au pouvoir de cette Maison, comme cela est arrivé, il y a environ un Siécle, à la Paix de *Westphalie*. L'Archevêché fut alors entiérement sécularisé, & personne n'ignore l'état où il se trouve actuellement.

Notre Auteur ne s'est pas tellement borné aux choses qui regardent directement

le Duché de *Magdebourg*, qu'il n'ait mêlé à son travail plusieurs autres Anecdotes fort agréables. En voici une qui mérite d'être remarquée; elle concerne le Landgrave PHILIPPE *de Hesse*. On sait qu'il se trouva fort exposé à l'indignation de l'Empereur, aussi-bien que les autres Princes ligués avec lui dans la guerre de *Smalcalde*. MAURICE *de Saxe* intercéda de toutes ses forces en sa faveur. Le Landgrave fut mené prisonnier à *Halle*, & se jettant aux genoux de l'Empereur, y fit l'humble aveu de ses fautes, par la bouche d'un Ministre qui parloit pour lui. Tandis que cet Orateur s'épuisoit en priéres & en excuses pour implorer la clémence Impériale, on dit que PHILIPPE sourit, apparemment de quelque exagération ridicule du Harangueur. L'Empereur s'en apperçut, & en fut piqué au vif. *Je t'apprendrai à rire*, dit-il. (*Wel, ick sol die lacher lehren*) & aussitôt le Landgrave, remis à la garde du Duc d'*Albe*, fut reserré beaucoup plus étroitement, & ne put obtenir sa délivrance qu'au bout de cinq ans.

La pompe solemnelle avec laquelle l'Empereur fit son entrée à *Halle*, est encore un morceau qui mérite d'être lu, aussi-bien que les particularités qui concernent la fameuse Formule de l'*Interim*, le Siége de *Magdebourg*, la Transaction de *Passau*, & en général tout ce qui s'est passé de plus re-

remarquable en *Allemagne* dans ces tems-là.

ARTICLE. VI.

Commentarii Academiæ Scientiarum Imperialis Petropolitanæ. *Tomus* X. ad Annum MDCCXXXVIII.

C'est-à-dire,

Mémoires de l'Académie Impériale des Sciences de Péterſbourg. Tome X. pour l'Année MDCCXXXVIII. *A Péterſbourg*, de l'Imprimerie de l'Académie 1747. *in Quarto.* pp. 509. avec xxxv. Planches.

CE Volume contient vingt-deux Mémoires, ſavoir douze pour la Claſſe Mathématique, ſept pour la Claſſe Phyſique, deux pour la Claſſe Hiſtorique, & un pour les Obſervations Aſtronomiques.

Voici d'abord les titres des Mémoires de Mathématique. Leonardi Euleri *Diſquiſitio de Bilancibus*. 2. Nicolai Bernoulli *Inquiſitio in ſummam ſeriei* $+\frac{1}{1}+\frac{1}{9}+\frac{1}{4}+\frac{1}{16}+\frac{1}{25}$ &c. 3. Leon. Euleri, *De motu Cymbarum remis propulſarum in fluviis*. 4. Ejusdem, *De Aequationibus differentialibus, quæ certis tantùm caſibus integrationem admittunt*. 5. Georg. Wolfgang. Krafftii *Solutiones trium Problematum Aſtronomicorum*. 6. Leon.

6. Leon. Euleri, *de Machinarum tàm simplicium quàm compositarum usu maxime lucroso.* 7. Joannis Bernoulli *Compendium Analyseos pro inventione vis centralis in orbibus mobilibus Planetarum.* 8. Leon. Euleri, *De attractione Corporum Sphaeroïdico-Ellipticorum.* 9. D. B. *Commentationes de immutatione & extensione principii conservationis virium vivarum, quæ pro motu corporum cœlestium requiritur.* 10. Euleri *Theorematum quorumdam Arithmeticorum Demonstrationes.* 11. Danielis Bernoulli *Commentationes de statu æquilibrii corporum humido insidentium.* 12. Leon. Euleri *Solutio problematis cujusdam à celeb.* Dan. Bernoulli *propositi.* Nous allons nous arrêter au sixiéme Mémoire, c'est celui de Mr. *Euler*, qui concerne l'usage le plus avantageux qu'on peut retirer des Machines, tant simples que composées.

Il semble que la doctrine des Machines simples, telles que le Levier, le Coin, la Vis, &c. soit épuisée, tant elle a été traitée, & cela dès la plus haute antiquité. Cependant quand on y fait attention, on remarque que ceux qui ont écrit sur les Machines, se sont bornés dans l'examen qu'ils en ont fait, à déterminer l'équilibre qui régne dans une Machine quelconque entre la puissance & le poids ou fardeau que cette puissance meut; & qu'ils ont entiérement négligé le mouvement même par lequel la puissance éléve le fardeau. C'est pourtant ce qu'il y a de principal dans la doc-

doctrine des Machines, que de bien exposer & établir les loix qui réglent ce mouvement.

La considération de l'équilibre des Machines est du ressort de la Statique; celle de leur mouvement appartient à la Méchanique. C'est celle-ci qui n'a pas encore été seulement défrichée, tandis que l'autre a reçu toute la culture possible. Tout ce qu'on fait à cet égard, ne va guéres au-delà de ce principe: c'est qu'il faut apliquer une plus grande puissance pour mouvoir un fardeau, que pour procurer l'équilibre: & cela est si général, qu'il ne faut pas avoir fait une étude particuliére des Machines pour le savoir. On y joint encore à-la-vérité un autre principe, c'est qu'en gagnant quelque chose par la diminution de la puissance, on perd précisément autant par rapport au tems: mais cela n'a jamais été prouvé, & cela n'est effectivement vrai qu'avec des restrictions très-considérables.

Il ne faut pourtant pas s'étonner que cette partie de la doctrine des Machines, quoique la principale & la plus utile, ait été laissée si longtems dans l'oubli. Elle tire ses principes de la Méchanique, & il n'y a pas longtems que la Méchanique elle-même a été réduite en Science. A présent même qu'on y a travaillé, il y a pourtant encore plusieurs matiéres qui n'ont point été traitées; & de ce nombre est la partie qui comprend le mouvement des

Corps

Corps finis, sur laquelle on n'a pas des principes suffisans. Les Machines appartiennent à cette partie; car ce sont des Corps d'une grandeur finie, qu'on ne sauroit envisager comme des points, & dont le mouvement ne se détermine que par leur structure, & le rapport entre la puissance & le fardeau. Mr. *Euler*, accoutumé à se frayer par-tout de nouvelles routes, ayant découvert les principes de cette partie de la Méchanique, s'est vu en état de considérer les Machines sous ce point de vue désiré, & de déterminer le mouvement d'une Machine quelconque. Donnons le précis de sa Méthode.

Le but de toute Machine est de multiplier la puissance, ensorte qu'il faille moins de puissance pour exécuter un effet par le secours de la Machine, que si l'on employoit la puissance nue. Avant toutes choses on doit donc examiner dans chaque Machine, jusqu'où s'étend cette multiplication de la puissance apliquée à la Machine. Or cela dépend de la structure, & peut être aisément déterminé par les règles de la Statique. Si la raison du fardeau à la puissance est égale à la raison de la multiplication, il y aura équilibre. Afin donc que la puissance soit supérieure au fardeau, & le mette dans un mouvement actuel, il faut nécessairement que la raison de la multiplication soit plus grande que la raison du fardeau à la puissance, ou que la puissance augmentée par la Machine devienne plus

considérable que le fardeau qu'il s'agit d'élever, ou de faire avancer. L'objet auquel Mr. *Euler* se fixe donc ici, c'est de rechercher quel est le mouvement qui naît en ce cas dans une Machine quelconque. On sent bien que c'est-là l'usage essentiel de toutes les Machines, car on ne les construit pas pour produire l'équilibre, leur but est le mouvement.

A l'examen attentif de la structure, il faut donc joindre celui de la puissance & du fardeau. La Puissance n'est autre chose qu'un corps doué de la force de mettre une Machine en mouvement, comme sont les poids, les ressorts élastiques, les riviéres, les vents, & les forces des hommes & des animaux. La différence entre ces forces, qui n'est presque d'aucune conséquence par rapport à la Statique, est ce qu'il y a de plus important en Méchanique. Dans la Statique il suffit qu'on soit assuré que le poids de la puissance apliquée est équivalent, de quelque nature qu'il soit. Mais dans l'examen méchanique des Machines, outre la quantité des forces sollicitantes, qui peuvent être fort exactement indiquées par les poids, il faut soigneusement considérer la nature même de la puissance. Car il importe extrêmement à la production du mouvement, si la puissance qui meut la Machine, est un poids, ou un ressort élastique, ou quelqu'une des autres causes que nous avons indiquées, quand même elles s'accorderoient toutes en quanti-

tité, & qu'il n'y auroit pas la moindre différence par rapport à l'équilibre. En effet il s'agit de prendre en considération le mouvement de la puissance même, lorsqu'elle meut la Machine; lequel mouvement ne sauroit être engendré, sans qu'il en coute à l'effet que la puissance déploie pour le mouvement de la Machine. Or ce mouvement de la puissance, ou plutôt cette partie de l'effet qui se consume à mouvoir la puissance, ne peut être estimé que par la force d'inertie de la puissance. Il y a donc deux choses à considérer dans une puissance quelconque, savoir la force que l'on compare avec le poids, & l'inertie, dont on juge par la quantité de matiére de la puissance même.

Il résulte de-là une différence considérable entre les puissances sus-mentionnées. Si ce sont des poids qui font mouvoir les Machines, l'inertie est proportionnelle aux masses de ces poids, c'est-à-dire, aux poids mêmes. Mais les ressorts élastiques, quoiqu'équivalens à de grands poids, ont souvent si peu d'inertie qu'on en peut presque négliger la masse sans erreur. Il en est à peu près de-même des forces des Animaux, qui mettent une beaucoup moindre quantité de matiére en mouvement, que si l'on substituoit à leur place des poids équivalens. Et pour les forces des Riviéres & des Vents, il ne s'y trouve presque aucune inertie, puisqu'il ne s'engendre aucun nouveau mou-

vement dans l'eau, ni dans l'air, pendant que la Machine se meut.

Il y a par la même raison une double recherche à faire au sujet des fardeaux qui doivent être mus par le moyen des Machines. Car il faut voir d'abord, si ce fardeau a quelque force propre par laquelle il résiste au mouvement de la Machine, & jusqu'où va cette force, que l'on peut ensuite fort commodément comparer de-nouveau avec le poids. Si, par exemple, il s'agit d'élever un poids par le moyen d'une Machine, ce poids résistera par la force de pesanteur au mouvement de la Machine; mais s'il faut le faire avancer sur un plan horizontal, cette résistance sera nulle. Il en est de-même si l'on se propose de bander un Corps élastique à l'aide d'une Machine, il opposera sa force élastique à l'action de la Machine.

La seconde chose à laquelle on doit faire attention, c'est la masse, ou inertie, du fardeau qu'il faut mouvoir, en vertu de laquelle une partie de la puissance mouvante se consume à produire le mouvement dans le fardeau. Cette force d'inertie, qui n'est comptée pour rien dans la Statique, entre nécessairement dans la considération méchanique d'un très grand nombre de Machines, qui exercent leur action sur des fardeaux, de la part desquels il n'y a aucune résistance, ou *reluctance*, mais qui par la seule force d'inertie détruisent une partie considérable de la force qui

qui eſt employée pour y produire le mouvement. Sans cette diſtinction eſſentielle en Méchanique, on ne peut rien établir de certain ſur l'effet des Machines.

A l'égard de la Machine même, la connoiſſance de ſa ſtructure ne ſuffit pas, on doit encore faire attention à ſa maſſe & à ſa matiére. Car le fardeau ne pouvant être mu tant que la Machine demeure immobile, il faut que le mouvement s'engendre dans la Machine, & cela ne peut arriver ſans déchet de la puiſſance ſollicitante. La détermination de ce mouvement de la Machine demande donc qu'on faſſe entrer dans le calcul l'inertie de la Machine même, en obſervant en même tems les viteſſes rélatives, ſuivant leſquelles chacune des particules de la Machine ſe meut.

Enfin on doit ſurtout être attentif à la friction, ſans laquelle on ne ſauroit exécuter abſolument aucune Machine. Cette friction n'exiſte pas ſeulement dans la Machine, elle a auſſi lieu à l'égard du fardeau, & quelquefois même de la puiſſance ſollicitante, qui ne peuvent ſe mouvoir ſans friction. Dans les Moulins, preſque toute la force requiſe pour le mouvement de la Machine, ſe conſume à ſurmonter la friction. S'il faut faire avancer un fardeau ſur un plan, ſoit horizontal, ſoit peu incliné, c'eſt la friction qui fait le plus grand obſtacle, comme on le voit dans les Voitures. Il eſt vrai que la friction peut être diminuée à un point étonnant; mais on ne

ſau-

sauroit pourtant jamais l'ôter tout-à-fait, & il faut surtout y avoir égard dans les Machines, où elle dérange considérablement l'effet, qui sans elle auroit lieu. Quoique la considération de la friction paroisse d'abord difficile & pénible, cependant Mr. *Euler* assure qu'il est venu à bout du calcul presque aussi aisément que s'il ne l'y avoit pas comprise. Quand on veut mettre la Machine en mouvement avec le fardeau, une partie certaine & déterminée de la puissance sollicitante est requise pour surmonter la friction; & elle demeure la même, soit que la Machine aille plus vite, ou plus lentement. On connoîtra donc d'une maniére pratique dans un cas quelconque la force qui surmonte cette friction, si l'on est parvenu par divers essais à découvrir quelle est la puissance qui commence à mouvoir la Machine, & cela sans faire attention à la résistance. Cette puissance étant une fois trouvée, il faut la soustraire perpétuellement de toute la force sollicitante; & ce qui restera de cette force produira le mouvement, comme s'il n'y avoit aucune friction.

Ajoûtez à tout cela une remarque qui concerne presque toutes les Machines, c'est que leur mouvement après avoir acquis un certain degré de vitesse, n'est plus accéléré, mais qu'il demeure depuis sensiblement égal, quoique la puissance sollicitante agisse sans interruption. En effet, à moins qu'une Machine ne se meuve

ve avec une extrême rapidité, tout son mouvement s'arrête aussitôt que la force sollicitante cesse : ce qu'il faut attribuer, tant à la friction qu'aux autres obstacles auxquels toutes les Machines sont sujettes. Puis donc qu'une Machine continue à se mouvoir de la même vitesse, à laquelle le mouvement est parvenu presque dès le commencement, pourvu que la puissance sollicitante agisse sans interruption, on pourra déduire certainement cette vitesse constante de l'effet de la puissance sollicitante, qui sans cela consisteroit en accélération. Après avoir posé ces principes, M. *Euler* établit les Propositions qui composent sa Théorie, dont l'objet est de déterminer, *avec quelle vitesse un fardeau donné peut être mu par une puissance donnée à l'aide d'une Machine quelconque.* Comme ces Démonstrations sont de calcul, & que leur intelligence dépend outre cela des figures, notre Extrait ne sauroit s'étendre plus loin.

Passons donc à la Classe Physique, qui comprend les sept Mémoires suivans. 1. Georg. Wolfg. Kraftii, *De reflexione lucis, in transitu per medium diaphanum oriundâ, experimenta & explicationes.* 2. Ejusdem *De novo oscillationum genere.* 3. *Dissertationis Hydraulicæ pars secunda, continens methodum directam & universalem solvendi omnia problemata hydraulica, quæcunque de aquis per canales cujuscunque figuræ fluentibus formari ac proponi possunt.* 4. Josiæ Weitbrechtii *Solutio Problematis Physiologici.* 5. J. Am-

Ammani, *de Filicastro, novo plantarum genere, aliisque minùs notis rarioribus filicum speciebus.* 6. Joh. Georgii Gmelini, *De frigore & calore glaciei, nivis & aquæ.* 7. J. Ammani *Descriptio Cameli Bachiani binis in dorso tuberibus, è scriptis* D. G. Messerschmidii *collecta.* Disons un mot de chacune.

1. Les principaux Physiciens ont remarqué depuis long-tems, que lorsque la lumiére vient à frapper un corps transparent, elle passe à-la-vérité au-travers, mais qu'il s'en fait en même tems une repercussion très-sensible, qui est contraire à l'intensité de la lumiére. De-là vient que les Tubes Optiques à plusieurs verres répandent de l'obscurité sur les objets, une partie considérable des rayons qui arrivent à ces verres étant forcée de réfléchir. Le but de Mr. *Krafft*, dans le premier Mémoire de la Classe de Physique, est de rechercher, si cette réflexion que la lumiére éprouve dans son passage par un milieu transparent, vient d'une force repoussante qui environne les Corps, ou de la retroaction des particules solides, ou de ces deux causes réunies. C'est ce qu'il exécute par une suite Géométrique de Problémes & de Corollaires.

2. Dans le Mémoire suivant le même Phycisien parle d'un nouveau genre d'Oscillations. Il y a déjà plusieurs maniéres connues de produire le mouvement oscillatoire dans les Corps; comme en suspendant

dant un Corps à un fil auquel il est attaché par un de ses points; en procurant le mouvement réciproque de l'eau agitée dans un tuyau de communication; en pinçant une corde fortement tendue, &c. Mais un cas fortuit en a fait observer un nouveau à Mr. *Krafft*. Il regardoit sa montre pendue à un crochet, de maniére qu'elle ne touchoit point à la muraille, & il vit des oscillations, qui par la constance de leur mouvement, & par la grandeur sensible de l'arc qu'elles décrivoient, le jettérent d'abord dans une espéce d'admiration, & ensuite l'engagérent à méditer sur la cause de ce phénoméne, & à donner plus d'étendue au principe de cette oscillation particuliére.

3. Le troisiéme Mémoire est la seconde Partie d'une Dissertation Hydraulique, où il s'agit d'expliquer les Questions suivantes. Soit un Canal quelconque, droit ou courbe, continu, ou composé de plusieurs tuyaux cylindriques, enfin, ou vertical, ou en partie horizontal, ou diversement incliné dans ses différentes parties. Que ce Canal soit plein d'eau, ou de quelque autre liqueur pesante, homogéne & très fluïde: Que cette liqueur commence & continue à couler, en recevant des accélérations, autant que & jusqu'où la chose est possible, mais pourtant de maniére que le Canal demeure constamment plein, une nouvelle quantité de liqueur succédant continuellement, & réparant celle qui s'échappe

chappe par un orifice, en entrant dans l'autre avec cette viteſſe qui feroit arrêter la ſurface ſupérieure, ſi l'entrée de la nouvelle liqueur ceſſoit tout-à-coup. Cette derniére condition n'eſt ajoûtée que pour faciliter le calcul; car la méthode employée ici feroit du même uſage, quand même il n'entreroit point de nouvelle liqueur pour remplir entiérement le Canal. On demande donc premiérement, quelle eſt la viteſſe de la quantité qui s'écoule, proportionnellement à la quantité donnée de liqueur déjà ſortie. On demande enſuite, quelle eſt la preſſion qu'éprouvent les côtés du Canal dans leurs différens endroits, de la part de la liqueur qui paſſe au-travers; ou, ce qui revient au même, à quelle hauteur verticale une liqueur de même nature doit demeurer ſuſpendue avec la liqueur qui coule à-travers, en inſérant dans quelque endroit un petit tuyau dreſſé verticalement.

4. Mr *Weitbrecht* nous offre enſuite la ſolution de ce Problême Phyſiologique: *Le nombre des muſcles qui meuvent un membre quelconque étant donné, trouver le nombre des mouvemens qui peuvent être produits par ces muſcles diverſement combinés entr'eux.* Pour ſatisfaire à ce Problême, il faut premiérement ſavoir, en combien de maniéres un certain nombre de muſcles peut être combiné; & cela dépend par conſéquent des loix de l'Art combinatoire, en y ajoûtant quelques conditions priſes de la nature de l'ac-

l'action des muscles. Car les muscles n'agissent pas toujours avec le même degré de force, mais ils se contractent, tantôt plus, tantôt moins, d'où naissent nécessairement des situations différentes du membre remué par ces muscles.

5. Il y a un très-grand nombre d'espéces de Fougéres, qui portent leurs semences, ou dans les feuilles, ou dans des côtes, ou pédicules particuliers, mais dont les Botanistes n'ont pas encore assigné les caractéres d'une maniére bien distincte. Mr. *Amman* se propose de le faire dans un Mémoire sur le *Filicastrum*, nouvelle espéce de Plante, à l'occasion de laquelle il examine les espéces de Fougéres les plus rares & les moins connues. Pour cet effet il remonte aux Plantes Capillaires en général, dont on fait ordinairement deux classes, savoir de celles dont toutes les feuilles sont égales & fructiféres, & de celles dont les feuilles sont d'une structure diverse, & les unes stériles, les autres fructiféres. Celles-ci se subdivisent encore, en ce que les unes ont leurs semences dans les pédicules qui sortent des côtes des feuilles stériles, au-lieu que les autres ont les semences dans les feuilles, ou côtes particuliéres, qui sortent de la racine même. Les premiéres sont comprises sous le nom d'*Osmunde*, & les derniéres sous celui de *Filicastre*.

6. Mr. *Gmelin* a fait un séjour en *Sibérie*, pendant lequel il a recueilli diverses Ob-

ſervations curieuſes, Mr. *Weitbrecht*, pour connoître la difference entre les Expériences du Thermométre faites à *Pétersbourg*, & celles des autres Contrées, avoit prié Mr. *Gmelin* de faire quelques Obſervations qui ſe rapportaſſent aux Queſtions ſuivantes. 1. Quel eſt le terme du Mercure dans l'eau pendant le plus grand froid; & s'il répondoit à celui qu'il avoit trouvé, ſavoir le 152. degré. 2. Si ce terme eſt conſtant, tant que la ſuperficie de l'eau eſt gelée. 3. S'il eſt le même & conſtant; ſi en laiſſant l'inſtrument dans l'eau cette eau vient à ſe geler entiérement. 4. S'il eſt le même dans la neige. Et 5. juſqu'où la chaleur de l'eau augmentoit dans les Fleuves & Riviéres que Mr. *Gmelin* auroit occaſion de traverſer. Il n'y a rien de plus exact que les Tables que ce ſavant Phyſicien a dreſſées pour ſatisfaire aux déſirs de ſon Ami.

7. Le dernier Mémoire eſt une Deſcription Anatomique, extraordinairement circonſtanciée, d'un Chameau qui avoit deux boſſes ſur le dos. Le corps de ce Chameau appartient à une Collection de Raretés naturelles que Mr. *Daniel Gottlieb Meſſerchmid*, Médecin de *Dantzig*, fit en *Sibérie*, il y a plus de vingt ans, par ordre du Czar Pierre le Grand. C'étoit un Chameau mâle, originaire de *Bactriane*, & fort vieux, qui fut acheté en 1724. par des Marchands *Ruſſiens* qui alloient à *Pekin*. Il peſoit mort 1350. livres de *Ruſſie*.

Les

Les os de son squelette étoient au nombre de 264.

La troisiéme classe, où il s'agit de l'Histoire, ne contient que deux Mémoires. Le premier est de feu Mr. *Bayer*, & présente une idée de la Géographie de la *Russie*, & des Païs voisins vers l'an de N. S. 948. tirée des Auteurs Septentrionaux. Ce morceau ne peut qu'avoir couté beaucoup de peine à son Auteur. Il s'agit de porter la lumiére dans des tems, qui bien que récens à l'égard des autres Nations, sont, pour ainsi dire, les tems fabuleux de ces Peuples Septentrionaux, qui sont demeurés comme engourdis pendant une longue suite de Siécles dans leurs frimats. Nous nous bornerons à indiquer les noms des Peuples qui font l'objet des recherches de Mr. *Bayer*; voici ses propres termes: *Erit nobis dicendum de* Schudis, Esthonibus, Livonis, Merianis, Jarmensibus, Ingris, Carelis, Fennis: *& quoniam Septentrionalia Monumenta* Gardarikiam & Holingordiam *illis temporibus celebrant, earum quoque memoria ad hunc locum pertinere visa est: nam de* Varagis *peculiari Dissertatione dicemus.*

L'autre Mémoire de la Classe Historique est de Mr. *Müller*, & concerne des Écrits en Langue *Tangutique* trouvés en *Sibérie*. Divers Savans ont travaillé à faire connoître les Caractéres *Tangutiques*; mais ils n'ont pu aller fort loin dans leurs découvertes, jusqu'à ce que de nos jours on a

apporté de *Sibérie* un MS. entier, ou plutôt un nombre de Feuilles peintes de ces caractéres. Le Gouverneur de *Sibérie*, qui en fit présent au Czar Pierre le Grand, ne put apprendre autre chose à cet Empereur sur le lieu & les circonstances de cette *trouvaille*, sinon qu'elle s'étoit faite parmi les débris d'un vieil Edifice dans la partie Australe de la *Sibérie*. On ajoûta dans le Public plusieurs fables à la vérité, mais elles ne sont pas assez intéressantes pour s'y arrêter.

Le Czar n'ayant trouvé personne dans ses Etats qui pût donner l'interprétation de ces Feuilles, ordonna à Mr. *Schumacher* d'en envoyer en différens endroits, & particuliérement à l'Académie des Belles-Lettres de *Paris*, en invitant toutes les personnes habiles dans les Langues Orientales à faire leurs efforts pour déchifrer cette espéce d'énigme. On en trouve une Feuille gravée dans les *Acta Eruditorum* de *Leipzig*, du mois de *Juillet* 1722. Ceux qui étoient versés dans ce genre d'étude, reconnurent d'abord que c'étoit de l'Ecriture *Tangutique*. Il y a une Lettre de Mr. *La Croze* à Mr. *Mencken* (*a*), & une autre de Mr. *Bayer* à Mr. *Strimesius* (*b*), à la fin desquelles ces Savans ont donné les Lettres de l'Alphabet *Tangutique*.

Il

(*a*) *Act. Erud. Aug* 1722.
(*b*) Dans le Journal Allem. intit. *Histoire de l'érudition de notre tems.* P. V. p. 385.

Il n'est pas surprenant que dans une matiére aussi neuve & aussi épineuse, on ait fait quelques méprises. C'est ainsi, par exemple, que Mr. *La Croze* a cru que les Lettres *Tangatiques* étoient les mêmes que les Lettres *Oiguréennes*, ou *Jugurénnes*. Le Voyageur *Guillaume de Rubruquis* témoigne qu'il y a une différence totale entre ces deux Caractéres. Le même Savant s'est trompé encore, lorsqu'il a cru que les Lettres *Monguliques* venoient des *Tangutanes*, & qu'elles n'avoient souffert qu'un changement léger. Mr. *Bayer* a prouvé d'une maniére évidente, que les Lettres *Monguliques*, ou *Manschuniques*, viennent des Lettres *Syriaques*. Le mot de *Jugurénnes* veut dire *étranger*; c'est le premier nom que les *Monguls* ont donné à ces Lettres; & ils appellent encore aujourd'hui *Uligur* toutes les Nations qui n'ont pas la même Langue & le même Culte qu'eux. Il est donc tout-à-fait apparent, suivant l'opinion de Mr. *Bayer*, que les *Monguls* ont reçu cette Ecriture des Prêtres *Syriens* attachés à la Secte de *Nestorius*, qui du tems de TSINGIS-CAN, ou un peu auparavant, entrérent dans ces Contrées pour y porter l'Evangile.

Pendant qu'on s'exerçoit sur ce sujet en *Allemagne*, les Savans de *Paris* ne demeuroient pas oisifs. Mrs. *de Fourmont*, *Etienne* & *Michel*, Fréres célébres par leur érudition & leurs immenses travaux, firent une version littérale & une paraphrase de

la Feuille qui avoit été envoyée. Mr. l'Abbé *Bignon* rendit compte au Czar de leur travail, dans une Lettre qui n'avoit point encore paru, & qui mérite de trouver place ici.

SIRE,

» Je suis pénétré de la plus parfaite re-
» connoissance de l'extrême honneur qu'il
» a plû à VOTRE MAJESTE' de me
» faire, en m'envoyant l'année derniére
» par le Sr. *Schumacher* votre Bibliothécai-
» re, une Feuille tirée d'un des Livres qui
» ont été trouvés au Païs des *Calmuks*. Si
» j'ai différé si longtems à vous en rendre
» mes très-humbles actions de graces, c'est
» que j'ai cru que VOTRE MAJESTE'
» seroit bien aise, qu'en la remerciant je
» lui rendisse en même tems un compte
» exact de ce qui regarde ce Manuscrit.
» Il étoit assez difficile, SIRE, de re-
» connoître seulement des caractéres que
» nos Savans n'avoient point encore vus
» jusqu'ici; & sans les différens Interpré-
» tes en toutes Langues, que sur mes très-
» humbles priéres le Roi a attachés à sa
» Bibliothéque, j'avoue à VOTRE MA-
» JESTE' qu'il auroit été presque impossi-
» ble d'y réussir. A force de recherches
» enfin nous avons découvert un Diction-
» naire en Langue *Latine* & en Langue de
» *Thibet*, ayant les mêmes caractéres que
» ceux de la Feuille qui m'avoit été re-
» mise

» mise par ordre de VOTRE MAJESTÉ.
» Par ce secours il nous a été permis de
» pénétrer dans cette espéce de mystére,
» ou d'expliquer l'énigme, si j'ose me ser-
» vir de cette expression. Nous ne nous
» flattons pas d'avoir tout éclairci. Le
» Dictionnaire dont j'ai l'honneur de vous
» parler, SIRE, n'ayant été fait que
» fort à la légére par un Voyageur,
» il y manque un grand nombre de mots
» & de phrases, sans lesquelles il n'est pas
» possible de suivre parfaitement un dis-
» cours étendu. Cependant, après bien
» des réflexions nos Interprétes y ont
» trouvé une espéce de sens, & il n'est
» pas à douter qu'ils n'allassent beaucoup
» plus loin, s'ils avoient un plus grand
» nombre d'Ouvrages. VOTRE MAJESTÉ
» pourra se convaincre par elle-même de
» la justesse de leurs observations, par la
» copie figurée que je me donne l'honneur
» de lui envoyer. Elle y verra les ca-
» ractéres inconnus auparavant, rendus
» par des caractéres des Langues vulgai-
» res de nos Pays, & au-dessous l'expli-
» cation mot à mot de ces mêmes carac-
» téres en *Latin*. A côté est ce que nous
» avons appellé le sens, qui est plutôt une
» paraphrase qu'une traduction fidéle.
» Nous avons cru devoir en agir ainsi,
» à cause de la grande obscurité du Texte.
» Si cet échantillon avoit le bonheur de
» plaîre à VOTRE MAJESTÉ, Elle
» pourra dans la suite nous rendre plus

» habiles, & par conſéquent plus en état
» de faire par nos progrès dans ces con-
» noiſſances, quelque choſe de plus digne
» de lui être préſenté. Le Public, SIRE,
» en profitera ſous vos auguſtes auſpices;
» car je m'aſſure que dans ce grand nom-
» bre de Manuſcrits, qui ſuivant les
» nouvelles répandues en *Europe* ont été
» trouvés dans vos Etats d'*Aſie*, il y en
» aura quelques-uns qui regarderont l'Hiſ-
» toire de ces Contrées, ignorée juſqu'à
» préſent. Si cela étoit nous avons tout
» lieu de nous flatter que VOTRE MA-
» JESTE' daignera nous en faire part. Elle
» ſuit trop bien les traces de CESAR par
» la rapidité & la multitude de ſes con-
» quêtes, pour ne pas imiter encore le
» premier Empereur des *Romains* dans ſon
» amour pour les Lettres & pour les
» Sciences; & la *France* ſera toujours char-
» mée de vous devoir tout ce qui peut
» contribuer à leur luſtre & à leur avan-
» cement. En mon particulier, rempli de
» la plus haute admiration, & plein du
» plus profond reſpect, je vous ſupplie
» très-humblement de permettre que j'aye
» l'honneur de me dire,

SIRE

DE VOTRE MAJESTE'

de Paris le 1. Février 1723.

Le très-humble &
très-obéiſſant Serviteur
L'Abbé BIGNON.

Mr.

Mr. *Müller*, du Mémoire duquel nous rendons compte, eut occasion dans les années 1731 & 1732. de fréquenter des Envoyés de la Nation *Calmouque*, qui étoient à *Pétersbourg*, & qui avoient à leur suite des Prêtres capables de lire l'Ecriture *Tangutique*. Avec leur secours Mr. *Müller* apprit à lire, & il s'apperçut bientôt que la prononciation indiquée par Mr. *Fourmont*, s'éloignoit de la vérité, au moins dans tous les mots un peu composés. Il en conclut que selon les apparences ils auroient fait des méprises encore plus considérables par rapport au sens. Cela lui inspira l'envie de s'appliquer à l'étude de cette Langue ; mais comme ses propres Maîtres ne faisoient que la lire sans l'entendre, il ne put pas faire de grands progrès. Une occasion plus favorable à son dessein se présenta bientôt après. Mr. *Müller* fit un voyage littéraire en *Sibérie*, & prit avec lui des copies de la Feuille *Tangutique*, & de la version de Mrs. *de Fourmont*, pour voir s'il rencontreroit sur les frontiéres des *Calmouques* & des *Monguls* quelqu'un qui pût le guider dans l'explication de ces Piéces. Il a eu le bonheur de réussir parfaitement, comme on peut s'en convaincre en jettant les yeux sur les échantillons qu'il produit. Voici par curiosité un Morceau qui représentera tout à la fois la prononciation du Texte *Mongolique*, & le goût de la Morale qui régne dans les Ecrits de ces Nations.

Tſchin ſedkilun ſubſara bjukui baga-
Firma conſcientia mediante omnia parvi-
dehaktſchi
pendendo.

Uvida amitan nogud-dur tuſa eguius-
in principio viventi cuicunque auxilium
kekui eze
oritur inde

edeger bjukuni dagudagun uiledkui eze
quibus omnibus conſummatis, futurum
anu uliu
quid, nemini

medeku bolai. Nom nogud anu nomun
notum eſt. Religio tota namque religionis ex-
Aſchinar.
plicatio.

Tuſchimed anu tereber teguni uliu
Magnates autem intellectu ſuo ea non
medekui.
comprehendunt.

Nom nogud anu chotola nomun
Religio tota videlicet (continet) *omnia reli-*
tſchinar anu.
gionis explicatione.

Chogoſun tſchinar ber uneger nomlak-
Incorporeorum explicatio vere prædicata
ſan, naſuda
eſt, ſemper

tarni ſun oron eze tegun dur anu. Aſchida
ab oculatione id dependet. Semper om-
bjukui ii uiledkui bolai.
nes id invenire poſſunt.

Ce qui achéve de rendre le Mémoire de
Mr.

Mr. *Müller* intéreſſant, c'eſt qu'il donne la deſcription des Lieux par où il a paſſé, & les deſſeins de diverſes Antiquités qu'il a rencontrées ſur ſa route.

La derniére Piéce de ce Volume eſt une Obſervation du paſſage de la Lune par les Hyades, que Mr. G. *Heinſius* a faite à *Péterſbourg* le $\frac{21\ \textit{Décembre}}{2\ \textit{Janv.}}$ 173 7/8 : d'où cet Aſtronôme déduit une Méthode pour déterminer le lieu d'une Etoile à l'égard de la Lune, lorsque cet Aſtre paſſe ſur elle.

ARTICLE VII.

TRAITE' *de la Vérité de la Religion Chrétienne tiré principalement du Latin de feu Mr.* J. ALPHONSE TURRETTIN. VII. Section. II. Partie. (*a*)

ON continue dans cette ſeconde Partie l'examen des Objections par leſquelles les Incrédules tâchent de décréditer les Miracles de l'*Evangile*. Celle ſur laquelle le ſavant Auteur s'arrête le plus, & qui en effet n'eſt pas des moins ſpécieuſes, regarde les faux Miracles qui ſe forgent & ſe débitent parmi les *Chrétiens*. „ Sans parler „ dit-on, des Siécles ténébreux ſi fertiles „ en fictions pieuſes, n'a-t-on pas vu dans P. 332.

„ le

(*a*) Voy. Tom. V. Part. II. p. 401.

„ le nôtre, qui est si éclairé, un grand „ Prélat (le Cardinal *de Noailles*) donner la „ guérison d'une Femme pour miraculeu- „ se sur des apparences très-légéres? Bien „ d'honnêtes-gens n'ont-ils pas été les du- „ pes de l'étrange scéne des Convulsion- „ naires de *Paris*, & des miracles qu'ils „ prétendoient s'être opérés parmi eux"? C'est une chose déplorable, qu'il y ait eu des *Chrétiens* assez imbéciles & assez mal avisés, ou même assez livrés à des vues basses & intéressées pour donner cours à de sacriléges impostures. Après tout cependant, de ce qu'il y a de faux miracles que s'ensuit-il? Qu'il faut être sur ses gardes pour n'en point admettre de tels, mais nullement qu'il ne puisse point y en avoir de véritables. Que penseroit-on d'un homme qui diroit? Il court beaucoup de fausse monnoie, donc il n'en faut recevoir aucune. La paresse aime à raisonner ainsi, & à se voir tout d'un coup dispensée du travail qu'exige un examen. Mais est-il permis de l'écouter lorsqu'il s'agit du choix d'une Religion, c'est-à-dire, du plus grand de nos intérêts? Qu'on prenne donc la peine de comparer les miracles de l'*Evangile* avec les prétendus faits qu'on leur oppose, & l'on en appercevra bientôt l'extrême différence.

1. Les Miracles de Jesus-Christ & des Apôtres étoient d'une utilité & d'une importance infinie. Il ne s'agissoit pas de moins que de renverser l'Idolâtrie, de ramener

mener les hommes à des idées saines de Religion & de Morale, en un mot d'établir le *Christianisme* dans le Monde. Mais quel est le but des prétendus miracles qu'on nous objecte? d'appuyer quelque Créance ou quelque Pratique superstitieuse; d'accréditer un Saint, une Image, une Relique; de faire honneur à un Ordre Religieux.

2. Les Miracles de l'*Evangile* ont été exposés à l'examen & à la critique la plus sévére, parce qu'ils étoient faits pour établir une Doctrine nouvelle & contraire aux préjugés reçus; mais les prétendues merveilles qu'on leur oppose, se débitent dans des tems & dans des lieux déjà imbus d'opinions qui leur sont favorables. Il ne *s'a*git que de faire accroire des choses semblables à celles que l'on croit déjà: le goût du siécle se prête à de telles fictions; les Supérieurs les tolérent, la multitude y applaudit, & personne n'ose y contredire.

3. Les Miracles de l'*Evangile* nous sont rapportés par des témoins oculaires, d'une probité à toute épreuve, & qui ont scellé leur déposition de leur sang. Que voit-on dans les nouveaux prodiges qui en approche tant soit peu? Presque jamais de témoignage primitif, nul monument autentique, nul écrit original; ce sont des ouï-dire ou des traditions populaires, qu'on ne s'est avisé d'écrire que longtems après l'événement. Ceux qui débitent ces mensonges, loin d'avoir rien à craindre par-

là,

là, sont surs d'en tirer de l'honneur & du profit.

4. On n'a qu'à jetter les yeux sur les écrits de ces prétendus prodiges, pour s'apercevoir du goût d'exagération & des puérilités qui y régnent; & pour sentir que ces Légendes sont plus différentes des *Evangiles*, qu'un insipide & pitoyable Roman ne l'est d'une Histoire écrite par l'Auteur le plus grave & le plus sensé.

5. Ceux même qui ajoûtent foi à ces miracles de nouvelle date, n'osent leur attribuer la même autenticité qu'à ceux de l'*Evangile*. Ils ne les reçoivent tout au plus que comme une probabilité Historique, qu'on ne doit pas éplucher trop rigidement.

6. Enfin, si on entre dans un examen aprofondi de ceux de ces miracles qui sont les plus récens & qui paroissent le mieux attestés, on s'apperçoit aisément qu'ils ne sont rien moins que ce pourquoi on les donne. C'est ce que notre Auteur fait voir à l'égard de la guérison de la Dame *la Fosse*, & des miracles de l'Abbé *Pâris*. Il s'arrête moins sur le premier de ces événemens, parce qu'il l'a examiné à fond dans deux Lettres qu'il écrivit de *Paris*, où il se trouva dans le tems que cette scéne s'y jouoit, & qui furent imprimés à *Genève* & à *Londres* en 1726. Il s'étend beaucoup plus sur l'article de l'Abbé *Pâris*, & des Convulsions, dont on trouve ici un précis historique très-curieux.

L'Ab-

» L'Abbé *Pâris*, simple Diacre, hau- P. 341.
» tement déclaré contre la Constitution,
» vécut en pénitent, & mourut jeune en
» 1727. Il fut inhumé à *St. Médard*,
» Fauxbourg *St. Marceau*. Quelques Dé-
» vots, & surtout des Dévotes, s'empressé-
» rent à recueillir ses habits & tout ce qui
» avoit approché de sa personne, & à al-
» ler faire leurs priéres dans le lieu de sa
» sépulture. . . . Une ou deux person-
» nes commencérent au mois d'Août 1731.
» à y sentir des convulsions. Le nombre
» s'en accrut bientôt au point de donner
» le bizarre spectacle de plusieurs person-
» nes qui s'élançoient deux ou trois pieds
» en l'air, de gens qui les assistoient, d'au-
» tres qui prioient en attendant que leur
» tour vînt d'être mis sur la tombe... D'a-
» bord ce n'étoient que des agitations cor-
» porelles. La plupart des Convulsionnaires
» conservoient toute leur raison, malgré
» la violence des secousses & les défaillan-
» ces qui les suivoient quelquefois. La cir-
» constance du lieu jointe aux motifs de
» ceux qui venoient y chercher du soula-
» gement, fit penser sans beaucoup de ré-
» flexion, que c'étoit la puissance de Dieu
» qui s'y déclaroit pour récompenser la foi
» de ses Serviteurs. Par malheur il y avoit
» depuis quinze ans parmi les *Apellans* des
» Théologiens qu'on a nommés *Figuristes*
» (*a*), parce qu'ils tournoient toute l'*Ecri-*
ture

(*a*) On remarque dans une Note à la page 372. que

» *ture Sainte* en types & en figures. A-
» vec cette méthode, & dans l'extrémité
» où étoit réduite alors la Cause de l'*Appel*,
» ils se mirent à déplorer d'un ton tragi-
» que la défection de la plus grande partie
» de l'Eglise, & à prédire la venue d'*Elie*
» avec la prochaine conversion des *Juifs*.
» Leur imagination échauffée saisit aussi le
» nouveau phénoméne des Convulsions
» comme un signe du Ciel, & comme un
» mystére par où Dieu avertissoit les hom-
» mes de plusieurs choses rélatives à l'état
» présent de l'Eglise. Bientôt on voulut
» que les Convulsionnaires fussent guéris de
» leurs infirmités ; entr'autres l'Abbé *de Bes-*
» *che-*

que c'est Mr. l'Abbé *d'Asfeld* qui a donné naissance aux Théologiens *Figuristes*, par un Livre intitulé, *Régles sur l'Intelligence des Saintes Ecritures*. Ce qui doit sans doute s'entendre du nom, car pour la chose même elle est ancienne. La Maladie des Allégories & des Types régne dans les Ecrits de plusieurs des premiers Péres de l'Eglise, d'où elle s'est communiquée par contagion à un grand nombre de leurs Successeurs. Cette méthode est encore assez en honneur dans l'Eglise *Romaine*, qui ne l'a jamais condannée. La Lumiére de la *Réformation* sembloit l'avoir proscrite en bonne partie de chez les *Protestans*, mais elle a regagné du terrain du depuis ; & il y a aujourd'hui des Théologiens de ce nom, qui portent la déraison en ce point un peu plus loin qu'aucun Ancien ne l'a fait. Il faut pourtant reconnoître à leur décharge, que leurs Interprétations typiques ne font guére d'autre mal que d'occuper dans leurs Sermons & dans leurs Ecrits une place due à de meilleures choses. Elles n'accréditent aucun Dogme erroné ; & ce foin & ce chaume n'empêchent pas que l'or & les pierres précieuses de l'Evangile ne se conservent dans leur pureté,



» *Éheraut*, l'un des Figuristes qui se donna
» en spectacle plus souvent & avec plus
» d'appareil que les autres, mais qui fut
» ensuite enfermé à *St. Lazare*, comme
» suspect de jouer la comédie. . . . Mr.
» *Héraut*, Lieutenant de Police, ayant ti-
» ré l'aveu de plusieurs Convulsionnaires
» que ce n'étoit qu'un jeu de leur part,
» les plus suspects furent exilés ou empri-
» sonnés, & le Cimetiére de *St. Médard* fut
» fermé en 1733: mais les Acteurs ne fi-
» rent que changer de scéne. Il y eut bien-
» tôt dans *Paris* quatre ou cinq cent Fem-
» mes ou Filles pauvres & malhabiles dans
» leur métier, qui trouvérent mieux leur
» compte à ramasser des aumônes en fai-
» sant les Convulsionnaires dans des cham-
» bres, où l'on n'étoit admis que par des
» Introducteurs affidés, & où il n'étoit per-
» mis de faire aucune question. Il faloit
» tout admirer comme des choses au-des-
» sus de la Raison humaine, quoique ce
» qu'on y voyoit & ce qu'on y entendoit
» ne fût rien moins qu'admirable. C'étoient
» des grimaces, des contorsions, & des pos-
» tures bizarres & violentes, par où ces
» Filles tâchoient de représenter tantôt
» quelque trait de la vie de Notre Sei-
» gneur, tantôt quelque action de Mr.
» *de Paris*, ou bien les plaies faites à l'E-
» glise par la Bulle *Unigenitus*, ou la per-
» sécution exercée contre les Saints, ou quel-
» que autre sujet semblable. Elles annon-
» çoient en même tems la conversion des

„ *Juifs* & le prochain retour d'*Elie*, dans
„ peu de semaines ou dans peu de mois ;
„ elles répétoient en termes confus & em-
„ phatiques ce que leurs Directeurs leur
„ avoient enseigné; & ceux-ci, qui vo-
„ yoient préconiser leurs opinions favori-
„ tes, ne se lassoient point de recueillir
„ leurs moindres paroles comme des révé-
„ lations. Elles marmottoient entre leurs
„ dents un jargon inintelligible, & l'on ap-
„ pelloit cela le *Don des Langues*. Elles
„ louoient, elles censuroient, elles apos-
„ trophoient ridiculement tantôt les uns,
„ tantôt les autres, & tout cela étoit reçu
„ comme autant d'oracles. Des gestes con-
„ tre la pudeur devenoient une allégorie.
„ Si elles tomboient en défaillance, c'é-
„ toient des extases prophétiques; & si el-
„ les tenoient des discours erronés ou mal-
„ séans, c'étoient des ténébres par où
„ Dieu vouloit éprouver les Fidéles. Le
„ dernier expédient fut même le vernis
„ général que l'on s'avisa de mettre sur tout
„ ce qu'il y avoit de bas & d'irrégulier chez
„ ces gens-là. . . L'égarement alla si loin,
„ que le *Frére Augustin*, qui avoit scanda-
„ lisé le Public par sa conduite avec la
„ *Sœur Alexis Bertaut*, osa soutenir que l'é-
„ tat divin d'aliénation où tombe un Con-
„ vulsionnaire lui ôtant toute liberté, ce
„ qu'il fait alors ne sauroit être un péché,
„ parce que c'est une action purement phy-
„ sique, qui n'a rien de moral que dans
„ ce qu'elle représente. . . . D'autres se

„ vi-

„ virent obligés, pour concilier tout ce
„ qu'ils voyoient, d'imaginer un autre
„ Systême non moins hétéroclite: ce fut
„ de dire qu'il y avoit dans l'œuvre des
„ Convulsions non seulement un mêlange
„ mystique, mais une apparition réelle de
„ deux Principes qui agissoient en même
„ tems. On attribua au Démon tous les
„ mouvemens hideux & indécens, les pué-
„ rilités, les faussetés, les erreurs; & on
„ réserva à Dieu tout ce qu'on crut pou-
„ voir lui être attribué. Les *Appellans*,
„ jusques-là si unis, se trouvérent dès lors
„ partagés. Les uns, qui passoient pour
„ les plus habiles, comme l'Abbé *du Gué*,
„ Mrs. *Hecquet*, *Petitpied*, &c. rejettoient
„ sagement tout ce prétendu merveilleux,
„ comme faux & comme deshonorant leur
„ cause; mais les autres continuoient à sou-
„ tenir qu'il y avoit du divin, & regardoient
„ les premiers comme des prévaricateurs.
„ Il y eut aussi des subdivisions entre les
„ promoteurs de l'œuvre, selon que les
„ opinions se diversifioient sur la nature
„ du mêlange & sur la venue d'*Elie*.

Il est naturel de vouloir connoître la cau-
se de ces convulsions. Notre Auteur ne
croit point qu'elle soit unique. Il pense
qu'une infirmité naturelle & l'artifice ont
concouru à produire cet étrange phéno-
mène. D'un côté, on sait qu'il y a plu-
sieurs sortes de maladies accompagnées de
mouvemens convulsifs. Cette espéce d'ac-
cidens est contagieuse. Ainsi l'on voit

tous les jours de singuliers effets des maladies de nerfs, & de ce qu'on appelle vapeurs, particuliérement chez les personnes du sexe. D'un autre côté „ on n'ignore „ pas que parmi tant de personnes de pié- „ té & de savoir qui ont longtems com- „ battu pour le *Jansénisme*, il s'est glissé „ des gens passionnés & intrigans. On sait „ aussi que ce Parti, après s'être défendu „ cent ans par la plume, étoit comme pous- „ sé à bout, & avoit besoin pour dernié- „ re ressource de remuer quelque machi- „ ne extraordinaire. Celle-ci se présen- „ ta tout à propos, & dans la chaleur où „ étoient les esprits, on n'eut pas de pei- „ ne à la mettre en jeu ". Du reste, quelque singulier que soit le phénoméne des convulsions, il n'est pas nouveau. On en a vu de tems en tems des exemples. Le savant Auteur en indique plusieurs. Celui des *petits Prophétes Cevenois* n'est pas oublié; leur histoire a trop de rapport avec celle des Convulsionnaires de *Paris*. „ „ Qui voudra comparer ces divers événe- „ mens, ajoûte l'Auteur, y trouvera tant de „ conformité, qu'il ne s'étonnera pas que la „ même singularité se soit renouvellée de „ nos jours. Une grande ferveur de dévotion „ peut avoir causé quelque ébranlement de „ cerveau & de nerfs dans une ou deux per- „ sonnes d'une imagination trop vive, qui „ alloient faire leurs priéres sur le tom- „ beau de Mr. *Paris*. La vue de ces per- „ sonnes en aura frappé d'autres, surtout „ parmi les femmes, plus aisées à émou-

voir,

„ voir,& qui ont en effet joué ici le grand rol-
„ le. Certains Directeurs auront saisi cette
„ occasion d'animer les esprits sur les tristes
„ conjonctures où leur Parti se trouvoit alors.
„ Quelques personnes feignirent d'avoir des
„ convulsions, d'autres en eurent réellement.

Faire l'Histoire des convulsions & en découvrir l'absurdité & la turpitude, c'est en même tems renverser les miracles de l'Abbé *Paris*, & réfuter solidement Mr. *de Montgeron*, qui s'en est déclaré le défenseur. Car ces prétendus miracles sont étroitement liés avec les convulsions, c'est par le moyen des convulsions que la plupart des guérisons s'opéroient. Notre Auteur ne laisse pas d'ajoûter plusieurs remarques terrassantes pour Mr. *de Montgeron*, & qui font voir clairement que son Livre, malgré la pompe & l'éclat avec lequel il a paru, n'est qu'un amas de faits altérés, extrêmement exagérés, ou même faux, un tissu de fables; & qu'en tout cela il n'y a d'autre merveilleux que la folie de ceux qui s'obstinent à y en trouver.

L'objection dont nous venons de rendre compte, est la septiéme. Voici sur quoi roulent les autres qui sont contenues dans ce Volume. *L'ignorance nous fait peut-être prendre pour miraculeux ce qui ne l'est point. Les miracles pouvant venir du Démon ou de la Magie, ils ne prouvent rien en faveur de la* Religion Chrétienne. *Le* Paganisme *a eu ses prodiges; combien en particulier n'en raconte-t-on point d'*Apollonius de Tyane?

 S'il

S'il s'est fait autrefois des miracles, pourquoi ne s'en fait-il plus? Jésus-Christ *affectoit quelquefois de cacher ses miracles. Ne se peut-il pas que les Apôtres ayent enlevé le corps de leur Maître? Peut-être les Apôtres ne virent-ils qu'un Spectre au-lieu d'un vrai corps ressuscité.* Jesus-Christ *auroit dû se montrer après sa résurrection dans le Temple & dans les rues de* Jérusalem. *Si les miracles de l'Evangile avoient été réels, ils auroient d'abord converti tout le monde. Pourquoi n'y a-t-il que des Auteurs Chrétiens qui ayent rapporté les miracles de l'Evangile? Ce qui est dit des miracles de* Jésus-Christ, *n'est peut-être qu'une allégorie.*

Nous nous ferions un plaisir d'abréger ici les réponses de notre Auteur à quelques-unes de ces objections. Mais c'est ce que nous ne saurions faire sans donner dans une longueur qui nous est interdite. Contentons-nous d'assurer le Lecteur qu'il trouvera par-tout la même netteté & la même force que dans l'échantillon que nous venons de lui mettre sous les yeux. C'est donc avec toute sorte de raison que notre Auteur termine cette Section de la maniére suivante.

(*a*) „ Après cette discussion, dit-il, qui va „ d'un côté à établir solidement nos preu- „ ves, & de l'autre à écarter les difficul- „ tés, je ne vois plus rien qui nous empê- „ che de tirer cette conclusion: *Donc* Jésus- „ Christ *& ses Apôtres ont été envoyés & „ autorisés de Dieu*; ou, ce qui est la mê- „ me chose, *Donc le* Christianisme *est une „ Religion Divine.*

(*a*) P. 550.

„ Si

» Si l'on dit, ajoûte-t-il, que l'on souhaiteroit quelque chose de plus, je répons qu'il ne s'agit pas de ce qu'on peut souhaiter, mais de ce qui est suffisant, & dont on doit raisonnablement se contenter dans l'état des choses. Car sur un sujet de cette nature, nous ne saurions avoir ni l'évidence Mathématique, ni la démonstration de nos propres sens, ni précisément la même certitude que l'on a des événemens de nos jours. Il s'agit d'un fait éloigné, sur lequel nous ne pouvons prétendre qu'à la certitude historique; & heureusement elle est portée ici à un si haut point, que l'on n'en demanderoit pas davantage pour quelque autre fait que ce soit: un Prince, un Juge, un Particulier, se croiroit suffisamment fondé dans ses droits, dans ses décisions, & dans ses entreprises les plus importantes, s'il pouvoit les établir sur d'aussi bonnes preuves que celle-ci. On hazarde tous les jours son bien & sa vie sur de pareilles suretés. Combien plus doit-on s'en contenter dans une affaire où l'on ne court aucun risque, & qui est toute entiére à notre avantage? Car de quoi s'agit-il après tout, & que nous propose-t-on? Il s'agit de nous assurer de la bienveillance de Dieu, du pardon de nos péchés, & de l'heureuse immortalité que nous promet *Jésus-Christ*, & cela par un humble recours à la grace de Dieu, & par un sincére amour pour la Vertu. Voilà

„ le *Christianisme*. Il s'agit d'aspirer à un
„ bonheur éternel dans la Vie à venir,
„ par une piété raisonnable, & par des
„ mœurs également propres à faire dans
„ la Vie présente le bonheur public & ce-
„ lui de chaque particulier. Est-ce-là un
„ engagement si périlleux, qu'il faille y
„ apporter beaucoup de répugnance; &
„ chicaner le terrain jusqu'à la dernière
„ extrémité?

ARTICLE VIII.

Extrait
d'une Dissertation sur l'Honoraire des Messes.

Monsieur,

Vous avez exigé de moi de vous faire connoître certains Livres qui s'impriment à portée de nous, & que j'ai lieu de croire qui ne vous parviennent pas, bien entendu cependant qu'outre la nouveauté, il y ait dans l'Ouvrage quelque chose de curieux & d'intéressant. Il nous est venu de *France*, il n'y a pas longtems, une Dissertation de ce genre. L'Auteur, bon *Catholique-Romain*, s'éléve contre l'usage généralement établi dans son Eglise, de prendre de l'argent pour dire des Messes. Je compte qu'un petit Extrait des raisons qu'il

qu'il emploie pour combattre cet abus, ne peut que vous faire plaiſir, & il ne m'en coutera pas beaucoup pour vous ſatisfaire. Je n'aurai presque autre choſe à faire, qu'à en tranſcrire quelques endroits.

On voit par le titre même de l'Ouvrage, que le plan de l'Auteur eſt de traiter de l'honoraire ou retribution des Meſſes; des abus qui s'en ſont ſuivis; des illuſions que ſe ſont faites les Miniſtres de l'Autel, & le Peuple; des différens moyens inutilement employés pour y remédier; & de quelques autres remédes qu'on pourroit y apporter.

Tout le monde ſait que les Meſſes ſe payent. Dans pluſieurs Diocéſes de *France* il y a une taxe fixée. L'Auteur nous aprend qu'elles valent douze ſoux à *Paris*, dix ſoux à *Sens*, huit à *Autun*, cinq ſeulement à *Châlons ſur Saone*. Ce petit détail ſemble indiquer que cet Ouvrage clandestin pourroit bien nous être venu de *Bourgogne*, mais il y auroit de l'indiſcrétion à vouloir déceler l'Auteur. Il ne pourroit que lui ſuſciter de fâcheuſes affaires. C'eſt ce qu'il reconnoît dans une eſpéce de Préface.

Il prévoit qu'il va s'attirer bien des contradicteurs & des ennemis. Il craint ſurtout les clameurs du Clergé Séculier & Régulier. Ces gens-là entretiennent le Peuple dans des dévotions ſuperſtitieuſes, quand elles ſont lucratives Ils ſe gardent bien de deſabuſer & d'éclairer les ignorans.

rans. Se voyant autorisés par l'usage dans la jouissance d'un gain toujours présent, on doit s'attendre à les voir déclamer fortement contre un projet qui tend à en tarir la source.

Après ce petit Préambule, qui n'est pas trop propre à adoucir l'esprit des intéressés, l'Auteur vient à son sujet, qui est de prouver que c'est une Simonie que d'exiger ou de recevoir de l'argent pour des Messes. La Simonie consiste à vendre les choses sacrées, c'est précisément ce que l'on fait en se faisant payer une Messe. Les choses saintes ne doivent pas être procurées ni achetées à prix d'argent. On ne doit point s'acquiter des fonctions du Sacerdoce par un motif de cupidité & d'intérêt.

On nous aprend comment cet abus s'est insensiblement introduit dans l'*Eglise Romaine*. Il est venu d'une Coutume fort louable dans l'Antiquité, & qui a régné dans les premiers Siécles du *Christianisme*, qui étoit de porter soi-même son offrande pendant la célébration des Mystéres. C'étoit du Pain, du Vin, de l'Huile, de la Cire, ou quelque autre chose de cette nature, qui faisoient la matiére de ces oblations. La quantité en étoit également volontaire. Parmi le Pain & le Vin qui avoient été présentés, on en prenoit ce qui étoit nécessaire pour la Communion du Célébrant, des Ministres & du Peuple. Outre cette vue les Fidéles se proposoient

par

par ces offrandes de fournir à la subsistance des Ministres de l'Autel, & à celle des Pauvres.

Dans le VIII. Siécle la pratique des Offrandes parut prendre une autre forme. Au-lieu de Pain, de Vin, de Farine, &c. on substitua quelques piéces de monnoie, qu'on donnoit ou avant, ou après la célébration des Mystéres. Ce changement qui paroissoit d'abord assez indifférent, eut cependant des suites fâcheuses. Les Prêtres Officians s'aproprièrent le produit de ces sommes. Le reste du Clergé y ayant peu de part, cet argent ne lui fournissoit plus le juste & honnête entretien qu'il avoit trouvé dans les offrandes précédentes.

Les Peuples s'étant imaginé qu'il valoit mieux donner une certaine somme à un Prêtre pour avoir une Messe particuliére, que de porter une offrande aux Messes Paroissiales, prétendirent en conséquence que tout le mérite en devoit venir à celui qui l'avoit demandée & payée le premier.

Une autre espéce d'illusion dans laquelle donnérent les Peuples, fut de s'imaginer qu'on ne pouvoit trop faire dire de Messes en faveur des Parens & Amis défunts. De-là cette multitude de Messes par jour, & dans la suite ces Fondations sans nombre & à perpétuïté.

Ces Messes de commande ont donné lieu aux *Réformés* de dire que le sentiment de l'*Eglise Romaine* est, que la Messe est un Acte extérieur de Religion, dont le Ministre

ne

ne peut à sa volonté apliquer le fruit soit aux Fidéles défunts, soit à ceux qui sont encore sur la Terre, sans nulle disposition de leur part. L'Auteur avoue de bonne foi que le Peuple le croit ainsi, & que le Clergé ne se met guére en peine de le desabuser.

On a intérêt à ne le point détromper, & on se garde bien de le faire. A mesure que les illusions se sont multipliées parmi le Peuple, les abus ont aussi augmenté chez les Ecclésiastiques, qui ont su se conformer aux caprices de dévotion des particuliers.

Chacun voulant avoir sa Messe, les Prêtres se donnérent la liberté d'en dire plusieurs par jour, pour se procurer par-là une plus ample récolte de retributions. L'Eglise vint à bout de corriger cet abus, mais les intéressés se dédommagérent de quelque autre côté; par exemple, en disant des Messes pour les sujets les plus légers & les plus frivoles. Cette facilité à les accepter toutes, leur donnoit de l'occupation.

On se dédommagea encore de plusieurs autres maniéres, du préjudice causé par la défense de dire plusieurs Messes par jour. Les Ecclésiastiques engagérent les Moribonds à leur laisser certaines sommes pour des Annuels propres à soulager leur ame dans le Purgatoire. Il y en eut qui par-là s'attirérent un si grand nombre de Messes, qu'ils en étoient surchargés; ils trou-

vérent l'expédient d'en remettre une certaine quantité à d'autres, mais en retenant une partie de l'argent qu'ils avoient reçu. Quelques-uns encore plus intéressés, ne voulant rien perdre de ce qu'ils avoient touché, firent entendre aux Peuples, que des Messes séchès étoient aussi profitables aux Défunts, & à ceux qui les faisoient dire, que des Messes ordinaires; desorte que répétant plusieurs fois par jour les priéres qui précédoient le Canon, ils prétendoient acquiter les Messes de chaque particulier.

L'Anonyme fait voir ensuite que l'équivalent de tous ces abus se remarque encore à présent dans son Eglise. Il remarque avant toutes choses, qu'aujourd'hui on voit beaucoup plus de Prêtres Séculiers qu'autrefois, qui ne sont propres à rien qu'à dire la Messe, & qui pour gagner dix à douze soux, ne manquent pas de la dire tous les jours.

Ne vous rappellez-vous point, *Monsieur*, l'Epitaphe de l'Abbé *Pellegrin*, qui mourut fort âgé à *Paris*, il y a trois ou quatre années? Peu partagé des biens de la Fortune il disoit tous les jours la Messe, dont le provenu lui donnoit un petit diné. Mais ce seroit lui faire tort, que de le mettre dans la classe de ces Prêtres desœuvrés, qui ne sont propres à rien autre chose. Il étoit Poëte, & le reste de la journée il s'apliquoit à composer des Piéces de Théatre, ce qui lui fournissoit ses

au-

autres besoins, & premiérement son soupé. Ce bizarre mêlange d'occupations sacrées & profanes est exprimé fort heureusement dans son Epitaphe.

Le matin Catholique, & le soir Idolâtre,
Il dina de l'Autel, & soupa du Theâtre.

L'Auteur continue à faire voir que les abus sont encore aujourd'hui au plus haut degré. On voit les Prêtres, dit-il, aussi avides que jamais à quêter des Messes, aussi ardens à se faire payer; on les voit disputer & pactiser pour le prix; mais d'un autre côté, on les voit aussi faciles & aussi complaisans qu'on l'ait jamais été, pour donner dans les illusions populaires, dès qu'ils prévoient en pouvoir tirer quelque profit. Voici comment il apostrophe ces Prêtres si accommodans.

„ Vous dites la Messe conformément à „ l'intention & aux désirs de celui qui l'a pa- „ yée, dit-il; mais avez-vous bien exami- „ né si ce qu'il désire, est juste & raisonna- „ ble? Qu'une jeune personne vous envoye, „ comme j'en ai été témoin, dix ou dou- „ ze soux pour dire une Messe à la Chapel- „ le de la *Vierge*, dans l'intention d'obte- „ nir qu'elle ne soit point marquée de la „ petite-vérole, dont elle vient de rechap- „ per; qu'une autre en fasse dire à l'hon- „ neur de *St. Antoine de Pade*, pour re- „ trouver son petit chien, ou quelques au- „ tres instrumens de vanité qu'elle aura per- „ dus;

„ dus; qu'une autre enfin vous en deman-
„ de pour qu'elle soit bientôt mariée à un
„ jeune Etourdi, ou à un Libertin, l'ob-
„ jet d'une aveugle passion qu'elle écoute,
„ & qu'elle suit, préférablement aux avis
„ salutaires des gens de bien, & peut-être,
„ ce qui est encore plus blâmable, au mé-
„ pris & contre la volonté d'un Pére &
„ d'une Mére *Chretienne*; osez-vous em-
„ ployer l'acte le plus sacré de notre Religion
„ pour demander & obtenir l'accomplisse-
„ ment de ces sortes de désirs? (*a*)

„ Aujourd'hui, & peut-être plus qu'au-
„ trefois, on voit des Prêtres & des Reli-
„ gieux, assaillir en quelque sorte les Ma-
„ lades & les Mourans, s'emparer de leur
„ confiance sous le spécieux prétexte de
„ zèle ou d'amitié, les intimider ou les ras-
„ surer selon leurs dispositions, & enfin
„ leur extorquer certaines sommes pour
„ une quantité de Messes, & pour une
„ Fondation dans leurs Eglises. (*b*)

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que l'Anonyme, qui ne peut pas manquer d'être bien au fait de ce qui se passe dans son Eglise, se défie fort de la fidélité des Prêtres à acquiter toutes les Messes dont ils se font chargés. Le Pére *Courraier*, dans ses Notes sur le *Concile de Trente*, nous aprend que dans cette Assemblée on avoit déjà remarqué que le nombre des Messes de Fondation étoit trop grand pour qu'on

„ pût

(*a*) *pag.* 190. (*b*) *pag.* 67.

pût y satisfaire, & qu'on avoit fait quelques Réglemens pour y remédier. Mais si l'on réduisit les Fondations, ce ne fut que pour le passé. Il ajoûte qu'il eût été mieux de prévenir pour la suite les abus de ce pacte simoniaque (*a*).

„ On ne sauroit trop reprocher à la plupart des Prêtres, dit notre Auteur, le „ trafic qu'ils font de leurs fonctions. Ils „ ne sont le plus souvent occupés que du „ désir d'avoir des Messes, & du soin d'en „ quêter. En ont-ils plus qu'ils n'en peuvent dire, ils s'en déchargent sur d'autres, quelquefois à moindre prix qu'ils „ ne les ont reçues. D'autres, quoique „ surchargés, en prennent de toutes mains, „ sans se mettre en peine de les dire. J'ai „ connu des Communautés où les Sacristains comptoient, non par douzaines ou „ par centaines, les Messes qui leur restoient à acquiter, mais par milliers, & „ qui cependant se donnoient bien de „ garde de refuser aucune des retributions „ qu'on leur présentoit (*b*).

„ Ne dissimulons point ces desordres, „ ajoûte-t-il, puisque les Libertins s'en „ moquent, que ceux de Religion différente nous insultent, & que les Gens de „ bien en gémissent.

Jusqu'à-présent je n'ai fait que rapporter ce que dit notre Anonyme; mais vous voulez

(*a*) *Concile de Trente, T. II. p.* 738.
(*b*) *Pag.* 216.

voulez bien, *Monsieur*, que je parle aussi un peu à mon tour, & que je vous informe d'un fait qui peut trouver ici sa place.

Je me trouvai à *Paris*, il y déjà bien des années, dans le tems que le célébre Pére *Massillon*, mort depuis Evêque de *Clermont*, se distinguoit par son éloquence. Il avoit un Ami intime, Prêtre de l'Oratoire comme lui, qui avoit aussi beaucoup de talent pour la Chaire, c'étoit le Pére *Maure*. J'eus la curiosité d'entendre un de ses Sermons. Pour cela je me rendis de bonne heure dans l'Eglise des *Péres de la Merci*, où il prêchoit le Carême cette année-là. Le hazard fit que je me trouvai assis auprès d'une Dame, qui pour se desennuyer en attendant le Prédicateur trouva à propos de lier conversation avec moi. On vint nous demander l'argent de nos chaises. La-dessus la Dame, qui avoit compris que j'étois étranger, m'avertit de ne pas payer plus que la taxe; & pour me faire sentir que l'avis n'étoit pas inutile, elle ajoûta qu'il *étoit bon que je susse qu'il se faisoit bien des friponneries dans l'Eglise.*

Le sens que je donnai à ces paroles, & qui me parut le plus naturel, c'est qu'y ayant assez souvent affluence de monde dans les Eglises, il s'y glissoit des Filoux, qui profitoient de la foule pour jouer quelqu'un de leurs tours, & je répondis sur ce pié-là; mais la Dame repliqua avec beaucoup de vivacité, que je n'y étois pas, & que je

n'avois pas compris sa pensée. Elle me dit rondement, qu'elle vouloit parler *des tours que jouoient les Ecclésiastiques eux-mêmes pour atraper l'argent des particuliers.* Une semblable proposition piqua ma curiosité, qui ne tarda pas à être satisfaite.

„ Il y a quelques semaines, me dit donc
„ la Dame, que j'ai perdu une sœur uni-
„ que, que je regrete tous les jours. Je
„ n'ai pas voulu manquer à faire dire des
„ Messes pour le repos de son ame. Pour
„ cela j'allai, il n'y a que quelques jours,
„ dans une Communauté fort nombreuse,
„ avec qui je traitai pour un certain nom-
„ bre de Messes, que je payai même d'a-
„ vance. Par le moyen de plusieurs cha-
„ pelles qu'il y a dans leur Eglise, elles
„ devoient toutes être expédiées dès le len-
„ demain. Je m'y rendis de grand matin,
„ & pour m'assurer si mes Messes se di-
„ roient fidélement, je menai avec moi un
„ Ami, que je postai du côté opposé à ce-
„ lui où je m'étois placée, ensorte qu'en-
„ tre nous deux nous ne pouvions pas man-
„ quer de voir tout ce qui se passoit dans
„ l'Eglise. Sur les dix ou onze heures le
„ Sacristain vint me dire d'un air fort as-
„ suré, *Madame, voilà qui est fait, toutes*
„ *vos Messes sont dites.* Cependant, par le
„ calcul que nous fîmes mon Ami & moi,
„ il s'en manquoit encore trois ou quatre.
„ Je le fis voir clairement au Sacristain,
„ qui n'en vouloit pas convenir; cepen-
„ dant, après quelque contestation, on re-

com-

„ commença quelques Messes pour me don-
„ ner satisfaction. Mais j'eus beau faire,
„ ces braves gens trouvérent encore le se-
„ cret de m'en escamotter quelqu'une sur
„ ce déficient. N'ai-je pas eu raison de vous
„ dire qu'il se fait bien des tours de *passe-*
„ *passe* dans les Eglises?

Je vous avoue, *Monsieur*, que cette conversation me parut si singuliére, que je la couchai sur mes tablettes. Vous ne manquerez pas de dire que cette Dame avoit admirablement bien choisi son confident; mais ne vous en moquez pas, puisque jusqu'à présent je lui avois gardé le secret. Je n'ai commencé à parler que lorsque j'ai vu que l'Anonyme aprenoit à toute la Terre dans son Livre, que les Prêtres de sa Communion ne sont point fidéles à dire leurs Messes qu'on leur demande, & qu'on leur a payées d'avance. Dès que j'ai vu le Public instruit là dessus, je me suis cru autorisé à dire aussi de mon côté ce que j'en savois.

Puisqu'il y a beaucoup de Prêtres qui ne peuvent pas acquiter toutes les Messes dont ils se sont chargés; il est visible qu'ils en ont trop. Notre Auteur nous dépeint la condition de divers autres Ecclésiastiques,
„ dont le sort est bien différent. J'en ai
„ vu d'autres, dit-il, qui se plaignoient de
„ ne point recevoir de Messes, & qui se
„ donnoient toutes sortes de mouvemens
„ pour s'en procurer, jusqu'à faire emplet-
„ te de Livres, de Tableaux, & au paye-
„ ment desquels ils satisfaisoient en se char-

„ geant d'une certaine quantité de Messes
„ à six ou sept sous. J'en ai vu d'autres
„ qui offroient d'acquiter par un certain
„ nombre de Messes, ce qu'ils avoient
„ perdu au Jeu. Voilà, conclut-il, un lé-
„ ger échantillon des abus introduits de-
„ puis l'usage de donner une certaine som-
„ me par Messe (*a*).
„ L'Auteur n'oublie pas de réfuter les pré-
textes qu'on allégue pour essayer de justi-
fier la demande des retributions manuelles
pour les Messes de commande.

On ne peut disconvenir, dit-il, que les Ministres de l'Autel ne soient en droit de vivre de l'Autel. J. C. l'a déclaré. *St. Paul*, son Disciple & son Interpréte, l'a décidé de-même. Mais quand le Sauveur a dit que *tout Ouvrier est digne de récompense*, il ne parloit surement pas de ceux qui disent la Messe, & qui ne savent pas faire autre chose: il avoit en vue ces Ouvriers vraiment Evangéliques, qui sont occupés des pénibles travaux du Ministére. *St. Paul* n'a pas dit non plus que tout Prêtre, tout Religieux, est digne *de vivre de l'Autel* (*b*): il ne s'agit point dans le Passage, de ceux qui n'ont d'autres occupations ni d'autre savoir faire que de dire la Messe, & de réciter chaque jour, souvent négligemment & à la hâte, ce qu'on appelle *dire son Office*.

Il insiste sur ce dernier article. Il se-
roit

(*a*) *Pag.* 117. (*b*) 1 *Cor.* IX. 13.

roit aisé de faire voir l'absurdité & l'illusion grossiére de ceux qui s'imaginent que l'on peut en sureté de conscience jouir des revenus de l'Eglise, sans lui rendre d'autre service que de *marmoter* chaque jour en son particulier un certain nombre de *Pseaumes*, d'*Antiennes*, & de *Leçons*. *Fra-Paolo*, dans son *Traité des Bénéfices*, fait voir que l'intention de l'Eglise n'a jamais été d'accorder un Bénéfice pour réciter simplement l'*Office* ou le *Breviaire*, mais pour travailler à l'instruction des Peuples.

Vous me dispenserez, s'il vous plaît, *Monsieur*, de rien ajoûter aux sages réflexions de notre Auteur. Outre que ma Lettre est déjà assez longue, je dois éviter tout ce qui aprocheroit de la Controverse. Les *Catholiques* eux-mêmes ont bien senti l'irrégularité de cette retribution des Messes. Ceux qui en ont parlé de la maniére la plus adoucie, ont dit que c'étoit au moins une *Simonie palliée*. Mais je ne vois pas qu'elle soit seulement *palliée*. L'Anonyme cite plusieurs Conciles qui ont condanné cet usage, comme une véritable simonie. *St. François d'Assise* en jugeoit ainsi, & il avoit défendu à ses Religieux de rien recevoir pour des Messes; mais vous savez qu'ils se sont fait relever de cet Article de leur Règle, & que la Sacristie est aujourd'hui ce qui fournit principalement à leur subsistance, & beaucoup plus que la Quête. *Ignace de Loyola* avoit fait la même défense à ses Religieux. On met

aussi les *Chartreux* au nombre de ceux qui ne prennent point d'argent pour dire des Messes.

Le Pére *Simon* s'est aussi expliqué assez ouvertement là-dessus. Il dit qu'il ne faut pas se recrier autant que l'on fait contre la Simonie de l'Eglise *Grecque*, puisque c'est un usage généralement établi dans l'*Occident*, de prendre de l'argent pour des Messes (*a*). Notre Auteur rapporte un mot du Cardinal *Pullus*, qui renchérit de beaucoup sur ce jugement du P. *Simon*. Ce Prélat a dit, & cela d'après le *Concile de Tolède*, que célébrer les Saints Mystéres par le motif de la retribution, & vendre J. C. comme *Judas*, c'est à peu près la même chose (*b*). Je trouve la même pensée dans un vieux Livre intitulé, *Stella Clericorum*, mais énoncée avec encore moins de correctif. *Qui Missam celebrant pro pecuniâ*, dit-il, *videntur mihi dicere cum proditore Judâ*, QUID VULTIS MIHI DARE, ET EGO VOBIS EUM TRADAM?

Ne trouvez-vous pas, *Monsieur*, que le zèle de ces Auteurs est allé un peu trop loin? Pour moi, j'avoue que je n'aurois pas osé en dire autant. Il me semble qu'une comparaison aussi odieuse, des invectives aussi fortes, auroient pu être réservées contre certaines Messes en usage dans les

(*a*) *Hist. Critiq. des Sentimens & des Coutumes des Nations du Levant*, par le Sr. de Moni.

(*b*) *Pag.* 92.

les siécles précédens, & qui avoient un caractére de noirceur tout autre que celui d'être simplement vendues à prix d'argent. Voici ce que me fournit un Journaliste, & qui éclaircira ma pensée.

Il s'étoit autrefois glissé en *Espagne* une coutume horrible. Quand un homme y avoit gagé des coupe-jarrêts pour en assassiner un autre, il faisoit dire une Messe des Morts pour ce malheureux objet de sa haine. Les Prêtres avoient fait croire au Peuple, qu'après une Messe semblable il n'étoit pas possible que le coup manquât. Les preuves de ce détestable usage se trouvent dans les Canons, d'un Concile *Espagnol* (*a*). Il ne faut pas demander si ces Messes étoient bien payées ; on conçoit aisément qu'elles devoient être à un assez haut prix. Il y a lieu de soupçonner qu'elles étoient même assez fréquentes, si l'on fait attention au génie des Peuples parmi lesquelles elles étoient en usage. Elles valoient donc beaucoup aux Ecclésiastiques. Comment qualifier une horreur de cette nature ?

A cette Dissertation sur les Messes de commande l'Auteur a joint une Appendice sur les *Droits Curiaux*. Il entend par-là ce

(*a*) *Missam pro requie defunctorum promulgatam fallaci voto pro vivis student celebrare hominibus, non ob aliud nisi ut is, pro quo id ipsum offertur. Officium, ipsius sacrosancti litaminis interventu, mortis ac perditionis incurrat periculum*, Concil. Tolet. 17. Can. V.

ce que les Curés exigent pour l'administration de quelques-uns des Sacremens, & pour les autres Fonctions Ecclésiastiques. Il y trouve aussi bien de l'abus.

Dans plusieurs Diocéses il y a des Règlemens qui en fixent le taux suivant les différentes conditions des personnes; Droit de Mariage, de Fiançailles, de Publication de Bans; Droit de Purification de Femmes après les couches; Publication & Fulmination de Monitoires; Droit de sépulture pour les Nobles, &c. Droit d'assistance aux Enterremens ou Services, tout est taxé, rien n'est accordé gratuitement sinon l'administration de l'Eucharistie & de la Pénitence. A l'égard du Baptême, on n'exige rien; mais ce seroit une espéce de confusion aux Parains & Maraines de s'en retourner avec l'Enfant, sans avoir donné quelque chose à celui qui l'a baptisé.

Ces Droits Curiaux vont si loin dans la plupart des bonnes Villes, qu'ils fournissent fort amplement l'entretien des Curés. A *Paris*, par exemple, on ne leur a assigné ni Dîmes, ni Portions congrues, ni aucun fixe. Le casuel seul les fait vivre fort grassement.

Les plus riches Curés des Villes, comme les plus pauvres de Campagne, se font payer réguliérement les droits annexés à chacune des fonctions de leur Ministére. Il y en a même qui prétendent que ces sortes de taxes, surtout celles des Obséques, doivent être levées en leur faveur, préférable-

rablement à toutes autres dettes privilégiées. On en voit dans certains Diocéses, qui refusent constamment d'aller faire la levée d'un Corps, que le Droit d'enterrement ne soit payé.

L'Auteur se demande là-dessus, pourquoi il est libre d'exiger des Droits pour l'administration de certains Sacremens, & qu'il ne l'est pas pour d'autres? Le pouvoir d'unir les Fidéles par les liens du Mariage, d'offrir le Saint Sacrifice, d'acorder la Sepulture Ecclésiastique, de prier publiquement pour les Défunts, est-il quelque chose de moins spirituel que celui de conférer le Baptême, d'entendre les Pénitens à confesse, de donner l'Eucharistie, ou d'administrer l'Extrême-onction? A-t-il été moins défendu autrefois de demander un certain salaire avant où après les Obséques, que de donner une certaine somme pour un Bénéfice qui n'est pas même à Charge d'Ames?

Il me semble, *Monsieur*, qu'il y a assez longtems que notre Anonyme parle seul, & que nous ne faisons que l'écouter. La demangeaison me prend encore une fois de l'interrompre, pour dire aussi quelque chose à mon tour. Voici, je crois, qui se liera assez naturellement avec les réflexions de l'Auteur.

J'ai déja dit qu'étant à *Paris*, il y a un peu plus de trente ans, j'eus la curiosité d'entendre divers Prédicateurs qui prêchoient le Carême. On me parla avanta-

geusement d'un Abbé *Prévot*. Il avoit prêché devant le Roi l'année précédente, & il débitoit alors son Carême aux *Quinze-vingt*. Le jour que je l'ouïs, son sujet étoit *le respect qui est dû aux Prêtres*. Il insista sur divers articles qui lui paroissoient propres à les rendre recommandables ; la peine qu'ils ont à étudier, la retraite du Séminaire, la servitude de réciter journellement le Breviaire, &c ; mais il fit surtout beaucoup valoir les assistances qu'ils donnent aux Mourans.

„ Quand vous êtes malades, dit-il, nous „ portons l'allarme dans le Ciel pour vous „ y trouver des Patrons. Notre empres„ sement pour vous se soutient jusqu'à la „ fin. Quand vos Parens & vos Amis vous „ quitent dans un lit de mort, nous restons „ les derniers auprès de vous. Nous ne vous „ abandonnons pas même quand vous allez „ expirer, & nous suivons vos ames fugi„ tives jusques dans le sein de l'Eternité. „ Nos soins pour vous s'étendent même „ au-delà de la mort, & c'est nous qui nous „ chargeons de votre sépulture.

Ici l'Orateur se fit une objection fort naturelle, c'est que *les Prêtres prennent une retribution pour cela, ce qui diminue beaucoup l'obligation qu'on leur a*. La réponse fut, que cette récompense est si mince que ce n'est pas la peine d'en parler. Mais quel que soit ce payement, il gâte entiérement le mérite de l'action, & il seroit bien plus

digne

igne des Eccléfiaftiques de ne rien toucher pour une fépulture.

Mon Auteur me fournit un paffage de St. *Grégoire* Pape, qui viendra ici fort à propos pour appuyer la convenance d'un emblable défintéreffement. „ S'il eft honteux & indigue, dit-il, de demander „ une redevance pour accorder quelques „ pouces de terre à un cadavre, il ne l'eft „ pas moins d'exiger un certain lucre à „ l'occafion d'un événement qui afflige quel„ quefois les plus indifférens (*a*).

Il y a des Curés exceffivement âpres au gain fur le droit de Sépulture. Voici un cas fingulier, que m'a conté un de mes Amis qui revenoit de *Dijon* en Avril 1748. où un Procès l'avoit arrêté quelques mois. Un pauvre homme ayant été réduit à fe faire couper une jambe, il fouhaita que cette partie de fon corps fût inhumée en Terre Sainte. Il envoya pour cela demander au Curé la permiffion de la place dans le Cimetiére, qui répondit qu'il l'accorderoit, mais qu'il lui faloit pour cela quelque droit de Sépulture, & il l'eftima un quart du corps entier. On fut fort furpris, & même indigné de ce fordide intérêt; mais quelque repréfentation qu'on lui fit là-deffus, il n'en voulut pas démordre. On fe difpofoit à le fatisfaire, lorfque quelqu'un qui étoit témoin du débat, dit au Curé qu'il faloit donc qu'il s'engageât par

un

(*a*) *Gregor. Epift.* 56. *ad Jannar.*

un Ecrit, pour lui ou son successeur, à n'exiger que les trois quarts de la taxe ordinaire d'une sépulture quand ce pauvre homme mourroit, puisqu'il s'en étoit fait payer avant la mort une partie en *avancement d'hoirie*, comme on dit.

Je ne sai pas bien si la contestation finit de cette maniére. Mais j'ai tout lieu de croire que cette scéne tragi-comique s'est passée dans la même Ville d'où est sorti l'Ouvrage dont je vous donne l'Extrait. Vous pouvez juger par-là, *Monsieur*, si les Ecclésiastiques de *Bourgogne* ont bien profité des sages leçons qu'on leur donne dans ce Livre. Qu'auroit dit le Pape *Grégoire*, si de son tems il étoit arrivé un cas semblable, lui qui avoit défendu aux Prêtres de rien prendre pour une sépulture, surtout à cause de l'affliction où se trouve alors une famille? Cette raison générale étoit bien plus forte dans la circonstance particuliére de ce pauvre Paroissien qui venoit d'essuyer une cruelle opération de Chirurgie; son Curé qui devoit le consoler, agrava encore le mal par son avarice.

Revenons à notre Orateur l'Abbé *Prévot*, que cette petite digression nous a fait perdre de vue. Aprés que cet Avocat du Sacerdoce eut étalé si éloquemment ce que les Prêtres faisoient pour les Particuliers dans leur derniére maladie, & pour leurs obséques, je m'attendois qu'il ajoûtât encore que leur empressement à être utiles

aux

ux Fidéles s'étendoit fort au-delà du tombeau, & qu'il fît valoir les soins qu'ils se donnent pour rafraîchir les ames des Défunts au milieu des flammes du Purgatoire. Mais il ne toucha point cette corde, & après avoir un peu réfléchi je trouvai que c'étoit un trait d'habile homme que cette réticence. Les Prêtres s'acquitent de cette fonction d'une maniére si intéressée & si mercenaire, que ce qu'on peut faire de mieux en plaidant leur cause, est de supprimer l'article des Messes qu'on dit pour les Trépassés. On peut leur apliquer le Proverbe trivial, *Point d'argent point de Suisse*, & dire de-même, *Point d'argent point de Messe.*

L'Anonyme finit sa Dissertation en cherchant des remédes au desordre qu'il a si bien fait sentir. Mais entre tous ceux qu'il indique, je n'en vois point de bien efficaces. Je ne m'arrêterai donc pas à vous les rapporter. Ici le malade refuse la guérison. Il faudroit que le Pape entreprît bien sérieusement de corriger ces abus, & avec les meilleures intentions du monde il auroit bien de la peine à réussir; mais il se gardera bien d'attaquer ce mal, de peur de s'attirer le reproche exprimé par ce mot de l'Evangile, *Médecin guéri-toi toi-même.*

Il est vrai que les Canonistes fournissent une réponse au Saint Pére. Ils établissent cette maxime, qu'il ne se fait point de simonie en Cour de *Rome*, parce que le

Pape

me figurois que vous pourriez le voir, & que par-là ma tâche seroit faite. Mais quand j'ai vu que vous êtes revenu à la charge dans une seconde Lettre, j'ai compris que ce *Journal Suisse* ne vous étoit pas parvenu, & que je n'aurois plus d'excuse valable si je reculois davantage.

Vous me faites diverses questions sur Mr. *Burlamaqui*. Elles ne le regardent pas uniquement lui-même. Vous voulez aussi connoître sa Famille, & vous me demandez d'où elle est originaire. Je vais donc commencer par-là. Le nom seul *Burlamaqui* vous indique déjà que cette Famille doit être *Italienne*. Elle est effectivement venue de *Luques*. J'ai entre les mains un Livre *Latin* assez vieux intitulé, *Les Statuts de la République de Luques*, où l'on voit qu'en 1539. on chargea dix Sénateurs de revoir les Edits, de les réformer, & de les faire imprimer de-nouveau (*a*). A la tête de ces *Décemvirs* paroît un *Nicolas Burlamaqui*, qui présida à cette Révision. Il y doit avoir une Branche de cette Famille établie en *France*, & qui y fait une bonne figure.

Celle qui s'est fixée à *Genéve* avoit commencé par négocier à *Lyon* & à *Paris*. Vous savez, *Monsieur*, que suivant le sage usage des Républiques d'*Italie*, le Commerce ne déroge point. Quelques Familles *Italiennes* avoient déja été éclairées à *Luques* sur la Re-

(*a*) *Statuta Civitatis Lucensis*, 1539.

Religion. Ces Négocians, sous le prétexte de leurs affaires, faisoient des voyages à *Lyon*, où ils professoient la *Religion Réformée.* Je trouve dès l'an 1560 un *Michel Burlamaqui*, tantôt à *Lyon*, tantôt à *Paris*, tantôt dans la petite Ville de *Luzarche* à huit lieues de *Paris*, où le plus grand nombre des Réfugiés de *Luques* trouvérent à propos de séjourner pendant quelque tems.

De *Luzarche* ils se retirérent à *Montargis* auprès de RENÉE *de France*, Sœur de FRANCOIS I. & Duchesse de *Ferrare.* Dans cette petite Ville la Femme de *Michel Burlamaqui*, qui étoit de l'illustre Maison des *Calandrini*, acoucha d'une Fille, dont la Princesse, qui étoit leur Protectrice déclarée, voulut être la Marraine. Ce fut en 1568. Elle eut encore un Fils en 1570, qui dans la suite se retira à *Genéve.* C'étoit *Jaques Burlamaqui.*

Quelque envie que j'aye d'abréger ce détail généalogique, qui n'intéresse guéres que la Famille même, je ne saurois me résoudre à suprimer un événement qui regarde ces *Italiens* réfugiés en *France*, & que je suis sûr que vous ne traiterez pas d'indifférent; c'est le sort de ces nouveaux *Réformés* à la fatale Journée de la *St. Barthelemi* en 1572. Voici ce que j'ai trouvé là-dessus dans de bons Mémoires. Une partie se trouva à *Paris*, & *Michel Burlamaqui* étoit de ce nombre. Il fut attaqué par les Massacreurs, se trouvant avec son beaufrére *Calandrini.* Ils eurent le bon-

heur d'écarter les Assassins, & d'échapper par une espéce de miracle. Mais après avoir sauvé leurs personnes, ils furent fort en peine pour leurs Enfans. Il s'agissoit de leur chercher un asyle. Personne n'auroit pu soupçonner l'endroit où ils s'avisérent de les cacher. Ces deux Parens, qui étoient Associés, étoient les Commissionaires du Duc de Guise, qui les employoit assez souvent. Ignorant sans-doute la part qu'il avoit au Massacre, ils envoyérent leurs Enfans à son Hôtel, & les mirent sous sa protection. C'est à peu près comme si quelques-uns des Péres des petits Enfans de *Bethléem*, pour les dérober au Massacre, les eussent envoyés cacher au Palais d'*Hérode*. Cependant cette démarche, si contraire à la prudence humaine, ne laissa pas de réussir. Ces innocentes victimes furent épargnées, & nos Familles *Italiennes* doivent leur conservation à celui-là même qui avoit résolu d'extirper entiérement le Nom *Réformé*. Une partie de ces Réfugiés qui se trouvérent encore à *Luzârche*, échappa aussi d'une maniére assez heureuse. Ils sortirent de la Ville à minuit, & après avoir couru mille dangers, ils eurent le bonheur de rencontrer la Duchésse de Bouillon qui se retiroit à *Sedan*, qui voulut bien les recevoir dans sa compagnie. Cette Ville leur servit d'azyle, & ils y firent quelque séjour. Ces circonstances m'ont paru assez curieuses pour vous les communiquer, quoiqu'elles m'é-

m'écartent un peu de mon ſujet. J'y reviens.

Pour m'en tenir plus préciſément à la Famille ſur laquelle vous me demandez des inſtructions, je trouve dans l'*Hiſtoire de Genéve*, ſur l'an 1625, ou environ, qu'il eſt fait mention d'une Dame *Renée Burlamaqui*, que le célébre *d'Aubigné*, Ayeul de Madame *de Maintenon*, épouſa en ſecondes noces à *Genéve* (*a*). Il en parle dans ſon Hiſtoire, mais, comme s'il s'agiſſoit d'un tiers, à la maniére de CESAR dans ſes Commentaires. *On parloit*, dit-il, *de lui faire épouſer une perſonne fort conſidérée à Genéve tant pour ſa vertu que pour ſon illuſtre extraction. Elle étoit de la Maiſon de* Bourlamachi *de Luques* (*b*). Il y a apparence que cette *Renée Burlamaqui* étoit née en *France*, qu'elle étoit Niéce & Filleule de cette premiére *Renée* dont la Ducheſſe de *Ferrare* avoit voulu être la Marraine. Depuis ce tems-là rien de plus commun que de voir des *Renées* dans cette Famille. Ce nom étoit affecté ordinairement aux Aînées, apparemment pour conſerver la mémoire

(*a*) Hiſt. de Genéve, *dern. Edit. T. I. p.* 495. *dans la Note.*

(*b*) Pag. 147. Dans une Edition des *Avantures du Baron de Fœneſte*, à *Bruxelles* 1729, on voit une Note fort injurieuſe à la mémoire de cette Dame. L'Editeur cite pour ſon garant le *Segraiſiana*. Mais cette calomnie eſt réfutée par des raiſons tout-à-fait convaincantes, dans la *Biblioth. Germaniq.* Tom. XXV. p. 216.

moire de l'honneur que leur avoit fait la Ducheſſe de *Ferrare*, la Marraine primitive.

Je n'ai plus que deux mots à dire des Ancêtres de notre Auteur, qui ſe transplantérent à *Genéve*. Ce fut ſon Triſayeul qui y vint le premier en 1591. Il négocia en Soie. Il eut un Fils qui continua ce commerce. Son Petit-Fils étudia en Théologie. Il ſe nommoit *Fabrice*. Il fut demandé par l'Egliſe de *Grenoble*, où il exerça ſon Miniſtére pluſieurs années. Il revint mourir dans ſa Patrie dans un âge fort avancé. C'étoit un Savant d'une vaſte litérature. *Fabrice* eut pour Fils unique *Jean-Louis* mort en 1728, Conſeiller & Sécretaire d'Etat. C'eſt le Pére de notre Auteur, auquel il eſt plus que tems de venir préſentement.

Jean Jaques Burlamaqui eſt né à *Genéve* le 19. Juillet 1694. Je ne m'arrêterai point à ce qu'on pourroit remarquer chez lui tandis qu'il étoit encore jeune. Ceux qui écrivent la vie d'un Savant, devroient toujours ſe ſouvenir qu'elle renferme bien des particularités qui n'intéreſſent guéres le Public, & dont il tient quite l'Hiſtorien. Ce qui s'eſt paſſé dans la jeuneſſe eſt ordinairement de ce genre. Il vaut mieux préſenter ce Savant tout formé, que de le ſuivre dans ſes premiéres études, & d'en faire remarquer les progrès. Malgré cette ſage règle, vous me permettrez bien, *Monſieur*, de vous rapporter une petite ſingularité du nôtre, qui mérite, ce me ſemble,

le, quelque attention. Non seulement : jeune *Burlamaqui* faisoit fort exactement :s petites études du Collége, mais il a- oit un talent particulier pour exciter ses .mis à en faire autant. Il savoit fixer leur issipation; & soit par son exemple, soit ar ses sages avis, il leur donnoit du goût our l'étude. Ils s'en souviennent encore ijourd'hui, & admirent l'ascendant qu'il 'oit pris sur eux.

Après avoir fait exactement sa Philoso- hie, il se tourna du côté de la Juris- udence. Il y fit de si grands progrès, 'à l'âge de 25 ou 26 ans il fut fait Pro- ßeur en Droit; mais avant que d'ensei- er, il demanda à ses Supérieurs la per- ssion d'aller voyager.

Nous pouvons nous dispenser de le sui- : dans ses voyages. Voici pourtant une constance que je ne dois pas omettre; st que s'étant arrêté quelque tems à *Ox- f*, on fit beaucoup d'attention à ses talens. conséquence les Directeurs de cette U- ersité s'étant assemblés, résolurent de faire présent de quelque Livre consi- able, & de lui marquer en même tems une espéce de Patente imprimée, que :oit un foible témoignage de la consi- ation que lui avoient attirée parmi eux lumiéres & sa sagesse. On lui donna *istoire de l'Université d'Oxford* en 2 volu- : grand *folio*, richement reliée, & on iit à la tête l'Extrait de la Délibération

 prise

[illegible]

[illegible] de repos [illegible]

[illegible] Républi[illegible]

[illegible] quelques [illegible]

[illegible] Il faut lui faire [illegible]

ne espéce de violence, & il ne se rendit qu'à la voix de sa Patrie, qui lui demandoit instamment ses lumiéres & ses conseils. Son élection réunit tous les suffrages, & se fit par une espéce d'acclamation. La crainte qu'on avoit de le perdre, fit qu'on le déchargea de tout ce qu'il avoit de pénible dans ses fonctions, & qui exigeoit quelque vigueur de corps. Le Président lui déclara que le Conseil ne lui demandoit uniquement que ses avis dans les délibérations.

Malgré cette attention à le conserver, nous le perdîmes le 3. Avril dernier, comme vous l'avez apris. Il est mort d'une phtisie, dont il étoit attaqué depuis environ dix ans. Nous le regretons beaucoup, & vous conviendrez aisément, *Monsieur*, que ce n'est pas sans fondement. C'étoit un très-beau génie, & un excellent caractére du côté du cœur. Il a toujours marqué beaucoup d'amour pour la Vérité & pour la Vertu.

Il y avoit quelque chose de plus chez lui que de l'amour pour la Vérité. Il étoit né avec une dextérité merveilleuse pour la trouver. Quelque enveloppée qu'elle fût, il savoit la démêler fort heureusement. C'étoit un esprit également juste & pénétrant. Il méditoit beaucoup, & toujours avec succès. La foiblesse de sa vue l'empêchoit de lire autant qu'il auroit souhaité. Il étoit obligé de rentrer fréquemment en lui-même, pour chercher dans la médi-

tation ce que les autres trouvent dans les Livres. Je crois, *Monsieur*, que vous conviendrez avec moi, que tel que je vous le dépeins, il auroit peut-être perdu quelque chose à lire. Trop de lecture peut étouffer le génie, au-lieu de l'aider. Ce n'étoit donc point un de ces Savans qui n'ont la tête remplie que d'idées empruntées. C'étoit un esprit véritablement original, comme il paroît par ses Ouvrages.

Ceux qui méditent beaucoup ont ordinairement un défaut, c'est d'aller trop loin; ils donnent dans des idées un peu creuses, dans des spéculations trop métaphysiques. Pour lui, il sut toujours éviter cet écueil, & s'arrêter sagement au point que la Raison lui marquoit pour limite. Il aprofondissoit un sujet, mais il n'y voyoit que ce qui y étoit réellement, & rien au-delà.

Pour sa maniére d'enseigner, il se distinguoit par sa méthode, sa clarté, & sa précision. Ce n'étoit pas assez pour lui de s'exprimer d'une maniére à se faire entendre, il vouloit encore qu'on ne pût pas ne le pas entendre. Ses idées & ses expressions étoient si nettes, qu'on n'avoit besoin ni d'interpréte, ni presque de réflexion pour en démêler le sens.

Sa précision étoit encore ce qui le caractérisoit le mieux. C'étoit une suite de la justesse & de la netteté de ses idées. Il ne souffroit rien d'inutile au sujet qu'il traitoit. Son premier soin étoit d'écarter tout

ce

: qui y étoit étranger. Je ne crains pas, *Monsieur*, que vous soyez de ceux qui s'i-
naginent que le trop de précision nuit quel-
uefois à la clarté; chez lui elle y aidoit
lutôt que d'y être contraire. L'art qu'il
voit de raprocher les idées, les rendoit
ion seulement plus vives, mais encore plus
:laires. Vous savez que la clarté qui naît
le la précision frappe dans l'instant, & s'ap-
›erçoit d'un coup d'œil. Celle qu'on croit
›roduire par un stile diffus, ne vient que
›eu à peu, & fait languir l'Auditeur, pour
ie pas dire qu'elle l'ennuye assez souvent.
Le grand art est de réunir différens traits
le lumiére dans une phrase qui n'ait pas
trop d'étendue.

Les Leçons de Mr. *Burlamaqui* eurent bientôt un grand succès. On ne tarda pas à reconnoître la supériorité de ses talens, & les avantages de sa maniére d'enseigner. Son Auditoire étoit fort fréquenté, non seulement par des Etudians ordinaires, mais par des Etrangers de distinction.

La Noblesse *Angloise*, qui vient ordinairement faire quelque séjour dans notre Ville, n'auroit pas cru en avoir profité, si elle n'avoit pas fait un Cours de Droit Naturel sous cet habile Maître. Il a eu l'honneur d'enseigner assez longtems S. A. S. le Prince FREDERIC DE HESSE-CASSEL, qui vint faire ses études à *Genéve* en 1732, & qui y passa quatre ou cinq années. Son séjour fut interrompu par un voyage de quatre ou cinq mois, que le Prince fut

obligé de faire à *Cassel*. Il ne put pas se passer de son cher Professeur. Il l'emmena avec lui, & le ramena ensuite à *Geneve*, comblé des marques d'estime & de considération qu'il avoit reçues dans cette Cour. A son départ de *Cassel* le Prince Guillaume lui fit une gratification de six cens louis.

Le Prince George étant venu à *Geneve* en 1744, où il passa environ deux années, goûtoit extrêmement les entretiens de Mr. *Burlamaqui*, le voyoit fréquemment, & l'honoroit de toute sa confiance; ce qui fit qu'un de ses Amis lui apliqua un jour ce vers d'*Horace*,

Principibus placuisse viris non ultima laus est.

Cette clarté & cette précision, qualités si nécessaires à un Homme qui enseigne, n'empêchoient pas que notre Professeur ne fût encore éloquent quand il le faloit. Il avoit plus qu'aucun autre le talent de persuader. Il trouvoit toujours pour s'exprimer les termes les plus propres & les plus énergiques; & loin que sa précision rendît ses discours secs & décharnés, il vérifioit parfaitement une maxime de feu l'Abbé *Girard*, qui dit dans ses *Synonimes François*, que *les idées précises embellissent le langage ordinaire, & qu'on peut même dire qu'elles en font le sublime.*

Malgré la foiblesse de sa vue, il ne laissoit pas d'avoir assez de Litérature. Il connois-

noissoit les beautés des anciens Auteurs, & savoit en faire usage dans l'occasion. Ce qu'il avoit de particulier, c'est beaucoup de goût pour les Beaux-Arts, Peinture, Sculpture, Architecture, Musique. Mais la Peinture faisoit sa passion dominante. Il en parloit & en jugeoit avec beaucoup de justesse. Ce goût sembloit être né avec lui, & être le fruit du naturel & du génie.

Pour vous prouver, *Monsieur*, que quand il parloit Peinture, ce n'étoit pas le simple jargon d'un demi-Connoisseur, voici ce que je tiens d'un habile Artiste. „ Mr.
„ *Burlamaqui*, m'a-t-il dit, aimoit la Pein-
„ ture; mais de plus il en avoit saisi les
„ vrais principes avec autant de sagacité,
„ de précision & de netteté, que ceux de la
„ Jurisprudence. C'étoit un bon Juge,
„ non seulement dans les choses commu-
„ nes, mais encore dans ce que cet Art
„ a de plus difficile & de plus délicat. Il
„ ne paroissoit jamais si bon Connoisseur
„ qu'aux yeux des Artistes du premier or-
„ dre, qui pendant quarante ans avoient
„ brillé & fréquenté les plus grands Maî-
„ tres dans la Ville du Monde où les Beaux-
„ Arts fleurissent le plus.

Pour vous donner la clé de ce dernier article, je crois qu'il regarde Mr. *Arlaud*, célébre Peintre en Mignature, qui après avoir exercé son Art avec beaucoup d'aplaudissement à *Paris*, se retira à *Genéve* sa Patrie, & logeoit dans la même maison

que

obligé de faire
passer de son che
na avec lui, & le
ve, comblé des m
sidération qu'il
Cour. A son dép
GUILLAUME lu
six cens louis.

Le Prince GEO
ve en 1744, où il
nées, goûtoit extr
de Mr. *Burlamaqu*
ment, & l'honoroit
ce qui fit qu'un d
un jour ce vers d'*H*

Principibus placuisse v

Cette clarté & ce
si nécessaires à un H
n'empêchoient pas q
fût encore éloquent
avoit plus qu'aucun a
suader. Il trouvoit
term

...maqui (a). Etant ainsi à por-
...e, ils avoient le plaisir de
...nt de leur chère Peintu-
...de cet habile Peintre,
...it une correspondan-
...gers, pour pouvoir
...'il affectionnoit si
...médiocre, il s'é-
...d'Estampes les
...ême dans son
...s plus grands
...*Rimbrand*,

vu quand
... le sim-
..., voici
... Mr.
...it la Pein-
...roit saisi les
...de sagacité,
...que ceux de la
...n bon Juge,
...hoses commu-
...e que cet Art
...lus délicat. Il
...on Connoisseur
...s du premier or-
...ante ans avoient
...plus grands Maî-
...onde où les Beaux
...
...clé de ce der-
...garde Mr. A...
...ignature, qui
...avec beaucou...
...i, se retira
...dans la mê...

...us avons dans Genève
...Ouvriers qui ne man-
...mais dont le Dessein
...oup le goût, & donne-
...e élégance qui les fe-
...her. Mr. Burlamaqui
...n de voir former cet
...: enfin d'être reglé
...il a la gloire d'en
...le projet, de l'a-
...ans toutes les oc-
...r aidé à former
...vient de choisir
...& qui est actu-
...urroit de tous
...il aura besoin

...doient à cel-
...lamaqui. On
...ticulierement
...nces & les
...urs égale.
...ire les au-
...s lumié-
...l'on fut
...loin de
...ent pas
...ogrès
...d'une
...ible.
...la
...m-

que Mr. *Burlamaqui* (*a*). Etant ainſi à portée l'un de l'autre, ils avoient le plaiſir de parler fréquemment de leur chére Peinture. Après la mort de cet habile Peintre, Mr. *Burlamaqui* établit une correſpondance dans les Païs étrangers, pour pouvoir s'entretenir d'un Art qu'il affectionnoit ſi fort.

Quoique ſa fortune fût médiocre, il s'étoit fait un riche Recueil d'Eſtampes les plus eſtimées. On voyoit même dans ſon Cabinet quelques Tableaux des plus grands Maîtres, d'*Annibal Carrache*, de *Rimbrand*, du *Parmeſan*, & d'autres. Il en avoit peu, mais tout étoit exquis. Il ne s'en laiſſoit point impoſer par le beau coloris d'un Tableau, ou par le burin délicat d'une Eſtampe, au préjudice de la juſteſſe & de la correction du Deſſein. Il préféroit les Eſtampes mal gravées par les bons Peintres, à celles des plus célébres Graveurs.

Il auroit voulu voir ce goût un peu plus répandu dans ſa Patrie. Il avoit fort à cœur ſurtout que l'on établît à *Genéve* une Ecole de Deſſein, où un bon Deſſinateur gagé par le Public, donneroit des leçons à un certain nombre de Jeunes-gens deſtinés à exercer diverſes profeſſions où le Deſſein eſt néceſſaire, ou directement, ou même d'une maniére indirecte. Il parloit fréquemment de ce Projet, qu'il affectionnoit

(*a*) Voyez l'Eloge de Mr. Arlaud, *Nouvelle Biblioth. German. Tom. I. p.* 298.

oit beaucoup. Nous avons dans *Genéve* n grand nombre d'Ouvriers qui ne manuent pas d'adresse, mais dont le Dessein erfectionneroit beaucoup le goût, & donneoit à leurs Ouvrages une élégance qui les feoit encore plus rechercher. Mr. *Burlamaqui* l'a pas éu la satisfaction de voir former cet :tablissement, qui vient enfin d'être règlé lans nos Conseils; mais il a la gloire d'en ıvoir conçu le premier le projet, de l'avoir fortement appuyé dans toutes les oc:asions, & surtout d'avoir aidé à former ın habile Artiste, que l'on vient de choisir ›our diriger cette Ecole, & qui est actu:llement à *Paris* pour se pourvoir de tous es meilleurs modéles dont il aura besoin lans la suite.

Les qualités du cœur répondoient à celles de l'esprit chez Mr. *Burlamaqui*. On trouvoit en lui l'Homme véritablement sociable, les mœurs les plus douces & les plus liantes, une humeur toujours égale. Il ne lui arrivoit guére de contredire les autres. Malgré la supériorité de ses lumiéres, il souffroit tranquilement que l'on fût d'un sentiment opposé au sien. Loin de heurter de front ceux qui ne pensoient pas comme lui, il se contentoit dans le progrès de la conversation, de les éclairer d'une maniére douce & presque imperceptible. Il les remettoit insensiblement dans la bonne voie, & les faisoit revenir, comme d'eux-mêmes, de leurs préventions.

Il y a plus: c'étoit une belle ame, un cœur

cœur noble & généreux, toujours prêt à s'employer pour ceux qui avoient besoin de lui. Son panchant à faire du bien s'est fait connoîtré surtout à l'égard de quelques Jeunes-gens qui avoient du talent, & qui manquoient des secours nécessaires pour les développer. Il les aidoit non seulement de ses conseils, mais plus reéllement encore. On a vu à *Paris* des Artistes fort experts qui ont reconnu dans toutes les occasions qu'ils lui devoient tout ce qu'ils étoient. Il étoit l'Ami du Genre-humain, toujours prêt à rendre aux autres toutes sortes de bons offices. C'étoit un cœur véritablement tourné vers cette bienveillance universelle que le célébre *Fénelon*, Archevêque de *Cambrai*, a si fort recommandée.

La Bibliothéque publique de *Genéve* s'est ressentie après sa mort de sa générosité. Il lui a fait par son Testament un présent considérable en Tableaux, en Livres rares & précieux; en Recueils d'Antiquités, tels que le *Museum Florentinum*, & divers autres de grand prix. Tous ses Recueils d'Estampes si bien choisis, y ont aussi versé.

J'ai déjà dit que dès qu'il eut cessé d'enseigner, il fut vivement sollicité à entrer dans le petit Conseil de notre République. Il n'est pas nécessaire de m'arrêter beaucoup ici, *Monsieur*, à vous le représenter comme Magistrat. Vous concevez aisément qu'avec ses lumiéres sur la Jurispruden-

dence, & un cœur droit, il ne pouvoit qu'être un bon Juge en matiére d'Affaires Civiles. C'étoit un Magiſtrat des plus acceſſibles & des plus affables. Il n'a jamais rebuté perſonne de ceux qui alloient à lui. Ceux qui le conſultoient s'en ſont toujours bien trouvés. Comme il avoit le jugement exquis, l'eſprit dégagé de préjugés, les conſeils qu'il donnoit ſembloient dictés par la ſageſſe.

Il ſe diſtinguoit auſſi du côté de la Politique. La nature de notre Gouvernement, les intérêts de notre petite République, lui étoient parfaitement connus. Ses lumiéres étoient même fort ſupérieures; & s'il avoit été placé ſur un plus grand Théatre, on l'auroit regardé comme un véritable Homme d'Etat.

Juſqu'ici, *Monſieur*, je vous ai fait voir dans Mr. *Burlamaqui* le Juriſconſulte, l'Homme de Lettres, le Connoiſſeur en matiére de Beaux-Arts, le Juge, le Politique, & ſurtout l'Homme de bien & vertueux. L'article important reſte encore à toucher, c'eſt celui de la Piété & de la Religion. Si nous n'y trouvions pas le Chrétien, que ſeroit-ce au fond que toutes ces qualités humaines? Mais c'eſt ici le beau côté de celui que nous regretons. Il a toujours montré un grand attachement à la Religion. Il l'avoit bien étudiée, il aimoit à en parler, & il y ramenoit autant qu'il pouvoit la converſation.

Il étoit fortement perſuadé de ſa vérité,

&

& de la divinité de l'Evangile. Quoique dans son Ouvrage imprimé il ait si bien développé la Religion Naturelle, il sentoit parfaitement combien il nous importe d'avoir une Loi *Positive*, qui lui servît de supplément, & qui la confirmât. Il appuyoit beaucoup sur la nécessité de la Révélation. Il étoit bien éloigné de la pensée de ces Auteurs, qui nous débitent hardiment que la Raison seule peut fournir tout ce qu'on trouve dans l'Ecriture Sainte.

Il disoit à un de ses Amis, peu de tems avant de mourir, qu'il n'y avoit pas bien longtems qu'il avoit travaillé dans ses *Principes du Droit Naturel* le Chapitre de l'*Immortalité de l'Ame*; qu'il avoit manié ce sujet avec beaucoup d'affection & de plaisir, sentant bien que sa mort n'étoit pas éloignée; mais que ce que l'Evangile dit de positif là-dessus, est tout autrement satisfaisant. Il appelloit les déclarations de J. C. sur la Vie à venir, *la bonne Parole du Maître*, qui fait le solide fondement de nos espérances.

Voilà à peu près, *Monsieur*, ce que vous avez exigé de moi. Je puis vous assurer que le Portrait n'est point flaté. Ce sont-là de justes éloges que nous ne saurions refuser à un Homme qui a fait autant d'honneur à sa Patrie. Il a jetté parmi nous les véritables fondemens de la Jurisprudence. Ses *Principes du Droit Naturel* peuvent seuls donner une idée fort avantageuse de son génie. Mr. *Burlamaqui* étoit un de ces Hom-

Hommes rares qui excellent dans leur profession. Les Ouvrages de ceux qui instruisent si utilement le Genre-humain, doivent leur assurer une place honorable dans la mémoire de toutes les personnes éclairées. Son souvenir doit être cher d'une maniére particuliére à tout ce que nous avons de bons Citoyens, amis du Mérite & de la Vertu. Mr. *Jean Dassier*, qui tient bien sa place dans cette classe, vient de graver la Médaille de Mr. *Burlamaqui.* Elle est fort belle & fort ressemblante. Elle fait également honneur & au Savant & à l'Artiste. Je suis &c.

A Genéve ce 1. *Septembre* 1748.

ARTICLE X.

SENDEL Historia Succinorum &c.

SECOND EXTRAIT. (*a*)

APRES avoir donné dans l'Extrait précédent la description des veines ou matrices dans lesquelles l'Ambre se trouve, nous nous attacherons présentement à développer les idées de Mr. *Sendel* sur la génération même de cette précieuse substance.

On

(*a*) Voy. le premier Extrait. *Tom.* III. de cette *Bibliothéque* Part. I. Art. I.

On pourroit d'abord former cette question? Se fait-il encore une génération actuelle de l'Ambre? Bien des Physiciens ont soutenu la négative; les uns prétendant que l'Ambre, comme tous les autres Minéraux, a été formé au tems de la Création, dans une quantité déterminée; les autres prétendant que les bois ensévelis par le Déluge en fournissent la matiére, & que quand elle sera épuisée on cessera de trouver de l'Ambre. Le premier sentiment est insoutenable. Dieu a-t-il créé les divers morceaux d'Ambre dans les états de dureté & de liquidité où on les trouve, & en particulier y a-t-il renfermé dès le sixiéme jour de la Création ces Insectes qui venoient d'être formés, & qu'on y voit engagés. Ceux qui ont recours aux bois ensévelis par le Déluge, ne paroissent pas assez au fait des veines ou matrices que nous avons décrites, & la seule *veine luteuse* suffit pour détruire entiérement leur opinion.

Mais comment pourroit-on douter, s'écrie Mr. *Sendel*, de la génération actuelle de l'Ambre? Tout conspire à la prouver. L'état & les propriétés des morceaux d'Ambre qu'on trouve dans les veines, & en général toute la constitution du Territoire de *Prusse*, d'où l'on a vu couler quelquefois des ruisseaux d'huile, & d'où l'on a tiré du limon des masses de bitume de quelques livres, tout cela prouve que la fabrique actuelle de l'Ambre, pour ainsi dire, ne discontinue point. Une seule piéce

extré-

extrêmement ſinguliére, dont Mr. *Sendel* a été autrefois poſſeſſeur, ſuffit pour mettre le comble à la démonſtration. C'eſt un morceau d'Ambre, qui renfermoit une mouche, dont la tête paſſoit, & ſortoit hors de la maſſe. Se peut-il un indice plus manifeſte de la génération récente de cette piéce d'Ambre?

Ce n'eſt donc pas cette premiére Question, qui doit nous arrêter longtems. La ſeconde eſt tout autrement importante & difficile. Comment ſe fait la génération de l'Ambre? Le célébre *Hartmann*, après beaucoup d'expériences & de méditations, a déclaré qu'il n'avoit encore qu'ébauché cette matiére. Mr. *Sendel* ne s'arroge d'autre ſupériorité ſur ſes prédéceſſeurs que celle que des recherches plus approfondes lui donnent, & il ne ſe promet que de frayer la route à ceux qui dans la ſuite auront amaſſé aſſez de ſecours & de matériaux pour fournir une explication complette. Voici le précis de ſes idées.

Le premier objet qui ſe préſente à conſidérer pour rendre raiſon de la formation de l'Ambre, c'eſt la Terre remplie de divers ſucs, qu'elle diſtribue comme une Mére attentive, & qui ſervent à la génération de tous les Corps ſouterrains. Ces ſucs ne ſont orginairement que des vapeurs, des fumées, des exhalaiſons, qui viennent à s'épaiſſir. Il ne ſe fait point de génération, ſi quelque principe ne met en mouvement l'eſprit ſéminal, afin qu'il ait l'acti-

tivité néceſſaire pour pénétrer & développer les linéamens du Corps futur. Ce principe, par rapport aux ſucs dont nous venons de parler, eſt, outre l'air qui environne & traverſe de toutes parts notre Globe, la chaleur excitée par les rayons du Soleil, & qui eſt plus ou moins forte, ſuivant que les lieux ſont plus voiſins de l'Equateur ou des Poles. Ce moteur étant ſuppoſé, il n'eſt pas difficile de concevoir, comment les vapeurs, les eſprits & les exhalaiſons s'élevant des entrailles de la Terre, qui contiennent toute la maſſe des Minéraux, viennent ſe porter à la ſurface de la Terre qui eſt plus poreuſe. Arrêtées alors dans leur mouvement, elles s'uniſſent, ſoit entr'elles, ſoit avec d'autres ſucs & des particules étrangéres, & il en réſulte des Pierres, des Métaux, des Sels, des Souffres, des Bitumes, des Huiles, tout comme des ſimples Vapeurs aqueuſes élevées à la ſurface de la Terre, & qui ne peuvent retourner ſur leurs pas; il ſe forme des Sources, des Ruiſſeaux, des Amas d'eaux juſques ſur les plus hautes Montagnes.

Ces Eſprits, ou Exhalaiſons, peuvent être ramenés aux trois principes des Chymiſtes, le Sel, le Mercure, & le Souffre. Le Sel contribue le plus à la formation des Pierres, le Mercure à celle des Métaux, & le Souffre eſt le principe auquel Mr. *Sendel* s'arrête pour expliquer la génération de l'Ambre. La ſimple vue démontre que c'eſt à lui en effet qu'il faut recourir. Le

La-

Laboratoire de l'Ambre, ce sont les veines qui ont été décrites. Ces veines sont extrêmement grasses & bitumineuses. L'air est continuellement agité dans ces lieux souterrains, & la chaleur du Soleil frappe avec force & pénétre profondément les Montagnes qui contiennent ces veines, & qui sont exposées en quelque sorte le long du rivage. La porosité des veines, & divers espaces très-propres à rassembler l'huile, à durcir & à mûrir les sucs liquides, achéve de les rendre efficaces pour la génération de l'Ambre. Ceux qui les croyent d'une dureté inaccessible & impénétrable aux exhalaisons, manquent tout-à-fait d'expérience; & s'ils étoient sur les lieux, ils en trouveroient plusieurs molles au tact même, rares, poreuses, & remplies des interstices dont nous venons de parler. Il n'est pas plus difficile de concevoir la matiére de l'Ambre se rassemblant dans ces endroits, & s'y procurant même l'espace nécessaire pour la loger, qu'il l'est de se représenter comment les racines des Végétaux croissent & s'étendent dans la terre, où leurs petites fibrilles sont obligées d'écarter diverses matiéres dures & résistantes, qui s'opposent à leur accroissement.

L'Ambre est une liqueur huileuse, ou pour mieux dire l'huile la plus pure & la plus fluïde qui se trouve dans la Terre. Les masses d'Ambre durcies sont composées de diverses petites lames fort tendres, & qui ne sont pas plus épaisses que les feuilles les plus

minces des Plantes. On ne sauroit douter de la fluïdité originaire de cette liqueur huileuse, en voyant des piéces d'Ambre, tantôt de la grosseur d'une plume de Pigeon, quelquefois seulement de celle d'une fine Aiguille, ou du Fil le plus délié, renfermées dans d'autres piéces. On peut juger néanmoins que cette fluïdité n'a pas été la même dans tous les morceaux, par les divers degrés de leur transparence ou de leur opacité.

L'Huile bitumineuse n'est pas cependant le seul principe de la génération de l'Ambre; car cette huile n'aquerroit jamais la consistence de l'Ambre, si d'autres parties constituantes ne s'y joignoient. Pour deviner quelles elles peuvent être, il faut faire attention à la maniére dont les autres Corps nés d'exhalaisons se forment. Le Bitume, par exemple, est un mixte composé d'exhalaisons sulphureuses mêlé avec des particules âcres, terrestres & pesantes. Par analogie on peut regarder l'Ambre, comme admettant dans sa composition des parties terrestres très-déliées, & des sels acides vitrioliques, mais dans une quantité fort inférieure à celle de l'huile bitumineuse. Il n'y a presque point de Minéral qui ne renferme du vitriol; & la simple inspection des veines d'Ambre, fait voir qu'elles sont extrêmement remplies de ce sel acide.

L'analyse de l'Ambre par le feu confirme pleinement ce qui vient d'être avancé. Quiconque a fait les plus simples essais de

dis-

distillation de l'Ambre, y aura trouvé une fort grande quantité d'huile, & tres peu, soit de *caput mortuum* ou de terre, soit de sel devenu volatile par son melange avec les particules sulphureuses, soit enfin de phlegme ou d'eau qui sert de vehicule aux autres ingrédiens; il aura trouvé, dis-je, très peu de ces principes en comparaison de l'huile.

On commence à découvrir ici, quelle est l'origine de cette dureté, qui a procuré à l'Ambre un rang si honorable parmi les Bitumes, & qui l'a, pour ainsi dire, élevé à la dignité des Pierres précieuses. Les sentimens sont assez partagés là-dessus, voyons sur quels fondemens Mr. *Sendel* établit le sien. Plus l'union des parties d'un composé est parfaite, plus il a de dureté. On a remarqué que les masses diaphanes sont en général les plus dures & cela à proportion de leur transparence. Toutes les diverses espèces de Pierres précieuses le justifient. Mais quels sont les principes qui concilient tout à la fois à ces corps la pellucidité & la dureté? Ce ne peuvent être que les sels. Le principe de la fixation de l'Ambre est le sel acide vitriolique que nous avons vu entrer dans sa composition. Les Sels par eux-mêmes, comme on le peut voir, quand ils conservent leur blancheur naturelle, ne sont pas extrêmement serrés dans leur tissure; au contraire, ils sont friables, & l'on peut en séparer les parties par la seule action des doigts. Mais

quand ils entrent dans la composition des Mixtes, ils ne manquent presque jamais d'être un principe de cohésion. Leurs parties vuides, mêlées, par exemple, avec celles de l'huile bitumineuse, les lient, les clouent fortement ensemble. Une cause externe achéve ensuite l'ouvrage de l'induration, c'est la chaleur. Et cela est si vrai, que quand on trouve des morceaux d'Ambre qui n'ont pas acquis une parfaite dureté, on peut la leur procurer, ou en faisant parvenir les rayons du Soleil dans l'endroit de la veine qui les contient, ou même par le moyen d'une chaleur artificielle.

Faut-il du tems pour durcir l'Ambre ordinairement fluïde, & combien en faut-il? Nouvelles questions que Mr. *Sendel* examine. Qu'il faille du tems, c'est ce dont on ne sauroit douter, quand on considére ces petites lames égales ou inégales, & qui peuvent être aisément séparées l'une de l'autre dans un morceau d'Ambre. Joignez à cela diverses matiéres terrestres & minérales, pures ou impures, que l'on voit souvent placées entre ces lames, & qui ne peuvent s'y être glissées qu'insensiblement, à mesure que la masse acquéroit son accroissement & sa consistence. Il faut donc du tems; mais quelle en est à peu près la durée? Mr. *Sendel* croit que cela dépend de la quantité & de la qualité des particules tant fluïdes que fixantes, qui constituent l'Ambre. Un petit grain d'Ambre doit être

tre plutôt formé qu'une piéce considérable dont la masse huileuse oppose une plus longue résistance au principe de sa fixation.

Telle est l'hypothése de notre Physicien sur la génération de l'Ambre; & il l'avoit précisément amenée à ce point, lorsqu'il lui tomba subitement entre les mains un Ouvrage (*a*) du célébre *Neumann*, Chymiste de *Berlin*, où cet Auteur proposoit un nouveau sentiment sur ce sujet. Il revient à ceci, que l'Ambre est une production instantanée, qui se forme tout-à-coup par le concours de la liqueur bitumineuse & huileuse avec la solution d'une terre très-déliée dans l'acide vitriolique ou sulphureux. Mr. *Neumann* se sert pour appuyer sa thése de diverses expériences Chymiques, qui offrent de semblables coagulations produites sur le champ. Il y joint diverses opérations de la Nature sur les Corps minéraux, & sur les Eaux les plus claires elles-mêmes, qu'il prétend être quelquefois pétrifiées tout-à-coup par le mêlange d'une solution de particules terrestres dans l'acide vitriolique. Il juge donc de l'Ambre par induction, & lui attribue une semblable origine.

Mr. *Sendel* ne lui conteste rien sur la maniére dont les Fossiles s'engendrent en général par le moyen des diverses vapeurs mer-

(*a*) *Lectiones de Succino, Opio, & Caryophyllis Aromaticis & Castoreo.* Voyez-en l'Extrait *Bibl. German.* T. XX. p. 189.

mercurielles, ſulphureuſes & ſalines. Il convient auſſi avec lui des particules qui entrent dans la compoſition de l'Ambre, mais il ne ſauroit lui accorder la génération ſubite, & voici ſes raiſons. D'abord, quoiqu'il en arrive quelquefois de ſemblables dans la Nature, on ne ſauroit nier que les opérations n'y ſoient en général ſucceſſives & lentes. Mais s'il y en a quelqu'une dans laquelle on ait des preuves de ſucceſſion, c'eſt aſſurément l'Ambre. Si l'hypotheſe de Mr. *Neumann* eſt vraie, au-lieu de trouver ces maſſes formées de l'aſſemblage de diverſes lames ou couches, on ne rencontreroit jamais que de petits grains d'Ambre produits ſubitement & tout en une fois par la fixation du ſel acide vitriolique. Enfin il ſuffit qu'il y ait des morceaux d'Ambre qui ſe ſoient durcis hors de la veine, comme la choſe eſt hors de toute conteſtation, pour faire voir que cette induration dépend de cauſes toutes différentes de celles que Mr. *Neumann* lui aſſigne. Ce Chymiſte eſt tombé dans un genre d'erreur aſſez ordinaire; c'eſt de juger du fond de ſon Laboratoire & par ſes opérations artificielles, des voies de la Nature, au-lieu de la conſulter ſur les lieux & d'obſerver ſa manœuvre actuelle.

Le reſte de l'Ouvrage de Mr. *Sendel* rend compte des divers corps étrangers renfermés dans les morceaux d'Ambre du Cabinet Royal, dont il donne la deſcription. Tout cela eſt intéreſſant, & l'on y voit tou-

toujours un Physicien qui sait allier heureusement le raisonnement à l'expérience.

ARTICLE. XI.

Scriptorum à SOCIETATE HAFNIENSI bonis Artibus promovendis deditâ, Danicè editorum, nunc autem in Latinum sermonem conversorum, Interprete P. P. *Pars Secunda*, cum Indice locupletissimo primæ & secundæ Partis.

C'est-à-dire,

Seconde Partie du Recueil d'Ecrits publiés par la Société de Copenhague. Trad. du Danois en Latin. à Copenhague 1746. chez *Kisel*, aux dépens de la Maison Royale d'Orphelins. *in Quarto* pp. 432. sans la Table.

NOUS avons rendu compte de la premiére Partie de ce Recueil (*a*). Celle-ci contient treize Dissertations, dont voici les sujets. 1. *Rélation de l'ancienne Version Danoise de la Bible, que l'on conserve en MS. dans la Bibliothéque de Mr.* Otton Thott, *Conseiller Royal de Conférence &c. par* Mr. Marc Woldike. 2. *Sur l'Enigme Sibyl-*

(*a*) [Voyez *Tom.* III. de cette Biblioth. *Part.* II. *Art.* VII.]

byllin de neuf Lettres, à l'occasion de l'Oedipe Chymique de Leibnitz, *par Mr.* Jean Gramm. 3. *Des mots* Skrifte, Skrifte-Maal, gaae til ſkrifte *&c. & de leur origine Ecclésiaſtique, par le même.* 4. *Vie de* Pierre Skramm, *que ſon intrépidité étonnante & ſes exploits ont fait ſurnommer vulgairement* Vovehals for Danmarck, *recueillie de divers Monumens dignes de foi, & réduite en abrégé par Mr.* Eric Pontoppidanus. 5. *Recherches ſur l'origine de la Langue de Groenland, & ſur ſa différence d'avec les autres Langues, par Mr.* Wöldike. 6. *ſur le mot* Dimmel Ugo, *Sainte Semaine ou grande Semaine par Mr.* Gramm. 7. *Continuation de la Démonſtration que le Danemarc n'a jamais été ſoumis à l'Empire d'Allemagne, par Mr.* Chriſtian Louis Scheid. 8. *Décade d'Erreurs commiſes par des Auteurs étrangers dans l'Hiſtoire Littéraire de Danemarc & de Norwége, par Mr.* Bernard Moelmann. 9. *ſur le vieux mot* Hermand, *ou* Herremand, *par Mr.* Gramm. 10. *Diſſertation ſur l'ancienne liberté de la Norwége, qui n'a jamais ſouffert d'atteinte, & dont elle a joui, tant avant qu'après l'union de Calmar; avec une Démonſtration que ce Royaume n'a jamais été uni & aſſujetti au Danemarc en qualité de Province; le tout tiré des principes du Droit Public Univerſel, par Mr.* Scheid. 11. *Recherches ſur les pierres qui ont été trouvées dans la veſſie du fiel des Bêtes mortes de la maladie contagieuſe, ſavoir ſi ces pierres ont contribué en quelque choſe à augmenter le mal & à le-*

rer

ter la mort des Bêtes, *par Mr.* George Detharding. 12. *Courte exposition des observations faites sur la maladie contagieuse des Bestiaux, avec des recherches sur l'origine, la nature & les caractéres de ce mal, & des conseils ur les remédes tant préservatifs que curatifs, ue l'on juge propres à déraciner ce mal, ou ue l'expérience a fait reconnoître tels, par Mr.* Balth. Jean de Buchwald. 13. R*emarques brégées sur la maladie dont les Bestiaux sont ctuellement attaqués, avec quelques observaions Oeconomiques, par* Mr. Louis Holberg. A cette liste joignons quelques échantillons lu travail des Savans *Danois*.

Dans le premier Volume des *Miscellanea Berolinensia*, à la composition duquel Mr. *e Leibnitz* a préfidé, & dont il a fourni ui-même une bonne partie des Piéces, il n a inféré entr'autres une intitulée, *Oedius Chymicus Aenigmatis Græci & Germani*. C'est une explication de deux Morceaux nigmatiques, l'un d'un Ancien en *Grec*, autre du fameux Frére *Basile Valentin* en *llemand*. Les conjectures par lesquelles Mr. *de Leibnitz* a prétendu développer Enigme *Grecque* ne paroissant pas suffisantes à Mr. *Gramm*, il s'est attaché dans la conde Dissertation de ce Volume, à doner quelque chose de plus détaillé & de lus satisfaisant sur ce sujet.

Rapportons d'abord l'Enigme en question ans les termes de l'Original, qui se trouvent ans un MS. *Grec*, intitulé Στεφάνυ Αλεξαν-

ξανδρέως Οἰκουμενικοῦ Φιλοσόφου καὶ διδασκάλου τῆς μεγάλης καὶ ἱερᾶς τέχνης πράξεις, Ouvrage qu'on prétend avoir été adressé à l'Empereur Heraclius. Voici l'Enigme, ou plutôt le Logogryphe.

Ἐννέα γράμματ' ἔχω, τετρασύλλαβός εἰμι, νόει με.
Αἱ τρεῖς αἱ πρῶται δύο γράμματ' ἔχουσιν ἑκάστη,
Ἡ λοιπὴ δὲ τὰ λοιπά, καὶ εἰσὶν ἄφωνα τὰ πέντε.
Τοῦ παντὸς δ' ἀριθμοῦ ἑκατοντάδες εἰσὶ δὶς ἑπτά,
Καὶ τρεῖς τρὶς δεκάδες, καὶ δὶς τρία. Γνοὺς δὲ τίς εἰμι
Οὐκ ἀμύητος ἔσῃ τῆς παρ' ἐμοῦ σοφίης.

On peut voir dans les *Miscell. Berol.* comment Mr. *de Leibnitz* a tiré de-là le mot Αρσενικον. Il s'agit de rapporter ici ce que Mr. *Gramm* en pense.

D'abord il recherche quel peut être l'Auteur de ces Vers, ce à quoi Mr. *de Leibnitz* n'avoit fait aucune attention. C'est selon Mr. *Gramm* un de ces Poëtes qui ont travaillé aux Livres vulgairement connus sous le nom d'*Oracles Sibyllins*, Ouvrage qui est en effet de piéces de rapport, & de plusieurs mains différentes. Le Poëte, Auteur de ces Vers énigmatiques, est celui qui avoit fait le premier Livre

tre des *Oracles Sibyllins*, où il est question de la Création, du Déluge, &c. Les Vers en question appartenoient à l'Histoire du Déluge, & étoient enchassés dans le discours que Dieu adressa à *Noé*, en lui ordonnant de bâtir l'Arche. Voici la suite de ce discours, suivant la version Latine de *Castalion.*

Porrò ego sum, qui sum (memori quod mente teneto)
Cœlum vestitum præbet mihi, pontus amictum,
Terra mihi fulcitque pedes, & corpus amicit.
Aër, astrorumque chorus me circuit omnem.
Sunt elementa novem mihi, sum tetrasyllabus autem,
(Percipe me,) primæ tres syllabæ efficiuntur
Ex binis omnes elementis: cetera restant
In reliquis: quorum sunt non vocalia quinque,
Totius numeri bis sunt hecatontades octo,
Et ter tres decades, cum septem. Si scieris me,
Non te quæ potior Sapientia diu latebit.

Ce ne peut donc être qu'une passion un peu forte pour le Grand-Oeuvre, qui ait fait chercher dans ce passage l'*Arsenic*, ou tel autre terme de Chymie. Les premiers Interpretes de ces paroles, qui écrivoient dans un tems où l'on ajoûtoit foi aux *Oracles Sibyllins*, comme à des productions autentiques

&

& presque Divines; les premiers Interprétes, dis-je, ont imaginé diverses dénominations de la Divinité qu'ils ont cru propres à résoudre l'Enigme. On trouve ici les conjectures de *Néandre*, de *Blondel*, de *Brauns*, de *Dorat* &c. sur lesquelles Mr. *Gramm* fait ses remarques; après quoi il propose son hypothése, que nous rapporterons en nous servant de ses propres termes. *Incidit in mentem novum comminisci vocabulum, quod nunc cujusvis judicio offero perpendendum. Est illud* ΣΟΦΑΓΩΓΟΝ, *cui numerus inest* 1697; *adsuntque & ceteræ qualitates, cum in eo & novem litteræ; quarum quinque sunt consonantes, reliquæ vocales, & quatuor habentur syllabæ. En Schema.*

Syllabæ	1	2	3	4.
Vox.	ΣΟ	ΦΑ	ΓΩ	ΓΟΝ.
Numeri	200.70.	500.1.	3.800.	3.70.50.
				Summa 1697.

Significaturque summum illud Ens, aut Nomen (τὸ Ὄν vel τὸ Ὄνομα) *quod ad Sapientiam deducit, vel quod ducit, instruit, trahit & allicit Sapientiæ cultores. Ejusdem scilicet est formæ & notionis, quæ in* παιδαγωγὸς, μυςαγωγὸς, ὀχλαγωγὸς, δημαγωγὸς, φωταγωγὸς &c. *animadvertitur. Annon etiam satis aptum conveniensque judicabitur, si ex mente Sibyllæ, ejusque poëticâ fictione, Deus sic Noachum fuisset allocutus.* » *Ego ille sum* » *qui sum, qui fui & qui futurus sum, cœli* » *terræque Moderator ac Dominus. Et*

» illi

„ *illud Ens supremum (vel Numen), quod*
„ *ducit ad Sapientiam, Sapientesque in rectam deducit semitam ac instruit; ita ut me*
„ *cognoscens, non expers futurus sim Divinæ*
„ *Sapientiæ.*

Il est aisé de s'exercer à résoudre des questions de cette nature, mais il est difficile de s'assurer qu'on ait trouvé la véritable solution. Heureusement sa découverte ne seroit pas fort importante. On peut recourir à notre Auteur pour voir comment il justifie son explication. Mais ce que l'on trouvera de plus intéressant dans sa Piéce, c'est l'examen des tentatives Chymiques sur ce sujet, & en général des choses mystérieuses qu'on s'est plû à introduire dans cette Science. Il y a dans cette partie de la Dissertation de Mr. *Gramm* une érudition extrêmement variée, & traitée d'une maniére fort attachante.

Nous trouvons dans la Vie de *Pierre Skramm* rédigée par Mr. *Pontoppidanus*, un exemple bien rare de prospérités constantes pendant le cours de la plus longue vie. Ce Héros, qui fut le boulevard de sa Patrie sous quatre Régnes, nâquit à *Urup*, Seigneurie de sa Famille, dans le Diocése d'*Aarhus*, l'an 1491. d'une Famille très-ancienne, & illustre par plusieurs endroits. Son Ayeul, de même nom, avoit mérité la faveur du Roi CHRISTOPHLE le *Baviére* par un service bien signalé; car ce Prince étant à bord de sa Flotte en 1441. étoit tombé dans la mer du pont d'un Vais-

ſeau, & aucun de ceux qui l'environnoient n'oſant expoſer ſa vie pour ſauver celle du Monarque, *Pierre Skramm* ſe jetta avec intrépidité dans la mer, & eut le bonheur d'amener le Roi ſain & ſauf au rivage. Depuis ce tems-là il jouit conſtamment de la faveur, & mourut dans le Poſte de Généraliſſime (*Rigens-Marsk*).

L'Ayeul revécut dans le Petit-fils, dont les premiéres années annoncérent cette ſuite de prodiges qui furent opérés par ſon bras. Il joignoit à toutes les qualités du corps la grandeur d'ame qui fait les Héros, la prudence qui les ſoutient, & la fortune qui les met en œuvre. Il ſavoit lire & écrire, c'eſt tout ce qu'on pouvoit prétendre d'un Gentilhomme & d'un Soldat dans ces tems-là. Il perdit ſon Pére à douze ans. Il fut introduit à la Cour ſous les auſpices de *Henri Goye*, Seigneur qui le forma au métier de Courtiſan, qui, dit l'Auteur, ne conſiſtoit pas alors en courbettes & en complimens, mais en jeux militaires, en combats, en courſes, & dans tous les exercices qui préſentent l'image de la Guerre & qui y forment.

Je ne donnerai pas le détail de ſes premiers exploits; & pour ceux par leſquels il ſe ſignala depuis qu'il eut des Commandemens en chef, ils ſont liés avec l'Hiſtoire de *Dannemarc*; on peut les y lire. Je dirai ſeulement qu'ayant été Amiral ſous quatre Rois, & ayant fait une fois la fonction de Général d'Armée ſur terre, il

tor-

toujours eu la victoire attachée à ses pas ; que son activité, sa fidélité, sa bravoure, & toutes ses qualités l'out rendu cher à ses Maîtres, & respectable à ses Concitoyens ; & que l'envie n'a jamais pu mordre à une si belle vie. Plus d'une fois le fil a été prêt d'en être tranché par les grandes blessures qu'il reçut dans les combats, mais la Providence le rappella toujours des portes du tombeau.

Il ne fut pas moins heureux, ni moins estimable dans la vie domestique. Epoux d'une Dame qui joignit à la noblesse du sang celle des sentimens, il en eut dix-huit Enfans, sept Fils & onze Filles, & vécut avec elle jusqu'à la vieillesse la plus avancée. Sa Postérité s'est conservée, & se soutient encore avec honneur dans les premiéres Places de l'Etat.

Je ne puis m'empêcher pourtant de raporter le dernier service qu'il rendit à sa Patrie. Sentant les infirmités de l'âge, & les suites des grandes fatigues qu'il avoit essuyées, il demanda & obtint sa démission de la Charge d'Amiral en 1555. Mais après huit ans de repos, la guerre ayant été déclarée entre la *Suéde* & le *Danemarc* en 1563. l'Amiral *Brockenhus* fut battu & pris par les *Suédois* auprès de *Bornholm*. Cet échec fit aussi-tôt tourner tous les regards sur le vénérable *Skramm*. Le Roi FRIDERIC lui écrivit pour l'inviter à se rendre à *Copenhague*, & à défendre sa Patrie. Il n'allégua aucune excuse. La Flot-

te ayant été remise sur pied, & se trouvant forte de 33 Vaisseaux de guerre, il desancra le 5. Août 1563. pour aller à la rencontre de l'Amiral *Suédois*. Celui-ci refusa le combat, & se fit poursuivre pendant longtems. *Skramm* l'atteignit enfin le 11. Septembre entre *Gotlant* & *Modelstein*. Le combat dura un jour entier, & couta la vie à plusieurs vaillans Capitaines. Le Vaisseau de l'Amiral *Danois*, qui se nommoit *la Fortune*, fut tellement criblé qu'il eut bien de la peine à se soutenir sur l'eau. Enfin la victoire, fidéle à *Skramm*, se déclara pleinement en sa faveur ; l'Ennemi prit la fuite, & la tranquilité de la Mer de *Danemarc* fut rétablie. Notre Héros, rassassié de gloire aussi-bien que d'années, se retira de-nouveau dans son Château de *Laugholm*. Encore la guerre vint-elle s'y offrir à lui. L'Ennemi ayant fait des incursions dans ce District, le Roi lui en confia la défense, & il s'en acquita à sa maniére ordinaire. Le Roi, touché de cette longue suite de services, le déchargea de la redevance à laquelle sa Seigneurie étoit sujette, & voulut l'attirer à sa Cour, où il le combla d'amitiés, & où tous les Courtisans & les Citoyens s'empressoient à lui rendre les honneurs qui lui étoient dûs.

L'année 1566. fut une année d'amertume pour lui par la perte de ses Fils, qui marchoient dignement sur ses traces. Le 8. Mars 1578. fut le jour de sa séparation d'a-

d'avec son Epouse. Depuis ce tems-là les incommodités de la vieillesse lui parurent doublement sensibles. Il quita *Laugholm*, pour habiter *Urup*, lieu de sa naissance, & patrimoine de ses Péres, qu'il embellit d'une maniére qui en fait aujourd'hui un des plus beaux endroits du Païs. Enfin il termina lui-même sa glorieuse carriére le 11. Juillet 1581. à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. Son Epitaphe fort simple nous rapellera les principaux traits sa vie.

» Cy git Noble & illustre Personnage,
» Mr. PIERRE SCHRAMM DE URUP,
» qui pendant sa vie a été Amiral de
» quatre Rois dans les Mers *Baltique*
» & *Septentrionale*, contre les Ennemis
» du Royaume, & qui est décédé en
» 1581. le 11. Juillet; avec sa chére E-
» pouse noble & illustre Dame ELI-
» SABETH KRABBE, Fille de *Tycho*
» *Krabbe de Bustrup*, décédée en 1578.
» le 8 Mars. Dieu leur accorde à l'un
» & à l'autre une joyeuse résurrection
» avec tous les fidéles *Chrétiens* au der-
» nier jour. Amen.

Pour finir cet Article, disons un mot de la maladie des Bestiaux, qui a désolé presque toute l'*Europe*, dont les Physiciens ont fait à bon droit un des principaux objets de leur attention, & sur laquelle roulent les trois derniéres Piéces de ce Volume. Mrs. *Detthardìng*, de *Buchwald* de *Holberg*, y proposent leurs observations &

leurs hypothéses sur les causes du mal. Mr. *de Buchwald* entre aussi dans le détail des remédes. En général il paroît que le principe de ce mal consiste dans une matiére âcre alcalique, qui cause une irritation universelle dans les nerfs, d'où naissent ensuite les autres symptômes. De petits insectes qu'on trouve aussi dans les conduits du fiel des Bêtes malades, paroissent entrer pour quelque chose dans les accidens du mal. Il s'agit donc, pour en procurer la cure entiére, de faire quatre choses principales suivant Mr. *de Buchwald*. 1. Travailler à la destruction de ces insectes & de leurs œufs. 2. Enerver l'âcreté de la matiére alcalique qui cause le désordre. 3. Reprimer l'irritation commencée, qui sans cela produit l'obstruction, l'inflammation & la putréfaction. 4. Favoriser la pente que la Nature témoigne dans les Animaux convalescens à pousser la matiére âcre & rongeante vers la peau, & à la surface du corps. Un des remédes que Mr. *de Buchwald* a employé avec le plus de succès, c'est un Onguent d'huile de Térébenthine, de Camphre, & d'*Assa fœtida*, dont on oint les Bestiaux entre les cornes le trois ou quatriéme jour, pour pousser avec plus de force les exhalaisons du Mercure. C'est en même tems un préservatif & un curatif. Le Mercure avec le Souffre pulvérisé & les graines de Genévre forme aussi un excellent parfum pour les étables, une fois ou deux la semaine. Divers Acides, com-

me

me le Vinaigre, le Sel, le Souffre &c. mêlés au fourrage, ou même frottés autour de la bouche & sur la langue des Bestiaux, ont beaucoup d'efficace tant pour les préserver que pour les guérir. Ceux que ces matiéres intéressent, trouveront un détail fort satisfaisant dans les Piéces que nous indiquons.

ARTICLE XII.

Terra Musei Regii Dresdensis, quas digessit, descripsit, illustravit D. CHRISTIANUS GOTTLIEB LUDWIG. Accedunt Terrarum sigillatarum Figuræ.

C'est-à-dire,

DESCRIPTION *des Terres du Cabinet Royal de* Dresde, *par Mr.* LUDWIG, *avec les Figures des Terres sigillées.* A Leipzig. Chez Gleditsch 1749. grand *in folio.* pp. 298. *sans la Préface, la Table & les Figures.*

IL n'y a guéres de Collections plus nombreuse & plus magnifique que celle du Cabinet Royal de *Dresde.* S. M. glorieusement régnante, a suivi les traces de son Auguste Pére, en protégeant l'étude des Sciences, & en particulier celle de l'Histoire Naturelle,

relle, une des plus importantes ſans contredit qu'on puiſſe cultiver.

Ce riche Tréſor renferme une matiére qui paroît bien commune, mais qui a ſon prix comme les autres: ce ſont les diverſes eſpéces de Terre, que préſentent les couches de la ſurface de notre Globe. Les Phyſiciens ont cru depuis longtems cet objet digne de leurs recherches. Un Médecin de *Nuremberg*, nommé *Warſbain*, s'étoit propoſé de donner un Traité des Terres ſigillées, & avoit fait inſérer ſon Plan, diviſé en quinze Chapitres, dans les *Ephémer. Cur. Nat* (*a*). Cet Ouvrage n'ayant pas été exécuté, Mr. *Rivinus*, Profeſſeur de *Leipzig*, reprit la même idée, & fit graver vingt Planches, pour repréſenter les Terres ſigillées; mais il ne vit pas non plus la fin de ſon travail. On n'en auroit peut-être même jamais retiré aucun fruit, ſans la libéralité de S. M. le Roi de *Pologne*, qui acheta de ſes héritiers la Collection de Terres, & les Planches qu'il avoit laiſſées, & les fit mettre dans le Cabinet Royal, où l'on y ajoûta depuis les MSS. de *Wurſbain*, & ceux de *Baier*, célébre Médecin d'*Altorff*.

Mr. *Heucher*, ci-devant Garde du Cabinet Royal, après avoir mis en ordre l'Hiſtoire des piéces d'Ambre qui s'y trouvent, voulut en faire de-même de celle des Terres. Il s'agiſſoit de repaſſer tous les travaux de

(*a*) Decad. II. An. VIII. in App. p. 123.

de *Wurfbain* & de *Rivinus*, & d'y mettre la derniére main. Ses autres occupations ne lui permettant pas de se livrer à celle-ci, il jetta les yeux sur Mr. *Ludwig*, dont l'ardeur & l'application pour cette partie de l'Histoire Naturelle qui se raporte aux Végétaux, lui étoient bien connues. Mr. *Ludwig* accepta de grand cœur cette commission, & il nous apprend dans sa Préface tous les soins qu'il s'est donnés pour répondre à la confiance de Mr. *Heucher*. Il a véritablement refondu les matériaux qui lui ont été fournis, & il n'a pas falu moins de six ans pour mettre son Ouvrage dans l'état où ce Volume le présente. Assurément il n'a pas sujet de regreter ce tems; l'ordre, la netteté, le savoir qui se manifestent dans tout son travail, ne peuvent que mériter l'estime & la reconnoissance de tous ceux qui ont du goût pour ce genre d'étude. Le Libraire a parfaitement bien secondé l'Auteur, & n'a rien laissé à désirer de tout ce qu'on appelle beautés Typographiques.

Ce Traité est divisé en six Chapitres. Dans le premier on propose quelques remarques générales, qui concernent la notion de la Terre, prise dans son universalité. Le second fournit l'énumération des différens genres de Terre; & pour la faire avec plus de succès, Mr. *Ludwig* a donné d'abord & exprimé les divers caractéres qui constituent la définition de la Terre, & qui la distinguent de tous les Corps mi-

minéraux. Il a ensuite examiné & établi les caractéres d'où résultent les différences entre les Terres crues; & en a formé une Table, qui présente d'un coup d'œil toutes ces différences, & fournit par conséquent les genres supérieurs & principaux des Terres. Cela fait, il a pris chacun de ces genres en particulier, & l'a illustré par tout ce que les Auteurs, anciens ou modernes, ont pu lui fournir qui s'y raportât. Des genres, il passe dans le troisiéme Chapitre aux espéces, & y fait remarquer une abondance incroyable de variétés, qui prouve en même tems la richesse du Cabinet Royal. Dans la description de ces variétés, il n'a que légérement touché celles qui sont comme primitives, & communes à plusieurs espéces; au-lieu qu'il s'est étendu davantage sur celles qui sont accompagnées de quelque singularité remarquable. Les Terres sigillées paroissent au quatriéme Chapitre; mais comme tous les principes d'où dépend leur explication, sont déjà posés dans les précédens, l'Auteur n'a pas besoin de s'y arrêter beaucoup. En rédigeant toutes ces recherches, il a rencontré sur son chemin plusieurs observations détachées, propres à répandre du jour sur l'examen physique des Terres; & ce sont ces Observations qui forment le cinquiéme Chapitre, qui est un des plus intéressans. Enfin, en qualité de Médecin, il a porté son jugement sur les vertus Médécinales des Terres, trop exal-

tées

tées par les uns, trop méprisées par les autres ; & a recueilli tout ce que divers Auteurs en ont dit, pour le soumettre à une judicieuse Critique.

Mr. *Heucher* est mort pendant la durée de ce travail, & Mr. *Eikenburg*, qui lui a succédé, a continué de seconder Mr. *Ludwig*, d'une maniére très obligeante, & digne de sa reconnoissance, qu'il ne manque pas d'exprimer vers la fin de sa Préface, qu'il termine par les vœux d'un fidéle Sujet pour le Monarque, & la Maison Royale, de la protection desquels il a le bonheur de jouir.

Nous ne saurions donner d'Extrait suivi d'un Ouvrage aussi précis, & aussi varié que l'est celui-ci ; nous nous bornerons à quelques réflexions sur le principe de la Fertilité tirées du Chapitre V. Ce sujet intéressant en lui-même, l'est encore devenu davantage par l'attention particuliére qu'on y fait aujourd'hui.

Il se fait une circulation perpétuelle de particules, qui s'élévent de la terre dans l'air, d'où diverses causes les précipitent de-nouveau sur la terre, mais accompagnées de diverses matiéres qui contribuent beaucoup à la fertilité, & entre lesquelles le nitre tient un des premiers rangs.

Il n'est pas toujours nécessaire que les secours de l'Agriculture s'en mêlent, il y a des terres qui se trouvent propres par elles-mêmes à produire toutes sortes de Plantes. Mais le plus grand nombre est de

cel-

celles qui veulent être fendues par le soc, & mêlées avec du fumier, des cendres, de la chaux vive &c.

Il suffit d'avoir jetté un coup d'œil sur la surface de diverses Contrées, pour savoir qu'il y a une extrême différence entre les terres des campagnes, & que les champs les plus fertiles sont quelquefois entremêlés d'espaces de la dernière stérilité. L'industrie des hommes a deux moyens principaux d'améliorer les mauvaises terres. L'un, c'est d'y laisser corrompre un grand nombre de Végétaux & d'Animaux, qui déposent dans la terre les matiéres les plus convenables à la nourriture des Plantes. L'autre, c'est de mêler ensemble diverses espéces de terres dans certaines proportions convenables, qui les rendent propres à s'impregner des sucs nourriciers, & à les communiquer aux Plantes.

Nous avons insinué qu'il est plus rare que les causes naturelles suffisent seules pour fertiliser les terres. Cela arrive néanmoins. Dans l'*Afrique* Septentrionale on voit des Contrées entiéres, d'où les eaux de la Mer se sont retirées, en laissant d'abord à découvert un rivage sec & sablonneux, qui dans l'espace d'environ quarante ans a revêtu la forme d'une terre extrêmement fertile. On peut l'attribuer à la poussiére des Végétaux & des Animaux pourris que le vent y a portée d'autres endroits, au sédiment que les eaux de la Mer y avoient laissée, & à un limon subtil charrié

par

par diverſes cauſes des Montagnes voiſines, & qui a tellement lié entr'elles les parties ſablonneuſes, que les Plantes ont pu y pouſſer & y affermir leurs racines. L'action continuelle de ces cauſes a augmenté de plus en plus le nombre des particules terreſtres, & la pluye ou les roſées ont achevé de fertiliſer ces lieux. Il eſt arrivé réciproquement que des Cantons, des Païs entiers, qui étoient autrefois d'une extrême fertilité, l'ont perdue, & cela principalement faute de culture. L'*Egypte* & la *Paleſtine* d'aujourd'hui ne reſſemblent point à celles dont l'Hiſtoire ancienne, tant ſacrée que profane, nous parlent.

Mais rien ne contribue plus efficacement à l'amélioration des terres, que lorſque les racines de l'herbe & des roſeaux s'y multiplient au moyen de s'entrelaſſer fortement par leurs fibres; & enſuite, l'eau venant à croupir autour d'elles, de ſe réduire en pourriture. C'eſt-là le fumier le plus excellent. Il s'en forme ce *ſolum uliginoſum*, qui couvert d'eau au Printems & en Automne, eſt tout vigueur & fécondité pendant l'Eté. Seulement il ne faut pas que ce ſoient des eaux courantes, qui l'arroſent & la couvrent; elles doivent être croupiſſantes. Alors les rayons du Soleil, en dardant longtems ſur elles, les réſolvent, en faiſant évaporer l'humidité, & précipiter les particules huileuſes & ſalines, qui ne manquent jamais de s'y rencontrer.

On apperçoit quelque changement dans l'ap-

l'apparence des couches, lorsque cette terre uligineuse est en même tems bitumineuse & inflammable; ces racines entrelassées, dont nous avons parlé, forment alors une espéce de masse solide, un tuf. Quoique la partie terrestre de ce tuf ne soit pas l'aliment propre du feu, il en constitue cependant la base & la matrice, où s'assemblent les parties inflammables, propres dans la suite à prendre feu, & à l'entretenir. L'eau, bien loin de détruire cette disposition, y contribue au *contraire* par une espéce de macération, qui rendant la terre poreuse, la met en état d'être pénétrée plus intimement par les vapeurs sulphureuses. Ces sortes de terre ont aussi beaucoup de fertilité, jusqu'à ce que le feu s'y soit déclaré, & ait consumé les parties qui la causoient.

Cet échantillon de la Physique de Mr. *Ludwig* suffira, si je ne me trompe, pour faire voir qu'en étudiant l'Histoire Naturelle, il a beaucoup plus fait d'usage de son jugement & de sa méditation, que de ses yeux & de sa mémoire. L'Historien amuse, mais le Philosophe instruit. Et les gens de bon-sens rejettent tout amusement qui ne méne à aucune instruction.

ARTICLE XIII.

Introduction Historique & Critique à la connoissance & à l'usage des anciens Ecrivains. Ouvrage Allemand *de* G. E. Müller.

Second Extrait (*a*).

Nous allons remplir cet Extrait des Observations de Mr. *Müller* sur les premiéres Copies des anciens Ecrivains *Latins*, sur celles qui se sont conservées dans les Bibliothéques, & sur les différentes Editions qui en ont été données depuis l'invention de l'Imprimerie. La Critique n'offre guéres de matiéres plus intéressantes que celles-là.

On ne sauroit nier qu'avant l'Imprimerie il n'y eût beaucoup plus de difficulté à s'ériger en Auteur qu'à-présent. Ce n'étoit pas une chose aisée que de multiplier les Copies d'un Livre; & le prix de ces Copies rebutoit les Acheteurs, & empêchoit de former des amas pareils à nos moindres Bibliothéques. Notre Auteur détaille ici tous les matériaux qui entroient dans l'Ecriture des Anciens. La premiére base en fut l'écorce d'Arbre préparée d'u-

(*a*) Voy. le premier Extrait *Tom.* IV. de cette Bibliothéque, *Part.* II. *Art.* XI.

d'une maniére qui la rendoit propre à servir de papier. Et comme cette écorce s'appelloit *liber*, le nom en est demeuré aux Livres. On rouloit ces Livres d'un bois rond, & cela leur acquit le nom de *volumina*. Ce bois avoit aux deux bouts deux espéces de boutons qu'on appelloit *umbilicos*, & de-là la phrase *ad umbilicum ducere*. L'écriture sur le plomb n'étoit employée que pour les Loix, & celle sur la cire pour les Tablettes. On écrivoit sur ces derniéres avec un poinçon qu'on nommoit *stylus*, ce qui a donné lieu à l'expression de *style*. Il étoit pointu d'un côté pour écrire, & plat de l'autre pour effacer; & l'on a dit à cause de cela *stylum vertere*. On trouva ensuite dans le *Papyrus* une matiére beaucoup plus convenable. La premiére espéce, comme on le sait, fut une Plante d'*Egypte*, qui croît sur les bords du *Nil*, & qu'on nomme aussi βίβλος, origine du mot dont les *Grecs* se servent pour signifier un Livre. Cette Plante préparée, mise sous presse & sechée, acquéroit une étendue & une consistance qui la rendoit propre à l'Ecriture. Les *Latins* la nommérent dans cet état *Charta*. On prétend que la préparation en fut inventée à l'occasion des victoires d'Alexandre *le Grand*. Les *Romains* l'employérent pour leurs Ecrits, & sans ce secours il y en auroit peu qui fussent parvenus jusqu'à nous. *Pline* indique plusieurs Fabriques, qu'on peut comparer pour les services qu'elles rendoient

doient à nos Moulins à papier. On écrivoit ſur le papier avec une Encre, dont la ſuye faiſoit le principal ingrédient. Il y en avoit auſſi qui étoit faite avec le ſang du Poiſſon qu'on nomme *Séche*. La plume étoit nommée *calamus*, mot qui exprime un roſeau, parce qu'effectivement les premiéres plumes furent des roſeaux taillés pour cet uſage. Ce n'eſt même que dans des Ecrivains fort éloignés de la premiére Antiquité, qu'il eſt fait mention des plumes d'Oiſeaux employées pour écrire. Voilà donc tout l'attirail d'un ancien Ecrivain, *Perſe* l'a renfermé dans ces deux Vers:

Inque manus chartæ, *nodoſaque venit arundo*,
Tum quæritur craſſus calamo quod pendeat humor.

Quand le papier étoit écrit, on y paſſoit du jus de Cédre, ou de l'huile pour le préſerver de la pourriture & des vers.

Mais les Anciens ont auſſi connu l'uſage du Parchemin. On appelle ainſi les peaux de Mouton, de Bélier, & même de Veau, préparées de maniére à pouvoir ſervir à l'écriture. Cette matiére eſt même beaucoup plus propre à être conſervée que le papier, fragile & périſſable; & voilà pourquoi les Patentes, Lettres de Nobleſſe, & autres Documens, dont la durée eſt importante, s'expédient encore aujourd'hui ſur le parchemin. On le poliſſoit avec la pierre-

ponce, furtout lorfqu'il s'agiffoit d'un Ecrit qui devoit être préfenté à quelque Grand.

Nec fragili geminæ poliantur pumice frontes
Hirfutus paffis ut videare comis.

Ce fut au refte une émulation bien rare & bien louable entre deux Princes, qui produifit l'invention du Parchemin. PTOLEMÉE Roi d'*Egypte*, & EUMENE'S Roi de *Pergame*, avoient formé à l'envi le projet d'amaffer une grande Bibliothéque. Le premier crut avoir trouvé un moyen infaillible de jetter l'autre dans l'embarras, en défendant la fortie du *Papyrus* d'*Egypte*. Mais EUMENE'S, à force de réfléchir fur les expédiens qui pouvoient fupléer à ce défaut, eut le bonheur de trouver le parchemin, dont les avantages font fort fupérieurs à ceux du *Papyrus*. *Pline* rapporte ainfi le fait en peu de mots: *Aemulatione circa Bibliothecas, fupprimente chartâ Ptolomæo, membranæ Pergami repertæ funt ab Eumene.* (a)

Comme nos grandes Villes ont à-préfent plufieurs Imprimeurs, *Rome* fourmilloit d'une multitude de Copiftes, qu'on appelloit *Librarios*. Il leur faloit pour être eftimés, une forte d'érudition affez étendue, qui les préfervât de répandre les fautes dans leurs Copies. On trouve dans *Gruter* cette Inscription fépulchrale: T. TETTIENUS: FELIX.

(a) Hift. Nat. L. XII. C. II.

LIX. AUGUSTALIS. SCRIBA. LIBRAR. Ce titre, suivant Mr. *Müller*, revient à celui *d'Imprimeur de la Cour*. D'ailleurs il n'y a point eu chez les Anciens de Libraires proprement dits, ni de Boutiques semblables à nos Librairies. Mais on trouvoit à *Rome*, dans les bons tems & avant la barbarie, des Personnes qui faisoient copier à leurs fraix les meilleurs Ecrivains, & les cédoient ensuite à un prix raisonnable. C'est ce que les *Latins* appelloient *Bibliopolæ*. Ils jugeoient, comme encore aujourd'hui les Libraires, de la bonté des Ouvrages par le débit, témoin ces vers de *Martial*,

Sunt quidam, qui me dicunt non esse Poëtam;
Sed qui me vendit Bibliopola putat.

Il se répandit aussi divers Libraires de cet ordre dans les Villes municipales, & *Pline* le jeune apprit avec étonnement, que ses Oeuvres se trouvoient à vendre à *Lyon*. Les lieux où ces Livres étoient en vente portoient le nom de *tabernæ librariæ*. C'étoient des espéces de rendez-vous pour les Gens de Lettres, des *Académies de Beaux-Esprits*. Il y avoit aussi les Bibliothéques publiques, auxquelles nous ne nous arrêterons pas, plusieurs Auteurs en ayant écrit d'une maniére détaillée. Les Particuliers qui joignoient aux richesses le goût & le savoir, ne négligeoient pas cet insigne

agrément. Ils en avoient, & à la Ville, & même à la Campagne.

Ruris bibliotheca delicati
Vicinam videt unde lector urbem,

dit *Martial*.

Malgré tout cela, on sent encore combien il étoit pénible & couteux de se procurer alors des secours qui s'acquiérent aujourd'hui à fraix médiocres. Mais les tems postérieurs devinrent beaucoup plus fâcheux. Les talens des Copistes s'abâtardirent, & les Ouvrages contractérent sous leur plume des défauts, dont toute la sagacité de nos Critiques est encore bien éloignée de les délivrer. C'est par eux qu'on a vu les anciens Auteurs

Aux Saumaises futurs préparer des tortures.

Et faut-il s'en étonner ? Des Moines ignorans, qui vivoient dans la Barbarie *Gothique* pouvoient-ils faire mieux ? Tournons pourtant la médaille, & reconnoissons qu'il faut au contraire leur avoir obligation de ce qu'ils ont fait, puisque s'ils s'étoient entiérement livrés à la fainéantise, & qu'ils eussent négligé de renouveller les Copies des Anciens, nous en serions pour jamais privés.

Néanmoins toute la Littérature tomboit dans une horrible décadence lorsque la Providence suscita un moyen de la ranimer, dont

dont les effets ont ſurpaſſé toutes les eſpérances qu'on put en concevoir à ſon origine. Ce grand ſecret fut reçu, comme presque toutes les nouveautés, avec mépris & envie. Le pauvre *Fauſt* (qu'il en ſoit l'inventeur, ou qu'il n'ait fait que le perfectionner) y gagna les titres de *Sorcier* & de *Magicien*, & on ne lui donna d'autre voiture pour l'autre Monde que le Diable, qu'on prétendit l'avoir emporté.

Le Papier, tel qu'on l'employe aujourd'hui, fut très-favorable à l'Imprimerie, dont il a précédé l'invention de quelques ſiécles, le P. *de Montfaucon* ayant prouvé dans ſa *Palæographie* qu'on s'en ſervoit déjà au X. Siécle.

On regarde d'un commun accord le Pontificat de LEON X. comme l'Epoque du Rétabliſſement des Belles-Lettres. On commença à tirer les mſſ. des anciens Auteurs des Cloîtres où ils étoient renfermés, pour les mettre ſous la preſſe. Les grandes Bibliothéques ſe font encore aujourd'hui un honneur de poſſéder pluſieurs Mſſ. mais l'impreſſion en a bien diminué le prix, n'y ayant plus d'Auteur de quelque importance qui n'ait été multiplié par cette voie. Les bonnes Editions ſont même devenues des eſpéces d'Originaux, qui diſpenſent du travail faſtidieux de confronter une vingtaine de Mſſ. pour en tirer les véritables Leçons.

Mr. *Müller* entre ici dans quelques détails ſur l'origine de l'Imprimerie, qu'il

ne pousse pas cependant trop loin, à cause du grand nombre d'Ouvrages publiés sur ce sujet, particuliérement à l'occasion du *Jubilé* de 1740. Il est certain que les difficultés dont cette matiére est embarassée, viennent surtout de ce que l'on confond la véritable date de l'invention de cet Art, avec celle des améliorations qui l'ont perfectionné. Voici un échantillon de Chronologie sur cette matiére, dans laquelle notre Auteur ne fait que suivre le célébre Mr. *Löscher*.

1428 ou 1430. *Coster* commença à *Harlem* ses Gravures en bois, qui ont été le prélude de l'Imprimerie.

1440. Le *Speculum Salutis*, & le *Donat*, paroissent avoir été achevés cette année, d'une impression consistant en Planches entiéres & sans Caractéres mobiles. Comme ce furent donc les premiers Livres imprimés qui parurent, on prit cette date pour Epoque, & c'est sur elle qu'on régle les *Jubilés*.

1448. *Guttemberg* & *Faust*, après avoir fait quelques impressions d'après des Planches, s'avisérent des Caractéres mobiles.

1450. Les mêmes vinrent à bout d'exécu-

écuter leur projet, & de faire des Lettres séparées, mais en bois.

1451. Ils perfectionnérent leur Art, particuliérement par l'idée d'imprimer les feuilles des deux côtés.

1452. Ils achevérent leur premiére *Bible Latine*, que *Faust* vendit fort cher en *France*.

1453. On commença à fondre des Caractéres de métal.

1455. *Faust* & *Guttemberg* se séparérent.

1457. L'Imprimerie commença à se répandre de tous côtés.

Après l'impression de la *Bible* & des *Pseaumes*, hommage légitimement dû à ces saints Livres, on pensa aux Auteurs profanes. *Cicéron* eut la préférence, & parmi ses Ouvrages on distingua à bon droit l'excellent *Traité des Offices*, qui fut imprimé avec ce titre remarquable : *Ciceronis Officia & Paradoxa, Presens Marci Tullii clarissimum opus Johannes Fust, Moguntunus civis, non atramento plumali cannâ neque æreâ sed arte quâdam perpulchrâ Petri manu pueri mei feliciter effeci finitum.* An. MCCCCLXV.

On doit mettre au nombre des premiéres Editions des anciens Auteurs celles qu'*Alde Manuce* publia avant 1494. & qui se rangent dans l'ordre suivant

1468.	*Plinius.*	Veron.
1469.	*Lucanus.*	Rom.
1469.	*Gellius.*	Rom.
1470.	*Plinius.*	Rom.
1470.	*Livius.*	Rom.
1471.	*Silius Ital.*	Rom.
1472.	*Plinius.*	Venis.
1472.	*Livius.*	Rom.
1472.	*Gellius.*	Rom.
1473.	*Plinius.*	Rom.
1474.	*Sallustius.*	Venis.
1475.	*Virgilius.*	Venis.
1476.	*Plinius.*	Parm.
1478.	*Celsus.*	Florenc.
1480.	*Livius.*	Milan.

Ces premiéres Editions font auſſi eſtimées que les Mſſ. tant à cauſe de leur rareté que de leur exactitude. On trouve ici un détail circonſtancié & curieux de la Vie des premiers Imprimeurs, & des Editions publiées par leurs ſoins. Mr. *Müller*, en ſuivant l'ordre des tems, arrive aux Editions qu'on appelle *in uſum Delphini*, & *cum notis variorum*. Peut-être que plus d'un Lecteur ſera bien aiſe de trouver ici la liſte des *Dauphins*, avec les noms des Commentateurs & les dates des Editions.

Plautus à Jac. Operario. 1679.
Terentius à Nic. Camo. 1675.
Lucretius à Mich. Fayo. 1680.
Catullus, *Tibullus*, *Propertius* à Shil. Sylvio. 1685.

Corn

Corn. Nepos à Nic. Courtino. 1675.
Ciceronis Orationes à Car. de Mæroville. 1684.
Ciceronis Opera Rhetorica à Jac. Proustio. 1687.
Ciceronis Epist. ad diversos à Phil. Quartier. 1685.
Sallustius à Dan. Crispino. 1674.
Jul. Cæsar à Joh. Godwino. 1678.
Livius à Joh. Doujatio. 1679.
Virgilius à Car. Ruæo. 1675.
Horatius à Lud. Desprez. 1681.
Ovidius à Dan. Crispino. 1688.
Manilius à Mich. Fayo. 1679.
Phædrus à Petro Daneto. 1675.
Verrius Flaccus c. Festo ab Andr. Dacierio. 1681.
Vell. Paterculus à Rob. Riguezio. 1675.
Val. Maximus à Petro Josepho Cantelio. 1679.
Persius & Juvenalis à Lud. Desprez, 1684.
Plinius major à Joh. Harduino. 1685.
Statius à Claudio Peraldo. 1684.
Curtius à Mich. Tellierio. 1678.
Martialis ab Ulric. Collesio. 1680.
Tacitus à Juliano Pichon. 1682.
Panegyrici veteres à Jac. de la Baune. 1676.
Florus ab Annâ Fabrâ. 1674.
Suetonius ab Augustino Babellonio. 1684.
Gellius à Jac. Proustio. 1681.

Apulejus à Juliano Florido. 1688.
Justinus à Petro Josepho Cantelio. 1677.
Eutropius ab Annâ Fabrâ. 1683.
Aurel. Victor ab Annâ Fabrâ. 1681.
Claudianus à Guil. Pyrrho. 1677.
Prudentius à Steph. Chamillardo. 1687.
Boëthius à Petr. Callyo. 1680.

Il s'en faut bien que tous ces Ouvrages méritent le même degré d'estime ; au contraire, il n'y en a qu'un petit nombre qui ayent acquis de la réputation, savoir le *Pline*, les *Oraisons de Cicéron*, le *T. Live*, le *Virgile* & le *Q. Curce*. Mr. *Huët*, qui animoit & dirigeoit ces Commentateurs, n'a pu s'empêcher de dire dans les Mémoires qu'il a laissé sur sa propre vie *. *Nonnulli vel levius, quam putabam, tincti literis, vel impatientes laboris, quam mihi commoverant, expectationem sui fefellerunt.*

* p. 290.

Disons aussi un mot des *Variorum*. C'est en *Hollande* qu'on s'est avisé au Siécle passé de cette maniére de publier les Anciens. L'idée est heureuse, mais il s'en faut beaucoup que l'exécution y ait toujours répondu. Les deux grands défauts qui y régnent, ce sont les répétitions, parce que les Savans dont on employe les notes, se sont souvent rencontrés, ou même copiés ; & les minuties que les Critiques ne se lassent point, d'expliquer, tandis qu'ils laissent souvent à l'écart les endroits les plus difficiles. C'est ce qui a engagé plusieurs Gens de Lettres à décrier ces Editions, & Mor-

hoff est un de leurs plus rudes Adversaires, comme on en peut juger par un long passage de son *Polyhistor*, dont je cite l'endroit à la marge *. Mais toutes ses plaintes ne portent point sur les *Gronovius*, *Grævius*, *Heinsius*, qui les ont faites eux-mêmes, & qui ont préservé soigneusement leurs Editions de ces défauts. C'est sur les *Thysius* & les *Schrevelius* que porte principalement la censure. Et à dire vrai, c'étoient de pitoyables & maussades Critiques, qui travailloient sans goût & sans jugement. Il reste pourtant encore de belles & bonnes acquisitions à faire en fait de *Variorum*, & l'on en trouvera ici la Notice dans notre Auteur.

* T. I. L. IV. c. 2. p. 838.

Un *Hollandois*, nommé *Jean Minell*, a été l'inventeur d'une sorte d'Editions particuliéres. Nous avons de lui *Salluste*, *Virgile*, *Térence*, *Horace*, *les Métamorphoses d'Ovide*, & *Valére-Maxime*. Il n'y a point de sécheresse de Critique ni d'amas de Paralléles dans ses Notes; il se contente d'expliquer en termes clairs les expressions des Auteurs dont le sens ne se présente pas d'abord, & il tire de-même des Antiquités ce qui est précisément nécessaire pour l'intelligence de son sujet; en un mot, on voit qu'il s'est principalement proposé l'utilité des Etudians. Et comme il a véritablement atteint son but, on ne sauroit refuser à son travail une juste estime.

L'utilité reconnue de ces Editions a même engagé les *Allemands* à en faire sur ce mo-

modéle, qu'ils ont intitulées *ad modum Minellii.* Mais il en a été à peu près comme de toutes les imitations; l'avidité des Libraires les a engagés à mettre en œuvre des faiseurs de notes à la douzaine, & ces Editions sont entiérement décriées. Il y a pourtant eu quelques Editeurs *Allemands* dans le goût des petites Notes, qui méritent d'être exceptées. Tels sont *Cellarius*, *Carpzov*, *Junker*, *Walch*, & un petit nombre d'autres. Tout le reste ne s'entendoit pas mieux à manier les Ecrits des anciens *qu'une truye morte*, suivant l'expression originale de *Morhoff*, en parlant des Editeurs de *Variorum*; *Qui in Auctorum Scriptis nihilo plus sapiebant, quam sus occisa.*

Il n'y a que quelques années qu'on a commencé à mettre des Notes *Allemandes* sous un Texte *Latin*. Le premier qui s'en est avisé, a pris le nom déguisé d'*Emanuel Sincerus*, & Mr. *Heumann* nous apprend dans son *Conspectus Reipublicæ Litterariæ*, que c'étoit un Ecclésiastique d'*Augsbourg*, nommé *Esaïe Schneider*. Il publia *Cornelius Nepos* & *Q. Curce*. Un Savant de *Wirtemberg*, nommé *Shönemann*, donna *Térence* & *Justin* de la même maniére, & en conservant le même nom. Vint ensuite un *Germanicus Sincerus*, dont le nom propre est *Ayrmann*, & qui est présentement Professeur à *Giessen*, auquel on est redevable de *Velleius* & de *Florus*. Toutes ces Editions sont bonnes, les idiotismes y sont bien expliqués, les expressions *Allemandes* sont propres, & les détails né-

néceſſaires judicieuſement tirés de la Géographie, de l'Hiſtoire, & des Antiquités.

ARTICLE XIV.

Réflexions ſur la Piéce ſuivante.

SI j'avois eu plutôt la direction du Journal, toute cette Controverſe n'y auroit point eu d'entrée. Mais l'attaque de M. P. R. ayant une fois paru dans la *N. Biblioth. Germ.* j'ai cru ne pouvoir refuſer d'y admettre la défenſe de M. E. L. Il n'y a pas à craindre de duplique, puiſque l'un des combattans a la bouche fermée par la mort. Mon autorité n'eſt pas aſſez conſidérable pour m'ingérer en Arbitre dans ce procès; mais j'ai le droit de propoſer mes idées, & dans le cas préſent je ſuis, ſi je ne me trompe, dans l'obligation d'uſer de ce droit.

La liberté de la Preſſe peut être envisagée *civilement* & *moralement*. Les bornes de la premiére dépendent de l'autorité du Magiſtrat; le Libraire-Imprimeur eſt obligé d'en ſubir la loi, & c'eſt à ſon dam qu'il contrevient aux défenſes. La liberté morale dépend de la conſcience de celui qui exerce l'Art, & qui l'applique à tels ou tels objets, ſuivant qu'il croit que cela lui eſt licite.

Il s'agit donc poſitivement & préciſément

ment de déterminer jusqu'où s'étendent les droits de cette derniére liberté. Il semble d'abord qu'il n'y ait point de réponse à donner là-dessus; chacun agit suivant sa conscience, & va comme & aussi loin qu'elle le guide. Mais est-ce une chose arbitraire que la Conscience? n'a-t-elle pas ses principes? & si quelques personnes se font des principes erronés, ne doit-on pas les ramener aux notions invariables de l'Honnête & du Juste?

M. P. R. en examinant l'Avertissement que l'Imprimeur a mis à la tête de l'*Homme-Machine*, a cru y voir des principes dont il pouvoit démontrer la fausseté, & il a entrepris cette démonstration. M. E. L. ne se tient pas pour duement réfuté, & il dresse une contrebatterie. C'est aux Lecteurs éclairés & impartiaux à les juger. Pour nous, sans faire attention aux raisonnemens employés de part & d'autre, & encore moins aux incidens qui s'y sont glissés, nous disons,

1. Que tant qu'on veut être regardé comme Membre d'une Société qui a pour arcboutans principaux la Religion & la Morale, on ne doit faire quoi que ce soit qui tende à ébranler ces deux bases, quand même il n'y auroit rien que d'innocent dans le fond des choses qui produisent cet effet. Si vous présentez à quelqu'un un épouvantail ridicule qui le jette dans des convulsions de frayeur, vous avez autant de tort

qu

que si vous aviez excité ces symptômes par les objets les plus réellement terribles.

2. Qu'en fait d'Ouvrages imprimés, celui qui leur accorde sa presse, n'est excusable que quand il n'en connoît pas le danger ; mais que dès que ses lumiéres vont jusqu'à le connoître & le prévoir, il partage l'imputation avec l'Auteur.

3. Que l'on ne sauroit s'excuser d'avoir fait une chose, en disant qu'un autre l'auroit faite à notre place, puisqu'il en naîtroît des conséquences qui s'étendroient aux plus grands crimes.

4. Que l'excuse tirée de l'abus des meilleures choses n'est pas plus recevable, puisqu'il faudroit prouver qu'un Livre tel que *l'Homme-Machine* contienne la moindre chose qu'on puisse appeller *bonne*; ce que personne ne fera jamais.

5. Enfin, qu'on doit pourtant suspendre son jugement sur les intentions mêmes, dont la connoissance n'appartient qu'à Dieu, le plus honnête-homme pouvant se livrer aux plus dangereuses illusions.

REPONSE DE L'IMPRIMEUR à Mr... sur son Examen de l'Avertissement qui se trouve à la tête du Livre intitulé, l'*Homme-Machine*.

MONSIEUR,

Ce n'est pas un petit honneur pour un Libraire, de voir un Auteur, & un Auteur de

de votre ordre, descendre jusques sur ses productions. Je vous l'avoue, *Monsieur*, ce n'est qu'avec une extrême satisfaction que j'ai lu votre Examen, & surtout les endroits où je vois cette variation d'esprit, qui me suppose tantôt au-dessus & tantôt au-dessous de ma profession. Je croirois manquer à mon devoir, si je ne vous la témoignois publiquement. L'amour de la Vérité paroissant avoir été le premier *motif* de vos réflexions, je m'assure que vous ne serez pas fâché de voir où vous pouvez l'avoir manquée, tandis que de mon côté j'aurai le plaisir de la faire sentir à ceux qui par préjugé, par zèle, ou par quelque autre principe, ont porté ou portent encore contre moi le même jugement.

Vous commencez d'abord, *Monsieur*, par une comparaison, sans trop vous embarasser de *l'omne simile claudicat*. Mais dans l'abondance qu'offre un Avertissement de quelques lignes, ne seroit-ce pas vous faire tort d'exiger cette attention jusques dans les minuties? *Non capit aquila muscas.* Bien loin donc de la blâmer, elle me donne l'avantage de vous rappeller, que selon elle un Imprimeur n'étant que l'organe de l'Auteur, & l'imputation ne tombant pas sur la langue, mais sur celui qui parle, il seroit selon vous toujours hors de prise. Mais pour ne pas nous arrêter aux petits inconvéniens d'une comparaison, supposons pour un moment votre langue douée de jugement & de volonté, l'Imprimeur

ne feroit donc refponfable du mauvais effet de fa preffe, qu'autant qu'il en auroit dû & pu prévoir le mauvais effet; & pour le juger en dernier reffort (bien entendu comme membre de la Societé humaine) il auroit fallu prouver 1. que l'impreffion de *l'Homme Machine* eft une action moralement mauvaife: 2. que l'Imprimeur a dû & pu la regarder comme telle. Voilà deux propofitions fur lefquelles vous croirez avoir droit de me condamner, & fur lefquelles je crois pouvoir foutenir & prouver le contraire.

Il eft bien vrai, que pour faire voir l'évidence de la premiére, vous mettez des bornes à l'impreffion, que vous croyez prescrites par la Religion, la Raifon, & la faine Politique; mais ces bornes me paroiffent fi peu juftes, qu'elles femblent fe perdre dans l'intérieur de votre empire typographique, comme la pénombre s'évanouit dans l'ombre. Ne pourroit-on pas, par exemple, fans crime ne pas concevoir pourquoi il faille plutôt reprimer l'audace contre la Religion en général, que contre la Religion en particulier? L'une & l'autre me paroiffent avoir également leurs droits. Vous dites en fecond lieu, *qu'on devroit profcrire tous les Livres qui enfeignent & infpirent le Vice, & qui combattent les règles inconteftables de la plus pure Morale*. Vous avez raifon, *Monfieur*, mais à quoi connoître ces Livres? Un célébre Profeffeur me difoit un jour que le *Leibnitzianifme* étoit un *Spinozisme* caché. Selon lui les Ouvra-

ges de ce grand Génie, & tous ceux qui adoptent ses sentimens, devroient donc être proscrits. Pour ne pas entrer en détail, il suffit de jetter les yeux sur l'Histoire Litéraire. Combien de Livres ne trouvons-nous pas, combien d'excellens Ouvrages, décidés tels, qui ont fait crier, comme s'ils alloient renverser les Règles dont vous parlez? Parcourez les Sectes, vous n'en trouverez pas qui ne déclare les autres contraires à la *pure Morale*.

Ce n'est pas, *Monsieur*, que je prétende soutenir le doute sur la Vertu & le Vice; mais pour résoudre un problême, il faut le déterminer; pour mettre des bornes, il faut en marquer l'objet; & pour proscrire les Livres qui combattent *les règles incontestables de la plus pure Morale*, il me semble qu'il faudroit fixer ces règles, déterminer la pure Morale, établir les caractéres des Livres qui les combattent, & donner une signification juste du mot *combattre*.

Je dis la même chose du respect que nous devons au Souverain. On ne devroit selon vous imprimer aucun *Ecrit qui attaque le respect dû au Souverain temporel, & qui puisse tendre à causer quelque fermentation dans l'Etat*. Votre maxime est juste; mais si nous la posons sans restriction, nous tombons dans le même inconvénient de l'Auteur des *Pensées Philosophiques*, qui dit au §. 42. „ Lorsqu'on annonce au Peuple un Dog„ me qui contredit la Religion dominante, „ ou quelque fait contraire à la tranquilité

pu-

» publique, justifia-t-on sa mission par des
» miracles, le Gouvernement a droit de sévir, & le Peuple de crier *crucifige*. ».

Ainsi, *Monsieur*, vos bornes sont, comme vous voyez, trop générales, & par-là même elles ne sauroient être d'aucune utilité. S'ensuit-il de-là qu'on n'en puisse poser? Ce seroit dommage, le projet est trop beau; en touchant & retouchant celui que vous avez pris la peine d'ébaucher, peut-être en viendroit-on à bout, *gutta cavat lapidem*. Vous ne pourrez du moins rendre de plus grand service à notre profession, de mon côté je vous en promets une reconnoissance inaltérable: en attendant que vous ayez élevé ce grand édifice, souffrez que je vous arrête un moment, pour voir si votre zèle ne vous a peut-être pas dérobé un argument, qui tout simple qu'il est, pourra vous rappeller combien on est sujet à errer, quand on ne considére les objets que d'un sens. Le voici. Plus un mauvais Ecrit est répandu, plus il peut nuire. Plus on le recherche, plus il se répand. Plus on en parle, plus on le fait rechercher. D'où il résulte, qu'on contribue aux mauvais effets d'un Livre à mesure qu'on en parle, & que par conséquent les hauts cris poussés contre *l'Homme-Machine* en ont augmenté considérablement le risque. Sur ce fondement je crains fort, *Monsieur*, qu'on n'entreprenne de prouver que vous avez mal fait d'en parler?

En voilà assez sur les bornes typographi-

ques; il suffit d'avoir indiqué que pour en pouvoir mettre, il ne faut pas considérer uniquement le mal que la production d'un Livre peut faire, mais en même tems celui que la suppression peut causer. En habile Architecte vous avez rejetté les matériaux qui auroient pu renverser votre édifice, & de deux maux choisissant le moindre, vous avez préféré à un pas ferme & inébranlable un vol léger, dont les traces sont aussi-tôt effacées que vues. Il vaut bien mieux aussi laisser cette pesante démarche à un Philosophe serré, tel que l'Auteur de la *Liberté de produire ses sentimens*, qui préfére à l'art de déclamer avec pompe la force d'une démonstration.

Puisque vous n'avez donc aucune preuve qui puisse légitimer les conséquences que vous tirez de vos principes, & qu'il seroit ennuyeux de déduire ici, passons à celles que je vous ai promises pour me justifier.

Vous possédez à fond l'esprit de Grotius, de Puffendorf, & de Barbeirac; cela n'est pas douteux, après les preuves que vous en données dans vos citations. Sur les principes de ces Grands-hommes, vous ne ferez aucune difficulté de m'accorder, qu'il n'y a point d'action moralement mauvaise, que celle qui par sa nature doit produire un mauvais effet, ensorte que cet effet en résulte nécessairement. L'empoisonnement est une suite du poison, & la blessure du coup d'épée, & ainsi du reste. L'impression de *l'Homme-Machine* ne seroit donc

ıoralemeut mauvaiſe, que lorſque la na-
ıre de ce Livre emporteroit néceſſairement
n mauvais effet; or pour en juger, je ne
:ux que vous pour exemple. Vous l'avez
ı & relu, & bien loin de corrompre vo-
e jugement il a augmenté votre zèle, &
onné lieu à un examen qui ne peut que
:tter du jour ſur la Vérité. Direz-vous a-
rès cela, *Monſieur*, que l'impreſſion de cet-
: Brochure eſt une mauvaiſe action, con-
dérée dans un ſens moral? Ne m'accor-
erez-vous pas plutôt, que ne détermi-
ant pas au mal, & que le mauvais effet dé-
endant, comme celui du vin, unique-
nent de la maniére de s'en ſervir, je ne
ıis pas plus coupable qu'un Marchand de
in, qui vend ſes liqueurs à tous ceux qui
ıi en demandent, & dont le bon & le mau-
ais uſage eſt uniquement déterminé par les
chєteurs? C'eſt une comparaiſon, *Mon-
eur*, que je prends la liberté de ſubſtituer
celle du Brigand & de l'Apoticaire,
:ombinaiſon aſſez groteſque) que vous a-
ouerez ne pas trop quadrer ici. Du-moins
'eſt ſur ces principes que j'ai cru, après
lusieurs bons Eſprits qui ont défendu la
berté typographique, pouvoir prêter
ıa preſſe, ſans la ſouiller, à un petit Ecrit,
ont je n'ai jamais prétendu ſoutenir l'ex-
ellence; & ces mêmes principes prouvent
: contraire des deux propoſitions qui doi-
ent vous ſervir de baſe. Suppoſons pour
ın moment, que ces conſidérations m'ayent
ait faire un mauvais pas, me condamnerez-

 vous,

vous, *Monsieur*, pour avoir obéi à une conscience erronée, que vos principes, ou plûtôt ceux de vos Maîtres, rendent très-excusable? Je n'ose le soupçonner; je crois même que vous blâmeriez avec tous les Gens de probité, ceux qui à l'occasion de ce petit Livre & de l'Avertissement, se sont épuisés en épithétes, qui vérifient le *tantæne animis cœlestibus iræ*?

Je ne me défendrai pas sur les motifs qui m'en ont fait entreprendre l'impression. Ceux qui m'honorent de leur amitié, pourroient vous dire si l'amorce du gain a pu m'y engager; & ceux qui savent les démarches que j'ai faites dès que l'Eglise m'en a fait ses plaintes, pourront en quelque maniére décider une question, que la petitesse du Livre rend assez ridicule. Ce n'est pas, *Monsieur*, que je ne pusse justifier ce motif, s'il avoit été assez important pour m'y porter.

Selon l'esprit de Commerce & du véritable Citoyen, nous devons regreter tout bien dont l'Etat auroit pu jouir, & dont il ne jouit pas. Les premiers moyens qui contribuent au bien d'un Etat, sont l'occupation des Ouvriers chez nous, & l'art de faire passer l'argent du dehors dans notre Païs. Les Citoyens qui les possédent, & qui les emploient à ce dessein, sont à cet égard les plus utiles; du-moins ce sont deux points qu'on ne doit jamais perdre de vue, qui caractérisent essentiellement notre Commerce, & qui le mettent même au-dessus de plusieurs autres. Vous me direz sans-doute

qu'



viens
tou-
nous
anger
avons
est ri-
per-
au-

pose à une troupe de Brigands, & qui avec sa bourse perd la vie.

Pour vous faire sentir la force, & peut-être l'équité de mon raisonnement, prenons le *Dictionnaire de* Bayle pour exemple. Supposons que l'impression de ce Livre eût été défendue en *Hollande*, quel bien en auroit-il résulté? Aucun: au-contraire on auroit privé plusieurs familles de cette partie de leurs travaux, le Païs des fonds qu'il a produit dans son sein, pendant qu'on auroit fait passer chez l'Etranger toute la valeur des Exemplaires qui y seroient entrés. Prenez la peine, *Monsieur*, de peser ces raisons, & jugez ensuite quel bien nous devons attendre de vos censures.

La solidité inébranlable des fondemens de la Religion n'autorise pas, dites-vous, à publier des impiétés, & vous vous servez de cette maxime comme si j'avois allégué le contraire pour disculper ma conduite. Je vous avoue, *Monsieur*, que pour un aussi bon Logicien que vous me le paroissez, c'est donner un tour bien forcé à mes paroles. Ne pourrois-je pas ici vous dire à mon tour, que vous manquez de bonne-foi ou d'attention? Relisez mon Avertissement, & vous verrez, *Monsieur*, que j'allégue toutes mes raisons comme des causes concourantes qui m'ont déterminé, & qui, si elles ne sont pas toutes décisives, décident en corps, ainsi que des forces diverses concourent à un effet.

Tout ce que je dis sur la maniére de combat-

battre les Irreligionnaires &c. est appuyé sur l'expérience. Je parle en général, & non de chaque individu. Contre un *Derham* vous trouvez cent Auteurs qui se font siffler par les Connoisseurs.

Nous voici heureusement à la fin. Le Médecin Athée veut prouver selon vous que l'Homme n'a point d'ame différente du corps, & qu'elle ne consiste que dans l'organisation; & selon moi tout ce qu'il dit n'aboutit qu'aux difficultés qui se présentent chaque fois qu'on veut expliquer l'union de l'ame avec le corps. Dans votre esprit ces deux propositions sont contradictoires, & dans le mien elles peuvent fort bien être combinées, le but d'un Auteur ne décidant pas sur la maniére dont il s'y prend pour y toucher. Celle de notre Auteur consiste dans un exposé de faits que, sur les principes de ceux qui en savent plus que moi, je mets au nombre des difficultés dont je viens de parler; & je me sers de cette considération, pour faire voir en deux mots qu'il n'a pas touché à son but.

Je me borne à ces réflexions. Elles pourront, *Monsieur*, vous en faire faire d'autres sur les points que je ne touche pas, & donner lieu à un jugement équitable sur mon Avertissement & votre Examen. Dans cette attente j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & obéissant Serviteur.

A Leyde le 1 *Février* 1750.

ET. LUZAC, fils.

ARTICLE XV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

SUISSE

Extrait d'une Lettre de Geneve.

„ Vous avez donné un fort bon Extrait de „ l'*Histoire ancienne de la Suisse* par Mr. „ de Bochat. Un autre Auteur *Suisse* „ vient de nous donner l'Histoire de sa Pa„trie sur un plan un peu différent. Mr. *de* „ *Bochat* a travaillé en Antiquaire, & est remon„té jusqu'aux tems les plus anciens & les plus „ obscurs. L'autre est un Historien ordinaire, „ qui n'a fait que nous donner en *François* „ ce qu'on avoit écrit en *Latin*, ou en *Alle*„*mand*, sur l'Histoire de la *Suisse*. Ce qu'il „ y a de plus hardi dans son entreprise, c'est „ d'avoir osé écrire en *François*, qui n'est pas „ sa langue maternelle. L'Auteur est *Avoyer* „ de *Fribourg*. Cet Ouvrage est en quatre „ Volumes *in-octavo*.

„ Je ne l'ai pas lu, mais on m'en a montré „ quelques endroits fort singuliers. Il a fait „ entrer par épisode dans son Histoire, la „ Rélation de la Bataille de *Crecy* sous Phi„lippe de Valois. Il dit qu'il y avoit „ mille Arbalêtiers *Genevois* que le Duc de „ *Savoye* y avoit menés, & qu'ils firent fort „ mal; parce qu'une pluye qui survint, avoit „ relâché les cordes de leurs arbalêtes. Ils „ furent regardés comme des lâches, & soup-

„ çon-

„ çonnés de trahison. Les *François* firent mê-
„ me main-basse sur eux.

„ On m'a chargé de redresser ce Point
„ d'Histoire. Je viens d'envoyer au *Journal*
„ *Helvétique* un Eclaircissement là-dessus. Je
„ prouve que nos *Genevois* n'ont eu aucune
„ part à la défaite de *Crecy*, & qu'ils ne s'y
„ sont point trouvés; que les Troupes étran-
„ géres qui y assistérent, étoient des *Génois*,
„ que l'Auteur a confondu avec les *Genevois*,
„ n'ayant pas pris garde que les vieux Histo-
„ riens *François* appelloient ceux de *Génes*,
„ *Genevois*; que le Duc de *Savoye* à qui il
„ fait commander l'arriére-garde, ne s'y trou-
„ va point non plus; que c'étoit AMEDE'E
„ VI. jeune Prince qui n'avoit encore que
„ douze ans, & à qui le Roi de *France* n'au-
„ roit osé confier un semblable poste.

„ On doit cependant traiter avec indulgen-
„ ce un Auteur à qui la Langue *Françoise* n'est
„ pas familiére. Il y a divers exemples d'E-
„ crivains qui ont confondu *Génes* avec *Gené-*
„ *ve*. L'équivoque s'est faite souvent, en *La-*
„ *tin* comme en *François*. Mrs. *de Sainte*
„ *Marthe*, dans leur *Gallia Christiana*, ont
„ mis dans la liste des Evêques de *Genéve*
„ quelques Prélats qui ont incontestablement
„ siégé à *Génes* *Ughelli*, dans son *Italia Sa-*
„ *cra*, nous a rendu le change; & il a donné
„ à l'Eglise de *Génes* des Evêques; qui nous
„ appartiennent clairement.

„ Le Pére *Hardouin* s'y est aussi mépris
„ d'une maniére des plus singuliéres, dans son
„ *Recueil des Conciles*. Il en rapporte un sur
„ l'an 773. sous le titre de *Concilium Gena-*
„ *vense*. C'étoit proprement un Conseil de
„ guerre que CHARLEMAGNE, qui étoit
„ alors à *Genéve*, assembloit pour décider par

„ quel

„ quel endroit son Armée passeroit les *Alpes*
„ pour aller attaquer le Roi des *Lombards*.
„ Le P. *Hardouïn* met dans une Note que ce
„ Conseil se tint à *Gênes* en *Italie*. Il s'agis-
„ soit de savoir par où l'on passeroit les *Alpes*,
„ & ce Savant veut qu'on en ait délibéré de-
„ là les Monts. Que dites-vous de cette ju-
„ dicieuse remarque ?

„ Elle me donnera lieu de placer ici une
„ anecdote sur ce Savant. Un Jésuite de ses
„ Amis l'avertit un jour qu'on étoit fort cho-
„ qué de divers paradoxes, non seulement
„ étranges, mais encore absurdes, qu'il avoit
„ avancés dans ses Ouvrages. Le P. *Hardouïn*
„ lui répondit assez brusquement : *Hé ! croyez-*
„ *vous donc que je me serai levé toute ma vie*
„ *à quatre heures du matin, pour ne dire que*
„ *ce que d'autres avoient déjà dit avant moi* ?
„ Son Ami lui repliqua, mais d'un ton beau-
„ coup plus modéré, que c'étoit très-bien fait
„ de se lever, que cependant il en pouvoit
„ résulter un inconvénient : c'est qu'il arrivoit
„ quelquefois que l'on commençoit à compo-
„ poser sans être encore bien éveillé, & qu'a-
„ lors on étoit exposé à débiter des rêveries.
„ Avouez, *Monsieur*, que voilà précisément
„ le cas où s'étoit trouvé ce Savant, quand il
„ place Charlemagne à *Gênes*, pour dé-
„ libérer par quel endroit lui & son Armée,
„ qui venoient de *France*, pourroient passer
„ les Monts.

Lausanne.

Le célébre Mr. *de Crousaz* est mort ici le 28. Février dans sa 95. année.

Zurich.

Mr. le Professeur *Zimmermann* a achevé

ses

ses *Meditationes de Caussis magis magisque invalescentis Incredulitatis*, en publiant la XII. & derniére, où il examine les devoirs des Ministres de l'Eglise, & des Chefs de la République par rapport aux progrès de l'Incrédulité. La solidité & le savoir caractérisent toujours les productions de ce grand Théologien; & nous apprenons avec un extrême plaisir, que les Libraires de *Zurich* se préparent à nous donner tous ses Ouvrages réunis en un Corps, qui formera deux Volumes *in-quarto*.

La XV. Partie du *Museum Helveticum* a paru. Nous avons attribué cet Ouvrage périodique (Tom. V. Part. I. p 216. de ce Journal) à Mr. *Zimmermann* seul; mais Mr. *Breitinger* y travaille avec lui, & c'est à ces deux Savans que la République des Lettres en a l'obligation. La Partie que nous annonçons contient les Articles suivans. 1. Sam. Battierii, *Ling. Græc. Prof. Observationes in* Diogenem Laërtium, è MSC. 2. J. Jac. Zimmermanni *de Religione Plutarchi.* 3. J. J. Breitingeri *Disputatio Epistolica in M. T. Ciceronis* ORAT. I. *in Catilinam*; 4. *Exempla simplicitatis & lenitatis Theologicæ*, è MSC. 5. *Viri spectatissimi*, Dav. Hottingeri, *Numi bracteati Tigurini recensiti, explicati, & ad vivum delineati.* 6. *Nova Litteraria*.

Le VI. Tome du bel Ouvrage de Mr. *Stapfer* sur la Religion paroît. Les matiéres qu'il contient, sont la chute de l'Ame; la nécessité d'un Sauveur; les caractéres, les noms, & les trois charges du Sauveur.

Quoique l'Ouvrage suivant soit imprimé à *Paris*, il fait trop d'honneur à la *Suisse*, pour ne pas en parler dans les Nouvelles Littéraires de ce Païs: HISTOIRE MILITAIRE DES SUISSES *au service de France: avec les Piéces justi-*

justificatives. Dédiée à S. A. S. Mgr. le Prince de Dombes. *Par Mr. le Baron de* Zurlauben, *Chevalier de l'Ordre Militaire de* St. Louis, *Brigadier ès Armées du Roi, Capitaine au Régiment des Gardes Suisses de Sa Majesté, & Honoraire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.* En 3 Volumes in-12. En voici l'idée générale. Après avoir exposé la Constitution du Corps *Helvétique*, la situation des Cantons, & l'Etat de leurs Alliés, l'Auteur donne un précis historique, qui va depuis l'origine de la République jusqu'en 1450. & il l'appuye sur les preuves les plus autentiques Il rapporte ensuite dans l'ordre chronologique les Alliances contractées entre la *France* & la Nation *Suisse*. Ces notions générales le conduisent à son principal objet, qui est l'Histoire des Troupes *Suisses* au service de la *France*. Il développe l'origine de la Dignité de Colonel-Général des *Suisses* & des *Grisons*, les prérogatives qui y sont attachées, la liste & les actions des Princes & des Seigneurs qui ont été revêtus de cette Charge. Les Chapitres suivans exposent la Création des Gardes *Suisses*; la suite des Colonels, Lieutenans-Colonels & Majors de ce Régiment; les noms des Lieutenans-Généraux, Maréchaux de Camp, Brigadiers, Inspecteurs d'Infanterie &c. qui ont servi, ou qui servent actuellement dans ce Corps: l'énumération des Régimens levés ou possédes par des Capitaines aux Gardes *Suisses*; l'origine & l'état actuel de la Compagnie générale des *Suisses* & *Grisons*; l'ordre historique des Compagnies qui ont composé le Régiment des Gardes *Suisses* depuis son institution jusqu'à présent; les mutations qui y sont arrivées, ses prérogatives; les Batailles, Combats, Siéges

où ce Corps s'est trouvé. On donne ensuite la liste des Officiers-Généraux qui ont servi, ou qui servent dans les autres Troupes *Suisses*; & on rapporte également l'Histoire Militaire des Régimens *Suisses* & *Grisons* actuellement existens en *France*, &c. L'Ouvrage est terminé par deux objets également intéressans. On rapporte les noms & armoiries des principales Maisons & Familles de *Suisse*, selon l'ordre des Cantons & des Alliés; & on donne un Recueil des Ordonnances des Rois de *France*, qui concernent uniquement le service des Militaires *Suisses*. L'Auteur a puisé dans les meilleures sources; & il cite exactement tous les Ecrivains, tant imprimés que manuscrits, dont il a tiré des secours.

N O R D.

St. PETERSBOURG.

Le 7. Février, Mr. *Boerhaave*, Conseiller-Privé & Premier Médecin, a été aggrégé à l'Académie Impériale de *Russie*.

Le Président de cette Académie, S. E. M. le Comte *de Rasoumowski*, vient d'être élevé à l'éminente Dignité d'*Atteman*, ou Général des *Cosaques*. Les différens honneurs dont il a été si rapidement comblé, ne l'empêchent pas de regarder la Présidence de l'Académie comme sa fonction favorite, par un effet du goût décidé qu'il a toujours eu pour les Sciences.

Il paroît un nouveau Volume des *Mémoires de l'Académie Impériale*.

La presse de l'Académie a aussi roulé sur l'Ouvrage suivant: *Scientia Navalis, seu Tractatus de construendis ac dirigendis Navibus*, Aucto-

Auctore *Leonh. Eulero.* 2 Voll. *in-quarto.* On a ajoûté au titre de ce Traité: *Instar supplementi ad Tomum I. Novorum Comment. Acad. Scient. Imp.*

Lissa.

On a commencé à publier ici un Ouvrage utile, & dont on doit souhaiter la continuation. Il a pour titre: *Primitiæ Physico-Medicæ ab iis qui in Poloniâ & extra eam Medicinam faciunt, collectæ.* Pars I. Mr. le Docteur *Hermann*, Physicien à *Bojanowa*, en est le principal Auteur; & Mr. *Neifeld*, Docteur en Médecine à *Lissa*, l'aide dans ce travail. Voici les matiéres qu'ils embrassent. 1. Ils décrivent les Phénoménes Météorologiques. 2. Ils racontent les cas que la Pratique leur offre, & proposent les observations que ces cas leur fournissent. 3. Ils indiquent l'âge, l'état &c. des Malades, & les remédes qu'ils leur ont donnés. 4. Ils essayent de former des Théories au sujet des maladies opiniâtres. 5. Ils s'attachent aux maladies particuliéres à la *Pologne*, comme la fameuse *Plica*. 6. Ils n'oublient point les Curiosités Naturelles, Botaniques, & Chymiques. 7. Ils annoncent des remédes encore inconnus. 8. Enfin ils réfutent, s'ils en ont l'occasion, mais sans aigreur. Cet Ouvrage est écrit en *Latin*, & on espére d'en donner deux Volumes par an. Il seroit à souhaiter qu'un aussi bel exemple fût généralement suivi. Mrs. les Médecins sont les Gens de Lettres qui écrivent le moins, surtout les grands Praticiens; car ceux qui sont desœuvrés, ne barbouillent souvent que trop de papier, en faisant des excursions hors de leur sphére.

KÖNIGSBERG.

Nous avons perdu ici le 23. Janvier le célébre Mr. *Michel Lilienthal*, Archidiacre de l'Eglise de la Vieille Ville, Bibliothécaire, & Membre des Académies Impériale de *Pétersbourg* & Royale de *Prusse*, qui s'étoit fait une grande réputation par plusieurs Ouvrages, en particulier sur l'Histoire de sa Patrie.

Il a été suivi le 29. du même mois par Mr. *Daniel Salthenius*, Doct. & Prof. en Théologie, aussi connu par ses Ouvrages, & en particulier par ses belles *Dissertationes Millianæ*. Il laisse une magnifique Bibliothéque.

STOCKHOLM.

Mr. le Baron *de Palmquist*, qui dans un corps fort abattu par la maladie posséde un esprit d'une grande force, a fait imprimer en *Suédois* une *Introduction à l'Algébre*. C'est un Volume *in-octavo*.

La *Flora Oeconomica* de Mr. *Linnaus* a été traduite dans la même Langue.

ALLEMAGNE

STUTTGARD.

Le 10. Février mourut ici Mr. *George Bernard Bilfinger*, Conseiller Privé du Duc de WÜRTEMBERG, Président du Consistoire, & Membre de l'Académie Impériale des Sciences de *St. Pétersbourg*, & de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de *Prusse*, dans la 58. année de son âge. Il n'y avoit guéres de Savant dans ce Siécle qui eût une réputation plus universelle, & mieux fondée. Tout réussissoit entre ses mains; il se montroit également habile dans tous les sujets dont il faisoit l'objet de son application: grand Mathématicien, grand Philosophe, grand Théo-

logien, grand Politique, il avoit plusieurs ames, ou du moins une ame qui en valoit plusieurs. Voici les principales circonstances de sa vie. Son Pére étoit Abbé du Cloître de *Blaubeuren*. On découvrit en lui dès ses plus tendres années la force merveilleuse de son génie, & il fit de si rapides progrès qu'il marcha bientôt à côté de ses plus illustres Contemporains. Il eut d'abord une Profession extraordinaire de Morale à *Tubingue*, mais sa réputation ayant pénétré en *Russie*, il y fut appellé en 1725. pour remplir la Chaire de Physique à *St. Pétersbourg*. Il s'acquita avec honneur de cet Emploi jusqu'en 1731. Il fut alors rappellé à *Tubingue* en qualité de Professeur ordinaire en Théologie. C'est-là où l'on a vu se développer toute la beauté de son génie, par tant d'Ouvrages solides, & même par plusieurs Inventions, dont une partie se rapportoit à l'Art des Fortifications. Le Duc de Würtemberg défunt en ayant eu connoissance, crut devoir attacher à son service un homme d'un aussi rare mérite, & il lui conféra les Emplois éminens dans l'exercice desquels il a fini sa carriére. Voici une liste de ses principaux Ecrits, dans laquelle nous n'observons pas l'ordre des tems.

1. Dissertation *sur la cause de la Pesanteur*, qui a remporté le Prix de l'Académie des Sciences de *Paris*.

2. *Dilucidationes Philosophicæ de Deo, Animâ & Mundo.* C'est l'un des Ouvrages les plus excellens dans son genre qui ayent paru.

3. *De harmoniâ Corporis & Animæ, maximè præstabilitâ.*

4. *De origine & permissione Mali.*

5. *Elementa Physices.*

6. *Dissertationes sex selectæ.*

7. Spe-

7. *Specimen Doctrinæ veteris Sinarum Politicæ & Moralis.*

8. *De naturâ & legibus in Theologiâ Theticâ.*

9. *De præcipuis discendi Regulis.*

10. *De mysteriis Christianæ Fidei.*

11. *Dissertatio de cultu Dei rationali.*

12. *Methodus discendi Disciplinas Morales & Mathematicas.*

13. Bilfingeri & Hollmanni *Epistolæ ambæ de Harmoniâ præstabilitâ.*

14. *Varia in fasciculos collecta.*

15. Discours *sur les choses remarquables de la Ville de St. Petersbourg*, en *Allemand.*

16. Recueil de plusieurs petits Ecrits, en *Allemand.*

Il y a depuis longtems dans la Famille de Mr. *de Bilfinger*, une singularité physique, qui n'est pas indigne d'être rapportée: c'est que toutes les personnes de cette Famille naissent avec douze doigts & douze orteils; & cela est exprimé par leur nom, qui dérive par un changement très-léger du mot *Allemand*, *Vielfinger.*

BRESLAU.

Le 6. Octobre de l'année derniére nous perdîmes ici le Protecteur du Collége de *Ste. Madelaine*, Mr. *Jean Sigismond John*, dans la 53. année de son âge. Il s'étoit fait connoître par son *Parnassus Silesiacus*, & par le Supplément du *Compendium Historicum Krantzii*, qui a été introduit dans nos Ecoles. Sa place fut donnée au Professeur Mr. *Jean Gaspard Arlet*, qui prépare à la République des Lettres de nouvelles Editions de quelques Poëtes *Allemands* des plus célébres. La Profession de celui-ci a passé à Mr. *Ernest Louis Böhm*, jusqu'à-présent premier Régent du

Collége de *Ste. Elizabeth*, qui a fait son Discours inaugural le 14. Décembre *de Felicitate Rei Litterariæ Sæculi*. Nous donnerons à cette occasion l'état présent des deux Colléges de *Breslau*.

Collége de *Ste. Elizabeth*.

Mr. *Burg*, premier Conseiller du Consistoire, Inspecteur & Professeur de Théologie Polémique dans les deux Colleges.

Mr. *Samuel Weinisch*, Prof. en Théol. Thétique.

Mr. *Christian Stief*, Recteur, Prof. en Théol Exégét. en Hist. & en Physique.

Mr. *Christian Weinisch*, Prorecteur, Prof. en Eloq. en *Hébreu* & en *Grec*.

Mr. *Maximilien Leisner*, Prof. en Eloq. & dans les deux Langues.

Mr. *Chrétien Gottlieb Habicht*. premier Régent & Prof. en Mathém. dans les deux Colléges.

Mr. *Charles Benjamin Stief*.

Mr. *Michel Rusche*.

Mr. *Gottlieb Benjamin Straube*.

Mr. *Gottlieb Sacher*.

Mr. *Jean Christian Winckler*.

Mr. *Charles Frideric Gosky*.

Mr. *Martin Wirbach*, Cantor.

Collége de *Ste. Marie Madelaine*.

Mr. *Gottlieb Guillaume Keller*, Recteur, Prof. en Théol. Thét. en *Hébreu* & en *Hist*.

Mr. *Jean Gaspard Arlet*, Prorecteur, Prof. en Phil. Théor. & Prat. & en *Grec*.

Mr. *Ernest Louis Böhm*, Prof. en Eloq. & en *Latin*.

Mr. *Christian Louis Eberlein*, premier Régent.

Mr. *Charles Ernest Lentner*.

Mr.

Mr. *Gottfried Gaspard Kopisch.*
Mr. *Gottfried Ephraim Scheibel.*
Mr. *Jean Ernest Kammer.*
Mr. *Christian Richter.*
Mr. *Gottfried Sauer*, Cantor.
Mr. *George Hartmann.*

DRESDE.

Le Roi de *Pologne* a conféré le Caractére le Géographe de la Cour, qu'avoit feu Mr. *Valtz*, à Mr. *Haubold*, auquel l'Académie de *Pétersbourg* avoit adressé une Vocation d'Astronôme.

Le Libraire *Walther* a imprimé *les Principes de la Science & des Mathématiques*, grand *in-octavo*. C'est un Ouvrage fort profond, & le fruit, à ce qu'on prétend, de la longue méditation d'un habile Ecclésiastique, (Mr. *Coste*) Pasteur de l'Eglise Françoise de *Leipzig*.

LAUBAN.

Voici le titre d'un Livre fort bien fait: *Index in Fastos Ovidii Historico-Philologicos, ad faciliorem Operis intelligentiam, & comparandam augendamque Rerum Romanarum & Linguæ notitiam accommodatus, Auct.* Ge. Christ. Taubnero, *A. M. Lyc. Laub. Correctore*, in octavo.

ERLANG.

Le 6. de Février est mort ici Mr. *Jean Sigismond Kripner*, Prof. en Langues *Orientales*, qui exerçoit actuellement le Pro-rectorat.

HANOVER

Le Libraire *Forster* a imprimé: D. Joh. Julius Surland *Grundsätze des Europaischen Seerechts* 1750. Cet Ouvrage, qui est un grand *in-octavo* de 142 pages, renferme tous les principes qui

concernent cette importante matiére, sur laquelle on a déjà beaucoup écrit.

On imprime dans l'Imprimerie des Etats le premier Tome du grand Ouvrage sur la Maison Electorale de Hanover, que Mr. de *Leibnitz* avoit laissé en manuscrit.

Il y a présentement six parties, qui font un Volume complet, de la *Bibliothéque Philosophique* de Mr. *Christian Ernest de Windheim*, en *Allemand*. Le Plan de cet Ouvrage est très judicieux, & l'exécution y répond.

ROSTOCH.

Mr. *Matthias Benoni Hering*, Doct. & Prof. en Droit, & Conseiller du Consistoire, mourut le 13. Janvier dans sa 57. année, après une longue maladie. Il est fort regreté à cause de ses talens & de ses bonnes qualités personnelles.

Mr. *Daniel Æpinus*, Conseiller Ecclésiastique & Professeur en Théologie, n'a pas survécu de beaucoup, étant décédé le 21. Fevrier.

L'autre Profession de Théologie, qui avoit été quelque tems vacante, a été conférée à Mr. *Bernhard Fridéric Quistorp*, qui fit son Discours d'Inuguration le 25. Novembre de l'année passée: *De Theologo Evangelico, nec Sectario, nec Eclectico, sed Scripturario.*

WITTEMBERG.

Le 9. Février mourut ici Mr. *Martin Hassen*, Conseiller de Cour, & Professeur en Morale & en Politique, après avoir rempli cette Chaire avec réputation pendant 38. ans.

Τρισάγιον *Angelicum firmum Sacro-Sanctæ Trinitatis testimonium ex Esai. VI. 3. vindicavit contra Clericum* D. Christ. Frid. Bauer, SS. Th. Prof. 1749. 2. f. *in quarto.*

De Osymandya Circulo Aureo differit &c. Geor-

George Matthias Bose, in *commercio litterario cum Academiâ Scientiarum Regiâ Parisinâ, Academicus Bononiensis, Phys. Prof. Ord. Ordinis Philosophici Decanus. Com. Pal. Cæs. in Academiâ Wittembergensi.* Cette Dissertation pourroit nous fournir matiére à continuer l'Histoire anecdote que nous avons commencée Tom. V. p. 455. au sujet des persécutions que l'intolérance la plus bizarre a fait essuyer à Mr. *Bose.* Mais comme nous croyons l'affaire assoupie, nous ne voulons pas la réveiller.

Mr. le Conseiller & Professeur *Kirchmaier* a mis au jour un Livre très-intéressant. Comme le titre en est assez détaillé, il mettra en état de juger du contenu, dont nous pourrons donner une autre fois un Extrait en forme : *Disquisitio Historica de D. Martini Lutheri Oris & Vultûs habitu heroïco, ad vivum expresso in imagine divi penicilli* Lucæ Cranachii *patris in ære hic incisâ, ædi OO. DD. Witteberg. ab Auctore sacratâ ad defendendam formosi corporis dignitatem contra effigies ineptas,* &c. *Commentatio item auctior de Wittebergâ Saxonum, speciatim Aedis quondam Collegiatæ omnium Divûm,* der Stiffts Kirche aller lieben Gottes heiligen, *puriorum quotquot usquam sunt ædium uni soli Christo dedicatarum Academiæque Matris origine & incrementis, de salubritate denique aëris Witteberg. publicè proposita à* Georg. Gul. Kirchmaiero, *Consil. Reg. & Prof. Publ.* Witteb. 1750. apud Ahlfeld. *in-quarto* p. 261. cum figur.

RINTELN.

Mr. *Gottfried Schwarts*, appellé d'*Osnabruk* ici pour remplir la place de Professeur en Théologie & Surintendant, est entré en possession de ces Charges par une Harangue, dont le

Programme est intitulé, *De perpetuo pietatis & veritatis practicæ connubio.*

GRYPSWALDE.

Mr. le Professeur *Dähnert*, qui avoit travaillé avec beaucoup d'approbation au Journal intitulé. *Pommersche Nachrichten*, vient d'en commencer un nouveau avec l'année 1750. sous le titre de *Critische Nachrichten*. Cet habile homme rend depuis longtems à la République des Lettres des services qui doivent lui en mériter la reconnoissance.

LEIPZIG.

La Profession de Physique vacante par la mort de Mr. *Mentz* a été donnée à Mr. *Jean Henri Winckler*, & la Profession de Langue *Grecque* de celui-ci est échue à Mr. *Jean Henri Leich*, qui avoit été jusqu'à-présent Professeur Extraordinaire en Philosophie.

Les Gens de Lettres qui ont été honorés de l'amitié du feu Comte *de Manteuffel*, fidéles à sa mémoire, lui ont érigé un Monument composé de diverses Piéces en vers & en prose, à la tête duquel on a placé son Estampe, & des Mémoires sur sa vie. C'est un *in quarto* de 140 pages.

Le 5. Avril, l'Université & toute la Ville ont fait une grande perte par la mort de Mr. *Romanus Teller*, Doct. & Prof. en Théologie, qui, bien-qu'il fût encore à la fleur de son âge, s'étoit déjà rendu recommandable par plusieurs services rendus à l'Eglise & à la République des Lettres

HALLE

Notitiam splendidissimæ Lexici Hesychiani Editionis, quæ inter Batavos prodire cæpit curâ S. R. Viri. Jo. Alberti *Theol. D. & Pr. P. in Acad.*

Acad. Lugd. Bat. exhibet, & *specimen animadversionum addit* To. Salom. Semlerus. 1749. 5 feuilles *in octavo*. C'est un morceau d'érudition peu commune. Les conjectures qui y sont renfermées, ne concernent que la Lettre A.

Mr. *Jean Pierre Eberhard* Doct. en Méd. a fait imprimer chez *Renger*, en *Allemand*, des *Réflexions générales sur l'action des remédes dans le Corps-humain*. C'est par les Loix de la Physique qu'il travaille à expliquer ces actions.

Mr. le Doct. & Prof. *Beaumgarten* continue à publier l'Ouvrage où il rend compte de sa Bibliothéque: *Nachrichten von einer Hällischen Bibliotheck*. Les Parties III. & IV. contiennent des Articles fort intéressans.

Mr. *Jean Simon*, Prof. d'Hist. & d'Antiq. a annoncé par Souscription une Edition de la *Bible Hébraïque*, qu'il s'engage de livrer fort belle & fort correcte.

Mr. *J. Ch. König*, célébre par l'Ouvrage qu'il a publié sous le titre d'*Europaische Staats Cantzley*, & Prof. en Droit à *Marbourg*, a été appellé par le Roi de *Prusse* pour succéder à Mr. le Conseiller de Cour *Schmeitzel* dans la Profession du Droit Public.

Le premier Volume de la Morale de Mr. le Baron de *Wolff* vient de paroître, *in quarto*, pour servir de suite aux autres Volumes de son grand Cours *Latin*.

FRANCFORT *sur l'Oder.*

On imprime ici & à *Breslau* une Vie de FRIDERIC I. Roi de *Prusse*, tirée des Monumens, & en particulier de la suite des Médailles, & rédigée par Mr. *Christian Henri Güther*, Conseiller de Cour, & Professeur à *Konigsberg*. Ce sera un Ouvrage *Allemand*. On reçoit un Ducat de souscription payé une fois pour tou-

tes, & l'Ouvrage sera livré à la Foire *St. Michel* de cette année.

Le Libraire *Kleyb* a formé un Recueil de sept feuilles d'impression des différentes Piéces qui ont paru dans la Controverse entre S. E. M. le Cardinal *Quérini* & moi, sous le titre de *Vindiciæ B. Reformatorum, & imprimis Lutheri contra varias Objectiones ab Emin. S. R. E. Cardinali A. M. Querini propositas.* 1750.

BERLIN.

Il a paru ici un Ecrit excellent sur la *matiére* des Monnoyes: *Abdruck von einem Schreiben die Deutsche und anderer Volker Müntzverfassung, &c. betreffend*, in quarto, 96. pag. Il est de Mr. *Graumann*, que S. M. a fait Conseiller de Guerre & des Domaines, & Directeur de la Monnoye.

Mr. *Sack* a donné la VII. Partie de son bel Ouvrage sur la *Vérité de la Religion.*

Le Libraire *Nicolaï* a imprimé en *Allemand*: *Essai d'explication de divers Passages de l'Ecriture Sainte, où l'on en découvre en même tems les beautés*. par M. G. Sam. Nicolaï, Ajoint de la Fac. Phil. de *Halle*. Cela est bien écrit, & fort judicieux.

Le Libraire Voss imprime en *Allemand* les *Sermons* de Mr. *Simonetti*, à présent Pasteur & Professeur à *Francfort sur l'Oder*, & le premier Volume paroît. Il y en aura quatre. Ils ne peuvent manquer d'avoir le même succès qu'ils ont eu lorsqu'il les a prononcés dans les principales Villes de l'*Allemagne*.

Bina Documenta ad Rem Ecclesiasticam Barbiensem spectantia &c Joh Lud. Uhlio &c. *offert* Joh Jacobus Wippelius, *Leucophæi quod Berolini est Prorector*, in quarto 20 pag. En félicitant son Ami Mr. *Uhle*, Professeur à *Francfort sur l'Oder* sur son mariage, Mr. *Wippel*

pel fait des remarques pleines d'érudition sur deux Documens Ecclésiastiques qui concernent la Ville de *Barbi*.

Mr. *Joachim Frideric Henckel*, Chirurgien-Major du Régiment des Gens d'armes, & Membre de l'Académie de Chirurgie à *Paris*, a donné son cinquiéme Recueil sur des matiéres de Medecine & de Chirurgie, *in quarto*, 1750.

Mr. le Docteur & Recteur *Heinius* a indiqué l'Examen de Pâques du *Collége de Joachim* par un Programme, & en a fait l'ouverture par une Harangue, qui est la sixiéme *de transituro Mundi schemate*.

Système du vrai Bonheur, à *Berlin*, *chez Schüts* 1750. *in octavo* 4 ½ feuilles. C'est une Traduction libre que j'ai faite d'une Brochure *Allemande*, qui m'a paru digne d'attention, & propre à faire face au déluge d'Ecrits relâchés qui inondent le Public.

Les nouveaux Membres que l'Académie Royale a aggrégés depuis la publication du Journal précédent, sont,

Don Jorge Juan Commandeur d'*Aliaga*.

Don Antonio d'Ulloa, Capitaine de Fregate.

Ces deux Cavaliers *Espagnols* se sont illustrés par un bel Ouvrage en quatre Volumes *in quarto*, qui contient les Observations Géographiques, Physiques & Astronomiques qu'ils ont faites, & les Mesures Géométriques rélatives à la figure de la Terre qu'ils ont prises au *Pérou*.

Mr. *Cothenius*, Médecin de S. M.

& Mr. *Mérian*, Maître ès Arts, qui est venu de *Bâle* à *Berlin*, pour occuper dans l'Académie une place dont il paroît fort digne.

Le Jeudi 21. Mai l'Académie Royale des Sciences de *Prusse* tint son Assemblée publique,

que, qui fut honorée de la présence de S. A. R. Mgr. le jeune Prince de *Prusse*, & de celle de plusieurs Seigneurs de la Cour, Ministres d'Etat, & Etrangers de distinction. Mr. le Professeur *Formey*. Sécretaire perpétuel, fit l'ouverture de la Séance, en déclarant que le Prix de Mathématiques de 1750 étoit renvoyée à 1752. & en indiquant le sujet de Belles-Lettres pour la même année. Il lut ensuite l'Eloge de Mr. *Grischau*. Mr. *d'Arnaud* fit la lecture d'une très-belle Epitre en *vers sur l'avantage des Arts*; & ce fut la clôture de l'Assemblée.

Prix Proposé par L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE PRUSSE pour l'Année MDCCLII.

Les Piéces qui ont coucouru pour le Prix de l'Année 1750. n'ayant pas satisfait aux conditions sous lesquelles la Question a été proposée, l'Académie a jugé à propos de ne donner ce Prix que dans deux ans, c'est-à-dire, en 1752.

L'Académie souhaite que ceux qui ont travaillé sur cette Question, aussi-bien que ceux qui s'y appliqueront de-nouveau, apportent plus de soin à accorder leurs théories avec l'Expérience, en prouvant que la quantité de résistance qu'ils auront trouvée, tant par rapport à la figure, que par rapport à la vitesse du corps qui se meut dans un fluïde, est précisément la même qu'on observe.

On recevra de nouvelles Piéces sur cette Question, ou des Suplémens aux Piéces qui ont déjà été envoyées, jusqu'au premier de Janvier 1752. les autres conditions demeurant les mê-

mes

mes qui ont été publiées à ce sujet il y a deux ans.

Voici présentement le Sujet que la Classe de Belles-Lettres propose aussi pour l'Année 1752.

Il est connu qu'après la grande migration des Peuples, qui arriva vers le commencement du V. Siécle du *Christianisme*, lorsque les *Suéves* & les *Vandales* eurent quité le Nord de l'*Allemagne* pour envahir les Provinces de l'Empire *Romain*, le Païs qu'ils avoient abandonné, fut occupé par des Peuples *Vénédes*, ou *Esclavons*, qui s'y sont maintenus pendant plusieurs siécles.

Le retour des Peuples *Allemands* dans les mêmes Contrées, est un fait beaucoup moins éloigné. Quelque essentiel qu'il soit dans l'Histoire de *Brandebourg*, il n'a encore été développé que très-imparfaitement par les Historiens.

C'est pour l'éclaircir qu'on demande:

1. *Dans quel tems les Peuples* Allemands *sont rentrés dans la possession des* Marches *qui sont entre* l'Elbe *&* l'Oder, *aussi-bien que de la* Nouvelle Marche *& de la* Poméranie?
2. *D'où l'on tira les Colonies* Allemandes *que l'on établit dans ces Contrées, & en même tems, comment & sous quelles conditions elles y furent établies?*
3. *Quelles furent les mesures & les précautions que les* Allemands *prirent pour se maintenir, & pour affoiblir les* Vénédes *qu'ils trouvérent dans le Païs?*
4. *Il est constant que les Peuples* Allemands *qui s'établirent dans les* Gaules, *en* Espagne, *& en* Italie, *adoptérent insensiblement la langue des Peuples qu'ils avoient soumis, au-lieu que la langue des* Vénédes *s'est entiérement perdue dans les* Marches. *Quelle est*

est la raison de cette différence, & dans quel tems la langue des Vénédes *a-t-elle cessé d'être en usage dans ces Contrées?*

On invite les Savans de tout Païs, excepté les Membres ordinaires de l'Académie, à travailler sur cette Question. Le Prix, qui consiste en une Médaille d'or du poids de cinquante Ducats, sera donné à celui qui au jugement de l'Académie aura le mieux réussi. Les Piéces écrites d'un caractére lisible, seront adressées à Mr. le Professeur *Formey*, Sécretaire perpétuel de l'Académie.

Le terme pour les recevoir est fixé jusqu'au 1. Janvier 1752. après quoi on n'en recevra absolument aucune, quelque raison de retardement qui puisse être alléguée en sa faveur.

On prie aussi les Auteurs de ne point se nommer, mais de mettre simplement une Devise, à laquelle ils joindront un Billet cacheté, qui contiendra avec la Devise leur nom & leur demeure.

On a été averti par le Programme de l'Année précédente, que le Sujet du Prix de 1751. pour lequel les Piéces ne seront reçues que jusqu'au 1. Janvier de cette année-là, concernoit la Question suivante, tirée de la Morale.

Les Evénemens de la bonne & de la mauvaise Fortune dépendant incontestablement de la volonté, ou du-moins de la permission de Dieu, à l'égard duquel ce que nous appellons Fortune, *n'est qu'un vain nom dénué de réalité*: On demande, *si ces Evénemens obligent les hommes à la pratique de certains devoirs, & quelle est la nature & l'étendue de ces devoirs?*

TABLE

TABLE DES MATIERES.

Les Articles précédes d'un Aſtériſque ſont tirés des *Nouvelles Littéraires*.

A.

* *ABeille du Parnaſſe*, Feuille hebdomaire. 233

Académie Royale de Pruſſe, Extrait de ſes Mémoires pour l'année 1747. 191

——— Second Extrait 241

* *Académie Roy. des Sc. & Bell. Lett.* Son Aſſemblée publique de qui honorée. 460. Mr. *Formey* en fait l'ouverture. *ibid.* Prix que cette Académie propoſe pour l'Année MDCCL. 460

Action utile, juſte, & honnête. 106. 107

* *Aepinus* (Mr.) ſa mort. 454

Alembert (Mr. d') ſes Ouvrages. 245

* *Alberti* (Mr.) ſon Ouvrage. 456

Algébre. Définition ſinguliére que Mr. *Cruſius* en donne. 52

* *Aliaga* (Mr. le Commandeur Don *Jorge Juan d'*) aggrégé à l'Acad. Roy. de *Pruſſe*. 459

Allemands. Quand ils ont commencé à mettre des Notes dans leur Langue ſous un Texte Latin. 428

Ambre. Sa génération expliquée. 385

Amman (Mr.) ſes Ouvrages. 321

Amour de ſoi-même, principe des devoirs envers nous. 97

* *Arlet* (Mr.) ſa promotion. 451

Aventin. Diſſertation de Mr. *Pelloutier* ſur cet Hiſtorien. 267

Aurores Boréales. 17

B. *Ba-*

B.

BAromètre ; (Observations sur le) 9. 14
* *Baumgarten* (Mr. le Docteur) ses Ouvrages. 231. 457
Bayer (Mr.) ses Remarques sur l'ancienne Géographie de Russie. 15
Belles-Lettres. Epoque de leur rétablissement. 421
Bernoulli (Mr. *Jean*) son Eloge. 30
——— divers Epitaphes à son honneur. 46. 47
Bibliothéque Danoise. Extrait de la V. Partie de cet Ouvrage. 186
Bignon (Mr. l'Abbé) Lettre au Czar. 326
* *Bilfinger* (Mr. de) sa mort, & particularités au sujet de sa famille. 450
* *Boerhaave* (Mr.) aggrégé à l'Acad. Impér. de *Russie*. 447
* *Böhm* (Mr.) sa promotion. 451
* *Böhmer*. (Mr. le Conseiller Privé) sa vocation à Francfort sur l'Oder. 282
* *Bose* (Mr.) son dernier Programme. 455
* *Borcke* (feu S. Exc. Mr. de) sa Traduction de la Pharsale. 231
——— son Eloge. 262
* *Bring* (Mr. *Suen.*) ses Ouvrages. 225
* *Breslau*. Liste des Professeurs des Colléges de cette Ville. 452
* *Breitinger* (Mr.) travaille à un Ouvrage avec Mr. *Zimmermann*. 445
* *Brucker* (Mr.) ses Ouvrages. 231
* *Buchwald* (Mr. de) ses Ouvrages. 226
Burlamaqui (Mr.) second Extrait de ses Principes du Droit Naturel. 90
——— son Eloge. 366

C. *Cam-*

C.

Cambium, ou *Change*. Son origine. 183
* *Celsius*, (Mr. *André*) son Eloge. 222
Chameau (Description Anatomique d'un) 322
Chymie. Explication de deux Enigmes qui la concernent. 397
Commerce maritime d'Allemagne. Son origine. 173
**Condillac* (Mr. l'Abbé *de*) aggrégé à l'Académie Royale de Prusse. 234
Conscience. Sa définition. 108
Constantin Porphyrogénéte. Son Livre *sur le Gouvernement de l'Empire*. 15
Copistes. Rome en fourmilloit. Leur nom 418
* *Coste* (Mr.) ses Principes de la Science & des Mathématiques. 453
* *Cothenius* (Mr.) aggrégé à l'Acad. Roy. de Prusse. 459
Contradiction (Remarques sur le *Principe* de) 58
Convulsionnaires. 335
Copenhague (*Société de*) Extrait de la seconde Partie de ses Ecrits. 395
Corps célestes. Recherches sur leurs mouvemens. 244
* *Crousaz* (Mr. *de*) sa mort. 444
Crusius (Mr) Extrait de sa Logique. 47
* —— ses Ouvrages. 230
* *Cyprian* (Mr.) sa vie. 229

D.

* *Dahnert* (Mr.) ses Ouvrages périodiques. 456
Danoise (*Mission*) dans les Indes Orientales, son Histoire. 214

Dantzig. Extrait des Mémoires de la Société physique de cette Ville. 129
Dauphins. Liste des Livres ainsi nommés, avec les noms des Commentateurs, & les dates des Editions. 424. Ceux d'entre ces Livres qu'on estime le plus. 426
* *Dithmar* (Mr.) ses Ouvrages. 232
Dreyhaupt (Mr. *de*) Extrait de sa Description du Cercle de la Sale. 298
Droit des Gens. 108
—— *Naturel*, primitif & second. 100
—— fondement de ce Droit. 159

E.

* E *Berhard* (Mr.) ses Ouvrages. 457
Eclipse, Réflexions sur celle de 1748. 247
* *Ecluse* (Mr. l'Abbé *de l'*) aggrégé à l'Acad. Roy. de Prusse. 234
Eller (Mr.) ses Ouvrages. 242
Elsner Mr.) ses Ouvrages. 261
Emporium, sens de ce mot. 175
Encre. De quoi composée celle des anciens Romains. 417
Etain. Maniére de le dissoudre. 242
Euler (Mr) ses Ouvrages. 244. 309
* —— sa Science Navale. 447
Existence de Dieu, ses preuves. 248

F.

F *Aust.* Raillerie qu'on en faisoit pour avoir invente ou perfectionné l'Imprimerie. 421
Fertilité de la Terre, Remarques sur son principe. 411
Filicastrum. Nouvelle Plante. 321
* *Fischer* (Mr.) ses Ouvrages. 229

Foi Chrétienne. Sa Défense par Mr. Sack. 283
Foires de Leipzig. Extrait d'un Ouvrage qui les concerne. 169
* *Fontenelle* (Mr. *de*) aggrégé à l'Acad. Roy. de Prusse. 234
Formey (Mr.) Son Examen des notions du Juste & de l'Injuste. 121
—— suite de son Exposition de la Réformation de la Justice. 139
—— ses Dissertations sur l'Existence de Dieu. 248
* —— (son système du vrai Bonheur.) 459
Fridéric-Guillaume le Grand. Vie de cet Electeur. 219
—— Parallèle entre lui & Louis XIV. *ibid.*

G.

* *GEnevois*, s'il y en avoit à la Bataille de Crecy. 442
* *Génois*, confondus avec les *Génevois*. 443
Géographie ancienne de Russie tirée des Auteurs Grecs, par Mr. *Bayer*. 15
—— tirée des Auteurs Septentrionaux, par le même. 323
Globes de Nuremberg, leur Description. 210
Gmelin (Mr.) ses Observations en Sibérie. 321
Goltze (Mr. le Général *de*) son Eloge. 197
* *Gottsched* (Mr. & Mme.) leurs Ouvrages. 230
Gralath, (Mr. *Daniel*) ses Ouvrages. 132.
Gramm (Mr.) son Explication de deux Enigmes Chymiques. 397
* *Graumann* (Mr.) son Ouvrage. 458
Grotius, ses idées sur le Juste & l'Injuste. 122
* *Guasco* (Mr. l'Abbé *de*) aggrégé à l'Académie Royale de Prusse. 234.
* *Günther* (Mr.) ses Ouvrages. 457

H.

HAnov (Mr. C. H.) ses Ouvrages. 132. 133
* Hardouin (le P.) Anecdote à son sujet. 444
Harmonie. Objections de Mr. Crusius contre celle de l'Ame & du Corps. 76
* Hasser (Mr.) sa mort. 454
* Haubold (Mr.) fait Géographe du Roi de Pologne. 453.
* Haven (Mr. Pierre de) ses Ouvrages. 227
Heinius (Mr.) ses Ouvrages. 448
* —— son Programme. 459
* Henckel (Mr.) ses Ouvrages. 459
* Hering (Mr.) sa mort. 454
* Hermann (Mr. le D.) ses Ouvrages. 448
* Hertha. Dissertation sur cette Deésse. 261
* Hollström (Mr. Niels) ses Ouvrages. 226
* Holm (Mr. Pierre) ses Ouvrages. 227
Homme-Machine. V. Luzac.
Hydrostatique, Réflexions sur les principes de cette Science. 3

I.

IMmortalité de l'Ame, ses preuves. 117
Imprimerie, Remarques sur son origine. 421. V. Faust.
Imputation, Ce que c'est. 110
Indifférentisme. Si l'Examen des Protestans y conduit? 18
Instinct moral, sa définition. 93.
John (Mr.) sa mort. 451
Jordan (M.) Préface tirée d'une de ses Dissertations manuscrites. 284

Isle (*Guillaume de l'*) sa Carte de l'Empire Oriental. 16
Juste. S'il y a quelque chose de juste ou d'injuste avant la Loi? 121

K.

* *Kastner* (Mr.) aggrégé à l'Acad. Roy. de Prusse. 234
Kies (Mr.) ses Observations. 248
* *King* (Mr.) son *Histor. Symb. Apost.* réimprimée. 228
* *Kirchmaier* (Mr.) ses Ouvrages. 455
* *Kistmacher* (Mr.) ses Ouvrages. 233
Klein (Mr.) ses Ouvrages. 131, 132
* *König* (Mr.) sa Vocation à *Halle*. 457
Krafft (Mr.) ses Ouvrages. 318
Kristner (Mr.) sa mort. 453
Kühn (Mr.) ses Ouvrages. 131, 132

L.

Lambecius. Erreurs de cet Auteur. 169
Leibnitz, son Ouvrage. 454
Leibniziana. Jugement d'un célébre Professeur sur ce Livre. 433
* *Leich* (Mr.) sa promotion. 456
Leipzig. Origine & progrès du Commerce de cette Ville. 178
Libraires. En quoi ils différoient des nôtres chez les Romains. 419
* *Lilienthal* (Mr.) sa mort. 449
* *Linnaeus* (Mr.) Traduction de sa *Flora Oeconomica*. 449
Lisbonne (Académie de) Correspondance entr'elle & l'Académie impériale de Russie.

Livres. Ceux qu'on imprima les premiers, 423. V. *Dauphins*. *Variorum*.
Loix Naturelles. 91
—— leurs premiers principes. 95
—— Si elles suffisent pour conduire la Société à sa perfection. 162
Louis XIV. Parallele entre ce Monarque & l'Electeur *Frideric-Guillaume*. 249
Ludwig (Mr.) sa Description des Terres sigillées du Cabinet Royal de Dresde. 407
Lunettes. Maniére de perfectionner leurs verres objectifs. 248
Luther. Particularités concernant sa personne & ses Ecrits. 85
Luzac (Mr. *Etienne*) sa Réponse à Mr.... sur son Examen de l'Avertissement qui se trouve à la tête de l'*Homme-Machine*. 431.
Précédée de Reflexions. 429

M.

*M*acclesfield (*Milord*) aggrégé à l'Académie Royale de Prusse. 234
Machines (Réflexions sur les) 309
Magdebourg. Histoire de ce Duché. 299
—— ses Archevêques. 305
Manichéens. Moyens de résoudre leurs Objections 163
Marcgrafe (Mr.) ses Ouvrages. 242
* *Manteuffel* (Mr. le Comte *de*) Recueil de Piéces à son honneur. 456
* *Mascow* (Mr.) ses Ouvrages. 229
Maupertuis (Mr. *de*) sa Réponse après la lecture de la Vie du grand Electeur. 257
—— son Voyage en Laponie pour la découverte d'un ancien Monument. 260
Medailles de l'Acad. Roy. de Prusse. 292

* *Menc-*

* *Mencken* (Mr. *Lüder*) ses Ouvrages. 130
* *Mérian* (Mr.) aggregé à l'Acad. Roy. de Prusse. 459
Mérite & démérite. 111
Messerschmid (Mr.) ses Ouvrages. 322
Messes (*Honoraire des*) Extrait d'une Dissertation sur ce sujet. 344
* *Mettrie* (Mr. *la*) ses Ouvrages. 233
Minell (*Jean*) ses Editions louées 427. Allemands qui en ont fait sur ce modéle. *ibid.* S'ils y ont réussi. 428
Miracles de l'Evangile justifiés. 331
* *Monnoyes* (Ouvrage sur les) 458
Monument en Laponie examiné par Mr. *de Maupertuis.* 260
Müller (Mr.) ses Recherches sur les Ecrits Tangutiques. 323
—— (M. G. E.) second Extrait de son Introduction à la connoissance des anciens Ecrivains. 415
Mystéres (Réflexions sur les) 292

N.

* *Neifeldt* (Mr. le D.) ses Ouvrages. 448
* *Nicolaï* (Mr.) ses Ouvrages. 458
Niveau, (Dissertation sur le) 135
—— Invention de Mr. *Kühn* à ce sujet. 137
Notes. V. *Allemands.*
Nundina. Sens de ce mot. 176

O.

Ode sur le Renouvellement de l'Académie Royale de Prusse. 193

P.

* *Palmquist* (Mr. le Baron *de*) ses Ouvrages. 449
Papier écrit. Comment les Romains le préservoient de la pourriture & des vers. 417. Epoque de son invention tel qu'on l'emploie aujourd'hui. 421
Papyrus & *Charta*. 416
Parchemin. Servoit aussi à écrire, & de quels animaux on employoit la peau pour le faire. 417. Ce qu'on y écrivoit principalement chez les Anciens, & qu'on y écrit encore aujourd'hui. *ibid.* Jalousie qui en produisit l'invention. 418
Pelloutier (Mr.) sa Dissertation sur Aventin. 267
* *Péterbourg* (St.) Prix proposé par l'Académie Impériale de cette Ville. 220
—— Extrait du X. Tome des Mémoires de cette Académie. 308
* *Peterson* (Mr. *Lars*) ses Ouvrages. 226
* *Pharsale de Lucain*. Sa Traduction. 231
Phérécyde. Dissertation sur ce Philosophe. 248
Philosophie. Comment Mr. *Crusius* la définit. 49. & la divise. 51. 55
Plumes. De quoi faites d'abord celles des Romains, & de quoi on les fit longtems après. 417
Politique. Sa définition. 104
* *Pontoppidanus* (Mr. *Eric*) ses Ouvrages. 226
Pott (Mr.) ses Ouvrages. 243
Presse. Sa liberté considérée à deux égards. 429
Probabilité (Remarques sur la) 68
* *Prusse*. V. *Académie*.
Puffendorff. Ses idées sur le Juste & l'Injuste. 122

Q.

*QUérini (S. E. Mr. le Cardinal) Recueil des Piéces de sa Dispute avec l'Auteur du Journal. 458
*Quistorp (Mr.) sa promotion. 454

R.

RAmes. Mémoire sur leur force. 246
*Rasoumowski (S. E. Mr. le Comte de) A quelle Dignité il est élevé. 447
Réformation de la Justice. Suite de l'Exposition de son Plan. 139
*Reimarus (Mr.) son Edition de Dion Cassius. 229
Religion Chrétienne. Traité de sa Vérité par Mr. Vernet. Extrait de la VII. Section, 2. Partie. 331
*Roches (Mr. de) élu pour la Profession de Théologie à Genéve. 227

S

SAck (Mr.) Extrait de sa Défense de la Foi Chrétienne. 283
*Sack (Mr.) ses Ouvrages. 449
*Salthenius (Mr.) sa mort. 449
*Schwartz (Mr.) sa promotion. 455
Seelen (Mr. de) Extrait de ses Stromata Lutherana. 81
——— pousse le zèle un peu trop loin. 89
*Semler (Mr.) ses Ouvrages. 457
Sendel (Mr.) Second Extrait de son Historia Succinorum &c. 305
Sentimens desintéressés. Quelle en est la source. 166

Sé-

Séparation de l'Or d'avec l'Argent. 242
* *Simon* (Mr.) son Projet d'une Bible Hébraïque. 457
Skramm (Mr. *Pierre*) Amiral Danois, abrégé de sa vie. 401
* *Simonetti* Mr.) ses Ouvrages. 233. 458
Sociabilité (Principe de) 97
Société Physique de Dantzig. 130
Spekstein, ou *Steatites*. Expériences sur cette Pierre. 243
* *Stapfer* (Mr.) son Ouvrage. 445
Stapel & *Stapula*, sens de ces mots. 177
* *Steinwehr* (Mr. *de*) ses Ouvrages. 232
* *Stosch* (Mr. *Eberhard*) ses Ouvrages. *ibid.*
Stylus & *Style*. 416
Sucre des Plantes. 244
* *Suisse* (Histoire nouvelle de la) son idée. 445
—— son Histoire Militaire. *ibid.*
* *Suicer* (Mr. *Jean Gaspard*) ses Ouvrages. 228
* *Sulzer* (Mr) ses Ouvrages. 233
* *Surland* (Mr.) ses Ouvrages. 453
Syllogismes (Reflexions sur les) 66

T

Tanguiques (Remarques sur les *Lettres*) 325
* *Taubner* (Mr.) ses Ouvrages. 453
* *Teller* (Mr.) sa mort. 456
Terres sigilées. Description de celles du Cabinet Royal de Dresde. 407
Thermométres (Observations sur les) 13
Topaze (Expériences sur la). 243
* *Tressan* (Mr. le Marquis *de*) aggrégé à l'Académie Royale de Prusse. 234

V

Variorum. Jugement sur les Livres ainsi nommés. 426
Vattel (Mr. *de*) Extrait de son *Loisir Philosophique*. 158
* *Vernet* (Mr.) ses Ouvrages. 228
—— Extrait de son Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne. 331
* *Ulloa* (D. *Antonio d'*) aggrégé à l'Acad. Roy. de Prusse. 459

W.

* *Walmesley* (*Dom*) aggrégé à l'Acad. Roy. de Prusse. 234
Weitbrecht (Mr.) ses Ouvrages. 320
* *Wernher* Mr. *de*) ses Ouvrages. 236
* *Winkler* (Mr.) sa promotion. 456
* *Windheim* (Mr. *de*) ses Ouvrages. 454
* *Wippel* (Mr.) ses Ouvrages. 458
* *Woldicke* (Mr) ses Ouvrages. 226
* *Wolff* (Mr. le Baron *de*) ses Ouvrages. 457

Z.

Zimmermann (Mr.) Extrait de sa Dissertation sur l'Indifférentisme des Religions. 18
* —— ses Ouvrages. 228. 444
* *Zurlauben* (Mr. le Baron *de*) son Histoire Militaire de la *Suisse*. 445

Fin de la Table des Matiéres.





